This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BULLETIN DE LA DIANA.

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME QUINZIÈME

1906 — 1907

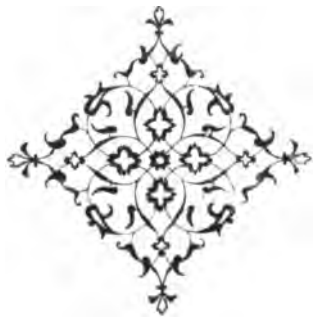

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1908

JANVIER — MARS 1906.

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

11724

TOME XV. — N° 1.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1906.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi 6 Novembre 1906, à 9 heures et demie du matin.

A 2 heures, Assemblée générale.

SOMMAIRE :

Vicomte DE MEAUX. Nécrologie, 2.

Abbé RELAVE. Dignitaires ecclésiastiques de Sury au XVe et au XVIe siècle, 6.

Abbé REURE. Un mot sur Geneviève d'Urfé, 13.

JANVIER — MARS 1906.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JANVIER 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Achalme, d'Alverny, abbé Bégonnet, abbé Bonjour, E. Brassart, abbé Buer, abbé Chazal, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, H. Gonnard, Jacquet, Lachmann, abbé Lafay, Amaury de La Plagne, E. Le Conte, vicomte de Meaux, Méhier, abbé Michaud, Morel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, A. de Saint-Pulgent, Testenoire, B. Thevenet, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la réunion : S. E. le cardinal Coullié, MM. M. de Boissieu, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, Monery, abbé Reure.

M. le Président ouvre la séance en ces termes :

« Messieurs,

« Avant tout je dois vous communiquer les vœux que nous adresse au début de la nouvelle année notre président d'honneur le cardinal archevêque de Lyon.

†
ARCHEVÊCHÉ
DE
LYON

5 janvier 1906

Dans l'impossibilité où je suis d'assister à la réunion du 11 janvier, je prie Monsieur le Président et MM. les membres de la Diana d'agréer, au commencement de cette année, l'expression de mes vœux et l'assurance de ma respectueuse affection. Daigne N. S. continuer de répandre sur cette chère famille littéraire et scientifique ses meilleures bénédictions.

PIERRE, cardinal COULLIÉ,
archevêque de Lyon.

Notre compagnie doit être d'autant plus touchée d'un souvenir si bienveillant et si fidèle, que le Cardinal Coullié le lui adresse dans le moment où l'assiègent les plus graves préoccupations, les plus pénibles alarmes.

Messieurs,

La fin de l'année dernière et le début de l'année nouvelle ont été tristement marqués pour nous par la perte de deux de nos confrères : M. Bourges notaire à Montbrison, M. Saignol ingénieur civil à Saint-Etienne. Ceux qui les ont vus de près dans l'exercice de leur profession ont déjà apprécié leur mérite et rendu hommage à leur mémoire.

Pour notre part, nous devons honorer dans M. Bourges un enfant de nos montagnes devenu

pour la ville de Montbrison un excellent citoyen ; constamment occupé de rendre service à la population laborieuse, non seulement dans son étude de notaire, mais comme vice-président de notre caisse d'Epargne. Il s'est proposé de plus d'embellir notre ville en consacrant les réserves de cette caisse à construire l'édifice qui s'élève à côté de nous aujourd'hui. Entre cet édifice et la Diana, il aurait souhaité que la bibliothèque de la ville trouvât une place convenable, ce qui aurait agrandi l'espace trop étroit attribué maintenant à nos livres et à nos manuscrits. Si cette combinaison qui témoignait de son attachement à notre compagnie ne s'est point réalisée, ce n'est pas sa faute et nous devons lui en savoir gré.

Quant à M. Saignol en se rangeant parmi les membres de la Diana, en prenant part à plus d'une de nos excursions, il montrait que les grands intérêts qui lui étaient confiés, dans le temps présent, ne détournaient point sa pensée du souvenir et du respect du passé. Lui-même, lorsqu'un jour s'écrira l'histoire de Saint-Etienne à notre époque, y tiendra large et bonne place ; car non seulement il s'est occupé avec une habileté consommée de l'aménagement et de l'exploitation du riche patrimoine de la grande cité industrielle : les mines de charbon ; mais de plus il n'est pas d'affaire importante, il n'est pas d'œuvre utile et charitable à laquelle il n'ait pris part au premier rang. N'est-ce pas lui enfin qui s'est appliqué sans relâche à doter Saint-Etienne d'un monument qui lui manque encore aujourd'hui ? Lorsqu'un jour sur une des places principales, s'élèvera la nouvelle église, on se sou-

viendra qu'elle est due au zèle actif et persévérant de M. Saignol et l'on dira que, chrétien fidèle en même temps que travailleur infatigable, il a perpétué durant le siècle qui vient de finir les traditions et les habitudes qui ont valu à sa ville natale une étonnante prospérité.

Messieurs,

En vous offrant les souhaits de votre bureau et de votre Conseil pour la nouvelle année, j'ai la bonne fortune de vous annoncer que cette année ne sera pas stérile pour la Diana. D'ici à quelques mois, en dehors de nos bulletins périodiques, deux ouvrages importants vous seront distribués.

D'abord le premier volume des *Promenades archéologiques* de Vincent Durand. Vous le savez : parmi les papiers que Vincent Durand a légués à la Diana se trouvent des notes sur les lieux qu'il a visités. Ces notes accompagnées de croquis où se reconnaît la sûreté de sa main et de son coup d'œil indiquent avec précision ce qu'il a vu, ce qu'il a observé, partout où il a passé à travers notre pays de Forez. Nul développement oratoire ou pittoresque ; mais une description rigoureusement exacte et minutieuse, tantôt de ce qui existe encore aujourd'hui, tantôt de ce qui a maintenant disparu. Quiconque fera les mêmes promenades trouvera profit à les faire avec un tel guide. Le volume que nous allons publier a pour objet les communes de la montagne. Plus tard nous aborderons celles de la plaine.

En second lieu, M. l'abbé Relave curé de Sury a bien voulu mettre à la disposition de ses confrères

de la Diana l'histoire de Sury qu'il va maintenant publier. Il n'est pas dans notre pays d'endroit qui présente plus d'intérêt historique et monumental que Sury-le-Comtal et il n'est pas d'historien plus compétent et plus attachant que M. l'abbé Relave en ce qui concerne sa paroisse, vous le savez tous, puisque plus d'une fois vous avez entendu ses communications. Vous vous unirez donc tous à votre bureau et à votre conseil pour lui exprimer la plus vive et sincère gratitude.

Enfin, Messieurs, à notre dernière séance il y a deux mois, M. Déchelette nous avait proposé de former à la Diana une collection de cartes postales représentant les monuments et les sites du Forez. L'idée avait reçu bon accueil et tout aussitôt elle a commencé d'être exécutée avec un rare empressement. Déjà notre bibliothécaire M. Rochigneux a réuni sur l'arrondissement de Montbrison et l'arrondissement de Saint-Etienne 750 cartes postales et M. Déchelette nous en apporte 325 sur l'arrondissement de Roanne. Un pareil commencement nous donne l'espoir que la collection ne tardera pas à se compléter. Nous faisons appel à tous nos confrères pour que des divers points du pays chacun nous apporte son contingent. Pour quiconque voudra connaître le Forez tel qu'il est à notre époque, cette collection deviendra un document de plus en plus précieux à mesure que le temps s'écoulera ».

La parole est donnée à M. l'abbé Relave.

Dignitaires ecclésiastiques de Sury au XVe et au XVIe siècles. — Communication de M. l'abbé Relave.

Dans ma dernière communication, j'ai mentionné trois prieurs de Sury au XVe siècle : Guillaume Seguin, protonotaire du Siège apostolique, qui payait l'annate en 1455, et mourait en 1467 ou 1468 ; Olivier Chaudier, curé de Saint-Bonnet-le-Château, qui, promu en 1468, probablement ne prit pas possession du bénéfice ou y renonça bientôt par résignation ; enfin, Jean de Bourbon, évêque du Puy, qui était prieur en 1479, puisque, cette année-là, il donnait en cette qualité des statuts à la Société de prêtres de Sury. A sa mort, qui arriva en 1485, ses deux prieurés foréziens de Saint-Rambert et de Sury passèrent à Jean Balue, le fameux cardinal d'Angers devenu évêque suburbicaire d'Albano, qui conseillait maintenant le pape, après avoir conseillé le roi de France.

La transmission du prieuré de Saint-Rambert fut laborieuse, et peut donner une idée des compétitions qui s'élevaient en ces temps autour des bénéfices de quelque importance. Car le pape Innocent VIII ne donna pas moins de cinq bulles à son sujet. La première, du 22 décembre 1484, était pour approuver l'acte par lequel Geoffroy, abbé de l'Ile-Barbe, avait accordé au cardinal Balue la réserve du prieuré de Saint-Rambert quand la commende de Jean, évêque du Puy, prendrait fin par sa mort. Car ce dernier était encore vivant : Balue prenait ses avances. Il les prenait trop tôt ; une seconde bulle, encore antérieure à la mort de Jean de Bourbon, rectifiait la précé-

dente à la date du 10 septembre 1485 et n'assurait plus au cardinal qu'un bénéfice quelconque dépendant de l'Ile-Barbe. La troisième allait plus loin : elle conférait à la date du 7 novembre 1485, toujours antérieurement à la mort du titulaire, le prieuré à Guillaume des Perrières (*de Perreriis*) auditeur du palais apostolique, déclarant que ledit Guillaume en serait administrateur lorsque Jean de Bourbon viendrait à mourir. Jean de Bourbon mourut enfin le 2 décembre. Dix-sept jours après, une quatrième bulle, déclarant les dernières lettres obtenues par surprise (*per præoccupationem extortas*), conférait derechef le bénéfice à Balue. Guillaume des Perrières dut sans doute réclamer, car il fallait une cinquième et enfin dernière bulle pour confirmer la précédente, maintenir les droits acquis au cardinal d'Angers et lui adjuger définitivement le prieuré de Saint-Rambert-en-Forez (1er février 1487) (1).

Le prieuré de Sury-le-Comtal, beaucoup moins important, lui fut transmis sans autant d'encombre, mais il y eut un prieur intermédiaire entre Jean de Bourbon et lui, Gonnet Fournier, cellérier de l'Ile-Barbe, qui résignait le prieuré (par procuration donnée à Nicolas Potier chanoine d'Angers) moins de deux ans après l'avoir reçu. Conséquemment à cette résignation, le cardinal Balue devenait prieur de Sury par une bulle du 14 juin 1487, dont l'exécution était confiée à l'évêque de Lescar et aux officiaux de Lyon et de Mâcon (2). Trois ans plus tard, il résignait à son tour « les prieu-

(1) Archives du Vatican. *Regesta Vaticana Innocent. VIII*, t. 682, fos 129-133 et 494-495.

(2) *Reg. Vat. Innocent. VIII*, t. 724, fos 303-305.

rés unis de Sury et Magnieu-Hauterive » à Guillaume Saquenier, précepteur de la maison du Saint-Esprit de Dijon de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Langres, mais avec la clause à retenir que, sa vie durant, tous les revenus desdits prieurés lui seraient payés, à titre de pension annuelle (1) : c'était une manière très simple de transmettre le bénéfice à un successeur de son choix sans y renoncer de son vivant. Une bulle donnée à la date du 10 juillet 1490 mentionne tout cela et l'approuve, elle autorise Saquenier à conserver ensemble la préceptorerie du Saint-Esprit de Dijon et trois autres bénéfices avec ou sans charge d'âmes, et confie à Jacques Dubroquet chanoine de Cambrai et aux officiaux de Cambrai et de Tournai le soin de mettre le nouveau titulaire en possession de Sury et Magnieu (2).

Le cardinal Balue mourut le 5 octobre 1491 à Ripatransone dans la Marche d'Ancône, où il était légat *a latere*, et Guillaume Saquenier n'eut qu'à payer l'annate, (ce qu'il fit le 11 juillet 1492) (3), pour que la possession du prieuré lui fût définitivement acquise. Les multiples bénéfices qu'il possédait ne l'empêchèrent point de recevoir encore, à la date du 14 avril 1497, l'abbaye de Saint-Pierre de Baume (Baume-les-Hommes) au diocèse de Besançon :

---

(1) « Tibi omnes et singulos fructus, redditus et proventus dicti prioratus per te, quoad vixeris, vel alium seu alios propria auctoritate percipiendos ac in tuos usus convertendos, loco pensionis annue, ipsius Guillermi ad id expresso accedente consensu ».

(2) *Reg. Vat. Innocent. VIII*, t., 747, f°s 149-150.

(3) Il n'en paya qu'une provision de 57 florins. — Archives du Vatican. *Introitus et exitus*, t. 522, f° 90 ; *Innocentii VIII quictanciarum liber*, ann. 1490-1492, f° 220 v°.

la bulle donnée à cet effet par Alexandre VI lui permettait de garder jusqu'à sa mort, avec le bénéfice nouveau, la préceptorerie du Saint-Esprit de Dijon et les prieurés (qui formaient une commende unique) de Sury-le-Comtal et de Magnieu-Hauterive, la première ne dépassant pas, suivant sa déclaration, 500 écus de revenu, et les autres 120. A l'occasion de cette nouvelle investiture, il payait le 29 mai suivant, pour Sury et Magnieu, un complément d'annate de 9 ducats et de 40 *bolenos* d'or (1).

Guillaume Saquenier résigna en 1520 le prieuré uni de Saint-Etienne de Magnieu et de Saint-André et Saint-Etienne de Sury (2) ; il gardait son abbaye de Baume-les-Hommes, qu'il devait résigner seulement deux ans plus tard, à la date du 5 septembre 1522 (3). A Sury et Magnieu, il avait pour successeur Hugues Fournier, curé de la Madeleine de Haut-Villars, au diocèse de Chalon-sur-Saône. Le nouveau prieur n'était point né d'un mariage légitime, *de soluto et soluta natus*, il avait seulement reçu l'ordre du diaconat, et il était âgé de vingt-deux ans. Il avait sans doute des protecteurs puissants, car à 18 ans il avait obtenu une dispense pour posséder deux bénéfices ; à 20 ans, une autre dispense lui avait été accordée pour en posséder trois ; la bulle de Léon X, qui mentionnait tout cela, lui accordait

---

(1) *Introitus et exitus*, t. 529, f° 68. — En même temps, il ne payait pas moins de 152 florins et 92 *bolenos* d'or pour l'annate de son abbaye de Baume (*Alexandri VI quictanciarum liber*, ann. 1496-1500, f° 36).

(2) S. Etienne est le second patron de l'église paroissiale de Sury.

(3) *Reg. Vat. Adriani* VI, t. 1215, f° 228.

la nouvelle dispense qui était nécessaire, et l'exécution en était confiée à l'évêque de Caserte, Giovanni Bonciani, à l'official de Lyon, et au précenteur du chapitre de Saint-Jean (17 janvier 1520) (1).

On ne retrouve plus, dans les actes pontificaux relatifs à ces diverses transmissions, le souci de la discipline ecclésiastique qui animait Paul II, lors de la nomination d'Olivier Chaudier au prieuré de Sury. La bulle de 1468 admettait, il est vrai, que le prieur de Sury n'eût pas charge d'âmes et ne résidât pas dans son prieuré, mais c'était en lui faisant une obligation d'être religieux de l'Ile-Barbe et de résider dans son monastère. Et, si l'on s'en souvient, elle n'admettait absolument pas qu'un seul titulaire détînt plusieurs bénéfices. Rien de semblable n'apparaît ici. Les personnages, auxquels le prieuré de Sury est attribué, ont d'autres bénéfices, ils ont même charge d'âmes autre part, et leur possession est maintenue partout ; s'il y faut des dispenses, il est visible que ces dispenses sont accordées couramment, et sans restriction. Et la question de la résidence ne se pose même plus. Ce n'est point un légat *a latere* tel que le cardinal Balue qui pouvait résider à Sury-le-Comtal, ni même à Saint-Rambert-en-Forez ; Guillaume Saquenier résida peut-être, c'est tout ce qu'on peut dire, dans son abbaye de Saint-Pierre de Baume, et Hugues Fournier dans sa cure de Haut-Villars. Le premier ne vint certainement pas même prendre en personne possession du prieuré de Sury, les deux autres firent peut-être le voyage à cette fin, mais c'est tout ce qu'ils firent, si tant est qu'ils soient

(1) *Reg. Vat. Leon. X*, t. 1140, f°s 57-59.

allés jusque-là. De plus, la promotion d'Hugues Fournier nous met en présence d'un prieur de Sury qui n'était pas encore prêtre et qui était déjà curé.

Le cas allait se reproduire quatorze ans plus tard pour la cure même de Sury. Le curé de Sury dans les premières années du XVIe siècle s'appelait Jean Adveillon, et il était en même temps titulaire de « l'une des quatre commissions de messes à perpétuité établies à l'autel des saints Jean-Baptiste, Denys martyr, et Austrégésile confesseur, dans l'église de Lyon par fondation de Claude Gast de son vivant doyen de ladite église » (1). Au cours de son administration, il avait vu le Forez et Sury passer du duc de Bourbon au roi, et le clocher de la paroisse s'enrichir de sa plus belle cloche par la munificence de Louise de Savoie. Jean Adveillon résigna en 1534 les deux bénéfices qu'il possédait, la cure de Sury et la prébende de la cathédrale, au profit d'un de ses parents, Nicolas Adveillon, qui avait alors vingt-deux ans. Le nouveau curé n'était évidemment pas prêtre, et la bulle, en mentionnant ce détail qui avait, on en conviendra, son importance, ne dit même pas qu'il fût engagé dans les ordres sacrés. Il était clerc, c'est-à-dire tonsuré, peut-être minoré, rien de plus. On serait porté à croire que le principal empêchement que la bulle pontificale avait à lever était relatif à la cure de Sury, bénéfice impliquant charge d'âmes, qu'il était tout à fait anormal

(1) Bulle de Paul III en faveur de Nicolas Adveillon donnée « Romæ apud s. Petrum ann. 1534 XII kal. jan. (21 décembre 1534) pontific. anno I » (*Reg. Vat. Pauli III*, t. 1460, f°s 231-232).

d'attribuer à un simple clerc. Il n'en était rien : la vraie difficulté était du côté de la prébende, car aucune règle spéciale n'imposait la résidence au curé de Sury, tandis que les règlements et coutumes de l'église de Lyon l'imposaient rigoureusement à tout prébendier de l'une des quatre chapellenies fondées par Claude Gast. La bulle pontificale fait encore mention de cet empêchement, et le lève sans hésiter, avec un véritable luxe de formules et de précautions (1).

On peut conclure, je crois, de tout cela que ce qui gâtait tout dans l'administration de l'Eglise au moyen âge, c'était la dispense. Les lois abondaient, excellentes, sévères et pratiques à la fois, parfaitement adaptées aux besoins, car l'autorité apostolique les édictait conséquemment à des abus existants et constatés, mais, après les avoir édictées, elle ne cessait d'y déroger. Les papes, engagés dans une foule d'affaires même séculières de la plus haute importance, et disposant d'énormes revenus sous forme d'abbayes, de prieurés ou de prébendes, étaient en butte à d'innombrables sollicitations, dont beaucoup émanaient de personnages très considérables : ils pouvaient difficilement ne pas céder, et en fait ils cédaient ; nous venons de voir qu'ils cédaient, même lorsque les règlements et coutumes d'une église particulière leur seraient venus en aide pour la résistance. Toutefois il convient de remarquer, en ce qui concerne Paul III, que la bulle donnée en faveur de Nicolas Adveillon est de la première année de son pontificat, et que sans doute l'obliga-

(1) *Ibid.*

tion où il se trouva d'en donner trop souvent de semblables ne fut pas pour rien dans la détermination qu'il prit de réunir le concile de Trente.

Un mot sur Geneviève d'Urfé. — Communication de M. l'abbé Reure.

Le secrétaire donne lecture de la note suivante :

Le dernier catalogue de M. Dupriez, expert à Bruxelles, annonçait la mise en vente, au prix de 250 francs, d'une médaille à l'effigie de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy (1). La médaille ayant été décrite et même gravée dans le *Bulletin de la Diana* (IX, 359), il est inutile d'y revenir.

Mais, à propos de cette médaille, M. le comte de Marsy avait résumé un article de M. Picqué, publié dans la *Revue belge de Numismatique*. M. Picqué incline à penser que Geneviève d'Urfé ne fut pas étrangère à la mort du duc Charles-Alexandre de Croy, son premier mari, assassiné à Bruxelles le 9 novembre 1624 ; à vrai dire, la principale raison qu'il en donne ne semble pas bien forte.

Quoiqu'il en soit, il est certain que les soupçons, fondés ou non — non fondés, croyons-nous — prirent quelque consistance, et j'en trouve la preuve, sous une forme assez inattendue, dans le *Mercure Jésuite*, imprimé à Genève en 1626. Entre autres

(1) Catalogue 84. Médailles et jetons français en vente chez Dupriez, expert. Bruxelles (novembre 1905). N° 132. — Le même catalogue annonce aussi (n° 71, au prix de 140 fr., la médaille à l'effigie de Jacques de Vitry-Lalière, chancelier de

choses, cet ouvrage contient (pp. 860-869) le *Catalogue* imaginaire de livres qui sont supposés devoir être mis en vente à Francfort, à la prochaine foire d'automne de 1626 ; directement ou indirectement, chaque titre est une satire contre les Jésuites (1). Je traduis littéralement celui d'un de ces livres fictifs :

« Bref commentaire sur la mort du duc de Croy, dédié au marquis de Spinola, avec des notes de Scribanius et de Zigler. Auquel ont été ajoutées certaines courtes règles de casuistique jusque-là inconnues, et accommodées à l'usage du temps présent. Aussi deux traités, *Des avantages de la mort*, et *Des avantages de la viduité*. A Louvain, dans la maison du Talion, par J. Juste, à l'enseigne de la Foudre vengeresse ».

Il y a, dans ce jargon, une ou deux allusions que je ne comprends pas ; mais le sens général est aussi clair que méchant. Il suffit de savoir que le *Catalogue* n'est qu'un pamphlet contre les Pères de la Compagnie de Jésus, inventeurs — disait-on — d'une morale nouvelle et fort commode ; que Geneviève d'Urfé n'eut pas beaucoup à se louer du duc de Croy, que le veuvage ne dut pas lui paraître bien dur ; qu'il fut question de la remarier avec le marquis de Spinola (2), un des plus grands généraux de son

---

Bourbonnais, d'Auvergne et de Forez, mort au château de Lalière (Saint-Martin-d'Estreaux), en 1515. J'ai offert au musée de la Diana le moulage de cette médaille rarissime, qui a été reproduite dans mon *Hist. du chât. et des seign. de Lalière* (*Roannais illustré*, VIe série).

(1) Le père Coton y a son coup de griffe.

(2) Voir, sur ce sujet, les singulières confidences faites à un ami de Peiresc par Marie de Neufville, femme de Jacques

temps ; que la mort du duc de Croy arriva si à propos, qu'on eut la tentation d'appliquer ici l'axiome : *Is fecit, cui prodest.*

Cela entendu, on voit que l'auteur facétieux et perfide du *Catalogue* insinue que Geneviève d'Urfé, sur le conseil des Jésuites, ou du moins se croyant couverte par leur prétendue casuistique, a fait expédier son mari, avec l'espoir d'en trouver un autre plus à son goût ; et contre cette épouse criminelle, il appelle la peine du talion, et invoque la justice céleste. Quant à savoir si tout cela reposait sur des présomptions un peu sérieuses, il ne faut pas demander à un libelliste d'y regarder de si près.

Excursion pour 1906.

M. le Président dit que plusieurs membres de la Société ont demandé que l'excursion annuelle de la Diana ait lieu avant le 15 juillet. Pour répondre a ce désir, il est nécessaire d'établir dès aujourd'hui quel en sera le but pour 1906.

Une excursion est proposée dans le canton de Saint-Etienne, elle comprendrait la visite de Saint-Héand, puis de Fontanès, de Grammond (arrondissement de Montbrison et se terminerait dans le

---

d'Urfé et mère de Geneviève (*Lettres de Peiresc*, publiées par Tamizey de Larroque, t. VI, p. 200 — Lettre datée d'Aix, 15 juin 1625). — Il n'est pas inutile de remarquer que Baro a dédié à Spinola la *Conclusion d'Astrée*.

département du Rhône à Saint-Symphorien-le-Château. Ce projet est adopté à l'unanimité.

MM. Dumas, H. Gonnard, T. Rochigneux, Ph. Testenoire, N. Thiollier sont élus commissaires.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890 ; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Médiolanum*, etc., etc.

Tome II. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez, — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc , etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, l'imprimeur gérant, E. Brassart.

AVRIL — JUIN 1906.

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 2.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1906.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi 31 Janvier 1907, à 9 heures et demie du matin.

A 2 heures, séance publique.

SOMMAIRE :

Vicomte DE MEAUX. Nécrologie, 18; — Dons, 41; — Élévation à l'épiscopat de Mgr Déchelette, 60.

Abbé REURE. Les origines et l'histoire de l'établissement thermal de Sail-lès-Chateaumorand jusqu'à sa restauration, 19.

Abbé RELAVE. L'église paroissiale de Saint-André de Montbrison et le prieuré de Savignieu en 1423; — Indulgences concédées en vue de l'achèvement de l'église N.-D. de Montbrison en 1423 et 1442, 43.

E. BRASSART. Le sceau de Mathieu d'Aboen. 58.

Comptes et budgets, 60, 61 à 64.

Excursion archéologique à Saint-Héand, Fontanès, Grammond, Châtelus, Saint-Symphorien-sur-Coise (questionnaire), 65.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 68.

Mouvement du personnel, 76.

AVRIL — SEPTEMBRE 1906.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Achalme, d'Alverny, abbé Barailler, Beauverie, abbé Bégonnet, abbé Berthelot, Mme de Bonand, MM. l'abbé Boucharlat, E. Brassart, Broutin, Chaize, Chazal, abbé Chevrolat, Coudour, J. Déchelette, J. Desjoyaux, Dumas, Durel, Ferran, Grange, Guilhaume, Jacquet, abbé Lafay, P. de Laprade, vicomte de Meaux, abbé Michaud, Monery, de Montrouge, abbé Penel, docteur Perdu, baron des Perrichons, abbé Perret, abbé Planchet, abbé Relave, abbé Reure, abbé L. Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Saignol, A. de Saint-Pulgent, Testenoire, abbé Versanne, B. Thevenet, J. Thevenet.

Ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale : S. E. le cardinal Coullié ; MM. Ballofet, abbé Bathias, de Boissieu, abbé Bonjour, Bourbon, abbé Buer, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, Crozier, baron Dugas de la Catonnière, P. Dupin, H. Gonnard, Gonon, Jamot, Leriche, abbé Massardier, Matagrin, comte R. Palluat de Besset, abbé Rousset, abbé Sachet, abbé Sapy, Vachez, abbé Virieux.

A deux heures et demie M. le Président ouvre la séance en ces termes :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion, notre Société vient de perdre encore deux de ses membres : M. le baron de Chabert, M. Octave Lafay. Dans le château, ou plutôt dans la vaste villa qui semble transportée d'Italie et qu'enserre la ville de Boën, dans cette agréable et belle demeure que lui-même avait restaurée avec beaucoup d'art et de goût, M. de Chabert perpétuait les traditions de bienfaisance et d'amour du pays d'une famille considérable et respectée. Cet amour du pays l'avait depuis longtemps attiré dans notre Société et le portait à conserver soigneusement de précieuses archives, où son voisin, son ami, notre historiographe attitré Vincent Durand se plaisait à puiser, d'où il a tiré plus d'un document faisant honneur au Forez.

« Cet amour du pays, cette fidélité à ses vieilles et bonnes traditions, M. Lafay les entretenait au barreau de Montbrison, où il avait recueilli l'héritage de son père, avec quelle vivacité d'esprit, quelle facilité de parole, quelle connaissance des affaires

et des lois, quelle chaleur et quelle droiture de cœur, un de ses confrères l'a dit sur sa tombe mieux qu'il ne m'appartient de le dire et avec une toute autre autorité. Son humeur aimable et bienveillante, sa franche et vraie bonté lui avait valu l'amitié de tous ses confrères du barreau ; il en était de même de ses confrères de la Diana ».

La parole est à M. le chanoine Reure.

Les Origines et l'histoire de l'établissement thermal de Sail-lès-Châteaumorand jusqu'à sa restauration. — Communication de M. l'abbé Reure.

L'établissement thermal de Sail-lès-Châteaumorand, ou Sail-les-Bains (1), est à dix minutes du village de ce nom, à une heure de Châteaumorand, au pied des escarpements de la grande faille du Roannais. Il est pourvu de bains et d'installations hydrothérapiques fort bien aménagés, d'une vaste piscine, de plusieurs hôtels, d'un petit casino. Les sources sont abondantes et variées, leurs vertus médicales incontestables. Le pays est assez riant, le site agréable, le parc est égayé par un ruisseau qui descend de la gorge pittoresque des *Fonds Gourney*. Il semble donc que rien ne doit manquer à la fortune de ce joli établissement. Mais, comme je ne fais pas ici

(1) L'orthographe officielle aujourd'hui adoptée est *Sail-les-Bains* ; mais nous emploierons la forme *Sail-lès-Châteaumorand,* autrefois usuelle, afin d'écarter toute confusion possible avec *Sail-sous-Couzan*. — Dans les documents anciens, la paroisse est appelée *Sal,* tout simplement.

de la réclame, je ne veux rien savoir de son histoire pendant les soixante années qui ont suivi sa restauration, et je ne m'occuperai que du passé.

Depuis longtemps, j'ai rassemblé des notes sur les origines et l'histoire des eaux minérales de Saillès-Châteaumorand, qui me rappellent de délicieuses promenades d'enfance et de jeunesse. J'avoue d'ailleurs que l'obscurité même du sujet piquait ma curiosité. Comme on va le voir, ces recherches n'ont abouti qu'à de maigres résultats.

Les auteurs de quelques-unes des quinze ou vingt brochures publiées sur les eaux de Sail ont été beaucoup plus heureux, et nous sommes un peu jaloux de leurs trouvailles. Ils avaient à leur disposition, paraît-il, des documents rares, tels que les *Chroniques du Forez* et les *Chroniques d'Anne d'Urfé* ! (1). Il faut croire que ces inestimables *Chroniques* se seront perdues depuis peu, ou qu'on aura gardé le secret sur la bibliothèque ou les archives où d'autres auraient pu les consulter à leur tour.

Quoi qu'il en soit, ces savants auteurs sont copieusement informés sur l'histoire et les destinées brillantes des eaux de Sail. Ils savent que, vers la fin de la Renaissance, en particulier, « c'était le séjour favori des grandes dames de la cour d'Henri III. Anne d'Urfé, Honoré d'Urfé, le duc de Nemours, le maréchal de Saulx-Tavannes, et bien d'autres grands seigneurs, s'y donnaient des rendez-vous, rendez-vous d'affaires, rendez-vous de chasse, rendez-

(1) Si, par hasard, on entendait désigner ainsi la *Description du Païs de Forez*, nous remarquerions qu'Anne d'Urfé n'y prononce même pas le nom de Sail.

vous d'amour ». C'est là que la belle Diane de Châteaumorand renouvelait son éternelle jeunesse (1).

M. le chevalier X. en sait même plus long encore (2). Sail aurait été visité, en 1160, par Hugues de Griffer, baron de Montgilbert, qui venait y faire admirer sa fille Lucette de Châtelus, « surnommée pour sa beauté, la Perle de la région » ; par le pape Urbain II, quand il alla de Cluny à Clermont pour y prêcher la première croisade ; au XIIe siècle, par la bienheureuse Philippe de Chantemilan (3), « dame d'honneur de la comtesse de Nourri, châtelaine du Crozet » ; quelques siècles après, par la « vénérable Jeanne Thésar (*sic*) de Matel, fondatrice de l'Ordre du Verbe-Incarné, conseillère de la reine Anne d'Autriche, qui attribua à ses prières miraculeuses la naissance de Louis XIV. Elle vint à Sail dans sa jeunesse, pendant qu'elle se trouvait au château de Montaiguet, chez une de ses tantes. Au milieu des grands personnages qui fréquentaient Sail, elle faillit perdre sa vocation... ». Enfin, pour corser cette histoire par un épisode dramatique, on nous apprend que « Mandrin, après avoir épouvanté la Bourgogne, voulut pousser une pointe jusqu'à Sail. Il ravagea l'établissement des bains, puis, pendant la nuit, alla établir son camp sur la montagne du Jars (4), d'où il fondit à l'im-

(1) *Guide pour Sail-les-Bains*, Paris, 1879, in-8°.

(2) *Guide pour Sail-les-Bains*, par le Chevalier X. Paris, 1880, in-8°.

(3) L'erreur n'est que de trois siècles ! Philippe de Chantemilan, née à Changy, est morte à Vienne le 15 octobre 1451.

(4) Le *Jard* est une montagne de 600 mètres, très connue dans le pays, et qui domine le bourg de Saint-Martin-d'Estreaux.

proviste sur Château-Morand, s'en empara, fit prisonnière la marquise de Lévis, et se fit livrer toute l'argenterie et les bijoux ».

Quant à l'origine simplement romaine des thermes de Sail, ce serait trop modeste. On y a trouvé « des pierres de taille énormes, qui paraissent remonter à l'époque cyclopéenne » !

Dans un travail de tenue plus sérieuse, M. l'abbé Flachard (1) est d'avis que saint Martin, allant du Donjon à Saint-Martin-d'Estreaux où il devait retrouver la grande route romaine, a évangélisé Sail en passant, et que « peut-être même il visita les thermes de Sail ».

Pour nous, abandonnant et ces hypothèses aventurées et ces récits légendaires, nous serons obligé de nous en tenir au terre-à-terre des renseignements positifs.

Les eaux de Sail-lès-Châteaumorand ont été connues et exploitées par les Romains ; ce point n'est pas douteux. Je me garderai cependant d'en apporter pour preuve la prétendue découverte d'une statuette de femme ou de déesse, signalée dans le *Journal de Roanne*, du 6 août 1891, sachant ou croyant savoir que cet article n'est qu'une mystification.

Peut-être faudrait-il aussi parler avec quelque prudence des pans de murailles, dites romaines, et des vagues débris d'architecture dont on reconnaissait encore les vestiges en 1845, car on a pu se tromper sur leur date. En tout cas, qu'une ville

---

(1) *Essai sur l'apostolat de saint Martin de Tours entre Vichy et Roanne*, (Moulins, 1899), grand in-8°.

antique ait autrefois couvert toute la plaine qui s'étend entre l'établissement thermal et le village, je n'en crois pas un mot.

Mais le seul nom de la localité suffirait à prouver l'origine romaine des thermes de Sail. On sait que tous les pays qui portent ce nom, ou un nom apparenté à celui-ci, possèdent des eaux minérales anciennes (1).

Voici, au reste, qui est plus décisif. Quand on entreprit les travaux de restauration, le puits appelé maintenant *Source des Romains* n'était soutenu en haut que par de mauvais madriers de bois. Mais en nettoyant ce puits, obstrué de pierres et de vase, on vit que ses parois inférieures, soigneusement cimentées, s'arrêtaient au roc ferme, à 25 pieds de profondeur. L'orifice d'émergence de la source était encadré de blocs de granit bien appareillés ; et enfin on trouva, scellées dans les fondations, des médailles de Vespasien et de Caracalla (2). On peut croire que les travaux, commencés sous Vespasien (69-79), furent achevés ou réparés sous Caracalla (211-217). Ils sont encore en partie utilisés aujourd'hui.

Les thermes de Sail, comme le remarque A. Bernard (3), étaient sur les confins de trois peuples

---

(1) *Salio*, d'où *aqua saliens*, eau jaillissante.

(2) Enquête faite par nous auprès de M. Marin père, demeurant au bourg de Sail. Voir aussi un article signé F. de P. (Fialin de Persigny), dans l'*Illustration* du 5 juin 1847 ; Merle-Desisle, *Notice sur les eaux de Sail-lès-Châteaumorand*. Paris, 1847, in 8°. Cet article et cette brochure contiennent la reproduction de deux médailles de Vespasien et de Caracalla.

(3) *Description du pays des Ségusiaves*. Paris et Lyon, 1858, in-8°, p. 107.

gaulois, les Ségusiaves, les Eduens et les Arvernes ; probablement sur le territoire des Arvernes, si on admet que l'ancien diocèse de Clermont correspond à peu près à l'Arvernie, car la paroisse de Sail, avant la Révolution, appartenait à ce diocèse.

Tout près de l'emplacement présumé d'*Ariolica*, à la *Maladière*, un embranchement se détachait, dans la direction de Sail, de la grande route de Lyon à Paris. Il y avait sans doute, au point de jonction, un antique hôpital, et j'ai ailleurs risqué la supposition qu'il était peut-être à l'usage particulier des malades qui se rendaient aux eaux de Sail (1).

C'est tout ce que je puis dire des thermes de Sail à l'époque gallo-romaine. Et nous entrons maintenant dans les longs siècles sans histoire. Après les invasions, resta-t-il quelque chose de l'organisation balnéaire créée par les Romains, et pendant combien de temps ? Du moins, même après que toute exploitation régulière eut définitivement disparu, la tradition subsista, soutenue et, pour ainsi dire, rendue visible par ces puits béants, par ces ruines dont une pierre se détachait chaque jour, mais qu'on savait être l'œuvre délabrée d'un peuple puissant, autre fois maître du pays de France ; par la coutume des habitants du voisinage de venir se laver dans ces eaux boueuses, dont l'usage avait démontré l'efficacité.

Le nom de *Bains* resta donc obstinément attaché à ce coin de terre, et même, sans que je sois en

---

(1) *Excursion archéol. de la Diana, le 3 juillet 1893*, dans le *Bull. de la Diana*, t. VIII, pp. 75 et suiv.

état d'expliquer cette singularité, on distingua les *Grands bains* et les *Petits bains* (1). Il est facile de prouver cette persistance du nom, d'après divers documents tirés des archives de Châteaumorand ; nous nous contenterons d'en citer trois. Le plus ancien, à notre connaissance, est une pièce de l'an 1399, où il est question d'une « Johannette des *Bains* ». Un extrait du terrier de Chaugy, de 1510, mentionne Antoine Bonnabaud et sa femme Antoinette Moulin, locataires demeurant aux *Petits bains*, paroisse de Sail, la vigne des *Bains*, le chemin conduisant de Chaugy aux *Bains*, et de là à Crozet. Vers 1540 (2), dans un hommage rendu par Jean Papon, lieutenant de Roannais, à Jean de Lévis-Châteaumorand, conseiller et chambellan du roi, sénéchal d'Auvergne, pour son château de la Motte de Sail, on parle du « chemyn tendant de la confrayrie de Sal ès *Bains* dudict lieu ».

Au XVIe, au XVIIe siècle surtout, l'attention revient à nos vieilles sources minérales et thermales, jusque-là fort négligées, et la plupart oubliées ; c'est une richesse dont on commence à comprendre le prix. Symphorien et Claude Champier décrivent la fontaine de Fontfort, à Saint-Galmier (3) ; Claude de la Roue, médecin et apothicaire forézien, écrit un mémoire, malheureusement perdu, sur les eaux

(1) Le plan cadastral de la commune de Sail appelle encore *Petit Bain* la partie des bâtiments où sont les écuries et remises.

(2) L'acte est sans date ; Jean de Lévis a été nommé sénéchal d'Auvergne en 1537, et est mort en 1541.

(3) S. Champier, *La Nef des princes*. S. l. n. d. (Lyon, 1502), in-4° goth. ; — Cl. Champier, *Catalogue des villes et citez*... Lyon, B. Rigaud, 1575, in-16.

minérales de notre province, et même, d'après La Mure, il découvre « la fontaine du Sal de Cozsan » (1).

En même temps, l'autorité publique s'occupe de remettre en valeur les sources de la France, d'en régulariser l'exploitation, de les faire inspecter. Un édit de Henri IV, de mai 1605, portait règlement des eaux minérales et médicinales. (2) La même année, le roi nommait La Rivière, son premier médecin, « surintendant général des bains et fontaines minérales du royaulme ». Le 7 janvier 1611, Jean Aubery était pourvu de la charge de surintendant des bains et eaux minérales du Bourbonnais, Auvergne, Bourgogne et Forez (3). Cependant l'histoire des sources minérales, et en particulier de celles du Forez, reste fort obscure pendant cette période de transition.

En 1605, Jean Banc, docteur en médecine à Moulins, publia son rare et curieux livre : *La Memoire renouvellee des merveilles des eaux naturelles. En faveur des Nymphes Françoises, et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires* (4). Selon l'usage du temps, l'ouvrage de Jean Banc est précédé de poésies latines et françaises à la louange de l'au-

---

(1) A. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 113, note 2 ; Mscrits inédits de La Mure, III, 45 v°. — Cf. l'*Ancien Forez*, 12e et 13e années, p. 91.

(2) Blanchard, *Compilation chronologique*, Paris, 1715, 2 vol. in-f° (col. 1371).

(3) Mallat, *Vichy à travers les siècles*, t. Ier. Vichy, 1890, in-8°, pp. 159 et 169.

(4) A Paris, chez Pierre Sevestre, 1605 ; petit in-8°.

teur ; et, pour égayer un peu ma pauvre prose, j'en détache cette belle stance de l'avocat Corbin :

Beaux Bains, belle Eau, grand Ban, qu'on vous face la [guerre,
La mort lève son ban et son arrière ban :
Vostre los immortel courra toute la terre,
Le Ban par ses beaux Bains, ces beaux Bains par le Ban !

Avant de connaître et d'ouvrir le livre de Jean Banc, je savais déjà qu'un autre médecin bourbonnais, Gaspard Bachot, avait fait avec lui des excursions dans le Forez : « Voyageans ès Provinces de Bourbonnois, Auvergne et Forest durant quinze ou seize ans, on ne nous voyoit guères l'un sans l'autre ». Ils avaient ensemble visité les eaux minérales de ces trois provinces, et Bachot prétend même qu'ils en avaient retrouvé quelques-unes (1).

On pourrait donc croire que Jean Banc, qui nomme un grand nombre de sources minérales de France, n'a pas oublié celles du Forez. Il ne mentionne pas pourtant les eaux de Sail-lès-Châteaumorand, de Sail-sous-Couzan, de Moingt, etc., pas même la Fontfort de Saint-Galmier, déjà connue et célèbre. Mais, par compensation, il consacre aux eaux de Saint-Alban (2) deux pages si intéressantes, que je n'hésite pas à les citer en partie. Si c'est une faute contre la logique littéraire de s'écarter de son sujet, j'espère que mes lecteurs foréziens ne m'en tiendront pas trop rigueur.

Les sources de sainct Arban sont mal avoisinées de lieux commodes pour le séjour des malades ; mais si marquent-elles

(1) *Partie troisiesme des Erreurs populaires*. Lyon, veuve Th. Soubron, 1626 ; petit in-8°.

(2) F. 90. Voir aussi au f. 33.

avoir esté autres fois en quelque belle recommandation pour la santé. Elles sont aboutissantes à une fort jolie chappelle qui servoit anciennement et est encores d'employ à des neufvaines qu'on fait en l'honneur de S. Arban... Or les sources en sont infinies en un enclos quarré basty de muraille, un peu plus spacieux que celuy de Pougues. Mais il n'y a aucune source fort profond en terre. Elles rendent un fort grand sifflement, et ont leurs fèces (1) fort copieuses, orangées, le long des canaux de leur cours. Il est vray qu'en tel nombre presque infiny de petites sources, il seroit très-difficile d'en remarquer deux qui fussent sans meslange de quelques eaux douces : chose regrettable infiniment en la négligence de ceux qui les avoysinent, d'avoir ainsi laissé altérer et gaster un thrésor infiny de telles merveilles. Toutes fois, nonobstant ce désordre de meslange causé par caducité des bastimens en la suitte des années, j'y ay envoyé plusieurs malades qui ont receu guérison, ou du moins soulagement... Je conseille à ceux qui sont atteints de maux de la jurisdiction de Pougues, et qui n'ont commodité plus grande, que hardiment ils se servent des plus pures et choisies de toutes ces sources ; ils le peuvent faire seurement (2).

Après cette petite digression, nous revenons aux thermes de Sail-lès-Châteaumorand. Le médecin roannais Pierre Gontier, en 1668 (3), parle assez au long, lui aussi, des eaux de Saint-Alban ; il ne dit rien de celles de Sail, que vraisemblablement il ne connaît pas. Assurément on ne se flatte pas d'avoir

---

(1) *Résidu.*

(2) Au moment où je corrige ces épreuves, on m'informe que M. Collet, à qui j'avais signalé cet extrait du livre de Jean Banc, l'a inséré dans une notice sur les sources minérales de Saint-Alban, parue dans les *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, année 1906.

(3) *Exercitationes hygiasticæ, sive de sanitate tuenda.* Lugduni, A. Jullieron, 1668, in-4° (Livre III : *De Aquis naturalibus medicamentosis*).

exploré toute cette littérature hydrologique, si spéciale et d'un accès si difficile ; mais il semble bien que les sources minérales de Sail étaient alors entourées d'une profonde obscurité, et n'étaient encore connues que dans le cercle d'un étroit voisinage. Six ans après Gontier cependant, La Mure, achevant son *Histoire du Pays de Forez* (1), énumérait, entre les richesses de sa province, « ces eaux minérales, tant froides que chaudes, ausquelles divers minéraux communiquent des propriétés si salutaires, comme fait le nitre et le vitriol en celles de Saint-Alban, de Sail-de-Cozan et de Moind, l'allun en la fontaine de Saint-Galmier, le soufre aux bains tièdes de Sail de Donzy, et d'autres *aux eaux de Sail prez de Châteaumorand* ».

Les eaux de notre Sail font leur entrée dans la littérature scientifique et médicale, croyons-nous, avec les *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France* (2), par Duclos, membre de l'Académie des Sciences. Peut-être sera-t-on curieux de savoir comment un chimiste, il y a 230 ans, analysait une eau minérale : « L'eau de Sail estoit limpide et agréable à boire, n'ayant aucune saveur ; elle avoit esté prise au printemps. Estant évaporée, elle a laissé très peu de résidence, grisastre, feuillée, de saveur nitreuse et lixiviale. Le peu de sel qui s'y est trouvé avoit du rapport au vrai nitre. Une partie de cette résidence, non dessalée, ayant esté mise au feu dans un creuset, s'est fondue et est devenüe

(1) Lyon, Gayet (ou Taillandier), 1674, in-4°.
(2) Paris, impr. royale, 1675, in-12, page 93.

bleüe, comme fait le sel de tartre qui a esté longtemps en fonte ».

Vers le même temps, un peu après le milieu du XVIIe siècle, il y avait deux maisons aux *Bains* de Sail, une habitée par François Game, l'autre par Me Claude Constancin, sieur de Vaux, notaire royal, procureur fiscal, puis bailli des terres de Châteaumorand. Ce Claude Constancin qui entre ici en scène est pour nous un personnage d'importance, car il tenta une espèce de restauration de l'établissement thermal de Sail ; c'est pourquoi nous dirons d'abord un mot de sa vie tourmentée.

Les habitants et justiciables de Chaugy soutenaient que certains droits exigés par le marquis de Châteaumorand, leur seigneur, étaient abusifs et vexatoires ; ils en avaient demandé décharge aux Grands-Jours de Clermont, et avaient même articulé une dénonciation contre lui. Selon toutes les apparences, le marquis était étranger aux excès de zèle de ses officiers. Constancin, son procureur fiscal, aidé de Pélassis, de Drut et d'autres comparses, prétendit contraindre, par des procédés un peu vifs, les gens de Chaugy à acquitter les corvées et charrois : il fit saisir et enlever le bétail des contribuables récalcitrants, notamment de Jean Basson, beau-frère de Messire Antoine Rouchon, curé de Sail. De là des requêtes, enquêtes, contre-enquêtes, informations, supplément d'informations, explications devant M. Dugué, intendant de la généralité de Lyon, enfin renvoi de la cause devant la Tournelle, et, en attendant la décision, emprisonnement de Constancin et de Pélassis à la conciergerie du Palais. Il faut croire que les faits avaient été exagérés, car la cour, par

son arrêt du 9 août 1667, renvoie le marquis de Châteaumorand de toute plainte au criminel, et se contente de condamner Constancin et Pélassis à aumôner chacun 80 livres parisis au pain des prisonniers de la conciergerie (1).

Un autre incident faillit tourner beaucoup plus mal pour Claude Constancin. Devenu bailli de Châteaumorand, il avait fait décréter de prise de corps un assez mauvais sujet, un certain Bonnepart, autrefois garde des chasses et pêches du marquis de Châteaumorand. Le vendredi 22 mars 1686, à neuf heures du matin, Constancin partit tranquillement de sa maison des Bains pour aller tenir son audience de justice au bourg de Saint-Martin-d'Estreaux. A un quart de lieu de Sail, dans un ravin boisé qu'on appelait le Creux Cavignon, il reçut de Bonnepart une balle dans le cou, et une autre qui lui cassa deux dents. Aussi était-il en piteux état, la tête enveloppée de bandages, pouvant à peine parler, quand il reçut la visite de Me Jullien, chirurgien au bourg de Saint-Martin. Le surlendemain 24 mars, M. le procureur du roi vint l'interroger dans son lit, et c'est d'une écriture toute tremblante qu'il a signé le procès-verbal. On entendit onze témoins ; mais nous ignorons quelle fut la suite et la fin de l'affaire (2).

Constancin s'en tira cependant. Il mourut à 65 ans, le 11 juillet 1689, et fut enseveli le même jour

---

(1) Factum imprimé ; ordonnance de M. Dugué ; arrêt de la Tournelle. Ces trois pièces sont aux archives de Châteaumorand.

(2) Archives départ. de la Loire, B. 783.

dans l'église de Sail. De son mariage avec Jeanne Vessay, il avait eu trois filles, Marguerite, Jacqueline et Hélène (1) ; mais leur destinée n'a pas pour nous d'intérêt.

J'ai dit que Constancin avait entrepris de relever les bains de Sail. Ce fait curieux nous est appris par une note de La Mure (2) : « La généalogie de la maison de Lévi Chasteaumorand, dit-il, a esté recueillie par les soings et iabeurs de Me Claude Constancin, sieur de Vaux, officier de judicature et agent de laditte maison... Le mesme sieur de Vaux a obligé le publiq de la restauration des eaux minéralles de Sail lez Chasteaumorand, qui avant luy n'estoient presque point cogneues, quoy qu'elles soient des restes insignes de la fabrique des anciens Romains, desquels on a trouvé plusieurs médailles dans les mazures, mesmes de Julia (3), femme d'Auguste ».

Certes nous ne mettrons pas en doute l'exactitude du renseignement donné par La Mure ; mais ne s'est-il pas mépris sur le caractère de la tentative de Constancin ? N'en a-t-il point parlé d'après des bruits vagues qui en avaient exagéré l'importance ?

Je vois, par un document, que Constancin « a délaissé fort peu de biens et quantité de debtes », que toute sa fortune consistait en la moitié du domaine du Courtil et une maison aux Bains, mal

---

(1) Registres paroissiaux de Sail et de Saint-Martin-d'Estreaux.

(2) Manuscrits inédits, II, 120.

(3) *Sic*, pour *Livia*.

entretenue (1). Si sa maison était mal entretenue, on doit penser qu'il ne s'était pas mis en grands frais pour réparer des ruines.

M. d'Herbigny intendant de Lyon, par une circulaire imprimée du 24 juillet 1697, adresse un questionnaire aux curés et personnes notables de sa généralité, pour être informé de l'état de la province. Nous avons la réponse de M. Frédéric, curé de Sail (2). C'est une des plus longues. Elle s'étend avec complaisance ; le cadre du questionnaire ne lui suffit même pas ; elle le déborde, et le bon curé ajoute un supplément au papier administratif. Passant en revue les hameaux de sa paroisse, il mentionne bien deux maisons aux *Bains*, mais ne dit pas un mot des eaux minérales, encore moins d'un établissement quelconque. Ce curé prolixe n'aurait pas laissé une lacune aussi grave. Il est donc certain que, huit ans après la mort de Constancin, il ne restait plus rien qui valût la peine d'être signalé à l'attention de Mgr l'intendant (3).

Pour conclure, je suis porté à croire que la restauration essayée, ébauchée par Claude Constancin fut des plus modestes. Il cura les puits, remit tant bien que mal les sources en état, installa peut-être une buvette et deux ou trois baignoires. Mais comme tout cela était précaire et chétif, bientôt s'effaça le souvenir même de cette entreprise avortée. En tout cas, Constancin dût obtenir des lettres patentes de

(1) Archives de Châteaumorand.

(2) Archives départ. du Rhône, C. 2, n° 195.

(3) M. d'Herbigny, dans le *Mémoire sur la généralité de Lyon*, rédigé à la suite de cette enquête, ne parle que des eaux de Saint-Galmier et de Saint-Alban.

Louis XIV ; il faudrait les retrouver ; on y lirait probablement un préliminaire historique qui ne serait pas sans intérêt.

Heureusement le livre de Duclos, presque classique en la matière, ne permettait plus que les eaux de Sail fussent tout-à-fait perdues de vue. C'est en effet d'après Duclos, dont le texte même est effrontément pillé, qu'elles sont mentionnées par Jean-François Chomel (1) et Planque (2). Quelques-uns, sans citer Duclos, font aux sources de Sail l'aumône de quelques lignes (3).

Mais d'autres paraissent encore les ignorer. Par exemple, Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de la France* (4), Dumoulin, dans sa *Géographie ou Description générale du Royaume de France* (5), connaissent, en Forez, les sources minérales de Saint-Galmier, Moingt, Saint-Alban et Salt-en-Donzy, mais ne parlent pas de Sail-lès-Châteaumorand (6).

Ce qui est plus singulier, un auteur forézien, Alléon Dulac, dans un ouvrage écrit tout exprès pour

---

(1) *Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy*. Clermont-Ferrand, 1734, in-12, p. LVIII.

(2) *Bibliothèque choisie de médecine*. Paris, 1753, in-4°, t. IV, p. 145.

(3) Ainsi Raulin, *Traité analytique des eaux minérales*. Paris, 1774, 2 vol. in-12, t. Ier, p. 300. — D'autres aussi, vraisemblablement ; mais je rappelle que je ne pouvais consulter tous les ouvrages traitant d'un sujet si spécial.

(4) Paris, 1718, in-8°, t. V, p. 407.

(5) Paris, 1767, in-8°, t. VI, pp. 98-101.

(6) Le *Sail* dont parle Duchannoy (*Essais sur l'art d'imiter les eaux minérales*. Paris, 1780, in-12, p. 85) paraît être Sail-sous-Couzan.

faire connaître l'histoire naturelle du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, ne mentionne chez nous que quatre sources minérales, et ce sont toujours les mêmes (1).

Et cependant les eaux de Sail, citées de loin en loin, mais sans usage public, étaient pourvues d'un inspecteur nommé par le gouvernement ! Que pouvait-il bien inspecter ? En 1746, M. Pierre Allier, témoin à un mariage, prend les titres pompeux de « conseiller médecin ordinaire du Roy, inspecteur des eaux minérales de Sal et de Saint Alban » (2). Il paraît que cette charge de conséquence ne pouvait rester vacante ; car l'*Almanach de Lyon*, de 1767 à 1790, enregistre chaque année M. Rostain, médecin à Roanne, comme intendant des eaux minérales de Sail-lès-Châteaumorand.

La publication, en 1778, du petit volume du docteur Richard de la Prade sur les eaux minérales du Forez est une date décisive dans leur histoire : le premier, il en a fixé la liste, a constaté leur état, en a déterminé les caractères d'après les idées en cours à cette epoque. Il avait, je pense, visité en personne les sources de Sail, à en juger par la précision topique de sa description : « On trouve, dit-il, à une lieue de Saint-Martin-Destreaux, trois sources d'eau thermales et une quatrième qui est froide (3) ; elles coulent dans la basse-cour de M.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle...* Lyon, 1765, 2 vol. in-8°, t. Ier, pp. 72 et 308. — Je ne sais pas si ses *Nouveaux Mémoires*, restés manuscrits, parlent des eaux de Sail-lès-Châteaumorand.

(2) Registres paroissiaux de Saint-Martin-d'Estreaux.

(3) Les uns ont compté quatre sources à Sail, d'autres cinq, d'autres encore six. Il y en a six en effet, en comptant une source abandonnée au fond du parc.

Game, bourgeois de cet endroit, et dans deux prés voisins de la propriété de ce même particulier ». L'analyse que M. de la Prade fait ensuite des eaux de Sail n'obtiendrait pas sans doute l'approbation de nos chimistes, qui ne goûteraient pas beaucoup ses théories sur la *terre absorbante* (1).

Le savant naturaliste Passinges a consacré quelques pages aux eaux minérales du Forez ; lui aussi semble avoir vu de ses yeux celles de Sail-lès-Châteaumorand, et son témoignage touchant leur antiquité est bon à recueillir : « On croit dans le pays que ces eaux ont été fréquentées par les Romains. On voit bien qu'on a pris anciennement quelques soins de ces fontaines ; mais rien n'atteste des établissemens dans le genre de ce grand peuple, si ce n'est quelques restes de fondations d'édifices » (2).

Passinges nous amène au seuil du XIXe siècle, et mon intention n'est pas de pousser plus loin cette enquête (3).

Au XVIIe siècle, comme on l'a dit plus haut, il y avait aux *Bains* de Sail deux maisons distinctes : celle des Game et celle des Constancin. Celle-ci passa à Louis Servajean, sieur de la Gauthière, par son mariage avec Jacqueline Constancin. Mais il semble que, peu après, un autre mariage l'ait mise

---

(1) *Analyse des eaux minérales du Forez*. Lyon, 1778, in-12, p. 94 ; voir aussi la p. 145.

(2) *Suite des Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du départ. de la Loire,* dans le *Journal des Mines,* an VI, p. 207.

(3) Le manuscrit inédit d'Ant. Granjon, à la bibliothèque de la Diana, contient (p. 450) quelques lignes sur les eaux de Sail-lès-Châteaumorand.

aux mains de la famille Game (1). Les deux maisons n'en firent plus qu'une, celle de Claude Constancin étant devenue une simple annexe de l'habitation principale.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Gilbert-François Game, conseiller du roi, et son procureur en l'élection de Roanne, habitait donc seul, je crois, la maison des *Bains*. Son frère Annet-Marie Game, avocat en parlement, résidait à Saint-Martin-d'Estreaux; mais il prenait le nom de *Game des Bains*, ou même de *Game, sieur des Bains*. Je remarque en passant qu'Annet-Marie Game a joué un certain rôle dans nos pays au commencement de la Révolution. Il était commandant de la garde nationale de Saint-Martin-d'Estreaux. On peut lire au *Moniteur Universel* (2) sa lettre fort intéressante, du 22 mai 1790, sur la fameuse émeute des grains, qui troubla toute la région comprise entre Roanne, Marcigny, le Donjon et la Palisse, et principalement les bourgs échelonnés sur la route de Paris à Lyon. M. Game fit preuve de décision ; il se transporta avec la milice nationale dans un village voisin (3), dispersa la bande des émeutiers et en arrêta six. En 1793 ou 1794, Lapalus, un des pourvoyeurs de Javogues, le fit jeter dans les prisons de Roanne, comme suspect d'incivisme (4).

---

(1) Le mariage de François Game avec Hélène Servajean est du 25 novembre 1732. Mais je ne m'aventure qu'avec hésitation sur ce terrain mal connu.

(2) *Moniteur*, n° 149, 29 mai 1790.

(3) Peut-être Droiturier, canton de la Palisse (Allier).

(4) Pothier, dans son livre : *Roanne pendant la Révolution* (Roanne, 1868, in-8°, p. 297), l'appelle *Aimé* Game ; il faut lire *Annet*.

Voyons maintenant quel était l'aspect des thermes de Sail en 1844, au moment où les sources allaient être achetées et rendues au public (1). Le ruisseau des *Fonds Gourney*, partagé un instant en deux branches, enveloppait une île marécageuse, et un bras, s'en détachant, formait une sorte de bassin allongé qui existe encore.

M. Méplain, marié avec Mlle Suzanne Game, de l'ancienne famille qui avait si longtemps résidé aux *Bains* de Sail, possédait l'unique maison d'habitation : c'était un long bâtiment en mauvais état. Parallèlement et de l'autre côté de la cour, la vieille maison des Constancin était réduite aux fonctions subalternes de dépendances.

On ne distinguait bien que trois sources, les autres étant perdues ou passant inaperçues : la source du Saule (*source du Hamel*), ainsi nommée d'un vénérable saule qui l'ombrageait ; infiniment moins abondante qu'aujourd'hui, elle était tout simplement reçue dans un tonneau ; une source à gauche de la maison, dans la cour (*source d'Urfé*), qui fut tarie, ou peu s'en faut, quand on capta la grande source du Hamel ; une source à droite (*source des Romains*), dans un puits encombré de pierrailles et de boue.

Les gens du pays, suivant une tolérance immémoriale, venaient à leur gré boire, se laver les pieds,

---

(1) D'après le plan cadastral de Sail, mon enquête auprès de M. Marin père, et quelques brochures sur les eaux de Sail, particulièrement celles de Merle-Desisle, citée plus haut, et d'Ossian Henry, *Etabliss. thermal de Sail-lès-Châteaumorand. Analyse des différentes sources.* Paris, 1851, in-8°. Voir aussi Gruner, *Description géol. du dép. de la Loire.* Paris, 1857, in-8°, p. 723.

les bras, les yeux; ils emportaient même librement de l'eau. La plupart n'étaient amenés aux sources que par leur réputation traditionnelle ; quelques-uns cependant y étaient envoyés par les médecins des environs (1). Ceux qui n'étaient pas de trop loin accomplissaient chaque jour leur petit pélerinage aux fontaines bienfaisantes ; les autres s'installaient de fortune au village ou dans les fermes avoisinantes.

On voit que, s'il est vrai que Sail ne fût pas un établissement thermal, puisqu'on n'y voyait aucune espèce d'organisation et d'administration, il y avait là cependant comme une ébauche qui semblait solliciter et appeler une restauration.

Un homme se trouva juste à point pour la tenter et la faire réussir. Berthe de Roncherolles, fille du marquis Théodore de Roncherolles et de Delphine de Lévis, et héritière de Châteaumorand, avait épousé en secondes noces le comte Victor du Hamel; chaque été les ramenait à Châteaumorand, à deux pas de Sail.

Le comte était un esprit actif. Il prit sa part du mouvement industriel qui a marqué la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, et mêla son nom à diverses entreprises. En voyant ces sources délaissées, mais auxquelles la foi populaire attachait sa confiance, l'idée lui vint qu'on pouvait relever les thermes de Sail. Il constitua une société en participation au capital de 55.000 francs, divisé en 110 parts, et apporta, sur cette somme, 40.000 francs pour son compte. Le 20 janvier 1844, pardevant

(1) Notamment par M. Farjat, médecin à La Pacaudière.

Me Antoine-Henri Fialin, notaire à Saint-Martin-d'Estreaux (1), le comte acquit de M. Jean-Marie Méplain et de Suzanne Game, sa femme, leur propriété des Bains. A la suite d'un avis motivé et favorable de l'Académie de médecine, du 6 mai 1844, le ministre du Commerce, par son arrêté du 28 juillet suivant, autorisait le rétablissement des bains de Sail-lès-Châteaumorand, et les plaçait sous le patronage direct du gouvernement.

M. du Hamel se mit hardiment à l'œuvre. L'établissement thermal fut bâti, la maison Méplain et l'ancienne maison Constancin transformées en hôtel et en bureaux, la source des Romains nettoyée, réparée, aménagée, ornée d'une vasque en marbre, etc.

Le succès fut rapide ; dès la saison de 1846, trois ou quatre cents malades vinrent à Sail. En 1847, et probablement avec d'autres fonds, le comte fit faire des fouilles à la source du Saule ; après des travaux considérables dans la roche vive, on trouva, le 8 décembre 1847, un jet puissant qui s'éleva à dix mètres de hauteur, et attira les curieux de bien loin à la ronde. Cette source d'une abondance extraordinaire, véritable « petite rivière minérale », permit d'alimenter une immense piscine (2).

---

(1) Frère du futur duc de Persigny.

(2) Nous mettons sous les yeux du lecteur la reproduction d'une lithographie très rare, sans date, mais qui doit être de 1847, ou, au plus tard, de 1848 ; elle représente l'établissement thermal après les premiers travaux de restauration. On n'y voit ni la machinerie et les appareils de chauffage, qui sans doute n'existaient pas encore, ni l'entrée de la source du Hamel, ni le grand hôtel, ni l'hôtel annexe, ni le casino, construits depuis. La piscine n'était pas encore abritée sous l'élégante rotonde allongée que nous voyons aujourd'hui,

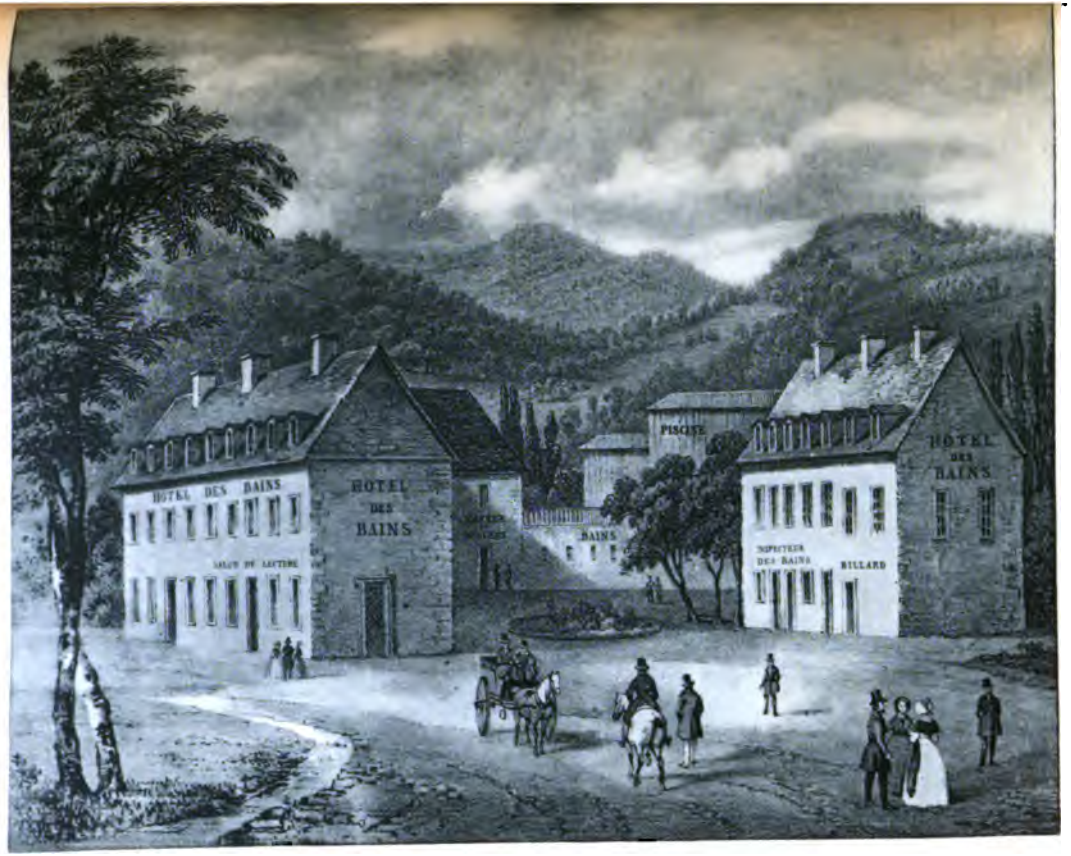

I. — SAIL-LÈS-CHATEAUMORAND. — L'ÉTABLISSEMENT THERMAL.

D'après une lithographie de 1847 ou 1848.

Vint la révolution de 1848. M. du Hamel s'attacha à la fortune naissante du prince Louis Napoléon, et fut tout entier accaparé par la politique ; il faut dire d'ailleurs qu'il avait dans le caractère plus d'impétuosité que de suite...

Je n'irai pas plus loin. Plusieurs administrations ont succédé à celle du comte Victor du Hamel, les unes prospères, d'autres moins heureuses. Je ne veux ni ne puis les juger, et je m'arrête ici, laissant à ceux que le sujet pourrait tenter le soin de poursuivre ce travail.

Dons.

M. le Président après avoir énuméré les divers dons faits dernièrement à la Société, ajoute :

« La Diana reçoit avec reconnaissance les ouvrages relatifs au pays de Forez, dont les auteurs veulent bien lui faire hommage, et les classe soigneusement dans sa bibliothèque. Mais nous nous interdisons de les apprécier et d'en rendre compte. Sans manquer à cette règle qu'il importe de maintenir par plus d'un motif, je crois devoir vous signaler deux ouvrages qui viennent de nous être offerts, parce qu'ils attestent que la renommée des personnages et des évènements foréziens, longtemps renfermée dans les étroites limites du pays, s'étend au delà et qu'ils

---

mais sous une construction d'aspect assez vulgaire, qui paraît être en bois. Cependant M. Marin père, dont j'ai plusieurs fois invoqué le témoignage, n'a aucun souvenir d'avoir vu ce bâtiment primitif. N'était-ce qu'un projet, dont la lithographie a cru devoir tenir compte, mais qui n'a pas été exécuté ?

attirent l'intérêt, qu'ils provoquent les recherches d'écrivains étrangers à ce pays.

« Voici donc qu'un vicaire de Paris, M. l'abbé Aulagne, retrace la part prise par un enfant du Forez à la renaissance religieuse qui a marqué le début du dix-septième siècle en France et nous montre Louis d'Urfé, après ses premières années passées soit au château de La Bâtie soit à la Cour, entrant au séminaire sous la direction de M. Tronson, se faisant prêtre, devenant évêque de Limoges malgré lui et ajoutant à la gloire des armes et des lettres qui avait élevé si haut son illustre maison, la gloire de la sainteté.

« Voici M. Bittard des Portes couronné par l'Académie Française pour son histoire de l'armée de Condé et qui, après plus d'un volume consacré à la Vendée, vient de donner place dans ses travaux au siège de Lyon et à l'expédition du Forez, marquant si je ne me trompe le vrai caractère de la résistance commune oposée à la Terreur par des hommes d'origine et de sentiments divers.

« L'un et l'autre ouvrage sont rédigés au moyen de documents tirés des archives publiques et particulières et témoignent d'une consciencieuse et clairvoyante érudition. Ils m'ont paru mériter confiance et me souvenant d'une parole d'Honoré d'Urfé : *Nous devons cela au pays de notre naissance et de notre demeure de le rendre le plus honoré et renommé qu'il nous est possible*, estimant que cette parole doit servir de devise à la *Diana*, j'ai cru pouvoir, une fois en passant, prendre acte de l'honneur rendu à notre pays par qui ne lui appartient pas ».

L'église paroissiale de Saint-André de Montbrison et le prieuré de Savignieu en 1423. — Indulgences concédées en vue de l'achèvement de l'église Notre-Dame de Montbrison en 1423 et en 1442. — Communication de M. l'abbé Relave.

Les divers établissements religieux que comporte l'Eglise catholique, évêchés, paroisses, chapitres, abbayes, prieurés, etc, étaient extrêmement multipliés au moyen âge, et assez souvent leurs juridictions s'enchevêtraient. Ici même, à Montbrison, le prieuré de Savignieu et l'église paroissiale de Saint-André présentaient un cas vraiment curieux d'enchevêtrement. Pendant une période qu'il est difficile d'évaluer, mais qui put être assez longue, les baptêmes, les enterrements et les mariages de la paroisse durent se faire et se firent en effet à Savignieu, dans l'église du prieuré bénédictin. C'est ce que nous apprend la bulle suivante, du pape Martin V, donnée le 19 février 1423 (v. st.), sur une supplique de Jean Puy curé de la paroisse.

... « A Jean Puy recteur et aux habitants de la paroisse de Saint-André... Votre supplique à nous récemment présentée contenait que notre vénérable frère Amédée archevêque de Lyon, considérant que vous et l'église de Saint-André [dépendant] du prieuré de Savignieu de l'ordre de s. Benoît, vous paroissiens de ladite église aviez l'habitude d'aller jusqu'à présent, en vertu d'une certaine coutume, à l'église de ce prieuré, *ad ejus prioratus ecclesiam... ex quadam*

consuetudine accedere consueveratis, pour le baptême des enfants, pour l'inhumation des corps des défunts, et pour la célébration des mariages ;

« Le même archevêque tenant compte de ce que cela a été pour vous l'occasion de graves inconvénients, de périls et de frais, en hiver et dans les temps de guerre, *hyemali et guerrarum temporibus*, à cause de la trop grande distance qu'il y a de ladite église paroissiale à la susdite église du prieuré, et que vous avez lieu d'en redouter de plus graves encore dans l'avenir ;

« Désireux de mettre un terme à cette anomalie, il a décidé que vous maintenant et les recteurs à venir de ladite église vous puissiez librement et licitement y établir des fonds baptismaux, *fontes baptismales... erigere*, pour le baptême des enfants, inhumer les corps des défunts dans le cimetière de ladite église, et dans la même église célébrer les mariages, sauf pourtant toujours et en tout le droit du prieur du moment, selon ce qui est expliqué plus amplement dans les lettres que ledit archevêque a données sur ce sujet...

« Donné à Rome près de Saint-Pierre le onze des calendes de mars 1423, la sixième année de notre pontificat » (1).

Ainsi, en 1423, l'église paroissiale de Saint-André de Montbrison n'avait pas de fonds baptismaux ; on n'y célébrait pas les mariages de la paroisse, et si elle avait un cimetière, on n'y enterrait

(1) Archives du Vatican. *Regesta Lateran. Martini V* t. 231, f°. 119.

pas les morts. Il fallut l'initiative du curé Jean Puy, et l'approbation de l'archevêque Amédée de Talaru, pour qu'une décision de la cour de Rome y autorisât les cérémonies pour lesquelles précisément il semble que l'on construit d'abord les églises paroissiales. Notre collègue M. Brassart a eu l'occasion, lorsque l'on a creusé l'égoût de la rue Saint-André, qui est à peu près dans l'axe de la grande nef de l'église, de reconnaître les substructions de l'édifice primitif, et il a constaté que, à des âges divers, plusieurs églises y avaient été successivement superposées. Il n'est pas improbable que, entre la destruction d'un de ces édifices (destruction causée peut-être par un fait de guerre) et la reconstruction suivante, un intervalle plus ou moins long se soit écoulé, pendant lequel, faute d'édifice paroissial, toute la vie religieuse de la paroisse avait dû se réfugier dans l'église prieurale de Savignieu. Durant cet intervalle, les religieux du prieuré, qui étaient chez eux, exercèrent naturellement les fonctions curiales et perçurent les droits curiaux. Lorsque, par la suite, les paroissiens de Saint-André se furent reconstruit une église, le prieur de Savignieu, fort du service rendu, ne se contenta point de se réserver la nomination à la cure (1), il maintint ce qu'il considérait comme son droit en établissant les choses sur le pied singulier que l'on vient de voir.

On peut alors se demander de quelle utilité pratique pouvait bien être l'église paroissiale pour les habitants de la paroisse. Assurément elle servait d'abord à la célébration des offices les dimanches et

(1) *Mém. de la Diana*, V, p. 165

les jours de fête, mais je ne pense pas, bien que ces jours fussent assez nombreux, que ç'eût été la peine de la construire à cette seule fin. Car les fêtes et les dimanches étaient en ces temps rigoureusement chômés, il n'y avait donc pas de temps perdu pour les fidèles à aller jusqu'à Savignieu, et ce n'est pas la course à faire qui pouvait non plus créer une difficulté véritable, les messes étant certainement nombreuses dans l'église du prieuré, et les cérémonies pompeuses et intéressantes. Il ne s'agissait pas davantage pour les habitants de la paroisse d'avoir soit des prédicateurs, soit des confesseurs paroissiaux; car pour ces deux fonctions, chacun sait que les religieux précisément ont toujours eu la faveur du peuple chrétien.

Comme première explication d'un fait qui paraît d'abord inexplicable, on pourrait remarquer que cet état de choses dura peut-être assez peu, et fut plutôt une transition qu'une organisation de caractère définitif. Si tant est que ce fait ait résulté de l'enchaînement de circonstances que je viens d'exposer, on conçoit que les paroissiens, désireux d'avoir un service paroissial à eux, aient commencé par se bâtir une église, quitte à faire accepter ensuite par le prieuré de Savignieu ce qu'il devait considérer comme une sorte de démembrement. Et il n'est point impossible que la haute situation personnelle des prieurs et les influences considérables dont ils disposaient aient fait durer plus que de raison l'état de choses avantageux au prieuré, si anormal, si absurde même qu'il fût. C'est seulement lorsque la cure se trouva occupée par aussi puissant qu'eux, à savoir par un membre de la famille Puy, que l'autorité du Saint-

Siège, sollicitée et intervenant, fit tout rentrer dans l'ordre, et sauf redevance (c'est ce que signifie le droit du prieur maintenu expressément par la bulle), affranchit définitivement la paroisse.

C'est ici, je l'ai dit, une première explication, mais on pourrait en trouver une autre, et je serais porté à penser, quant à moi, que les paroissiens de Saint-André, dans la période même où les vicissitudes des temps les obligeaient à n'avoir d'autre église proprement paroissiale que celle du prieuré de Savignieu, s'en construisirent une néanmoins afin de pouvoir, en attendant mieux, satisfaire au moyen d'une Société de prêtres leur piété envers les morts. Car il y avait en ce point au moyen âge un mouvement et une vie que les usages présents ne laissent pas soupçonner. J'ai entretenu précédemment la Diana de la question des fondations et des prébendes. Je rappellerai seulement aujourd'hui que, outre les fondations à perpétuité qui étaient, un peu partout, fréquentes et considérables, les chrétiens de fortune modeste ne mouraient pas sans avoir statué par testament qu'un certain nombre de messes pour le repos de leur âme seraient célébrées *immédiatement après leur mort, sans interruption* (1). Ces exigences relatives aux messes, à leur célébration immédiate et de suite, m'a expliqué l'établissement des Sociétés de prêtres, que l'on rencontre dans des paroisses de peu d'importance, dans de simples villages. Elle peut

(1) Dans la région de Saint-Symphorien-sur-Coise, il arrive encore aujourd'hui que l'on donne un *trentain*, soit trente messes à dire, à la condition tout-à-fait expresse et rigoureuse qu'elles seront dites sans interruption, une chaque jour, pendant trente jours consécutifs.

expliquer aussi la construction de l'église paroissiale de Saint-André. Outre le nombre des messes à célébrer, qui exigeait de multiples autels disponibles et de multiples célébrants, les enfants du défunt qui les avaient données, tenaient à y assister, et comme elles se célébraient les jours non chômés, c'était pour eux une sérieuse perte de temps et un dérangement onéreux, que d'avoir à se transporter à Savignieu pour cela.

Quoi qu'il en soit de ces explications, le curé Jean Puy et ses paroissiens demandaient en 1423 que l'état de choses qui avait été précédemment établi et dont on s'était accommodé jusque-là prît fin. Et ils donnaient pour raison, avec les hivers, les temps de guerre que l'on venait de traverser, ajoutant qu'ils étaient menacés pour l'avenir de plus grandes difficultés encore. Ces raisons n'étaient que trop justifiées, car à ce moment la lutte entre les maisons de Bourbon et de Bourgogne désolait notre province. Un vassal du duc de Bourbon notre comte, Antoine de Rochebaron, passé au service du duc de Bourgogne, avait envahi le Forez avec un corps nombreux, dans lequel on comptait des Lombards et des Savoyards commandés par un gentilhomme de leur pays, et, en 1422 précisément, cette troupe avait pris et saccagé Montbrison (1). Toutefois, en ce qui concernait l'avenir, les craintes des suppliants se trouvèrent heureusement vaines. Il y eut encore des inquiétudes pendant une douzaine d'années, jusqu'aux paix de Nevers et d'Arras (janvier et septembre 1435), mais aucun nouveau

(1) Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, II, p. 593.

fait de guerre ne vint ensanglanter la région montbrisonnaise.

* *

Dans le même temps, à cause des mêmes calamités, mais pour une fin toute différente, une autre supplique était envoyée de Montbrison à la cour de Rome : une bulle antérieure de treize jours à la précédente nous l'apprend.

« D'après ce qui nous a été rapporté, dit le pape, l'église séculière et collégiale de la bienheureuse Marie, de la ville de Montbrison, au diocèse de Lyon, laquelle a été fondée et dotée autrefois par les comtes de Forez issus de l'illustre maison de France (1), et se distingue entre les autres églises collégiales de cette région ;

« Soit à cause des contagions et mortalités, des guerres et dévastations, et autres calamités survenues en divers lieux, qui ont affligé longtemps ces régions et qui les affligent encore, soit en raison de la destruction par le feu tant de la ville tout entière que de partie des églises précitées, laquelle s'est produite depuis peu de temps ;

« Ladite église, dont la construction, en raison du décès de ses fondateurs, n'a pas été conduite à son plein achèvement à cause du manque de ressources et de revenus, ne saurait être restaurée et achevée dans l'ensemble de toutes ses parties sans l'assistance des fidèles... »

(1) Il ne faudrait pas croire que les scribes de la cour de Rome font ici une confusion entre les comtes de la 2e et de la 3e race, car Philippe-Auguste traitait de cousins les enfants de Guy II de Forez. L'on ne sait pas d'où venait la parenté.

Et le pape conclut en accordant une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à tous ceux qui visiteront l'église le jour de l'Annonciation, et apporteront leur aide à sa restauration et à sa conservation. La bulle est donnée à Rome près de Saint-Pierre le 6 février 1423 (v. st.) (1).

Il y a tout lieu de rattacher cette supplique au fait de guerre qui venait de désoler Montbrison et dont j'ai parlé tout à l'heure. L'église de Notre-Dame n'avait pas elle-même souffert, à ce qu'il paraît, car la supplique (la bulle ne fait évidemment que la reproduire) n'aurait pas manqué de le dire, en enflant plutôt la chose, et elle dit seulement que partie des églises collégiales de la région ont été incendiées, *partis ecclesiarum predictarum combustionem*, mais la ville en revanche avait souffert beaucoup, ayant été tout entière livrée aux flammes, *totius urbis combustionem*. On comprend qu'il dut s'ensuivre une détresse générale, d'où la pensée de recourir à Rome. Ce genre de recours, qui avait pour but d'obtenir du pape non point un secours direct en argent qu'il était incapable de donner, mais la concession d'indulgences spéciales et exceptionnelles en faveur des fidèles qui le donneraient, était au XVe siècle d'une pratique courante. Un savant dominicain, le P. Denifle, a publié récemment un gros volume composé en très grande partie de suppliques ou de bulles analogues à celle dont je viens de vous donner connaissance. Le volume ne contient pas moins de 400 actes pontificaux portant concession d'indulgences aux conditions ci-dessus énoncées,

(1) Archives du Vatican. *Reg. Lat. Martini V*, t. 231, f° 156.

pour la France seulement et pour une période de moins de quarante ans, du pontificat de Martin V à celui de Nicolas V (1417-1455). Encore n'a-t-il pas retenu tous ceux qu'il a rencontrés, car la présente bulle notamment ne se trouve pas dans son recueil (1).

Mais Montbrison ne s'en tint pas à la supplique de 1423. Dix-neuf ans plus tard, en 1442, un envoyé du duc Charles Ier de Bourbon en présentait à Eugène IV une seconde, plus développée, accompagnée de tous les détails de nature à toucher le Pape, et, par leur reproduction dans la bulle, à solliciter efficacement la générosité des fidèles. Le P. Denifle a publié cette dernière bulle, mais il n'en a reproduit que ce qui cadrait à son dessein, et il a laissé de côté le texte de concession des indulgences. Je vais la traduire en entier, car il me semble que, nous ayant été particulièrement destinée, tous les détails en doivent être intéressants pour nous.

« Eugène etc. à tous les fidèles du Christ qui liront les présentes lettres salut etc.

« Suivant ce que notre très cher fils noble homme Louis de la Vernade, chevalier, du diocèse de Viviers (2), ambassadeur à nous envoyé par notre très

(1) *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVe siècle*, t. I. — Mâcon, Protat frères imprimeurs, 1897.

(2) En 1442, Louis de la Vernade était juge de Forez, il avait été nommé à cette fonction par Charles I de Bourbon le 20 décembre 1434 ; il était né vers 1408, vraisemblablement dans la paroisse de Chassiers, canton de Largentière (Ardèche), où existe encore le château de la Vernade, converti en école communale. La branche des la Vernade restée à Chassiers s'y éteignit au XVIIIe siècle.

Louis de la Vernade épousa Catherine du Crozet d'une famille possessionnée à Gregnieu (Nervieu) et en Beaujolais.

cher fils noble homme Charles de Bourbon, duc d'Auvergne, a pris soin de nous exposer, certains anciens seigneurs du comté de Forez, enflammés d'un zèle pieux, en actions de grâces pour les bienfaits de Dieu, pour l'accroissement du culte divin, à la louange et gloire de Dieu et de sa très-glorieuse Mère la bienheureuse Marie toujours Vierge, ont entrepris de fonder et de construire une église collégiale en l'honneur et sous le vocable de la même bienheureuse Marie, au lieu de Montbrison, diocèse de Lyon, lequel est grandement insigne et considérable dans ledit comté, afin qu'un doyen et douze chanoines, avec environ trente à quarante prêtres de chœur et bénéficiers y célèbrent des messes et les autres offices divins à perpétuité ;

« Mais par le fait des ravages des guerres et de diverses autres calamités qui se sont produites dans ces régions, le doyen de ladite église et son chapitre se sont trouvés dans la nécessité, pour la conservation dudit lieu, pour en compléter et consolider les murailles, pour y creuser des fossés, et y établir des ouvrages de défense, de dépenser des quantités d'argent, et de plus le campanile s'est complètement écroulé, entraînant ses cloches, par le fait d'un incendie accidentel ;

Leurs portraits se voyaient avant la Révolution sur le vitrail de la chapelle du S.-Sépulcre qu'ils avaient fondée à Notre-Dame de Montbrison. Ils eurent quatre enfants : Louis, doyen du chapitre de Notre-Dame ; Charles, maitre des requêtes de l'Hôtel, et Jean, écuyer du roi, qui se fixèrent à Paris ; Amédée, commandeur en Forez des commanderies de Saint-Antoine (Cf. J.-M. de la Mure, *Histoire du Forez* et *Hist. des ducs de Bourbon* ; — *Noms féodaux ;* — Mémoires ms. de Barthélemy Puy ; — *Revue hist. du Vivarais*, t. X et XI). E. B. — T. R.

« De sorte que les murs et les bâtiments de cette église, qui a été commencée sur un plan somptueux et magnifique, et qui n'est pas achevée à moitié, ne saurait en aucune façon être complétée et achevée avec les ressources et les revenus qui lui sont propres ;

« Quant au duc, qui a la collation et la disposition pleine et entière des canonicats, prébendes, dignités, et autres offices, et de presque tous les bénéfices de ladite église, et qui a assigné des revenus suffisants pour que dans ladite église une messe soit célébrée à perpétuité, et qu'un cierge y brille et y brûle jour et nuit sans interruption, il s'engage par un vœu à faire de larges libéralités pour la continuation et l'heureux achèvement des murs et des bâtiments susdits ;

« C'est pourquoi nous, qui appliquons de préférence notre sollicitude apostolique à ce que les églises et les lieux dédiés sous le vocable de la bienheureuse Vierge Marie qui, comme notre particulière avocate, adresse pour nous des prières assidues au Roi qu'elle a mis au monde, atteignent leur réalisation pieuse ;

« Désirant que ladite église (dans laquelle, à ce qu'on affirme, le corps de Saint Aubrin martyr, *sancti Albrini martiris* (*sic*), repose et est honoré, et le bras de saint Denys existerait sous l'abri d'un reliquaire convenable, — auquel saint ont recours pour recouvrer la santé divers malades et infirmes, certains, que tourmentent des esprits impurs, sont délivrés, et, à ce qu'on dit, ceux qui sont atteints de démence ou d'égarement retrouvent leurs facultés, leurs forces et la santé) soit achevée promptement et se

conserve dans sa beauté, qu'elle soit fréquentée par les fidèles avec le respect qui lui est dû, et que la dévotion des fidèles eux-mêmes se répande davantage... ».

Avant de m'engager dans l'exposé des conditions auxquelles le Pape accordait les indulgences sollicitées, il me paraît à propos de remarquer que le document que je viens de traduire confirme l'opinion que m'avait suggérée la bulle de 1423, à savoir que l'église de Notre-Dame n'avait pas eu à souffrir du fait des soldats qui avaient pris la ville en 1422. Mais elle était inachevée, il y avait à en construire la bonne moitié, et soit le doyen, soit le chapitre ne pouvaient y employer des ressources qui leur fussent propres, car on avait couru au plus pressé, et tout leur argent avait passé en subventions pour les travaux de défense de la ville. On en était là lorsqu'un incendie fortuit, *ignis casualis*, avait jeté par terre, avec toutes ses cloches, le campanile qui servait de clocher provisoire. C'est sans doute cette dernière catastrophe qui détermina les Montbrisonnais à faire une démarche auprès de leur comte Charles de Bourbon, et celui-ci dépêcha immédiatement au pape un gentilhomme du Vivarais, du nom de Louis de la Vernade, pour lui exposer le cas, et, en portant à sa connaissance le vœu que faisait son maître de donner beaucoup d'argent pour l'achèvement de l'église, le supplier d'accorder de son côté des indulgences aux fidèles qui aideraient efficacement à cette œuvre. Ces multiples démarches aboutirent au résultat désiré, car Guillaume Revel, passant par là six ou sept ans après, put dessiner les échafaudages qui servaient à la construction du clocher, après

lequel il ne resta plus à construire que le portail.

Voici maintenant la partie de la bulle où sont accordées les indulgences. Le pape les accorde, comme on verra, dans des limites assez étroites de temps, et en imposant, avec l'aumône, un pèlerinage à l'église qu'il s'agissait d'achever.

« De l'autorité du Dieu tout-puissant, de la nôtre et de celle de ses apôtres les bienheureux Pierre et Paul ;

« En faveur de toutes et chacunes personnes de l'un et l'autre sexe demeurant dans les limites des provinces de Lyon, de Bourges, de Vienne, de Narbonne et d'Embrun, des cités et des diocèses qu'elles comprennent, pénitentes et dûment confessées, qui, depuis les 1res vêpres du samedi dans l'octave de Pâques jusqu'aux vêpres du dimanche le plus prochain, dans le cours de deux ans à compter de la date des présentes lettres, auront visité pieusement ladite église et prêté une main secourable à son embellissement, à sa conservation, et à son achèvement ;

« Et aussi en faveur de ceux qui, lesdits jours, auront été empêchés par la vieillesse ou par la difficulté des chemins ou autrement de quelque façon que ce soit, mais qui, s'ils l'avaient pu, auraient visité cette église ainsi qu'il vient d'être dit, pourvu qu'ils aient contribué suivant l'état de leurs ressources, dans ledit intervalle de deux ans, à l'embellissement et à l'achèvement susdits;

« Nous accordons de notre autorité apostolique, par la force des présentes lettres, à tout prêtre approuvé, quel qu'il soit, qu'elles auront choisi, le

droit de leur accorder, à l'article de la mort, la rémission plénière de tous leurs péchés, pourvu qu'ils en soient contrits et qu'ils les aient confessés ;

« Et pour aider lesdites personnes à faire leur choix, nous concédons pleine et libre faculté à tout prêtre approuvé désigné pour cela par le doyen et par deux des plus anciens chanoines de ladite église, d'entendre, les jours susdits, les confessions de n'importe quelle personne de l'un et de l'autre sexe, de leur accorder, dans les formes prescrites, le bienfait de l'absolution pour tous les cas non réservés au Siège apostolique pour lesquels nos grands pénitenciers résidants en la cour romaine ont le droit d'absoudre, et de leur imposer une salutaire pénitence ;

« De telle sorte toutefois que ces confesseurs, s'il s'agit de fautes pour lesquelles on doit satisfaction au prochain, enjoignent à ces mêmes personnes de satisfaire par elles-mêmes si elles survivent, ou par leurs héritiers, si elles meurent, et leur en fassent une obligation rigoureuse ;

« Et de peur que (ce qu'à Dieu ne plaise !) lesdites personnes ne soient entraînées par cette concession à faire plus facilement dans l'avenir des choses défendues, nous voulons que toutes les fautes qu'elles commettraient en comptant sur cette concession soient absolument exclues du bénéfice de la concession susdite, et que chacune de ces dernières personnes, durant un an à partir du moment où elles auront résolu de profiter ainsi de cette concession accordée pour l'article de la mort, jeûnent tous les vendredis, sauf empêchement légitime ; et lorsqu'elles se trouveront déjà tenues par un précepte de l'Eglise

ou pour accomplir une pénitence sacramentelle ou par un vœu ou autrement de jeûner lesdits vendredis, qu'elles prennent pour ce jeûne dans chacune des semaines de ladite année un autre jour où elles ne seraient pas tenues de jeûner ; que de plus, si pendant ladite année entière ou pendant une partie de cette année elles ont été légitimement empêchées, elles soient tenues de suppléer ce jeûne, dans les mêmes conditions, l'année suivante, le plus tôt qu'elles le pourront sans trop de difficultés ; toutefois, si par hasard elles ne peuvent pas s'acquitter du susdit jeûne en tout ou en partie, nous donnons dans ce cas à un confesseur approuvé, choisi par lesdites personnes, le pouvoir de changer ce jeûne en d'autres œuvres pies suivant qu'il le trouvera expédient pour le salut de leur âme, œuvres qu'elles seront également tenues d'accomplir, à défaut de quoi, même à l'article de la mort, la concession présente sera de nulle force et valeur.

« Donné à Florence, l'année 1442, le 3 juillet, la XIIe année de notre pontificat. Signé *Pog.* » (1).

Un détail piquant. Cette signature d'expéditionnaire est celle du célèbre humaniste et conteur italien le Pogge, Poggio Bracciolini, qui était en effet l'un des scribes de la Chambre apostolique sous le pape Eugène IV.

---

(1) *Reg. Vat. Eugen. IV*, t. 365, f° 344.

On trouve dans les *Reg. Lat. Sixti IV*, t. 750, f° 287, une concession analogue d'indulgences faite aux Franciscaines de Montbrison pour leur donner les moyens de renouveler leurs calices, joyaux, ornements et livres, ravagés par 40 ans de guerre (17 juin 1475).

Le sceau de Mathieu d'Aboen. — Communication de M. E. Brassart.

Il y a quelques jours, M. l'abbé Levet, vicaire à Moind, a communiqué à la Diana un petit sceau matrice trouvé dans sa paroisse, au territoire de la Reclava, proche celui du Palais.

Ce sceau en bronze, orbiculaire, légèrement pyramidal, se termine par une tige hexagone dont le sommet paraît brisé ; elle devait, vraisemblablement, être surmontée d'un anneau de suspension, rond ou à lobes (3 ou 4).

Le diamètre de l'empreinte mesure 0^{m} 023. Au centre, se voit un écu *fascé de trois pièces*, entouré de petits ornements (trilobes ?), grossièrement exécutés. La légende en capitales gothiques se lit ainsi :

+ S[*igillum*] MATHE[*i*] ALBENI CL[*erici*]

Le propriétaire du sceau devait s'appeler *Alboin*, *Auboen*, *Aboen*. Et, sans le blason, nous serions, dans la région montbrisonnaise, embarrassés pour le choix ; car ils s'y trouvaient au moins trois différentes familles de ce nom. Une à Chandieu et à Montbrison, l'autre à Saint-Bonnet-le-Château, la troisième établie à Aboen, qui en portait le nom, et ensuite à Cordes, commune de Firminy (1).

C'est à un membre de cette dernière famille, vivant

(1) Cf. *Cartulaire des francs fiefs*, notes de V. Durand ; — A. Steyert, *Armorial*, 2e édition.

II. — SCEAU DE MATHIEU D'ABOEN. — XIVe SIÈCLE.

(Grandeur naturelle).

s[*igillum*] MATHE[*i*] ALBENI CL[erici].

au XIVe siècle, qu'a appartenu le petit monument qui nous intéresse. Les d'Aboen de Cordes portaient, d'après Le Laboureur (1), *parti: d'argent à trois fasces de sable et de sable à trois fasces ondées d'argent*. Avec sa clairvoyance habituelle, Steyert avait prévu dans son *Armorial* (2e édition) que le second parti devait représenter les armes des de Cordes qui s'étaient fondus dans les d'Aboen ; notre sceau vient confirmer ce jugement.

Sur cette famille chevaleresque, on lira avec intérêt la généalogie qu'en a dressée de la Tour-Varan, et les notices spéciales que lui a consacrées Steyert dans la 2e édition de son *Armorial* et dans la *Nouvelle histoire de Lyon*. D'origine burgonde, les d'Aboen ont vécu misérablement en servant par les armes la Patrie ; tandis que les roturiers s'enrichissaient et acquéraient les opulentes seigneuries, se faisaient attribuer les riches prébendes. Le dernier de cette vaillante lignée mourut pauvrement à Firminy, en 1836, des blessures reçues au service comme simple chasseur à cheval (2).

---

(1) *Les Masures de l'Ile-Barbe*, 2e édit., II, 81.

(2) De la Tour-Varan, *Armorial et généalogies*, etc, p. 108. — A. Steyert, *Armorial*, 2e édition ; — *Nouvelle histoire de Lyon*, II, p. 416.

Comptes.

M. le Trésorier présente le compte de l'année 1905. Il est approuvé à l'unanimité. (V. annexe 1).

Budget additionnel 1906 et budget primitif 1907.

M. le Président donne lecture du budget additionnel pour 1906 et du budget ordinaire pour 1907. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés sans observation, à l'unanimité. (V. annexes 2 et 3).

Elévation à l'épiscopat d'un membre de la Diana, Mgr Déchelette.

Avant de clore la séance, M. le Président dit :

« Messieurs,

« Les membres de la Diana sont trop cordialement unis entre eux pour que nous puissions nous séparer aujourd'hui, sans nous être félicités ensemble de l'honneur que vient de recevoir un de nos confrères dont le nom est particulièrement cher à notre compagnie, sans avoir rendu hommage à Monseigneur Déchelette élevé à l'épiscopat en des circonstances qui doit en accroître encore pour lui notre respect et notre sympathie ».

Les paroles du Président sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte de MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° 1

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1905.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget primitif	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	3850 »	3840 »	3720 »	120 »
2. Cotisations à 15 fr.	1800 »	1770 »	1740 »	30 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	87 25	87 25	» »
Totaux.....	5860 »	5897 25	5747 25	150 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget primitif	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.	400 »	500 30	500 30	» »
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100 »	32 05	32 05	» »
4. Chauffage.....	100 »	59 »	59 »	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions.....	3000 »	1207 60	1207 60	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	357 20	357 20	» »
8. Fouilles et moulages.....	100 »	27 55	27 55	» »
9. Frais d'encaissement.....	140 »	136 15	136 15	» »
10. Achat de jetons..	200 »	200 »	200 »	» »
11. Imprévu.....	150 »	127 85	127 85	
Totaux.....	5860 »	3967 70	3967 70	» »

BALANCE

Recettes effectuées.....	5.747 25
Dépenses effectuées.....	3.967 70
Excédent de recettes.....	1.779 55

BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes prévues au budget additionnel	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédent de recettes de l'exercice 1904	1730 05	1730 05	1730 05	» »
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées.....	60 »	90 »	90 »	» »
3. Restes à recouvrer sur la vente des publications éditées par la Société	100 »	100 »	50 »	50 »
4. Intérêts de fonds en dépôt.....	10 »	47 70	47 70	» »
Totaux	1900 05	1967 75	1917 75	50 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget additionnel	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Restes à payer sur les frais du bureau.	11 30	11 30	11 30	» »
2. Frais d'impression	899 45	720 »	720 »	» »
3. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
4. Solde de l'acquisition des jetons ...	389 30	209 30	209 30	» »
5. Réserve d'amortissement	300 »	» »	» »	300 »
Totaux	1900 05	1240 60	1240 60	300 »

BALANCE

Recettes effectuées.....	1917 75
Dépenses effectuées.....	1240 60
Excédent de recettes	677 15

Résultats généraux de l'exercice 1905

Recettes du budget ordinaire.....	5.747 25	7.665 00
Recettes du budget additionnel	1.917 75	
Dépenses du budget ordinaire.....	3.967 70	5.208 30
Dépenses du budget additionnel ...	1.240 60	
Excédent de recettes à reporter au budget additionnel de 1906.....		2.456 70

ANNEXE N° 2

BUDGET ADDITIONNEL DE 1906.

Recettes

1. Excédent de recettes de l'exercice 1905.....	2.456 70
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées	150 »
3. Restes à recouvrer sur la vente de publications éditées par la Société.....	50 »
4. Intérêts de fonds en dépôt	10 »
TOTAL.....	2.666 70

Dépenses

1. Frais d'impression.....	1.000 »
2. Subvention pour la publication de l'histoire de Sury-le-Comtal	600 »
3. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire..	300 »
4. Supplément de frais de bureau	200 »
5. Supplément d'entretien du musée	266 70
6. Capital réservé.....	300 »
TOTAL.....	2.666 70

BALANCE

Recettes	2 666	70
Dépenses	2.666	70
Excédent	»	»

ANNEXE N° 3
BUDGET ORDINAIRE DE 1907

Recettes

1. Cotisations à 30 francs	3.700	»
2. Cotisations à 15 francs	1.600	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société	50	»
TOTAL	5.550	»

Dépenses

1. Traitement du bibliothécaire	1.200	»
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	400	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes	50	»
4. Chauffage	70	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions	2.900	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures	350	»
8. Fouilles et moulages	50	»
9. Frais d'encaissement	140	»
10. Achat de jetons	200	»
11. Imprévu	70	»
TOTAL	5.550	»

II.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A SAINT-HÉAND, FONTANÈS, GRAMMOND, CHATELUS ET SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.

le 9 juillet 1906.

Commissaires : MM. J. Dumas, H. Gonnard, T. Rochigneux, Ph. Testenoire, N. Thiollier.

PROGRAMME.

SAINT-HÉAND.

Eglise paroissiale construite d'après les plans de M. Perrin, collaborateur de Bossan. Peintures de M. Borel, statues de M. Millefaut, etc.

Restes du château, jadis aux comtes de Forez, et de l'enceinte fortifiée de la ville.

Maison dite de *Damas*, possédée successivement par les familles Tréméolles de Barges, Vertamy, Rochefort, etc. ; dans diverses chambres, belle cheminée armoriée et peintures héraldiques. — Vieilles maisons et détails sculptés des XVI• et XVII• siècles. — Sur le bord d'un chemin, groupe équestre de saint Georges, de la fin du XV• siècle.

Anciens ateliers ou forges dans les vieux quartiers ; leur disposition. — Industries disparues ; leurs causes.

Château de Malval, flanqué de quatre tours carrés, bâti par les Bourdon à la fin du XVI• siècle et longtemps possédé par les Rochefort de la Valette.

Pierre de la Bauche. Groupe de rochers sur un sommet haut de 875 mètres, d'où l'on jouit, en temps propice, d'une vue circulaire admirable sur les Alpes, le Pilat et les monts du Velay, du Forez et du Beaujolais.

FONTANES.

Au sommet de la montagne dominant un superbe horizon, château presque entièrement reconstruit à la fin du XVIIIe siècle. — Belle porte d'entrée, escalier remarquable. — Boiseries, cheminées et tapisseries Louis XV.

Porte d'entrée du château sur la place publique, à cintre surbaissé, flanquée de lions accroupis et tenant un blason. — Inscription sur une autre porte près de l'église.

Bâtiments ruraux et granges dépendant du château, remarquables par leur construction et leurs détails du XVIIIe siècle.

Historique du château, familles qui l'ont possédé.

Eglise fortement remaniée et agrandie à diverses époques. — Portail élégant de la fin du XVe siècle, en grès houiller ; similaires existant en Forez. — Moulures gothiques à l'intérieur. — Curieux bénitier de 1536 et dalles tumulaires. — Chœur clocher en cul de four.

GRAMMOND.

Sur une place, haute croix monolithique de 1534, une des plus remarquables de Forez ; identification des statuettes qui la décorent.

Eglise moderne, bâtie en 1867 par l'architecte Favrot.

CHATELUS.

Superbe donjon de forme pentagonale, à quatre étages et à faces irrégulières, constituant tout ce qui reste de l'ancien château mentionné en 1173. Fondé d'abord par les comtes de Forez qui l'aliénèrent en 1513 à Claude Laurencin, il passa ensuite aux Mitte de Chevrières, aux Bénéon et enfin aux Guillot de Chavannes dits de Châtelus qui en continuent la possession. — Habitation des seigneurs rebâtie au XVIIIe siècle et en voie de transformation.

Chapelle du château, convertie en église paroissiale et agrandie par l'adjonction de chapelles latérales. — Détails de diverses époques. — Statuettes.

(On aperçoit Châtelus et son château de la route de Saint-Symphorien).

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.

Belle porte de ville, dite de Riverie, couronnée de machicoulis et restes des fortifications de l'enceinte.

Eglise paroissiale bâtie au commencement du XVe siècle par le cardinal Girard. — Système de piliers prismatiques employés dans diverses églises du Forez. — Chapelles du XVIe siècle ajoutées après coup.

Portail fort simple, et clocher barlong massif et sans contrefort, couronné d'un étage de fenêtres à meneau.

Décoration soignée de l'abside à l'extérieur, sculptures héraldiques ; — curieux système de pinacles surmontant les contreforts.

Crypte d'époque indéterminée. — Emplacement du tombeau du cardinal Girard.

Bénitier en pierre de 1430 portant une inscription ; — curieuse tablette de fondation ; — peinture sur bois du XVIe siècle, figurant l'*Adoration des Mages* ; — restes de vitraux anciens ; — boiseries et chandeliers du XVIIIe siècles. — Dans la sacristie, portrait sur toile du Cardinal Girard.

Ancien collège transformé en maison commune. — Restes de recluserie.

Nombreuses maisons remaniées du XVe au XVIIe siècles.

Château de Pluvy, son avenue ; château de Clérimbert.

Restes de ponts anciens sur la Coise.

III.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE

Dons

Ont été offerts par :

L'Académie des sciences morales et politiques : *Catalogue des actes de François Ier*, tome VIII. Paris, imp. nat., 1905, in-4°

MM. Aulagne (l'abbé), son ouvrage: *Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges*. Paris, Honoré Champion, 1906, in-8°.

Louis de Lascaris d'Urfé, 1636-1695.

Bittard des Portes (René), son ouvrage : *Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793. Le siège. L'expédition du Forez, d'après des documents inédits*. Paris, Emile Paul, 1906, in-8°.

Balloffet (Joseph), sa notice : *Les dames de Sainte-Marie de Villefranche en Beaujolais* (1632-1792). Villefranche, P. Mercier, 1906, in-8°.

Bertrand (Alfred), sa notice : *Découverte des ruines d'un grand édifice gallo-romain sur le point culminant du bourg de Châtel-Deneuvre (Allier)*. Moulins, Et. Auclaire, s. d. (1906), in-8°.

Germain de Maidy (Léon), sa notice : *L'inscription de la cathédrale de Vaison. Une autre interprétation.*

(Extrait du *Bulletin monumental*, année 1905). Caën, H. Delesques, 1905, in-8°.

Lachmann (Emile), son œuvre musicale : *Marche beylicale*, op. 265. Transcription pour harmonie ou fanfare par Paul Legris, conducteur en si b et les 38 parties séparées. Partition complète manuscrite. Paris « l'Orphéon Monvoisin et Cie », s. d. (1906), in-8°.

Laprade (Paul de), sa notice : *Les caractéristiques de l'accent lyonnais*. Lyon, 1906, in-8°.

Lévis-Mirepoix (marquis de) : Olive (Siméon), *Archives du château de Léran. Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Levis-Léran devenus Lévis-Mirepoix, précédé d'une notice sur les cinq premiers Lévis*. Toulouse, Etienne Privat, 1903, in-4°.

Ojardias (Albert), sa notice : *Le sentiment auvergnat de la charité chrétienne. Discours prononcé à la réunion annuelle des conférences de Saint-Vincent de Paul du diocèse de Clermont, le dimanche 12 mars 1905*. Clermont-Ferrand, (Malleval), 1903, in-8°.

Vazelhes (Henri de), sa notice : *Moins d'hommes, plus de bateaux*. Paris, R. Chapelot et Cie, 1906, in-8°.

Echanges.

Académie delphinale, *Bulletin*, 4e série, tome XIX, 1905.

Académie de Mâcon, *Annales*, 3e série, tome IX, 1904.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, nos 9 et 10, novembre-décembre 1905 et nos 1 à 6, janvier-juin 1906.

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus des séances de l'année 1906. Bulletin*, janvier-juin 1906.

— *Comptes rendus des séances. Table des années 1857-1900*, dressée, par M. G. Ledos, 1906.

Académie de Vaucluse, *Mémoires*, 2e série, tome VI, 1re et 2e livraisons, année 1906.

Académie du Var, *Bulletin*, LXXIIIe année, 1905.

Chambre de commerce de Saint-Etienne, *Résumé des travaux pendant l'année 1905*.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome VIII, n° 53, 1906.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 13e année, nos 55, 56 et 57, janvier-mai 1906.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique*, 3e livraison, année 1905, et 1re livraison, 1906.

— — *Bulletin historique et philologique*, nos 3 et 4, année 1905.

— — Section des sciences économiques et sociales, *Bulletin*, 1905.

— Congrès des Sociétés savantes : *Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi 21 avril 1906 par M. Armand Brette, membre du*

Comité des travaux historiques et scientifiques, et M. Raymond Poincaré, ministre des finances.

— *Journal des savants,* 4e année, nouvelle série, nos 1 à 6, janvier-juin 1906.

— Sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts. Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, salle de l'hémicycle, à l'école nationale des Beaux-Arts du 13 au 19 juin 1905, 29e session.*

Revue de l'histoire de Lyon, tome V, fascicules 1 à 3, janvier-juin 1906.

Revue épigraphique, 28e année, tome V, nos 117 et 118, avril 1905 à juin 1906.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XIV, nos 1 à 6, janvier-juin 1906.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 13e année, nos 6 à 31, 5 janvier-29 juin 1906.

Smithsonian institution, Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year ending june 30 1904. Report of the national museum.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin,* tome XIV, nos 183 et 184, 4e trimestre 1905 et 1er trimestre 1906.

— *Mémoires,* tome XXX, 1906.

Société archéologique et historique de la Charente, *Bulletin et Mémoires,* 7e série, tome V, années 1904-1905.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 37e année, tome XIII, nos 1 à 6, janvier-juin 1906.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXVI, 1re livraison, janvier-mars 1906.

Société d'Archéologie Lorraine et du musée historique Lorrain, *Bulletin mensuel*, 6e année, n° 1 à 6, janvier-juin 1906.

— *Mémoires*, tome IV, 4e série, 1er volume, 1905.

Société de Borda, *Bulletin*, 31e année, 1er et 2e trimestres 1906.

Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin trimestriel*, nos 1 et 2, 1906.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 39e année, janvier-juin 1906.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 156e et 157e livraisons, janvier-avril 1906.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie. Revue*, 18e année, nos 1 à 6, janvier-juin 1906.

Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 23e année, nos 1 à 6. janvier-juin 1906.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, *Bulletin*, tome XV, nos 1 et 2, 1906.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin*, 2e série, tome X, 4e trimestre 1905 et 1er et 2e trimestres 1906.

Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 2e série, tome X, 3e trimestre 1905 à 2e trimestre 1906.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-Revue*, XXVIe volume, 1re à 3e livraisons, janvier-mai 1906.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXV, fascicules 1 et 2, janvier-avril 1906.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, *Mémoires*, tome XVI, 1re livraison, 1906.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 8e année, 1er et 2e fascicules 1906.

Société des lettres, sciences et arts de Rive-de-Gier, *Bulletin*, n° 8, novembre 1905.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 7e année, nos 25 et 26, janvier-avril 1906.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur en Auxois, *Bulletin*, tome XXXIII, année 1904.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 41 à 43, 4e trimestre 1905 à 2e trimestre 1906.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 25e année, 3e série, nos 17 et 18, 1er et 2e trimestres 1906.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, *Mémoires*, 1904.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, *Mémoires*, 2e série, tome Ier, 2e partie, 1906.

Société Gorini, *Bulletin*, 3e année, nos 9 et 10, janvier-avril 1906.

Société historique de Compiègne, *Bulletin*, tome X, 1904.

— *Procès-verbaux, rapports et communications diverses*, XIII, 1904.

Société historique et archéologique du Maine, *Revue historique et archéologique du Maine*, tomes LVII à LIX, 1er et 2e semestre 1905 ; 1er semestre 1906.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, janvier-mai 1906.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin*, 1905.

— *Mémoires*, 7e série, tome V, 1904-1905.

Société neuchâteloise de géographie, *Bulletin*, tome XVI, année 1905.

Société philomatique de Paris, *Bulletin*, 9e série, tome VII, 1905.

Université d'Aix — Marseille. Faculté de droit et des lettres d'Aix, *Annales*, *Lettres*, tome II, nos 1 et 2, — *Droit*, tome II, nos 1 et 2, janvier-juin 1906.

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXVII, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1906.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 7e année, nos 37 à 39, janvier-juin 1906.

Bulletin monumental, nos 1 et 2, 1906.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome LXIII, 1re à 6e livraisons, janvier-juin 1906.

Revue archéologique, 4e série, tome VII, janvier-juin 1906.

Revue forézienne illustrée, 16e année, nouvelle série, nos 1 à 12, janvier-juillet 1906.

Acquisitions

Galley (J.-B.), *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*, tome II. Saint-Etienne, 1906, in-8o.

IV.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. Jacques Vincent de Saint-Bonnet, château de Saint-Bonnet-les-Oules, reçu le 13 janvier 1906.

Mme Jules du Chevalard, château de Vougy, reçue le 1er avril 1906.

M. Laporte, juge au tribunal civil de Montbrison, reçu le 26 juin 1906.

Mme la baronne Piston, à Saint-Marcel-de-Félines, reçue le 10 juillet 1906.

M. Maurice Paliard, 9, rue Michelet, à Saint-Etienne, reçu le 10 juillet 1906.

M. Joannès Vocanson, 7, rue du Grand Moulin, à Saint-Etienne, reçu le 10 juillet 1906.

M. le comte d'Espagny, château de la Grye, à Ambierle, reçu le 20 juillet 1906.

Membres décédés.

M. le baron de Chabert, à Boën-sur-Lignon, membre titulaire.

M. Eugène Déchelette, négociant à Roanne, membre perpétuel.

M. Louis Dusser, ancien magistrat, château de Gazilhan, à Saint-Georges-Hauteville, membre titulaire.

M. l'abbé Lachard, curé de Saint-Clément-les-Places (Rhône), membre titulaire.

M. l'abbé Peyron, archiprêtre, curé de Boën-sur-Lignon, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. Auguste Astic, notaire à Feurs, membre titulaire.

M. l'abbé Bartholin, prêtre retiré, à Vernaison (Rhône), membre titulaire.

M. Jules Bonnet, avoué, rue de la Loire, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. l'abbé Déal, aumônier à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. l'abbé Fabre, vicaire à Saint-Just-sur-Loire, membre titulaire.

M. l'abbé Fouilloux, chanoine, rue des Carmes, à Clermont-Ferrand, membre titulaire.

M. l'abbé Marnat, curé d'Allieu, membre titulaire.

M. l'abbé Valendru, curé de Chalain-le-Comtal, membre titulaire.

M. l'abbé Virieux, curé d'Ecully, membre titulaire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 : — Tome V, 1889 et 1890; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Mediolanum*, etc., etc.

Tome II, — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc., etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Citeaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

JUILLET — SEPTEMBRE 1906.

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 3.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1907.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

SOMMAIRE :

Henri GONNARD. Compte-rendu de l'excursion de la Diana aux gorges de la Loire, Cornillon et Aurec, le 2 août 1899, 79.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ DE LA DIANA
AUX GORGES DE LA LOIRE DE ST-RAMBERT A ST-VICTOR, A CORNILLON ET AUREC LE 2 AOUT 1899.

COMPTE-RENDU PAR M. H. GONNARD.

LES GORGES DE LA LOIRE

Trente-trois membres de la Diana avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation et se trouvaient réunis, le 2 août 1899, à la gare de Saint-Just-sur-Loire, pour visiter les localités intéressantes échelonnées sur les rives du fleuve à son entrée dans la province du Forez, depuis Aurec, qui fait aujourd'hui partie du Velay, mais avait appartenu, dès le XIe siècle, aux comtes de Forez.

De ce point jusqu'à Saint-Just la Loire roule ses flots dans un défilé étroit et tortueux qui forme, suivant l'expression de Steyert, une véritable porte naturelle donnant accès au cœur du pays par le côté méridional. « Les plus anciens habitants, ajoute cet auteur, y établirent leurs premières forteresses,

dont l'une portait le nom caractéristique d'*Ocellum*, *Uxellum* (passage), aujourd'hui Essalois », l'oppidum celtique et gallo-romain. Le moyen-âge y éleva les châteaux de Grangent, de Chambles et de Cornillon. Les nombreuses ruines qui jalonnent l'une et l'autre rive de la Loire dans cette région pourraient faire l'objet d'études fort intéressantes pour les membres de la Diana ; mais les voies de communication sont rares et peu praticables dans cette gorge, dont les sinuosités pittoresques se déroulent sur une longueur de près de vingt kilomètres. Il a donc fallu écourter le programme primitivement élaboré, et se contenter de jeter à la hâte un regard furtif sur ces ruines qui paraissent et disparaissent successivement à tous les détours de la voie ferrée, laissant à peine au voyageur le temps de les entrevoir au passage.

On se groupe donc, autant que possible chacun suivant ses affinités naturelles, et on s'installe dans les véhicules préhistoriques encore en service sur cette ligne secondaire. Le sifflet strident du chef de gare donne le signal du départ et nous roulons bientôt à la vitesse vertigineuse de vingt-cinq kilomètres à l'heure. Après avoir franchi l'étroite vallée du Furens, la voie atteint le virage de Saint-Just-Saint-Rambert pour remonter le cours de la Loire Sur la rive gauche, et côtoyant le fleuve, se déroule le canal d'irrigation qui, descendu de Saint-Victor, va à partir de Saint-Rambert, se subdiviser en artères et sous-artères, destinées à porter sur les points les plus éloignés de la plaine du Forez la fraîcheur et la fécondité.

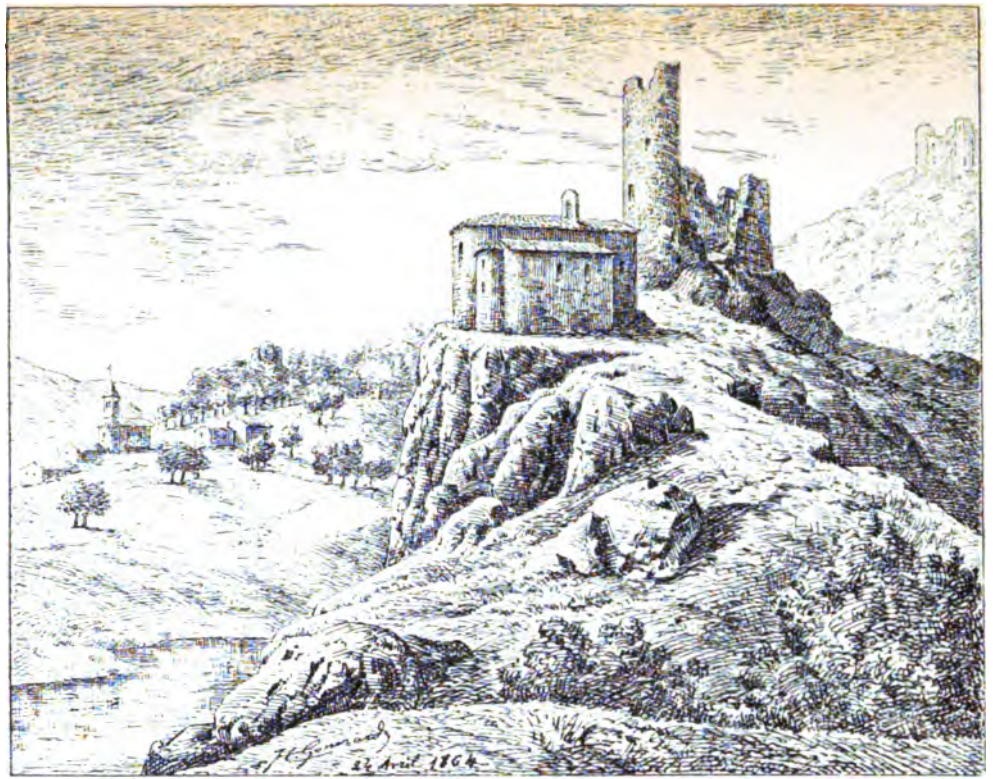

III. — GRANGENT, ESSALOIS ET LES CAMALDULES.
Dessin de M. H. Gonnard.

p. 81

GRANGENT.

Au premier tournant se montre brusquement à nos yeux la tour romane de Grangent, fièrement dressée sur le promontoire escarpé qui lui sert de base, près du confluent du petit ruisseau du même nom. Ce château est mentionné pour la première fois dans la fameuse transaction de 1173, qui consomma le partage définitif du comté de Lyonnais entre les Archevêques et nos comtes de Forez. Auprès de la tour et en dehors des murailles du château se voit encore, assez bien conservée, 'a petite chapelle de Notre-Dame-de-Grangent, qui relevait au XIIe siècle de la puissante abbaye de l'Ile-Barbe, ainsi qu'en témoigne une bulle du Pape Lucius III, datée de 1183, citée par La Mure (1).

Au commencement du XVIIe siècle elle était desservie par des ermites Camaldules établis dans les ruines de l'ancien château. Elle fut vendue comme bien national le 30 juin 1796.

---

(1) *Hist. des Ducs de Bourbon*, t. I, p. 167.

ESSALOIS.

En face de Grangent, sur les escarpements de la rive gauche, on distingue les tours du château

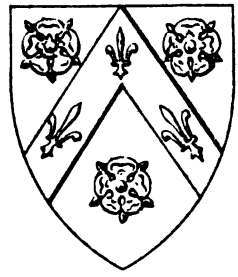

1. — DU BERTRAND.
D'argent au chevron d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or et accompagné de 3 roses de gueules.

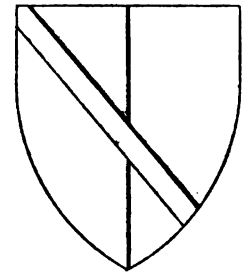

2. — ESCOUBLEAU DE SOURDIS.
Parti d'azur et de gueules à une cottice d'or brochante.

d'Essalois, bâti en 1580, près de l'emplacement de l'ancien oppidum gallo-romain, par Léonard du Bertrand, grand maître des Eaux et Forêts. En 1671, Pierre d'Escoubleau de Sourdis le vendit aux Camaldules du Val-Jésus (1).

LES CAMALDULES DU VAL-JÉSUS.

Un peu au-dessous et tout près du fleuve, dans le petit vallon d'Amieu, on découvre au milieu de la verdure les restes de l'ermitage du Val-Jésus, fondé en 1628 par Vital de Saint-Pol, prieur de Saint-Germain-l'Herm. Ce même Vital de Saint-Pol avait également érigé tout près de là une chapelle,

(1) Cf. Sonyer du Lac, *Fiefs du Forez, Essalois.*

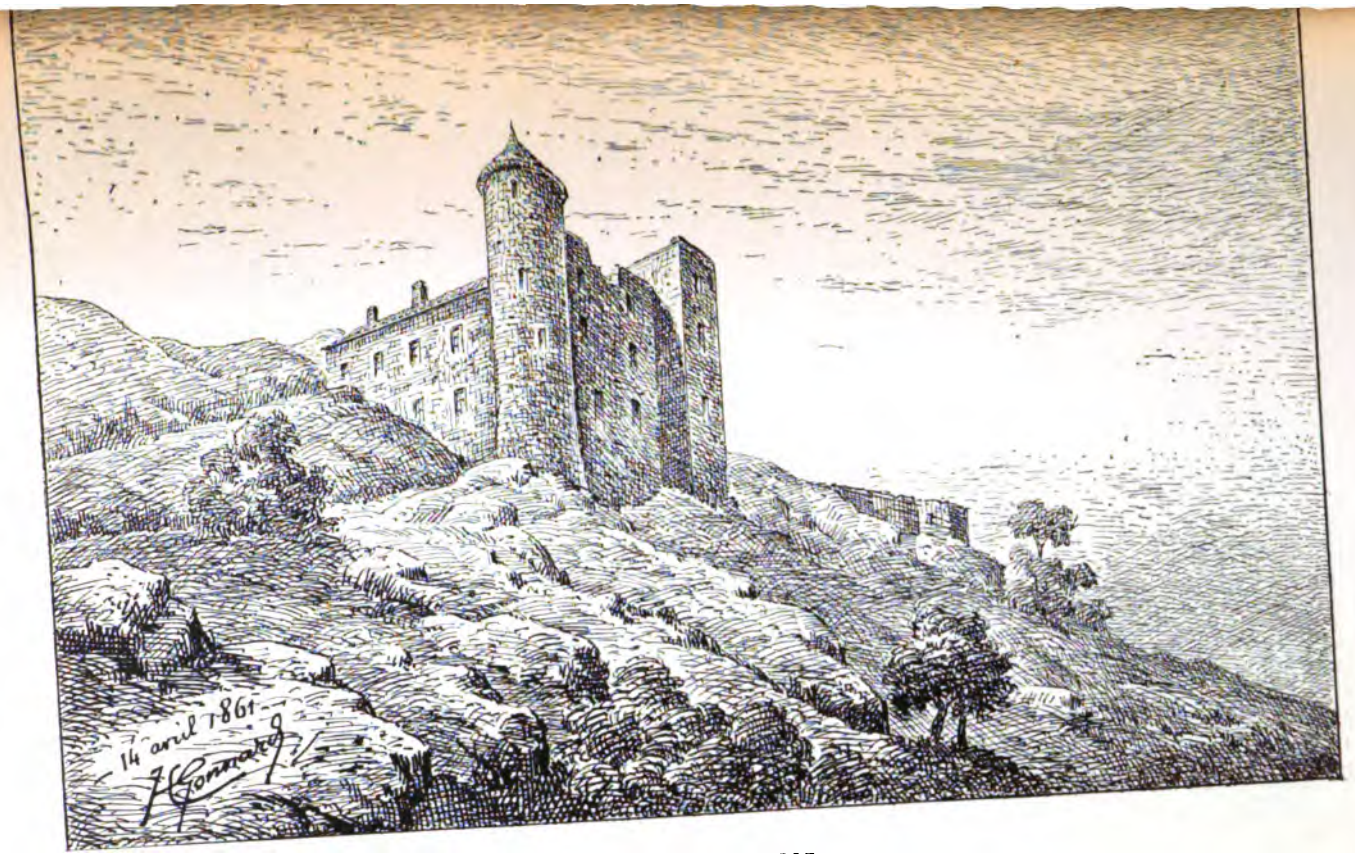

IV. — ESSALOIS.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 82.

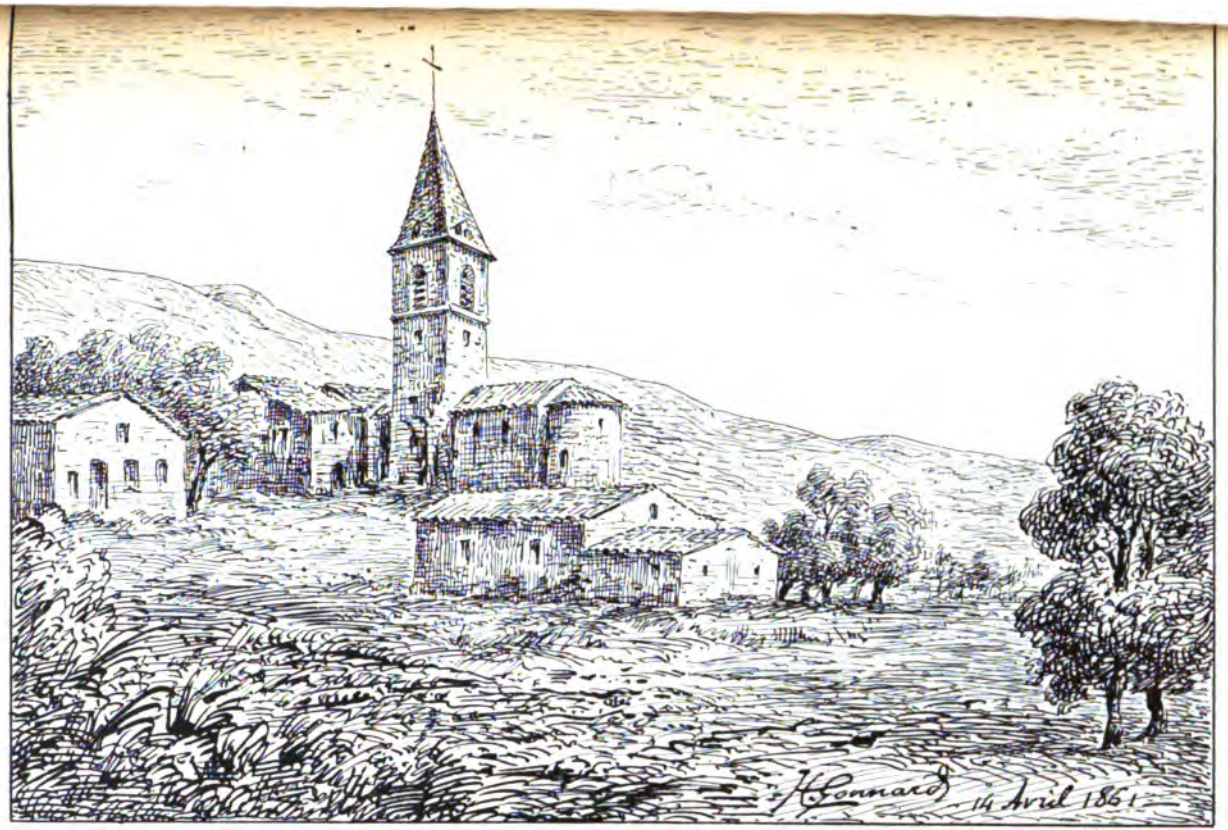

V. — LES CAMALDULES.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 83

dédiée à saint Roch et à saint Sébastien, dont on

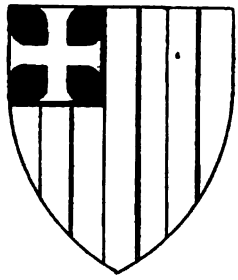

3. — SAINT-POL.
D'azur à 3 pals d'argent, au franc-canton de sable chargé d'une croix pattée d'argent.

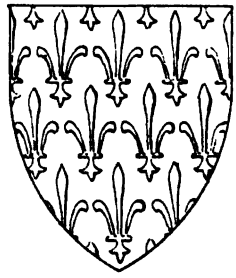

4. — APCHON.
D'or semé de fleurs de lys d'azur.

peut voir encore les débris sur une colline boisée, à peu de distance de l'ermitage.

NOTRE-DAME DE GRACES.

Au-dessus d'Essalois, et sur le point culminant

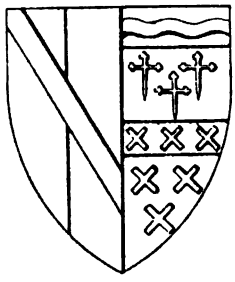

5. — CHRISTINE DE CREMEAUX D'ENTRAGUES,
femme de Pierre d'Escoubleau.

*Mi-parti coupé ; au 1er d'*Escoubleau de Sourdis ; *au 2e de gueules à 3 croix tréflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur* qui est Cremeaux ; *au 3e d'azur à 3 flanchis d'or au chef de même chargé de 3 flanchis d'azur*, qui est Balsac d'Entraigues.

de la montagne qui borne l'horizon au couchant, se

détachent les ruines de la maison de Notre-Dame-de-Grâces, fondée en 1608, également par Vital de Saint-Pol avec l'aide de la famille d'Apchon. Elle compte parmi ses bienfaiteurs les Gadagne, les Cremeaux d"Entraigues, les Pouderoux. Cette maison occupée d'abord par des ermites camaldules, fut transférée plus tard aux Pères de l'Oratoire qui l'agrandirent progressivement et en firent par la suite un important établissement pour l'instruction

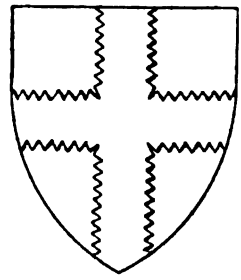

6. — GADAGNE.
De gueules à la croix dentelée d'or.

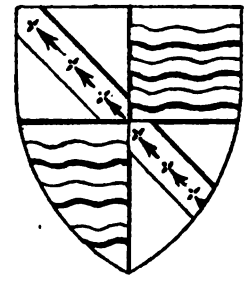

7. — POUDEROUX.
Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à la bande d'hermine ; aux 2 et 3 d'azur à 3 fasces ondées d'argent.

de la jeunesse. Elle put se maintenir jusqu'en 1792, et fut vendue comme bien national en 1794 (2).

CHAMBLES. — LE CHATELET.

Mais pendant que nous rappelons tous ces souvenirs, le train qui nous emporte arrive à la station de Saint-Victor. Un arrêt de quelques minutes nous

(2) Cf. A. Broutin, *Notice historique sur les Oratoriens de N.-D.-de-Graces et les ermites de Val-Jésus*, 1871.

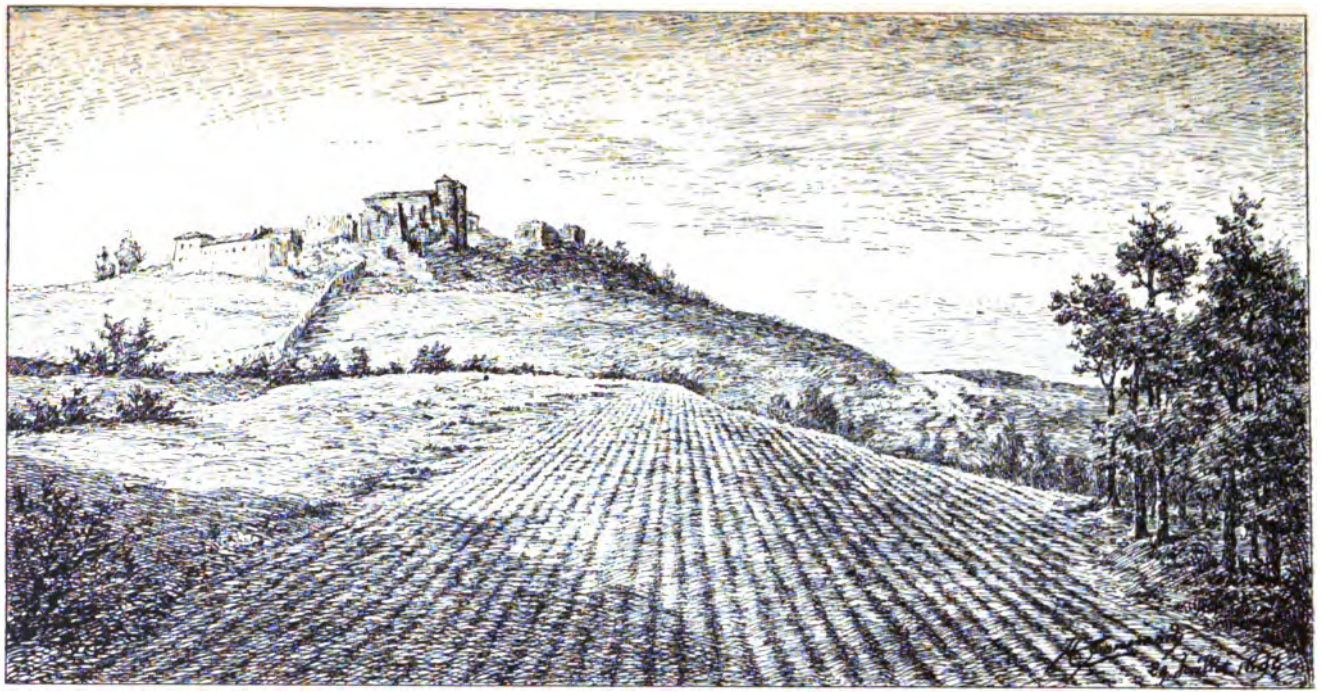

VI. — NOTRE-DAME DE GRACES.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 84.

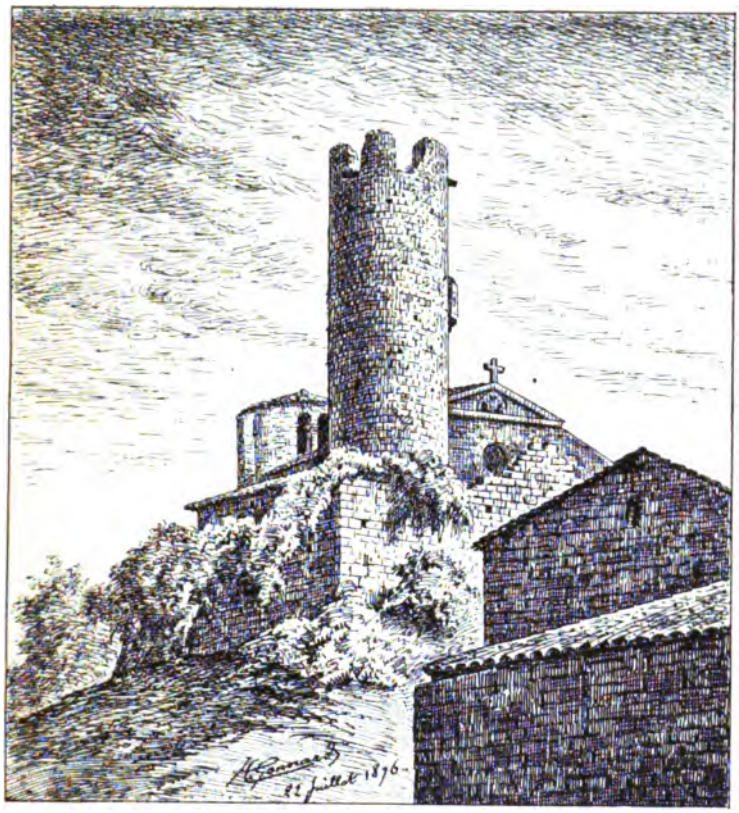

VII. — CHAMBLES.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 84.

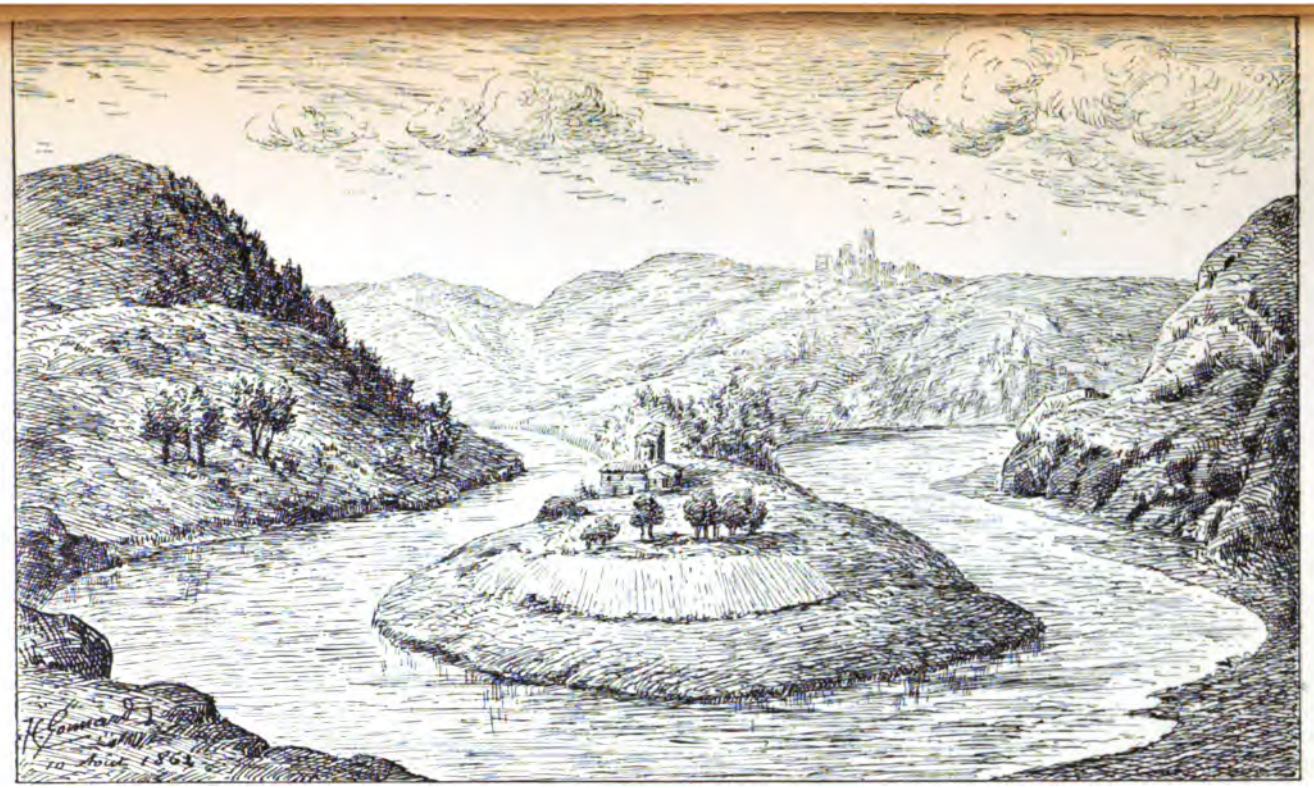

VIII. — LA PRESQU'ILE ET LE PRIEURÉ DU CHATELET, AU DESSOUS DE CHAMBLES.
(Vue prise des hauteurs de Saint-Victor en 1862).

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 85.

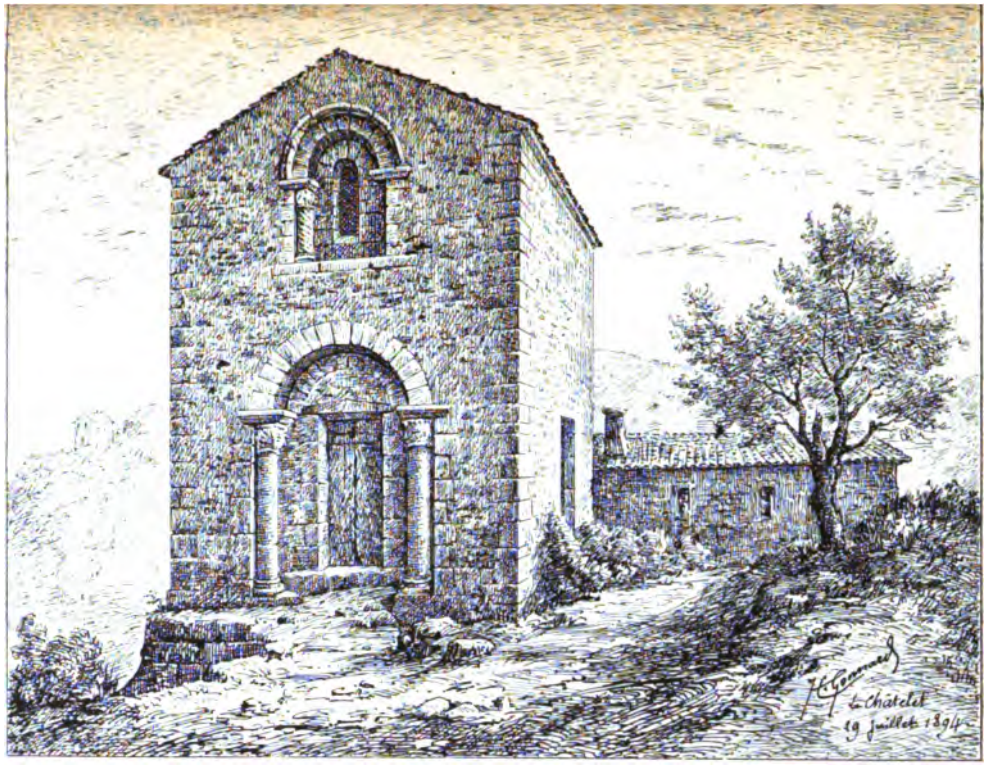

IX. — LE PRIEURÉ DU CHATELET.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 85.

permet d'entrevoir la belle tour romane de Chambles et quelques pans de murs encore subsistants de son antique prieuré, dont la fondation remonte au XIe siècle. Puis la voie franchit deux fois le fleuve sur deux ponts assez rapprochés et traverse la presqu'île du Châtelet. Une curieuse chapelle romane désaffectée et un petit bâtiment rural rappellent seuls aujourd'hui l'existence du minuscule prieuré mentionné dans le testament de Guy IV (1), et au profit duquel Guy V, son successeur, approuvait et, confirmait, au mois de février 1250, diverses donations. On peut voir, dans le tome III, page 55, de l'*Histoire des ducs de Bourbon*, de la Mure, le texte de ce document, reproduit d'après une charte tirée des archives de l'abbaye de Conques en Rouergue, dont dépendait le prieuré du Châtelet depuis le XIe siècle.

---

(1) ... Item lego domui de Chatelet, priori et capellano, tres solidos debitales, annuatim percipiendos in festo omnium sanctorum. (La Mure, *Hist. des Ducs de Bourbon*, t III, p. 51).

CORNILLON

Non loin du confluent de l'Ondaine nous pénétrons dans le bassin industriel de Firminy, et le train nous dépose à la gare de Fraisses-Unieux. Des voitures nous attendent pour nous conduire à Cornillon, dont nous sommes éloignés à peine de quinze cents mètres à vol d'oiseau. Mais, pour y atteindre, il faudrait faire l'ascension d'une colline assez élevée, par des chemins peu carrossables quoique fort pittoresques. Nous allons donc tourner la difficulté et revenir un peu en arrière pour franchir, sous le tunnel du Pertuiset, l'énorme massif de rochers qui nous sépare de la Loire en cet endroit. Continuant à remonter le cours du fleuve, nous passons devant le petit hameau de Pochet, rendez-vous préféré des baigneurs stéphanois pendant la saison estivale. Là on quitte les voitures et un sentier ombragé serpentant au flanc de la colline nous conduit sans fatigue au sommet du rocher de Cornillon, sur lequel se dresse fièrement encore l'ancienne forteresse féodale placée là, depuis près de dix siècles, comme une sentinelle avancée, pour défendre l'accès du fleuve à son entrée en Forez.

Le sentier que nous venons de suivre nous amène à la porte extérieure du château, qui s'ouvre à l'angle nord-est de la première enceinte. Deux autres chemins venant l'un de Firminy, l'autre d'Aurec, s'y rencontrent au même endroit, car c'est le seul point abordable permettant de pénétrer de plain-

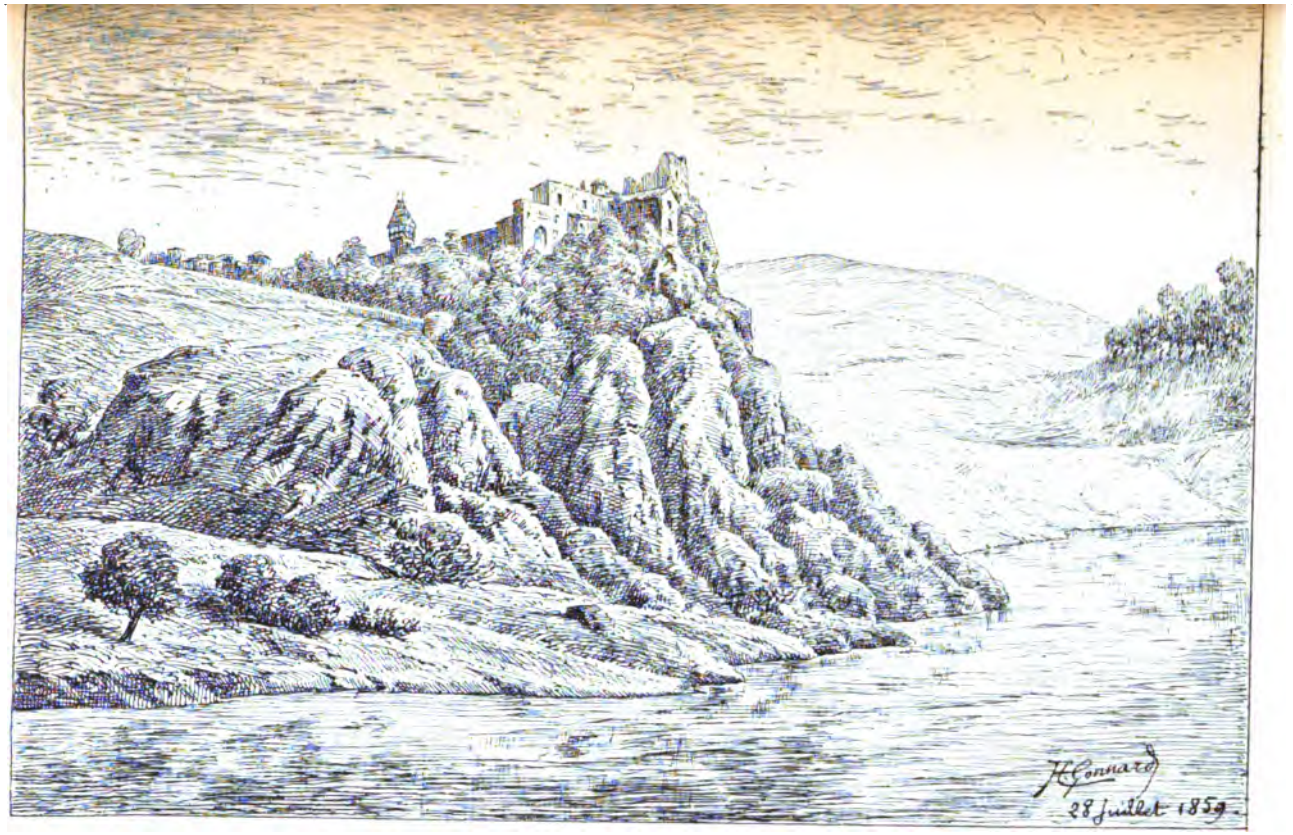

X. — CORNILLON.
Vue à l'ouest.
Dessin de M. H. Gonnard.

p. 86.

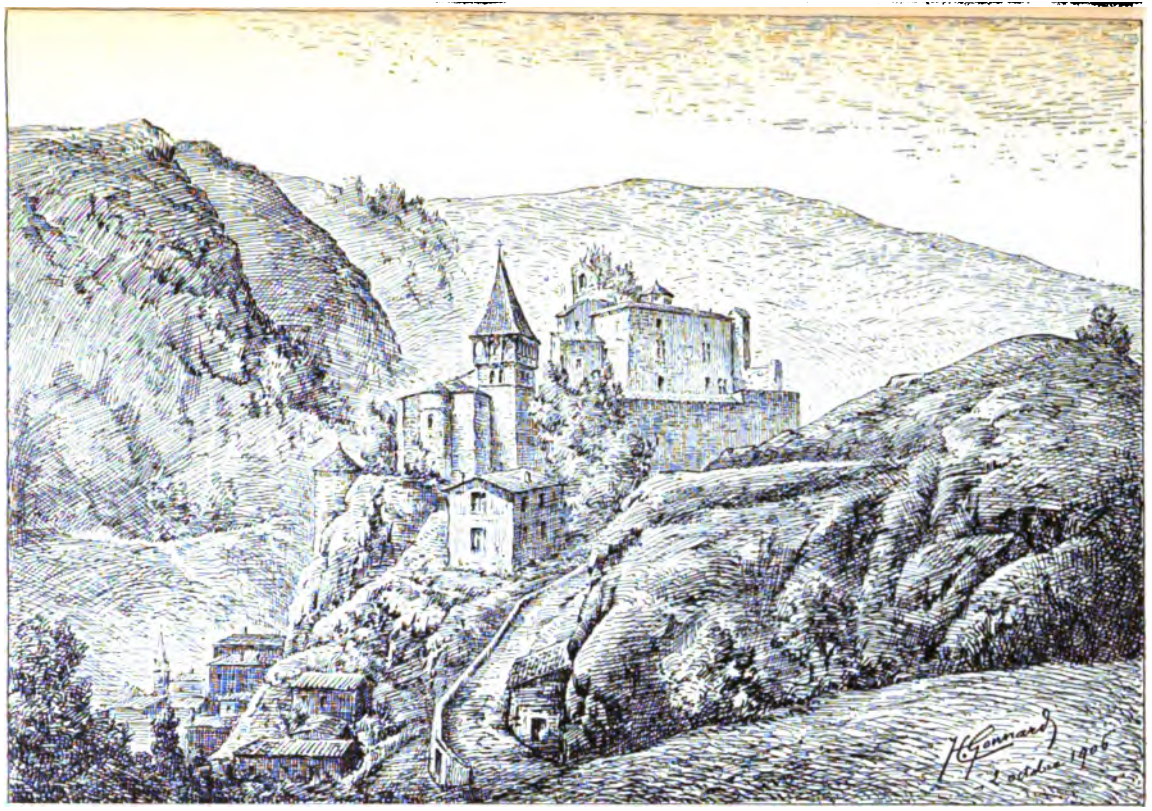

XI. — CORNILLON.
Vue à l'est.
Dessin de M. H. Gonnard.

p. 87

pied dans la place. Il ne reste de cette entrée qu'un portail ogival ouvert dans l'épaisseur de la muraille et dont l'arc en tiers-point est formé de deux rangs de claveaux extradossés. Ce portail était surmonté d'une bretèche de charpente, saillante sur le nu de la maçonnerie, et munie de créneaux et de machicoulis. Cette bretèche existait encore en 1687, puisqu'il en est fait mention dans un rapport d'experts de cette époque, mais elle a complètement disparu depuis longtemps. C'est sous ce vénérable portail du XIIIe siècle que M. Durand l'aimable châtelain de Cornillon, souhaite une cordiale bienvenue au Président et aux membres de la Diana et les invite très courtoisement à pénétrer à sa suite, dans le vieux manoir des Beaudîner, dont il continue la restauration entreprise autrefois par M. Armand Bayon, son prédécesseur. Après avoir franchi cette première entrée, appelée dans les anciens documents *porte des chars*, probablement parce que c'était la seule accessible aux chariots et aux voitures (1), nous traversons, à la suite de notre guide, une cour ombragée d'où une rampe longeant la deuxième enceinte nous conduit sur un étroit terre-plein à l'entrée de la troisième enceinte. C'est une porte ogivale du XIIIe siècle, sans autre ornement qu'un simple congé amortissant l'arête intérieure de l'archivolte et se continuant, à partir du sommier de l'arc, par une arête arrondie sur les piédroits, avec un léger ressaut près de la base qui s'abat en chanfrein. Au-dessus de la clef une pierre carrée était sculptée d'un

(1) A peu de distance de cette porte charretière une poterne plus étroite servait à l'entrée des piétons.

écusson aux armes des de Layre, mais aujourd'hui complètement effacé. Les deux vantaux, divisés en compartiments alternativement lozangés et quadrilobés, sont encore garnis de leurs têtes de clous en pointes de diamant. Un heurtoir d'appel en fer forgé et en forme de salamandre décore l'un des panneaux et sert à annoncer l'arrivée des visiteurs.

Cette porte donne accès à une cour se prolongeant jusqu'à l'entrée de la chapelle, dont elle est séparée aujourd'hui par un étroit passage ouvert au commencement du XIXe siècle en face de la porte des chars.

A droite de cette longue cour s'étendent les bâtiments du château, à l'intérieur desquels on pénètre par un portail carré datant des premières années du XVIe siècle, et surmonté des deux écussons accolés de Jacques de Layre et de sa femme Antoinette de Tournon. Les vantaux de ce portail sont en menuiserie décorée d'une multitude de têtes de clous en pointes de diamant et d'un élégant petit heurtoir en fer forgé.

Après avoir franchi ce portail on se trouve dans une petite cour où l'on voit, dans un angle, abritée par une arcade en plein cintre, une sorte de loggia, dont le seuil est surélevé à un mètre environ au-dessus du pavé de la cour, et qui communique par une porte avec l'intérieur des appartements. C'était le *montoir*, auprès duquel on faisait avancer les chevaux pour permettre aux cavaliers de se mettre facilement en selle sans le secours de l'étrier. C'est de là que nous pénétrons dans les appartements, rétablis autant que possible dans leur ancien état. En suivant plusieurs couloirs et traversant des cours

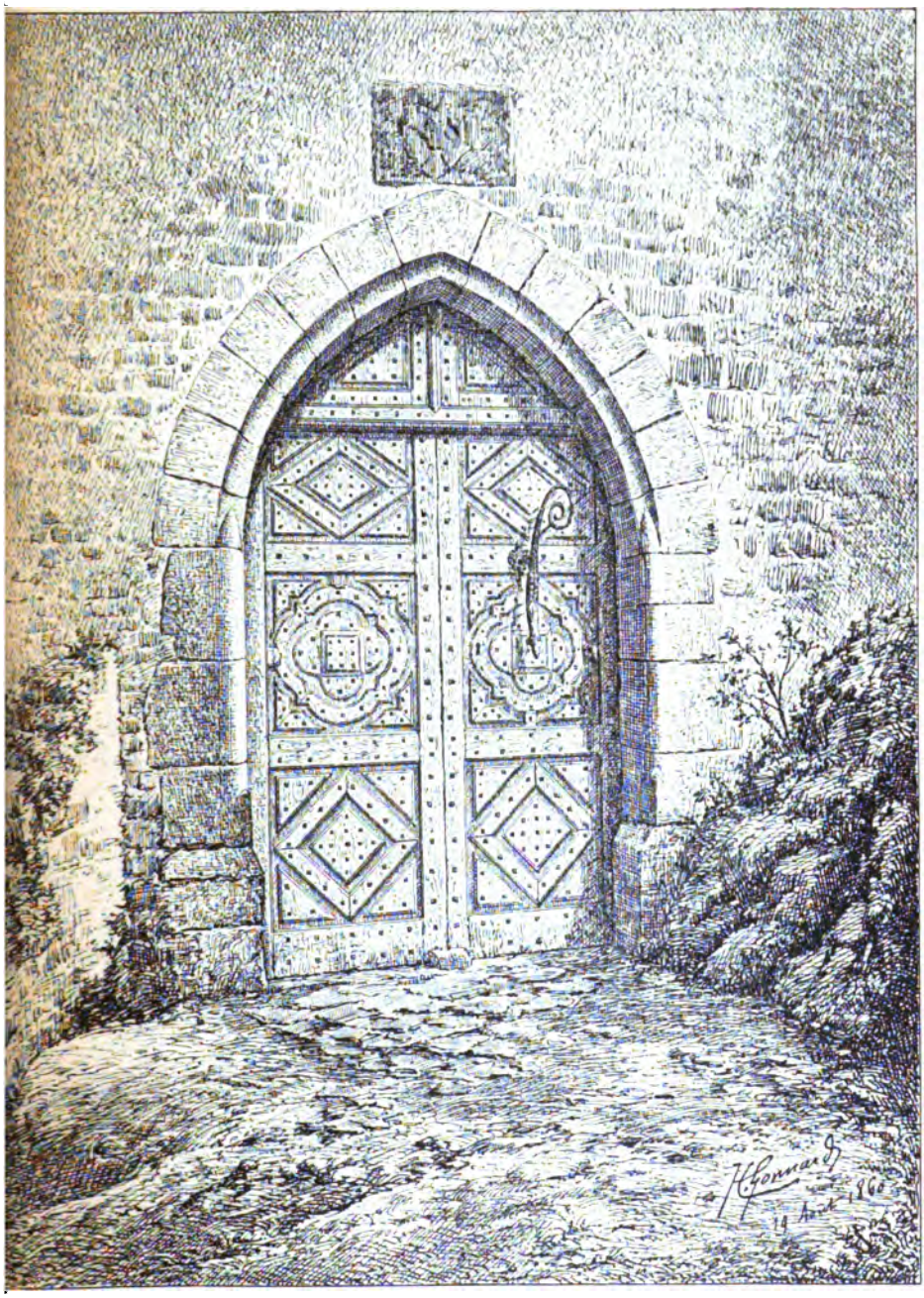

XII. — PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE CORNILLON.
Dessin de M. H. Gonnard.

p. 88

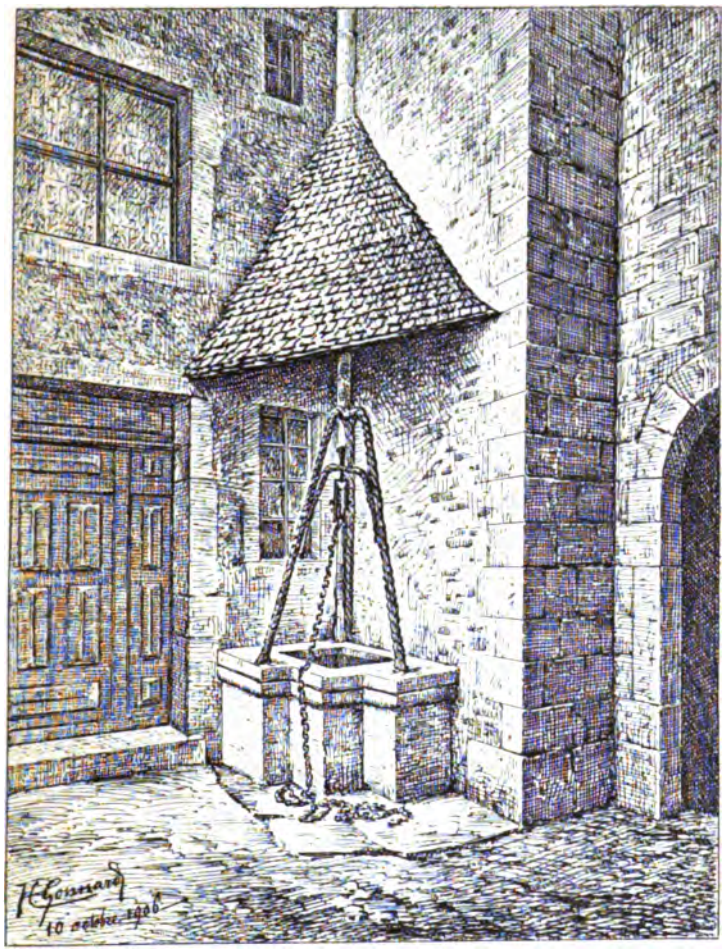

XIII. — CITERNE DU CHATEAU DE CORNILLON.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 89

intérieures, sur l'une desquelles s'ouvrent les cuisines avec leurs deux fours, l'un pour le pain et l'autre, plus petit, pour les pâtisseries, disposition que l'on retrouve au château de Cousan, on entre dans les salles basses où se voient encore de vastes cheminées à colonnes surmontées de chapiteaux assez grossièrement taillés.

A l'angle nord-est de cette cour, est établie la citerne, sous un appentis couvert en tuiles plates, et dont l'orifice est surmonté d'une curieuse armature de fer supportant la poulie et la chaîne destinée à puiser l'eau. L'angle sud-ouest est occupé par une tourelle octogonale englobée dans le bâtiment et renfermant l'escalier d'honneur qui dessert les étages supérieurs. On y pénètre par une porte à double vantail, au seuil surélevé de deux marches, dont les piédroits, ornés de fines colonnettes prismatiques, se terminent par d'élégants pinacles à crochets. Le linteau est en arc brisé très-surbaissé, se rapprochant du type connu sous le nom d'*arc Tudor* et de profil prismatique. Il est surmonté d'un tympan triangulaire sans ornement, encadré d'une archivolte en accolade, aux rampants ornés de larges feuilles repliées en croissants et qui s'amortit au sommet en une large fleur de lys. L'escalier en spirale englobé dans cette tourelle est large et très doux à gravir, et son noyau cylindrique s'épanouit au sommet en huit nervures rayonnantes, analogues à des branches d'ogives, qui forment sur la voûte terminale de la tourelle une décoration du plus heureux effet. C'est naturellement par cet escalier qu'on accède aux appartements des étages supérieurs.

Dans la salle à manger, richement meublée de

tables, de siéges et de crédences du XVIIe siècle, on peut admirer une vaste et superbe cheminée de la Renaissance, dont le manteau et la hotte, supportées par deux belles cariatides terminées en gaîne, sont décorés de larges rinceaux de feuillages, reliés par des figures de satyres, le tout couronné d'une corniche à larges modillons. Toutes les moulures en sont ornées d'oves, de perles et de palmettes très-finement sculptées. Cette cheminée a été transportée, dit-on, du château de Saint-Chamond, il y a une soixantaine d'années. Des panneaux de tapisseries de haute lisse couvrent les parois et complètent admirablement l'ornementation de cette salle à manger.

Si de cette pièce on passe dans le grand salon, l'aspect est bien différent. Les murs revêtus d'un lambris de menuiserie du XVIIIe siècle, quelques tableaux, dont un portrait de Mme de Riverie et un écusson en bois sculpté aux armes parlantes et fantaisistes de *Monsieur de Cornillon*, rappellent le souvenir des deux familles qui possédèrent le château depuis les dernières années du XVIIe siècle jusqu'en 1788.

Une petite pièce voisine conserve des boiseries du XVIe siècle et des siéges provenant de l'ancienne *salle de Justice*, ainsi qu'un coffre-fort fretté de lames de fer et orné de peintures, qu'on dit avoir appartenu aux anciens possesseurs du château.

Au fond du grand salon, une petite porte basse permet de pénétrer dans divers appartements éclairés au midi par des fenêtres à croisillons et meublés en styles divers, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV. Les parois en sont couvertes de cuirs de Cordoue, de toiles peintes représentant de curieuses scènes de

chinoiseries. Dans une de ces pièces, tendue en partie de tapisseries d'Aubusson, se voient des restes de peintures à fresque du XVIe siècle, consistant en une suite de médaillons dans lesquels des figures allégoriques d'animaux divers symbolisaient les vertus et les vices. Chacun de ces médaillons est surmonté d'un cartouche encadrant une légende en forme de quatrain, en caractères gothiques. Les trois médaillons qui subsistent encore portent l'image d'un coq, d'un cygne et d'un paon, et sont accompagnés respectivement des quatrains suivants :

LE COQ

Hardi ioieux et liberal
me metien touiours a ce mode
amoreux suis et cordial
charite en tous bies abude

LE CYGNE

Chater ie sey bien an ma vie
chat qui est mout delissieux
quat ie meurs point ie ne loblie
qui bie vit doeit morir ioyeux

LE PAON

Quat ie noy ma belle figure
orguelieux suis autai et fier
belle folie peu me dure
nul ne se doit glorifier.

Au-dessus de la fenêtre sont inscrits ces deux

mots en grands caractères : LOYAULTÉ, VERTU. Enfin, deux paysages, dans le style du Poussin (?), remplissent deux cartouches formant dessus de portes.

Une autre chambre est tapissée d'une superbe broderie en point de Venise du XVIIe siècle.

Il nous reste à voir le corps de bâtiment qui fait face à la courtine septentrionale. On y parvient par un corridor longeant la petite cour centrale. La restauration de cette partie du château est encore inachevée. Une première pièce, dite la *chambre rouge*, d'une longueur de 14 mètres, renferme plusieurs tentures en tapisseries de Beauvais, un lit à colonnes, un paravent en toile peinte, de style Louis XIV, et divers meubles intéressants de la même époque. Le reste du bâtiment est occupé par deux immenses salles, aujourd'huî complètement vides et inhabitées. C'était la partie du château consacrée à la vie publique. C'est là que le seigneur donnait ses audiences et ses fêtes, qu'il recevait de ses vassaux les serments de foi et hommage, que ses emphytéotes étaient appelés à venir reconnaître et affirmer, devant témoins et en présence du notaire, les droits et devoirs seigneuriaux qu'ils lui devaient. C'est dans ces salles que siégeaient les officiers chargés de rendre la justice. Auprès de l'une d'elles existe encore un réduit voûté, creusé dans le roc et éclairé par une étroite fenêtre. Ce réduit communique, par une ouverture ménagée dans l'épaisseur de la muraille, avec une autre pièce, de même dimension, creusée au-dessous et sans issue extérieure. C'était là probablement qu'on enfermait les prisonniers.

Du donjon carré qui se dressait à l'angle sud-

ouest des bâtiments, sur une étroite plate-forme, au sommet le plus élevé du rocher servant de base à la forteresse, il reste quelques pans de murailles, envahis par les végétations parasites. Du haut de cet escarpement, qui domine le cours de la Loire et toutes les collines environnantes, on découvre un immense panorama, fermé à l'horizon par les monts du Velay et du Forez. On a, en face de soi, le massif montagneux limité à sa base par le cours sinueux et accidenté de la Loire coulant du sud au nord, depuis Aurec jusqu'à Saint-Rambert. Sur les pentes qui s'élèvent graduellement on distingue parmi la verdure les petites maisons blanches d'une infinité de villages échelonnés depuis Saint-Maurice-en-Gourgois jusqu'à Saint-Bonnet-le-Château.

On passerait volontiers de longues heures à rêver devant ce splendide paysage, chatoyant sous les rayons du soleil et allant se perdre au loin dans les brumes de l'horizon. Mais il faut s'arracher bientôt à cette contemplation. Aussi bien, l'aimable M. Durand est là qui nous convie à descendre de ces hauteurs et nous guide vers la grande salle des audiences et des fêtes, où se dresse, à notre intention, une table abondamment chargée de fruits savoureux et de rafraîchissements variés. C'est une surprise d'autant plus agréable que, depuis le commencement de la journée, la température s'est élevée insensiblement à un degré peu ordinaire. Aussi chacun s'empresse-t-il de déférer à la gracieuse invitation de notre hôte. On déguste particulièrement, avec un plaisir infini, un petit vin blanc délicieux, récolté sur le rocher même de Cornillon. Après cet agréable intermède on se dirige vers

l'église, qui n'est autre que l'ancienne chapelle seigneuriale. Ce n'est que depuis quarante ans environ qu'elle a été complètement isolée du château, à la suite d'un accord intervenu entre les propriétaires et la paroisse.

Guidés par M. l'abbé Degraix, curé de Cornillon, nous allons donc visiter l'église, dont la construction paraît remonter au XIIe siècle. Mais elle a subi à diverses époques d'importantes réparations et des modifications successives qui ont profondément altéré son aspect général. On y observe de singulières anomalies et la solution des problèmes qu'elles soulèvent exigerait une étude approfondie pour laquelle les documents indispensables font complètement défaut. On ne peut que se borner à constater, au cours de cette visite, les diverses transformations opérées dans cet édifice et nécessitées par les dévastations répétées qu'il eut à subir à la suite des guerres et des luttes religieuses qui ensanglantèrent la contrée, depuis la guerre de cent ans, au XIVe siècle, jusqu'à la fin des troubles de la Ligue, au XVIIe.

Sur la façade occidentale s'ouvre un portail ogival élevé de deux marches, encadré de trois voussures de profil torique reposant sur des colonnettes à chapiteaux, soutenues elles-mêmes par des bases prismatiques et un stylobate formant banquette sur les ébrasements. Les pilastres des piédroits sont couronnés de clochetons terminés en pinacles à crochets. Un larmier en accolade, dont les rampants sont ornés de crochets de feuillage, encadre l'ensemble des voussures. Le tympan, sans ornements, est soutenu d'un linteau horizontal formé d'une gorge pro-

fonde entre doubles filets et dont la clef supporte un écusson sculpté aux armes de la famille de Layre.

Cet écusson, appliqué sur une élégante rosace ajourée, présente une particularité qui mérite d'être signalée. Les armes très connues des de Layre se blasonnent : *d'argent au lion de gueules.* Or l'écusson qui figure ici porte en outre une bordure engrêlée que nous retrouverons également sur une porte d'armoire, dans la sacristie. Est-ce une brisure, est-ce une concession spéciale à un membre de la famille en récompense de services rendus ?

En pénétrant à l'intérieur on remarque avec surprise la singularité du plan de la nef qui, au lieu d'être rectangulaire affecte la forme d'un trapèze. Cette nef présente en effet une différence sensible de longueur entre ses deux murs latéraux, en sorte que le mur de façade prend une direction oblique. En outre, le portail, au lieu de s'ouvrir dans l'axe de la nef, en face du maître-autel, se trouve rejeté sur la droite.

Un grand arc ogival, porté sur des pilastres sans chapiteaux, sépare la nef du chœur et porte sur le sommier de gauche un bel écusson sculpté aux armes des de Layre.

L'abside romane semi-circulaire et voûtée en cul-de-four a été transformée en sacristie au XVIIe siècle au moyen d'une boiserie en chêne sculpté qui l'isole du chœur et au centre de laquelle est encastré un grand tableau représentant la *Visitation de la Vierge* et dont la peinture ne paraît pas sans mérite.

Les anciennes voûtes ont été remplacées, dans le chœur, par un plafond arrondi aux angles. La nef,

voûtée autrefois en croisées d'ogives, ainsi qu'en témoigne un fragment de nervure encore existant dans un angle, a été plus tard couverte d'un lambris en berceau à trois pentes, divisé par des baguettes saillantes en petits caissons carrés, et soutenu par six grands arceaux de menuiserie moulurés.

Le clocher, reconstruit au XVe siècle sur le côté nord de la nef, est bâti sur plan barlong.

L'étage supérieur, ajouré sur ses quatre faces de baies ogivales géminées, soutenues d'un mince cordon de pierre, se termine par une élégante galerie en pans de bois, portée en encorbellement sur des corbeaux aussi en bois, formant comme un hourdage enfermant le beffroi et l'horloge, le tout couronné d'une toiture aigue à quatre pentes. Cette galerie qui existait encore dans son état primitif en 1860, a été refaite depuis quelques années ; mais cette réfection a quelque peu dénaturé son caractère. On a cru, en effet, devoir remplacer les jambes de force reliant les montants aux entraits de la toiture par de petits aisseliers courbes réunis à leur sommet de manière à former des arcs d'ogives d'un galbe un peu trop moderne. On a, de plus, supprimé le hourdis en blocage qui remplissait autrefois les interstices des croix de Saint-André formant le parapet de la galerie. (Voir pl. XIV et XV).

La partie inférieure du clocher est occupée par une chapelle voûtée en berceau et ajourée au nord d'une étroite fenêtre ogivale du XVe siècle. Cette chapelle est consacrée à la Sainte Vierge ; son autel est surmonté d'une gloire en bois doré du XVIIIe siècle soutenue par un groupe de trois anges,

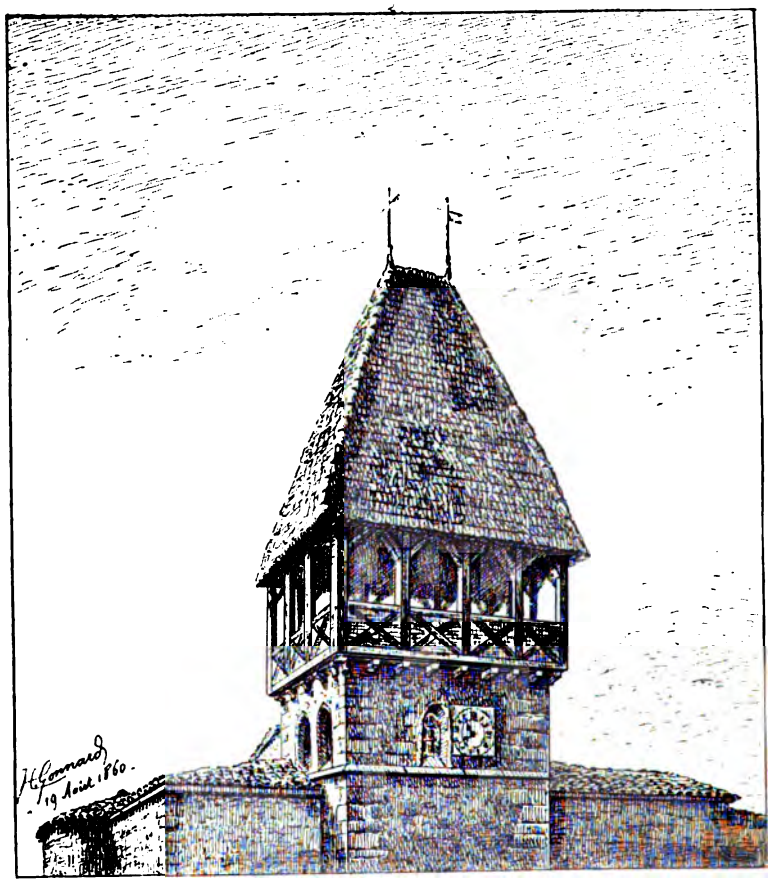

XIV. — CLOCHER DE CORNILLON EN 1860.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 96

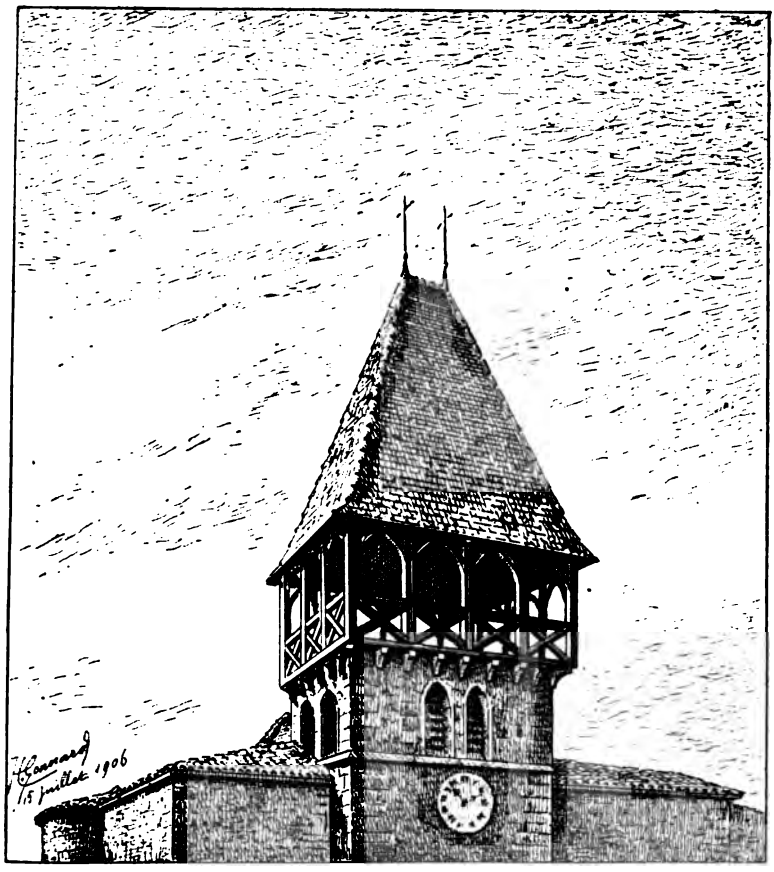

XV. — CLOCHER DE CORNILLON, ÉTAT ACTUEL.

Dessin de M. H. Gonnard.

Le maître-autel, dont un superbe devant en cuir de Cordoue couvre le tombeau, supporte un magnifique rétable en bois sculpté et peint de la fin du XVIIe siècle.

Deux autels latéraux placés de chaque côté de la nef et consacrés l'un à sainte Anne et l'autre à saint Antoine, ont aussi de petits rétables en bois du XVIIIe siècle encadrant des peintures enfumées. Les devants de ces deux autels sont recouverts également de panneaux en cuir de Cordoue.

Au midi du chœur existe une ancienne chapelle, convertie aujourd'hui en sacristie. Construite vers le milieu du XVe siècle par Jean II de Layre et dédiée à saint Antoine, elle contient un caveau funéraire destiné à la sépulture des seigneurs de Cornillon. On y voit encore une belle dalle tumulaire sur laquelle sont gravées au trait les deux effigies de Jean II de Layre et de sa femme, Marie de Brione. La pierre est divisée en deux arcatures ogivales trilobées, avec clochetons et pinacles à crochets feuillus, encadrant les deux personnages. Jean II de Layre y est représenté tête nue et les mains jointes, revêtu de son harnais de guerre, dont les épaulières, les cubitières en forme de cœur, les gantelets avec leurs manchettes évasées, de même que les genouillères, accompagnées de lames de recouvrement hautes et basses découpées en forme de chevrons, et les solerets articulés et à poulaines sont caractéristiques de la fin du XVe siècle. La cuirasse est recouverte par la cotte d'armes sans manches armoyée du lion héraldique des de Layre. Les pieds s'appuient sur un lion couché.

Quant à Marie de Brione, elle est également figu-

rée les mains jointes, vêtue d'une robe à manches collantes avec jupe à longs plis tombant sur les pieds, et d'un surcot fourré d'hermine. Elle est coiffée d'un hennin cônique dont le voile s'étend derrière les épaules. Un petit chien est couché à ses pieds.

Ce monument présente donc un véritable intérêt en ce qu'il nous donne des détails précis sur le costume des chevaliers et des dames nobles pendant la seconde moitié du XVe siècle.

Autour de cette dalle, qui mesure un mètre vingt centimètres de largeur sur deux mètres quinze centimètres de hauteur, est gravée en caractères gothiques l'épitaphe dont on ne peut lire distinctement que la dernière partie, mais qu'il semble possible de reconstituer ainsi, sinon dans son texte littéral, au moins dans son sens général :

+ *Cy gisent noble Jehan de Layre, baron de Cornillon, lequel fit faire ceste chappelle à l'honneur de sainct :* **antoine : et marie de brione sa fame que trespassaret lan mil cccc lxx.**

Aux termes de cette épitaphe les deux époux seraient morts la même année, en 1470.

Mais Jean de Layre vivait encore en 1489 et en 1491, ainsi que le prouvent plusieurs documents où il intervient, comme on le verra plus loin. On a simplement oublié, après son décès, d'en consigner la date sur la dalle du caveau funéraire.

Dans les sacristies on conserve divers objets mobiliers anciens, parmi lesquels il faut signaler d'abord une petite pyxide du XIIe ou du XIIIe siècle. Elle

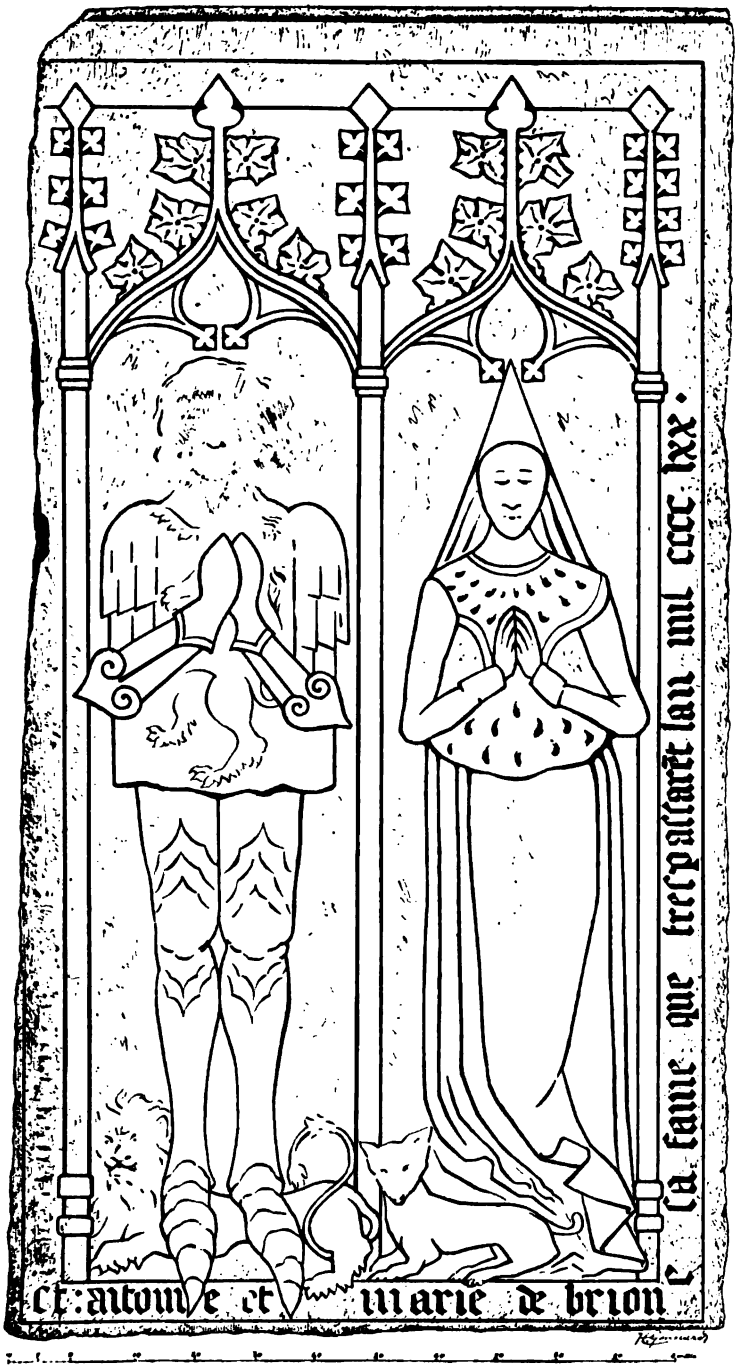

XVI. — DALLE TUMULAIRE DE JEAN II DE LAYRE.
(1470).

p. 98

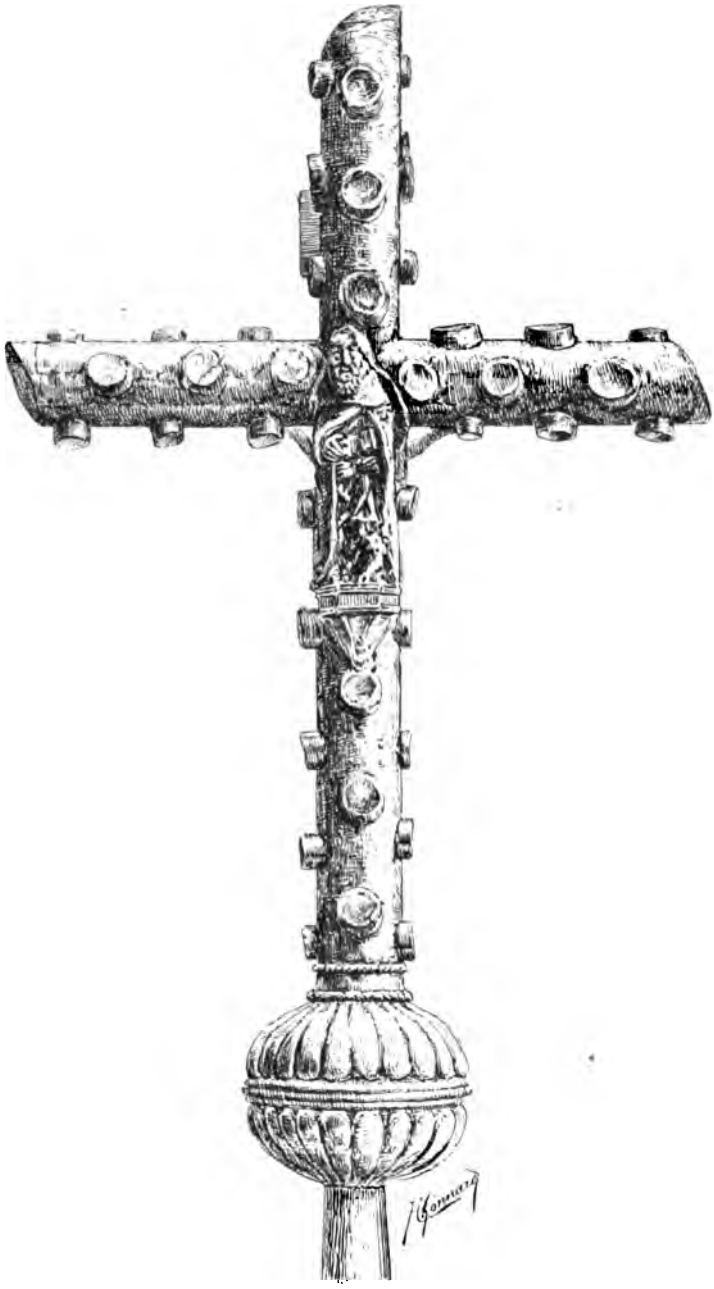

XVII. — CROIX DE L'ÉGLISE DE CORNILLON.
Dessin de M. H. Gonnard.

p. 99

est de forme cylindrique, avec couvercle cônique surmonté d'une croix, le tout en cuivre doré et décoré de rinceaux de feuillages se détachant sur un fond bleu d'émail champlevé. Une belle croix processionnelle du commencement du XVIe siècle, en argent repoussé et en forme d'arbre écoté, avec au revers du Christ une figure de saint Antoine, patron de la paroisse. Ces deux pièces remarquables ont figuré à l'exposition rétrospective organisée en 1890 par la ville de Roanne.

Un coffret du XVe siècle avec application d'ornements en relief figurant des animaux fantastiques, un lutrin et un Christ en bois sculpté, une chasuble brodée du XVIe siècle, des chandeliers et des reliquaires en argent du XVIIe siècle complètent le trésor de l'église de Cornillon.

L'ancienne abside transformée en sacristie montre encore une curieuse petite armoire ménagée dans l'épaisseur de la muraille et destinée primitivement à renfermer les objets précieux nécessaires au service de l'église. Cette armoire est fermée d'une belle porte en bois sculpté, avec pentures en fer forgé et gravé. Elle est divisée en quatre panneaux symétriques surmontés d'un tympan cintré où se voit l'écusson des de Layre, avec la bordure engrêlée. Les panneaux sont décorés de ces délicates arabesques que les artistes italiens de la Renaissance introduisirent avec profusion dans le système décoratif vers la fin du XVe siècle et dont le goût se répandit en France à partir du XVIe siècle. Cette porte est fermée par deux serrures dont les entrées, en forme d'écussons élégamment découpés dans des

plaques de fer, sont ornées de petites coquilles et de fleurs de lys en argent repoussé.

SEIGNEURS DE CORNILLON

Avant de quitter le château et l'église que nous venons de visiter il semble qu'on doit éprouver le désir de jeter un regard en arrière et, sans prétendre refaire l'histoire de cette seigneurie, sur laquelle notre très-érudit confrère, M. l'abbé Prajoux a publié récemment une étude aussi complète que pouvaient le permettre les documents actuellement connus, consigner au moins sommairement et à grands traits quelques-uns des principaux faits intéressant l'histoire de cette baronnie de Cornillon et les différentes familles qui s'y sont succédé jusqu'à nos jours.

Les anciennes archives du château ayant disparu depuis longtemps, on ne possède aucun document certain qui permette de fixer l'époque de sa fondation. On croit cependant que la plus ancienne famille connue comme ayant possédé cette seigneurie serait

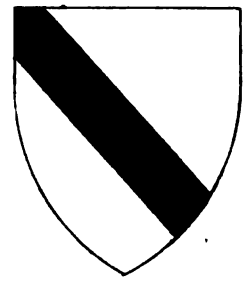

8. — LAVIEU.
D'or à la bande de sable.

celle des Lavieu, qui aux XIe et XIIe siècles étaient

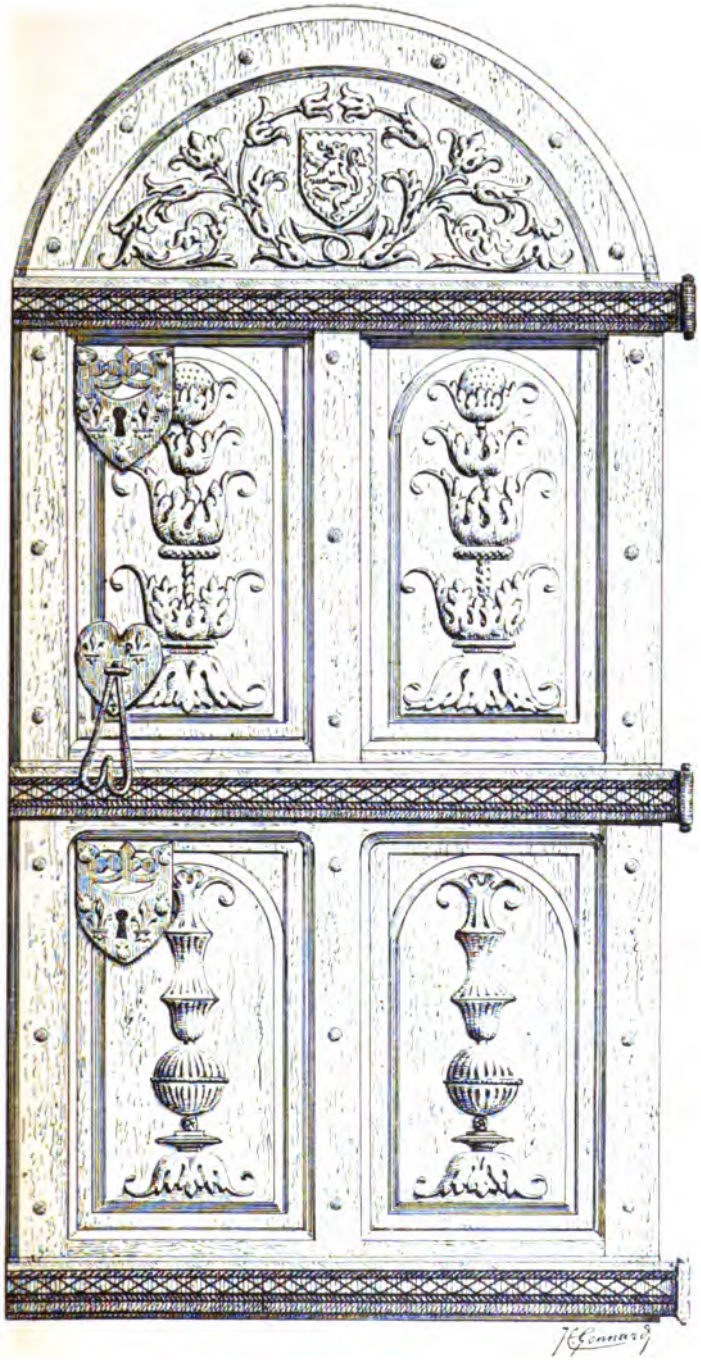

XVIII. — PORTE D'ARMOIRE DANS LA SACRISTIE DE CORNILLON.

p. 100

maîtres de toutes les forteresses du Jarez, entr'autres de Cornillon, de Feugerolles, de Saint-Priest, de Rochetaillée, de Roche-la-Molière et de Châteauneuf, d'où, suivant La Tour-Varan, ils auraient pris le nom de Jarez (1).

Une dame Béatrix de Jarez, qu'il paraît difficile d'identifier, aurait en épousant Guillaume de Beau-

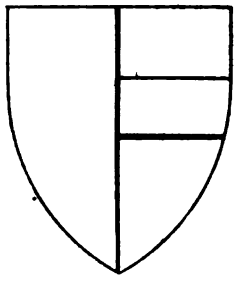

9. — JAREZ.
Parti : à dextre d'azur et à senestre d'argent à la fasce de gueules.

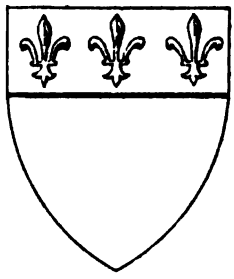

10. — BEAUDINER.
D.. ... au chef d..... chargé de 3 fleurs de lys de ...

dîner, transféré à celui-ci la seigneurie de Cornillon. C'est le premier seigneur dont les documents nous révèlent l'existence. Un acte daté du mois d'octobre 1240 nous apprend en effet que Guillaume de Beaudîner octroya à cette époque aux habitants de Cornillon une charte de franchises, laquelle fut confirmée, en juin 1243, par son fils Aymar et, en 1279, par son petit-fils Guillaume de Beaudîner. Celui-ci étant mort en 1302 avait laissé tous ses biens à sa fille unique Luce de Beaudîner, mariée à Guillaume de Poitiers.

---

(1) Voir dans la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. Ier, p. 93, une note de la Tour Varan.

Après le décès de ce dernier on voit sa veuve, en 1315, rendre hommage au Comte de Forez pour sa

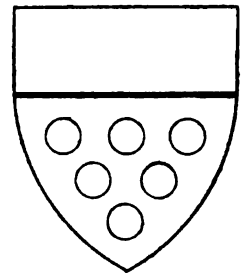

11. — POITIERS.
D'azur à 6 besants d'or posés 3, 2 et 1, au chef du même.

seigneurie de Cornillon, qu'elle posséda jusqu'à sa mort survenue en 1337. Elle laissait cinq enfants, dont l'aîné, nommé comme son père Guillaume de Poitiers, lui succéda et mourut sans postérité en 1340. En vertu d'une substitution insérée au testament de sa mère, tous les biens de la famille de Beaudîner revinrent à sa sœur Béatrix de Poitiers qui avait été mariée en 1310 à Jean Bastet de Crussol. C'est ainsi que la terre de Cornillon passa à la famille de Crussol.

Jean Bastet de Crussol rendit hommage au Comte

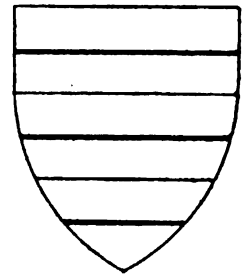

12. — BASTET DE CRUSSOL.
Fascé d'or et de sinople

de Forez en 1341. Après avoir testé le 13 mai 1347

il mourut l'année suivante, laissant deux fils, Géraud et Guillaume, qui possédèrent successivement Cornillon. Le premier étant mort en 1353 sans laisser d'enfants, avait transmis à son frère ses titres et ses terres. Mais Guillaume ne conserva pas longtemps la seigneurie de Cornillon qu'il vendit, vers 1365, à Bernard de Layre, fils d'Etienne de Layre, seigneur forézien.

13. — LAYRE.
D'argent au lion de gueules, à la bordure engrelée d.....

Ce n'est que le 21 août 1367 que Bernard de Layre prit possession de la terre de Cornillon. Il fit réparer les fortifications du château en 1380 et l'année suivante il rendait hommage au Comte de Forez. Tous ses biens passèrent après lui à son fils Robert, seigneur de Cornillon et de Grigny, qui épousa Jeanne de Cassinel dont il eut trois enfants. L'un d'eux, Rodolphe ou Rollet, épousait le 19 juillet 1377, Béatrix de Salzac, dame de Cuzieu en Forez. De ce mariage sont descendus les seigneurs de Layre-Cuzieu.

Jean de Layre, fils aîné de Robert, lui succéda dans la seigneurie de Cornillon. Il avait épousé, vers 1370, Marguerite de Montagny, dont il eut

deux enfants. Son fils aîné Guillaume, qui lui suc-

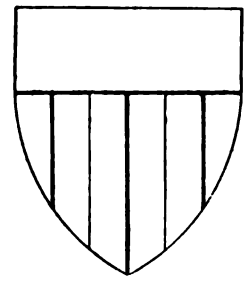

14. — MONTAGNY.
Pallé d'or et de gueules au chef d'argent.

céda, était en 1407 gouverneur général du Dauphiné. A sa mort, survenue vers 1440, son fils aîné Jean II de Layre devint seigneur de Cornillon. Il se

15. — BRION.
De gueules à l'aigle éployée d'argent.

maria le 23 janvier 1444 avec D^elle^ Marie de Brione, qui reçut en dot de son frère Loys de Brion, seigneur de Brion, la somme de 3.500 écus, plus 300 écus pour ses robes nuptiales, par contrat reçu Pons Pellissier, notaire de Saint-Didier-en-Velay, et Simon Galbert aussi notaire de Saint-Marcel. Après avoir fait exécuter au château des réparations importantes, il demanda et obtint de Jean II, duc de Bourbon, l'autorisation de faire élever des fourches

patibulaires à trois piliers. Cette autorisation lui fut octroyée par lettres du duc datées de Villefranche le 7 avril 1459, et entérinées le 1er juin suivant à la Chancellerie de Bourbonnais (1).

D'après l'épitaphe gravée sur la pierre tumulaire qui se trouve dans la sacristie actuelle de l'église de Cornillon, Jean de Layre et Marie de Brion seraient morts tous deux la même année, en 1470. Cette date ne doit se rapporter qu'au décès de la femme, car il est certain que Jean de Layre vivait encore en 1489 puisque le 28 février de cette année on le voit passer une transaction avec sa fille Gabrielle abbesse de Chazaux. Sa mort dut survenir seulement vers 1492 ou 1493. Son fils Guillaume lui succéda. Ayant épousé Jeanne d'Albon, fille de Guichard seigneur

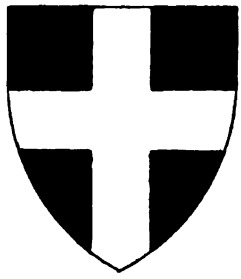

16. — ALBON.
De sable à la croix d'or.

de Saint-André, qui ne lui donna pas d'enfant, sa succession revint à son frère Jacques de Layre.

Par contrat du 7 mai 1505, reçu par Richard Vic, notaire de la châtellenie de Blois, Jacques de Layre, seigneur de Cornillon, La Motte et Grigny, s'était

(1) Voir, à la suite de cette notice, le texte de ce document, extrait du manuscrit original connu sous le nom de *Livres des compositions*, appartenant à la Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne.

marié avec Antoinette de Tournon, fille de Jacques de Tournon et de Jeanne de Polignac. Il mourut

17. — TOURNON.
Parti : à dextre de gueules au lion d'or, à senestre d'azur semé de fleurs de lys d'or.

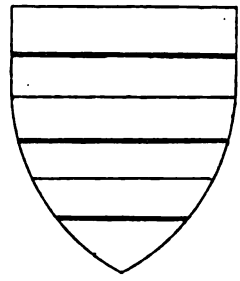

18. — POLIGNAC.
Fascé d'argent et de gueules.

en 1518, laissant deux enfants mineurs sous la tutelle de leur mère, Gaspard de Layre qui hérita de tous ses biens et Suzanne de Layre. Gaspard, qui n'avait que neuf ans à la mort de son père, ne lui survécut que quelques années. Il mourut en effet à Nole, dans le royaume de Naples, après avoir institué pour son héritière sa sœur Suzanne de Layre qui épousa, le 13 juillet 1529, Gilbert de Lévis-Ven-

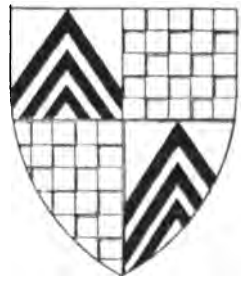

19. — LÉVIS-VENTADOUR.
Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à trois chevrons de sable ; aux 2 et 3 échiqueté d'or et de gueules.

tadour auquel elle apporta tous les biens de la famille de Layre.

Gilbert de Lévis-Ventadour, baron de Cornillon, avait eu, de son mariage avec Suzanne de Layre, cinq enfants dont l'aîné, qui portait le même nom que lui, devint seigneur de Cornillon après la mort de son père survenue en 1547, et épousa, le 25 juin 1553, en présence du Roi, Catherine de Montmorency, fille d'Anne de Montmorency, conné-

20. — MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

D'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur, et chargée en cœur d'un écusson d'argent au lion de gueules.

table de France, et de Madeleine de Savoie. Il prit part, au mois de juin 1570, au combat du Bessat, contre la troupe du baron des Adrets, où il fit des prodiges de valeur. En 1585 il fit restaurer les fortifications de Cornillon. Quatre ans après, en 1589, Anne d'Urfé vint mettre le siége devant la place et s'en empara au nom de la Ligue. Gilbert de Lévis mourut à la Voulte en 1591. Il avait eu deux fils, mais Gilbert l'aîné étant mort avant lui, Anne, le second, hérita de ses biens.

Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, comte de la Voulte, baron de Douzenac, Boussac, Roche-en-Régnier, Annonay, Cornillon et Vauvert, épousa à Alais, le 25 juin 1593, Marguerite de Damville Montmorency. Après avoir occupé les hautes

charges de sénéchal, puis de lieutenant-général de la province de Languedoc, il mourut le 3 décembre 1622, laissant quatre fils.

Henri de Lévis, qui était l'aîné, recueillit la succession de son père et fut comme lui lieutenant-général du Languedoc. Il s'était marié à Marie-Louise de Luxembourg, princesse de Tingry. N'ayant point d'enfant ils résolurent d'un commun accord de quitter le monde et, après avoir fait rompre leur mariage par l'église, la princesse prit l'habit des Carmélites à Chambéry, et le duc après avoir, le 23 mai 1631, fait abandon de son Duché de Ventadour en faveur de son frère Charles de Lévis, marquis d'Annonay, s'engagea dans les ordres et devint chanoine de Notre-Dame de Paris, où il mourut le 14 octobre 1680, à l'âge de 84 ans.

Charles de Lévis-Ventadour, baron d'Annonay et de Cornillon, avait épousé à Paris, le 26 mars 1634,

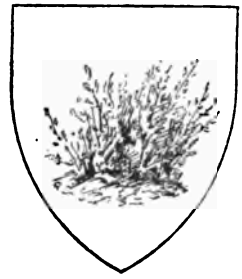

21. — LAUZIÈRES.
D'argent au buisson d'osier de sinople.

Suzanne de Lauzières, marquise de Thémines, dont il n'eut point d'enfant. Il ne conserva pas longtemps la baronnie de Cornillon et, par acte du 7 octobre 1636, il la vendit moyennant le prix de soixante mille livres, à la dame Claude de Fay, veuve de

Messire Claude de Villars. Cornillon passa ensuite

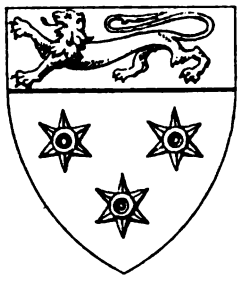

22. — VILLARS.
D'azur à 3 molettes d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lion passant d'argent.

23. — FAY-POLLIN.
Parti : à dextre de gueules semé de fleurs de lys d'or, et à senestre échiqueté d'argent et de sable.

entre les mains de Jean de Fay, qui s'intitulait seigneur de Pollin et de Cornillon.

Le 1er juin 1677, par acte reçu Tholent, de Montbrison, et à la requête des nombreux créanciers de Jean de Fay, la terre de Cornillon fut adjugée, pour le prix de quatre-vingt dix mille livres et huit pis-

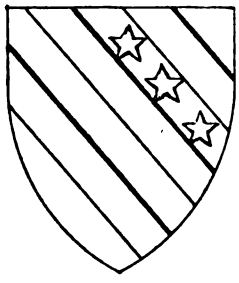

24. — NÉRESTANG.
D'azur à 3 bandes d'or et 3 étoiles d'argent entre la première et la deuxième bande.

toles d'étrennes, à Charles de Nérestang, seigneur de Saint-Didier, d'Aurec et d'Oriol, et Grand-Maître de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

Charles de Nérestang, criblé de dettes et poursuivi par ses créanciers, et surtout par la famille de Fay, envers laquelle il ne s'était pas libéré, fut condamné par sentence du Parlement, le 22 octobre 1685, à restituer la terre de Cornillon à Claudine et Françoise de Fay, héritières de Jean de Fay.

Claudine et Françoise de Fay, rentrées en possession de la terre de Cornillon, la revendirent, le 13 janvier 1686, à Jacques Jacquier et Jean Bernou, au prix de 46.000 livres. Le 26 février suivant, le sieur Jean Bernou ayant renoncé à son acquisition, le sieur Jacquier se trouva seul propriétaire de la baronnie.

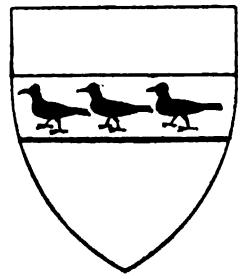

25. — JACQUIER.
De gueules à la fasce d'argent chargée de 3 corneilles de sable.

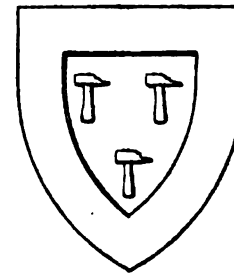

26. — LA FARGE.
D'argent à 3 marteaux d'azur, à la bordure de gueules.

Ces armoiries adoptées au XVIIIe siècle par M. Jacquier, qui se faisait appeler *Monsieur de Cornillon*, étaient celles de Philibert de Cornillon qui fut échevin de Lyon pendant les années 1565 et 1566.

Jacques Jacquier, fils d'Etienne Jacquier, notaire à Saint-Etienne, et de Philiberte Fontanez, avait épousé Catherine de la Farge, fille de Jean de la Farge et de Marguerite Dumarest. Il mourut en 1693, laissant plusieurs enfants, dont son fils aîné Jean-Jacques Jacquier, qui lui succéda, et quatre filles.

Jean-Jacques Jacquier, baron de Cornillon, n'ayant

pas d'enfants, testa le 14 mai 1724 en faveur de sa sœur Françoise Jacquier, veuve de Jean Claude Grimod de Bénéon, seigneur de Riverie. Elle avait

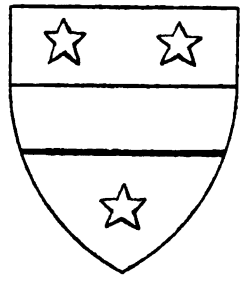

27. — GRIMOD DE BÉNÉON.
D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 étoiles d'or.

quatre enfants, dont l'aîné Jean-Etienne devint après elle baron de Cornillon. Il fut maréchal des camps et armées du Roi et épousa Jeanne-Claudine de Beaulieu de Gourville, dont il eut un fils, François-Jean-Jacques Grimod de Bénéon, né le 18 novembre 1733. Celui-ci, après avoir vendu une partie des terres de sa seigneurie à Michel de Charpin, baron de Feugerolles, vendit également, en 1788, la terre et le château de Cornillon au sieur Clément Palle, négociant au Chambon. Ce dernier ne les conserva pas longtemps. Dès 1791 il les revendit à M. Armand Bayon, vice-président du Tribunal civil de Saint-Etienne, dont les héritiers en ont conservé la possession jusqu'en 1885, époque à laquelle M. Amédée Durand en est devenu propriétaire.

* *

Mais la matinée s'avance, il nous faut quitter la vieille forteresse féodale. Après un dernier coup-d'œil jeté sur les hautes murailles, dont l'aspest reste encore imposant malgré l'absence de leur couronnement de créneaux et de machicoulis, les excursionnistes prennent congé de M. Durand en le remerciant de son courtois accueil et de sa bienveillante hospitalité et franchissent de nouveau la *Porte des chars.*

Le soleil est maintenant proche du zénith et darde sur nos têtes ses rayons enflammés. Heureusement la course n'est pas longue et nous sommes bientôt tous réunis, à l'hôtel Olier, autour d'une table dressée au bord de la Loire. sous une véranda entourée de frais ombrages (1).

M. l'abbé Colly, curé d'Aurec, venu au devant de la Diana, M. l'abbé Degraix, curé de Cornillon et M. Garonnaire, maire de la commune, conviés par le Président de la Diana, prennent place à ses côtés. A la fin du repas, au cours duquel la plus franche cordialité n'a cessé de régner entre les convives, et après l'échange de plusieurs toats, M. Jules Poinat,

(1) Assistaient au banquet, MM. Pierre Andrieu, Charles Beauverie, baron de Boërio, Jules Bonnet, E. Brassart, abbé Brun, abbé Colly, Louis Coste, Coste fils, abbé Degraix, René Durand, Charles Durel, Louis Dusser, Dusser fils, Garonnaire, H. Gonnard, J. Gonon, Pétrus Granger, Granger fils, J. Guyot, C. Jacquet, Claudius Jamot, Ernest Leriche, Gaston de Marcilly, Vicomte de Meaux, baron Charles de Meaux, E. Orcel, Jules Poinat, abbé Prajoux, abbé Relave, Th. Rochigneux, Ennemond Rony, Xavier Rony, abbé Roy, A. de Saint-Pulgent.

nous dit très finement sur le vieil air forézien de *Pernette*, une ballade humouristique composée par lui pour la circonstance, et qui met toute l'assistance en belle humeur. Aussi est-elle soulignée presque à chaque strophe par de chaleureux applaudissements et terminée par un triple ban d'honneur.

BALLADE DE LA DIANA (1).

Pardonnez, de Laprade,
La tra la la la la, la la la la, la la la la,
Pardonnez de Laprade.
Pardonnez, si je prends (*ter*)

L'air de votre ballade
La tra.....
Qui vole sur nos champs. (*ter*)

Notre Diana se lève
Parfois avec le jour ; (*ter*)

Sa toilette elle achève
Et va faire un grand tour. (*ter*)

Qu'ils sont beaux dès l'aurore,
Ces illustres savants ! (*ter*)

Ils vont creuser encore
Les mystères des ans. (*ter*)

Bataillon vénérable,
Joyeux et guilleret, (*ter*)

(1) Sur l'air de *la Pernette*. Notre vice-président, M. Chassain de la Plasse, en a donné une transcription avec accompagnement de piano dans le *Roannais illustré*, 2e série, p. 65.

Au moindre point notable,
Ils sont tous en arrêt. (*ter*)

Au profond des cavernes
Il faut les voir chercher; (*ter*)

Leurs yeux sont des lanternes
Qui percent le rocher. (*ter*)

Les cailloux de la route
Recèlent un trésor, (*ter*)

Trouvons, coûte que coûte,
Un silex, c'est notre or ! (*ter*)

Avec un peu d'argile,
De pierre ou de métal, (*ter*)

Ils refont une ville,
Un monde colossal. (*ter*)

Découvrir l'Amérique,
Ça c'est bon pour Colomb... (*ter*

Il leur faut tuile ou brique,
Mais... d'avant Cancalon... (*ter*)

Sur la plus humble pierre,
Ils lisent le passé.... (*ter*)

Et la chose est plus claire,
Si tout est effacé ! (*ter*)

Ils cherchent leur fortune
Sur les moindres sentiers; (*ter*)

Des chemins de la lune
Ils sont agents-voyers. (*ter*)

Quand ils trônent à table,
Qui pourrait s'en douter ? (*ter*)

Ces savants tant aimables,
On les voit éclater. (*ter*)

Aux champs de l'hypothèse
Ils ont tous leurs lopins, (*ter*)

Gardant leur diocèse
En chatouilleux voisins ; (*ter*)

Et si de son domaine
Quelqu'un s'approche trop, (*ter*)

Le savant le malmène
Unguibus et rostro. (*ter*)

Mais nous, moins que novices
Et moins que prétendants, (*ter*)

Faisons des sacrifices
Et soyons très prudents. (*ter*)

Disons toujours, Nos maîtres,
Que vous avez raison, (*ter*)

Et nous pourrons peut-être
Rester dans la maison. (*ter*)

Des silex authentiques,
Les vôtres le sont tous. (*ter*)

Ces pierres sont druidiques,
Mettons nous à genoux! (*ter*)

Vos étymologies
Sont droites comme un I, (*ter*)

Vos généalogies,
Infaillibles aussi. (*ter*).

Les siècles sont sans voile,
L'an, le mois et le jour. (*ter*)

Vous suivez une étoile,
Pour moi, c'est comme un four. (*ter*)

Et puisqu'elle nous mène
A *Mediolanum,* (*ter*)

Cette voie est Bolène,
Peutinger vobiscum. (*ter*)

Pontifes, vos colères,
Je trouve que c'est beau. (*ter*)

En ces temps délétères,
Vous portez un flambeau. (*ter*)

Notre Diana se lève
Parfois avec le jour ; (*ter*)

Elle poursuit son rêve,
Elle a son noble amour. (*ter*)

C'est presque une folie
Dans ce siècle si vieux : (*ter*)

L'amour de la patrie,
Le culte des aïeux. (*ter*)

AUREC

A une heure et demie on se dirige vers la gare du Pertuiset pour se rendre à Aurec, point terminus de notre excursion. La ligne du chemin de fer remontant la rive droite de la Loire passe en tunnel sous le rocher de Cornillon et, toujours en suivant les sinuosités du fleuve, nous franchissons la rivière de Semène près du village auquel elle a donné son nom. Bientôt apparaît à nos yeux la petite ville d'Aurec, dont les maisons s'étagent pittoresquement au-dessus des flots argentés de la Loire, avec ses vieilles tours, ses restes d'anciens remparts, son château, son église, et les bâtiments encore debout de son antique prieuré dont l'origine remonte au XIe siècle.

Ce fut en effet le 13 février 1029, que le Comte de Forez Gérard II, par un acte dont le chanoine La Mure, nous a conservé le texte (1), fit donation de l'église d'Aurec à l'abbaye de Saint-Michel de Cluse en Savoie, qui venait d'être fondée quelques années auparavant par un seigneur de la famille de Montboissier. On peut voir, au sujet de cette fondation, l'intéressante notice historique publiée par M. le comte Edouard de Dienne dans le compte-rendu du Congrès archéologique tenu au Puy en 1904. La donation du comte Gérard fut confirmée le 8 mars 1061, par son fils Artaud III qui lui avait

(1) La Mure, *Hist. des Ducs de Bourbon*, t. III, p. 16.

succédé au Comté de Forez. C'est donc près de cette église, dédiée à saint Pierre, que s'établit bientôt le prieuré qui prit le nom de Saint-Pierre-d'Aurec, sous le patronage de la puissante abbaye Savoisienne. Il reste de ce prieuré une grande partie des bâtiments et une cour entourée d'arcades du temps de la Renaissance. Quant à l'église, voici la description qu'en donne M. Noël Thiollier : « La façade paraît être d'une époque assez récente ; l'abside semble dater de la fin du XVIe siècle. L'église est divisée en trois nefs par des pieds-droits rectangulaires terminés par de simples tailloirs qui se profilent en un bandeau et un cavet et qui supportent des arcs en plein cintre. Trois travées sont romanes ; la plus orientale, qui pourrait être l'ancien chœur, est bien plus étroite que les autres. Il existe, le long du bas-côté sud, des arcs de décharge intérieurs ; ceux-ci ont disparu au bas-côté Nord où ils devaient pourtant exister. Tout le reste de la construction a été dénaturé ; les murs sont dejetés hors de leur aplomb, les voûtes primitives se sont écroulées et ont été remplacées par une voûte d'arêtes assez grossière portant à la nef la date de 1690, qui paraît assez bien s'accorder avec le caractère de la construction. L'aspect archaïque des piliers et des tailloirs peut permettre de dater la partie romane de cette église de la fin du XIe siècle ».

Dans une chapelle, à gauche du chœur, l'autel est surmonté d'un rétable en bois sculpté à colonnes

(1) Noël Thiollier, *Architecture religieuse des églises romanes de l'ancien diocèze du Puy*, page 85.

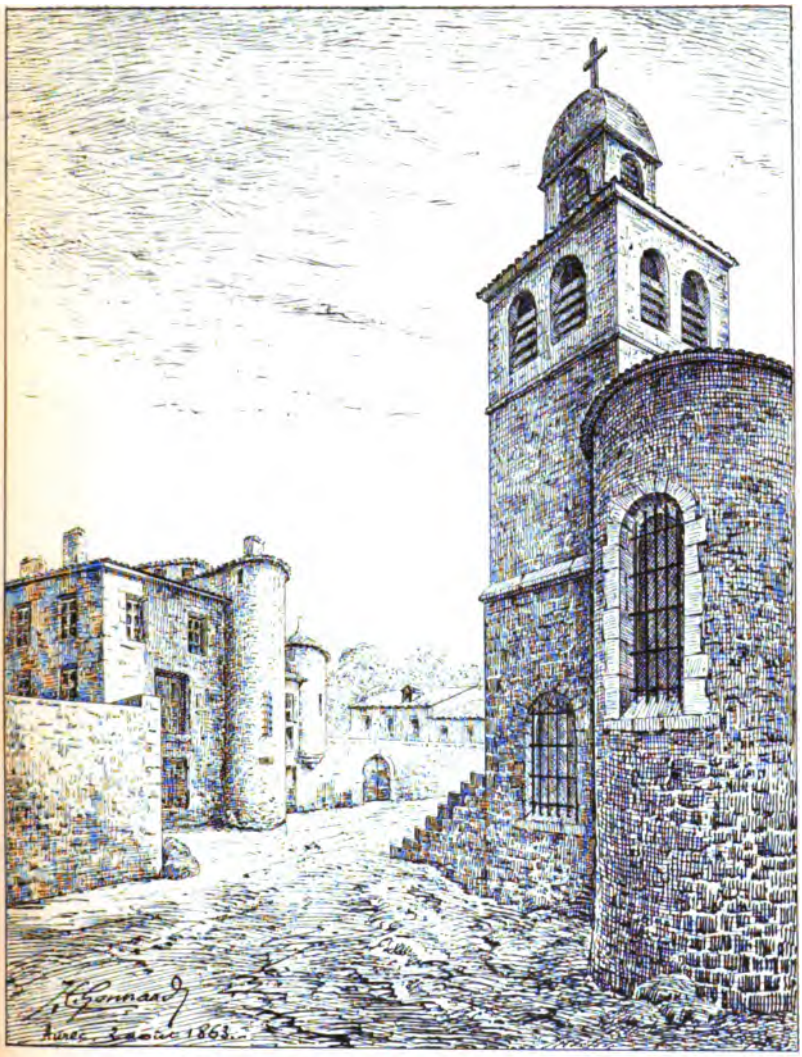

XIX — CHATEAU ET ÉGLISE D'AUREC.

Dessin de M. H. Gonnard.

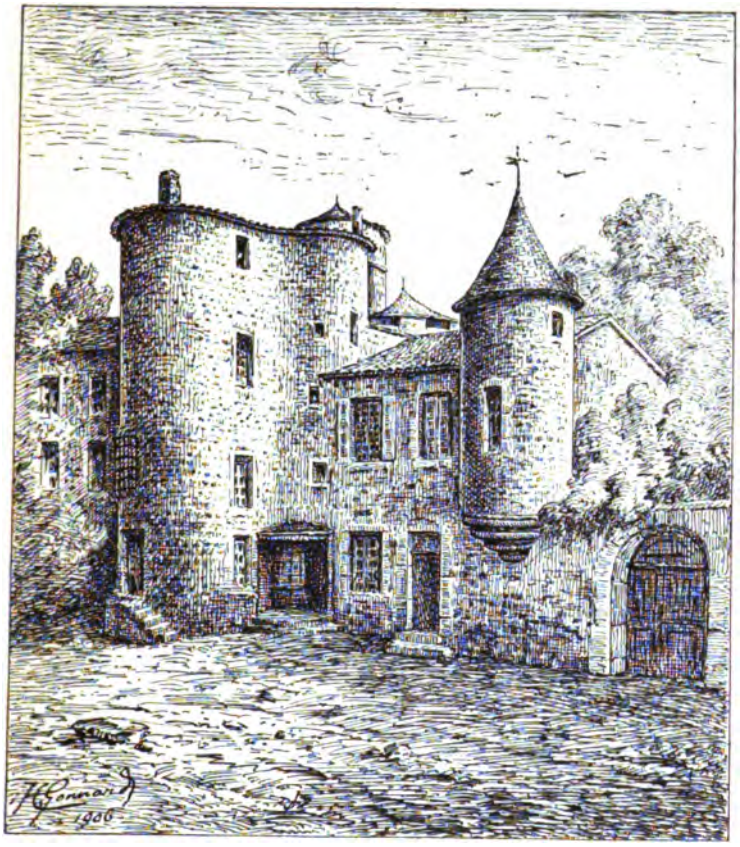

XX. — CHATEAU D'AUREC.

Dessin de M. H. Gonnard.

p. 119

torses autour desquelles s'enroulent des branches de vigne. Du même côté on conserve un ancien autel en bois, supportant un beau rétable du XVIIe siècle qu'on croit être l'œuvre de Pierre Vanneau.

Le clocher sur plan carré est placé au-dessus de la sacristie au midi de l'abside. Son étage supérieur est ajouré sur les quatre faces de fenêtres en plein cintre géminées, et se termine par une toiture plate à quatre pentes surmontée d'un petit lanternon à coupole également quadrangulaire. Sa construction ne paraît pas remonter au-delà du XVIIe siècle. Il est desservi par un escalier extérieur en pierre d'une époque tout à fait moderne.

Au moment de notre visite, M. le curé d'Aurec venait d'entreprendre des travaux considérables de réparation et c'est au milieu de plâtras et de débris de toute nature que nous ne pouvons faire, à la hâte, qu'un examen rapide et incomplet du monument. Aujourd'hui que les réparations sont terminées, toute trace d'antiquité a disparu et l'intérieur de l'église, remanié en tous sens et dont les voûtes et les murailles ont reçu une décoration en tons clairs et sans surcharge d'ornements, a pris un air de jeunesse et de propreté qui doit faire la joie des paroissiens.

De l'église au château il n'y a que la place à traverser, et la Diana y reçoit le plus gracieux accueil de la châtelaine, Madame Rey, entourée de sa famille. Cette demeure a été tant de fois remaniée et transformée par les divers possesseurs qui s'y sont succédé, qu'il reste aujourd'hui bien peu de vestiges intéressants des anciennes constructions. Aussi est-il

difficile d'imaginer ce qu'il pouvait être avant le XVe siècle, époque à laquelle on peut faire remonter les parties les plus anciennes du château actuel. Tout ce que nous pouvons savoir c'est que la seigneurie d'Aurec appartenait aux comtes de Forez dès le commencement du XIe siècle, puisque nous avons vu le comte Gérard II y fonder un prieuré en 1029. Le château existait-il à cette époque ? Peut-être, mais rien n'autorise à l'affirmer. Le plus ancien document où nous le trouvons mentionné est la charte de fondation de l'hôpital de Montbrison par Guillaume III, comte de Forez, vers 1090. Il y est dit en effet que pour l'entretien dudit hôpital le comte de Forez donne la dîme du pain et du vin provenant de tous ses châteaux, qui y sont énumérés, et parmi lesquels figure celui d'Aurec. A la fin du XIIIe siècle la seigneurie était devenue indivise entre les évêques du Puy et les comtes de Forez : la partie sur la rive droite de la Loire, comprenant la ville et le château, relevait du Velay, et la partie au-delà, c'est-à-dire située sur la rive gauche de la Loire, relevait du

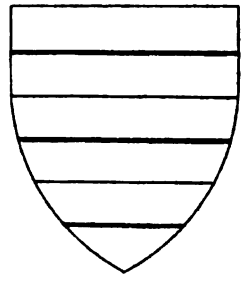

28. — SOLEMNIAC.
Fascé d'or et d'azur.

Forez. Aussi voyons-nous Beraud de Solemniac rendre hommage en 1317, au comte de Forez Jean Ier, pour tout ce qu'il possède, en raison de son château

d'Aurec, au-delà de la Loire, du côté de Saint-Bonnet-le-Château (1). Un peu plus tard, en 1354, Leucade, seigneur de Solemniac et d'Aurec, fait hommage à Guy VII comte de Forez, pour tout ce qu'il avait, à raison de son château d'Aurec en Velay, au-delà de la Loire en Forez (2). Noble Claude de la Roue, seigneur de la Roue et d'Aurec, en 1359

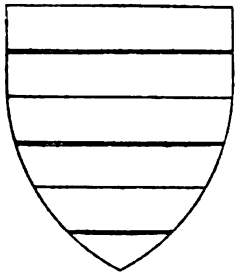

29. — LA ROUE-MONTPELOUX.
Fascé d'or et d'azur.

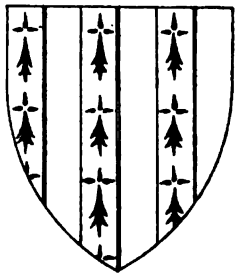

30. — PIERREFORT.
Pallé d'hermine et de gueules.

rend à son tour hommage au comte de Forez Louis, fils de Guy VII (3).

Les premiers possesseurs du château après les comtes de Forez seraient donc les seigneurs de Solemniac, et après eux les seigneurs de la Roue-Montpeloux.

Le dernier des la Roue-Montpeloux fut Jacques qui s'éteignit sans postérité en 1570. Sa sœur Jeanne, mariée a René de Pierrefort, lui succéda. Les Pierrefort vendirent Aurec en 1609 à Philibert de Nerestang (4).

---

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon* t. Ier, p. 352.
(2) *Ibidem*, t. Ier, p. 397.
(3) *Ibidem*, t. Ier, p. 437.
(4) Cf. Chabrol, *Coutumes d'Auvergne ;* — Sonyer du Lac, *Fiefs de Forez, Aurec.*

Du château primitif il ne subsiste aucune trace. Reconstruit au XVe siècle, il fut considérablement agrandi et remanié au XVIe siècle. Le principal corps de logis se termine à l'angle sud-ouest par une curieuse tour géminée, au rez-de-chaussée de laquelle s'ouvre, dans un angle, la porte d'entrée actuelle du château. Cette tour, qui paraît être la partie la plus ancienne, a trois étages éclairés par d'étroites fenêtres rectangulaires autrefois garnies de grillages de fer à l'extérieur. Le premier étage était occupée par une petite chapelle domestique.

Un bâtiment moderne relie cette tour à une tourelle en poivrière portée en encorbellement sur un cul-de-lampe à moulures profilées du XVIIe siècle. Quant à l'intérieur, il a été, à une époque récente, complètement transformé et ne présente plus aucuns vestiges des anciennes dispositions, si l'on en excepte une galerie voûtée du rez-de-chaussée sur laquelle s'ouvrent les appartements et où l'on peut voir encore ça et là au-dessus des portes et sur les clefs de voûte quelques écussons martelés aux armes de la famille de la Roue Montpeloux *(fascé d'or et d'azur)*.

Ce château appartenait en 1791 à la famille de Genestet qui avait succédé aux Nérestang. Après la mort de ses possesseurs qui périrent révolutionnairement à Paris le 12 juin 1794, il passa aux mains de divers particuliers et fut vendu vers 1860 à M. Claude Rey, fabricant de rubans à Saint-Etienne, dont la famille le possède actuellement.

La visite se termine par une promenade sous les magnifiques ombrages du parc, où des rafraîchissements très-appréciés nous sont gracieusement offerts et nous quittons bientôt cette demeure hospitalière,

non sans avoir témoigné à l'aimable châtelaine, l'expression de notre vive gratitude pour le bienveillant et sympathique accueil qu'elle a bien voulu réserver à la société de la Diana.

Nous parcourons ensuite les rues pittoresques de la petite ville où se montrent encore quelques maisons anciennes de l'époque de la Renaissance et des restes de vieux remparts, ainsi qu'une porte fortifiée, autrefois surmontée d'une bretèche avec machicoulis dont quelques corbeaux de pierre rappellent seuls le souvenir.

Mais l'heure du départ approche et il faut se diriger en hâte vers la gare, d'où les excursionnistes vont bientôt se disperser dans toutes les directions, emportant le meilleur souvenir de cette belle et intéressante journée.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

DON CONGIE ET OCTROY FAIT AU SEIGNEUR DE CORNILLON DESLEVER FOURCHES ET GIBET A TROIS PILLIERS (1).

Jehan (2) duc de bourbonnois et d'auvergne, conte de Clermont et de Fourez, seigneur et baron de Beaujeu, per et chamberier de France, lieutenant général pour Monseigneur le Roy en ses pais et duchié de Guienne, a tous ceulx qui ses presentes lectres verront salut. Humble supplication de nostre ame et feal escuier Jehan de Laire, seigneur de Cornillon, avons receue, contenant que a cause de la seigneurie dudit Cornillon, situé et assiz partie en nostre Conté de Fourez et partie en Velay, laquelle dancienneté soloit estre baronie comme est encores de present et la tient de nous en fief & ressort, en laquelle il a toute haulte moyenne et basse Justice, a cause de laquelle lui est loisible faire construire et lever Justice et fourches a deux pilliers, ce que ses predecesseurs ont fait, et ont joy et usé plainement et paisiblement parcydevant sans contradiction aucune, et pour ce que par viellesse, vent ou autrement ladite Justice et fourches sont tumbees, il nous a requis et prié quil nous plaise lui octroyer quil puisse faire lever construire et ediffier ladite Justice fourches ou gibet sur plotz et chantiers, et que de nostre grace lui vueillons donner et octroyer conge et licence dy faire mectre ung pillier de croissance oultre les deux pillers dont dessus est faicte mention, scavoir faisons que eue considération aux bons loyaulx et agreables services que ses predecesseurs et lui nous ont faitz et que fait ledit Jehan de Laire chescun jour tant es guerres de Normandie, Guienne que ailleurs en maintes manieres fait de jour en jour, et es-

(1) Livre des compositions, f° VIxx verso.

(2) Jean II de Bourbon.

perons que encore face le temps advenir, a icelluy Jehan de Laire et es siens aujourduy, avons donné et octroyé donnons et octroyons de grace especiale par ces presentes congié, faculté et licence de pouvoir faire bastir construire et ediffier dedans les fins et limites de sa justice et seigneurie de Cornillon en nostre conté de Fourez unes fourches gibet ou justice a troys pilliers sur plotz et chantiers. Si donnons en mandement par ces presentes a noz amés et feaulx bailli, president, advocat, procureur de Fourez et a tous nos autres justiciers officiers et subgietz presens et advenir que de nostre presente licence congié et octroy ilz souffrent et laissent joïr et user plainement et paisiblement ledit Jehan de Layre et les siens, car ainsi nous plaît-il et voulons estre fait, et audit Jehan de Layre pour lui et les siens lavons octroye et octroyons de grace especial par ces presentes. Et affin que ce soit chose ferme et estable a tousjours mais, Nous avons fait mettre et apposer nostre seel a ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et lautruy en toutes. Donné en nostre ville de Villefranche en Beaujoloiz le VIIme jour davril lan mil quatre cens cinquante neuf, apres Pasques.

Par Monseigneur le Duc, Levesque du Puy (1), tous les seigneurs d'Aubigny, de Blot, du Chastel Daulhac et aultres estoient. M. Cadier. Visa est.

Lan mil cccc cinquante neuf et le samedi premier jour de juing furent presentees les lectres dessus escriptes par honorable homme maistre Guillaume Victon, licencié en lois, procureur du seigneur de Cornillon, et noble et puissant seigneur messire Arthaud de Saint Germain, chevalier, seigneur de Montront, bailly de Fourez, seant en jugement, et par icelluy publiées et intérinées jouxte la teneur d'icelles, ou estoient presens venerables et discretes personnes maistre Anthoine Perrin, advocat fiscal, Anthoine Pellotier, Jehan Guichart, Philippe Symonin, licenciés es lois, Pierre du Says, procureur général, et Pierre Greysolon, garde des seaulx au contraulx de Fourez et plusieurs autres par tesmoings.

---

(1) Jean de Bourbon.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890 ; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Mediolanum*, etc., etc.

Tome II. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez ; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc, etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Citeaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1906.

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 4.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1907.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

SOMMAIRE :

Vicomte DE MEAUX. Nécrologie, 128.

E. BRASSART. Découvertes de puits antiques à Chalain-d'Uzore et à Bussy-Albieu, 131 ; — D'un vase en plomb, présumé fondu à Feurs, 141 ; — Don par M. le marquis d'Albon d'un terrier du prieuré de Bard (analyse), 143.

Chanoine REURE. Le terrier de la confrerie du S.-Esprit de S.- Thurin, 138.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 148.

Mouvement du Personnel, 158.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1906.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. d'Alverny, abbé Barailler, abbé Bégonnet, de Boissieu, Mme de Bonand, MM. E. Brassart, Chassain de la Plasse, Crozier, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Jacquet, Jeannez, Lachmann, Laporte, Leriche, Matagrin, vicomte de Meaux, de Montrouge, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Perret, abbé Pilonchéry, abbé Reure, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, Testenoire, Vocanson.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance : S. E. le cardinal Coullié, MM. Baudot-Servanton, A. Blanc, abbé Buer, comte de Charpin-

Feugerolles, Monery, abbé Relave, chanoine Sachet, N. Thiollier.

A deux heures et demie, en ouvrant la séance, M. le Président donne d'abord lecture de la lettre d'excuse de S. E. le Cardinal Coullié :

†
ARCHEVÊCHÉ
DE
LYON

Lyon, le 21 octobre 1906.

Monsieur le Vicomte et cher Président,

Assister le 6 novembre à la séance publique de la Diana serait un doux repos d'esprit et une consolation en ces jours difficiles ; on est si bien dans une compagnie, composée d'hommes aux nobles pensées et aux délicatesses de l'âme. Vous devinez le *mais* qui se présente à l'heure actuelle. La Sainte Eglise est attaquée, persécutée, menacée en notre France. Il faut préparer sa défense. Ah ! si ses adversaires savaient, eux aussi, faire revivre le passé et consulter l'histoire. Ils apprendraient le sort de tous les hommes ambitieux qui sont venus briser leur orgueil contre le Roi Divin et ces souvenirs apaiseraient leur fureur si étrange. Que Dieu leur accorde la grâce de lumière et de loyauté.

Pour vous, cher Monsieur le Président, avec vos collègues si distingués continuez ces études qui vous captivent légitimement ; et que la bénédiction de Dieu se répande sur vos travaux et sur vos familles.

C'est le vœu de mon respectueux et paternel dévouement.

PIERRE, cardinal COULLIÉ,
archevêque de Lyon et de Vienne.

M. le Président poursuit en ces termes :

« Pourquoi faut-il qu'à chacune de nos séances, j'aie à déplorer la perte de quelques-uns de nos confrères ?

Nos confrères, Messieurs, sont, si j'ose ainsi parler, de deux sortes : les uns, diversement occupés

ailleurs qu'attire à la Diana l'amour de la petite Patrie ; ils pensent avec Honoré d'Urfé que « nous devons cela au lieu de notre naissance et de notre demeure de le rendre le plus honoré et renommé qu'il nous est possible », et ils savent gré à notre Société de remplir ici cet office ; les autres joignent à ce patriotisme forézien le goût et l'habitude des études historiques, des recherches archéologiques.

Trois des confrères que nous venons de perdre appartenaient à notre compagnie par patriotisme.

M. l'abbé Lachard issu d'une famille lyonnaise, enraciné depuis trente-cinq ans dans une paroisse du Rhône, avait, en s'enrôlant parmi nous, attesté les liens qui ne cessent d'unir le Forez au Lyonnais.

M. Louis Dusser, longtemps avocat, magistrat, en même temps que chef de la société musicale de Montbrison, s'intéressait à tout ce qui entretenait quelque vie dans la vieille cité ; il se faisait aimer de tous ses habitants.

M. Eugène Déchelette prenait part au premier rang à toutes les œuvres sociales, charitables et chrétiennes, en même temps qu'au travail industriel de la ville de Roanne et lorsque nos excursions nous amenaient en Roannais, il y avait plaisir et profit à l'avoir pour compagnon de route à travers la contrée où l'attachaient ses affections et son labeur, à s'entretenir avec lui tout ensemble des souvenirs qui honoraient cette contrée et qu'il avait puisés à bonne source, des progrès qu'il poursuivait pour elle.

Quant à M. l'abbé Peyron curé archiprêtre de Boën-sur-Lignon, chanoine honoraire de Lyon, il

s'associait à nos études : les papiers pleins d'intérêt qu'il a légués à nos archives en témoignent. Je le vois encore, jeune vicaire, alors que, jeune moi-même, j'explorais quelque peu le pays ; il me guidait sous les épaisses murailles du château de Chalmazelles, à travers les imposantes ruines du château de Cousan et m'en racontait l'histoire et les légendes. A côté de lui, un vieil huissier M. Jacquet lui montrait, lui faisait lire les vieux papiers ramassés çà et là dans les humbles et vieilles demeures du voisinage et l'initiait de la sorte à la vie laborieuse des générations qui s'étaient succédées à l'ombre des deux fiers manoirs.

En même temps, dans ses causeries avec les habitants, il se rendait compte de leur vieux langage, de leur patois, de ses origines, de son caractère et, dans ses promenades à travers prés, bois et bruyères, il cueillait les plantes qui fleurissent sur les sommets ; il devenait ainsi botaniste et linguiste aussi bien qu'archéologue. Je l'ai retrouvé plus tard auprès de la ruine d'un autre château, celui d'Ecotay, à l'ombre de l'église du moyen âge rouverte et agrandie à notre époque, puis à St-Jean-Soleymieux, employant encore à rechercher autour de lui les vestiges du passé les loisirs que lui laissait le soin de préparer les fidèles à la vie qui ne passe pas.

Enfin à Boën où s'est terminée sa longue carrière, sa prédilection pour les choses anciennes ne l'avait pas empêché de pourvoir et de présider à la fondation d'une école nouvelle, à la construction d'une nouvelle église. Hélas ! il devait vivre assez pour voir cette école fermée, cette église menacée de l'être ».

1

2

XXI. — PUITS ANTIQUE A BUSSY-ALBIEU

1, Cruche du moyen âge ; — 2, Terrine gallo-romaine.

Echelle de 0m10

Découvertes de puits antiques à Chalain d'Uzore et à Bussy-Albieu. — Communication de M. E. Brassart.

M. E. Brassart appelle l'attention de l'assemblée sur un certain nombre de vases gallo-romains, déposés sur le bureau, provenant de puits antiques déblayés à Chalain d'Uzore et à Bussy-Albieu, et dont les plus intéressants spécimens sont reproduits dans les planches XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV ci-jointes. Il fournit, sur leurs découvertes et sur leurs particularités, les indications suivantes.

Au mois de décembre 1899, un sieur Ladret en nivelant un champ contigu à son habitation, où il venait de faire creuser un puits, y découvrit l'orifice d'un autre puits comblé. Il le déblaya et, à une profondeur d'environ 4^m 50, rencontra dans une boue gluante et noire des carreaux grossiers de très grandes dimensions devant probablement servir à la construction d'hypocaustes, des tuiles brisées, des tessons de poterie, parmi lesquels sept à huit pots entiers ou presque entiers. Cette couche archéologique avait entre 0^m 50 et 0^m 30 de puissance et reposait immédiatement sur le fond du puits. Nous fûmes prévenus de la découverte par notre confrère M. Crozier et nous pûmes constater de suite en compagnie de MM. T. Rochigneux, A. de Saint-Pulgent et E. Rony que les vases en question étaient

de l'époque gallo-romaine et des produits locaux d'un usage courant (1).

Le lieu précis de la découverte porte les numéros 115 et 116 de la section B du cadastre de Chalain d'Uzore, lieu dit *la Thuilière* ou *la Tuilerie*; il est à peu près à égale distance des villages des Buissonnées et des Tissots sur une ligne droite que l'on tirerait de l'un à l'autre.

Grâce aux bons offices de M. Crozier, cette trouvaille a pu être acquise pour le musée de la Diana.

Ces diverses poteries peuvent être classées sous deux types généraux : 1° le vase à anse connu en Forez sous le nom de *biche* ou *bichon* suivant sa capacité (XXII, 1 ; XXIII, 2) ; 2° la cruche à deux anses à col très étroit servant à contenir des liquides, de l'huile probablement (XXV, 1).

* *

Tout dernièrement, en octobre 1906, pareille découverte s'est produite dans la commune de Bussy-Albieu. Elle fut signalée à M. Rochigneux par un ami de la Diana, M. Bigot, d'Arthun, qui s'offrit de nous mener sur les lieux et de nous mettre en rapport avec l'inventeur.

Nous acceptâmes avec empressement des offres si précieuses et M. Bigot nous conduisit, entre Goutte-Belin (2) et Albieu, chez M. Laurent qui nous montra, sous un hangar joignant à sa maison, une ving-

(1) Cf. Vincent Durand, *Ancien établissement céramique à Montverdun*, dans *Mémoires de la Diana*, IV, pp. 240 à 256.

(2) V., sur l'étymologie de ce nom, V. Durand, *Du parti qu'on peut tirer des noms de lieu pour la recherche des sanctuaires du paganisme*, dans *Bulletin de la Diana*, VII, 336.

1

2

XXII. — PUITS ANTIQUES A CHALAIN D'UZORE ET A BUSSY-ALBIEU

Urnes gallo-romaines: 1, Chalain d'Uzore ; — 2, Bussy-Albieu.

Echelle de 0m10

1 2 3

XXIII. — PUITS ANTIQUES A CHALAIN D'UZORE ET BUSSY-ALBIEU

Urnes gallo-romaines : 1, 3, Bussy-Albieu ; — 2, Chalain d'Uzore.

Echelle de 0m10

taine de vases plus ou moins intacts et l'orifice du puits d'où ils avaient été extraits. Il nous mena ensuite dans son jardin où se voyaient deux tas de débris de poteries brisées que l'on pouvait évaluer ensemble à plus d'un mètre cube.

Le territoire où se trouve ce puits antique porte le nom de *Churand* et la parcelle le n° 552 de la section D du cadastre de Bussy-Albieu. La position exacte peut se déterminer sur la carte de l'état major (1), elle est au midi du petit chemin indiqué par un seul trait au-dessus du nom *Goutte-Belin*, entre *e* et *l* de *Belin*.

Le lieu dit Churand joint au nord et au nord-ouest le territoire d'*Albieu* ou de l'*Aiguille d'Albieu* dans lequel, au dire de J.-M. de la Mure, furent trouvés de son temps des vases pleins de médailles antiques (2).

Le puits de Churand est rond et mesure $0^{m}78$ à $0^{m}80$ de diamètre (3), il a une profondeur de 10 mètres environ, sa paroi est uniformément revêtue d'une muraille en pierre sèche.

Voici les particularités de son déblaiement que nous avons pu recueillir. Les premiers travaux d'extraction ne ramenèrent au jour que de la terre et de la pierraille auxquelles étaient mêlés les ossements d'un bœuf ou d'une vache. Vers le milieu de la profondeur (5 mètres environ) fut rencontrée la cruche figurée planche XXI, n° 1 ; elle est en terre par partie gris cendrée et noire, très cuite, assez mince, ornée

(1) N° 167. — Montbrison.

(2) *Histoire du Forez*, 144 et 145.

(3) Le puits antique d'Allieu décrit par Vincent Durand avait le même diamètre (*Bulletin de la Diana*, IX, 65).

de filets horizontaux dont l'intervalle est rempli par un ornement bâtonné obtenu à l'aide d'une roulette; c'est un vase du moyen âge, mais certainement d'une haute époque. Entre 7 et 8 mètres de profondeur, les puisatiers rencontrèrent des pierres dont quelques-unes de fort volume ; elles étaient tellement enchevêtrées les unes dans les autres qu'il fallut en briser la plupart pour pouvoir les retirer. Ces débris semblent avoir appartenu à la margelle et aussi à une calotte en maçonnerie qui devait recouvrir le puits, d'autant que parmi les matériaux en question se trouvaient une pierre de taille, ressemblant vaguement à une base de colonne, qui aurait pu servir de clef à cette couverture en dôme.

Au-dessous de ces gros matériaux, gisaient une masse compacte de vases brisés ou entiers enchevêtrés les uns dans les autres, noyés dans une boue noirâtre et gluante. Très peu arrivèrent au jour entiers. Ce sont pour la plupart des urnes ou vases à anse, propres à puiser de l'eau et à faire la cuisine (XXII, 2 ; XXIII, 1, 3 ; XXIV, 1, 2, 4), de forme plus élégante, mais moins pratique, que nos *biches* et *bichons* foréziens ; le plus grand nombre ont la panse noircie par le feu. Ce sont encore des vases à col étroit, trêflé, à une anse (XXV, 2) ; des cruches à huile à deux anses et col étroit (XXV, 3), des jattes (XXI, 2). Quelques-uns ont reçu une décoration assez primitive mais qui devait faire de l'effet : avant la cuisson ils ont été enduits d'une légère couche de poussière de mica jaune (1). Certaines cruches en terre

(1) Voir sur ce genre de décoration, les observations de Vincent Durand, notamment sur les produits d'une poterie antique découverte à Montverdun (*Mémoires de la Diana*, IV, 241 à 256).

XXIV. — PUITS ANTIQUE A BUSSY-ALBIEU

1, 2, 4, Urnes gallo-romaines ; — 3, Petit vase en terre noire lustrée.

Echelle de 0m10

1 2 3

XXV. — PUITS ANTIQUES A CHALAIN D'UZORE ET A BUSSY-ALBIEU

Cruches gallo-romaines : 1, Chalain d'Uzore ; — 2, 3, Bussy-Albieu.

Echelle de 0m10

jaunâtre ont la panse ornée de petites bandes horizontales colorées en brun violet. Toute cette vaisselle assez élégante de forme est en terre jaunâtre ou rougeâtre, bien préparée, bien cuite, et semblable à celle qu'emploient encore les potiers de la région.

Au nombre des vases qui paraissent être de fabrication locale, l'un d'eux (XXIV, 1) doit particulièrement retenir l'attention. Le col, l'anse et le fond ont été peints avec du mica jaune, la panse avec de l'ocre rouge ; cette décoration est fortement usée par un long usage au feu. Mais ce qui surtout le rend très précieux c'est une inscription gravée après cuisson à la pointe en caractères cursifs et qui fait le tour du col.

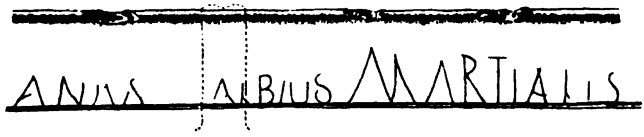

31. — INSCRIPTION GALLO-ROMAINE
gravée en caractères cursifs autour du col du vase figuré pl. XXIV, nº 1.
Réduction au tiers.

Elle se lit ainsi : *An[n]ius Albius Martialis.*

Ce sont les prénom, nom et surnom d'un citoyen romain, propriétaire non seulement du vase, mais du territoire où il a été trouvé, territoire qui s'appelle comme nous venons de le voir *Albieu* en latin *Albiacus,* la *villa,* le *prædium* d'*Albius.* Contribution précieuse pour l'étude de l'étymologie de certains noms de lieu.

D'autres vases n'appartiennent pas à l'industrie

locale. De ce nombre un petit vase en terre noire lustrée, très fine (XXIV, 3), la panse arrondie est ornée de godrons horizontaux.

Il faut ensuite noter parmi les vases céramiques ornés en terre rouge lustrée, un bol 37 (1) dont les figures en relief, représentant une scène de chasse, sont fortement usées : il a été écuré avec du sable au sortir du puits par la femme de l'inventeur. Quelques-uns des animaux encore visibles, entre autres le chevreuil n° 860, permettent d'attribuer ce vase à la fabrique d'Albucius, de Lezoux. Sous le fond, on voit gravées à la pointe, après cuisson, les lettres IIL.

Des fragments d'un ou plusieurs autres bols portent les reliefs n°s 175, 375, 534*a*, 1051 qui ont tous fait partie du matériel de l'officine du potier Advocisus, aussi de Lezoux.

Une rondelle, qui paraît avoir été taillée intentionnellement dans le fond d'un vase, porte au centre l'estampille connue MACCARI M.

L'habitation que desservait ce puits ne paraît pas avoir été celle d'un simple colon, mais plutôt du propriétaire ; en effet, outre le vase à son usage personnel, au milieu des débris céramiques, ont été récoltées quatre clefs forées en fer à pannetons compliqués (fig. 32, 33, 34, 35). L'une d'elle (fig. 33) a son anneau en bronze.

---

(1) Cf., pour cette indication et les suivantes, le livre classique de M. J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine.*

Pour être complet il faut signaler aussi deux monnaies très frustes que l'inventeur a gardées

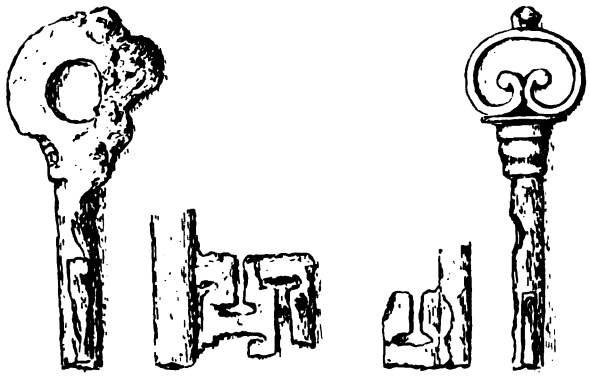

32, 33. — CLEFS GALLO-ROMAINES
trouvées à Bussy-Albieu dans un puits.
Réduction à la moitié.

y attachant une grosse valeur : l'une, un grand bronze, nous a paru être de Néron ; l'autre, une

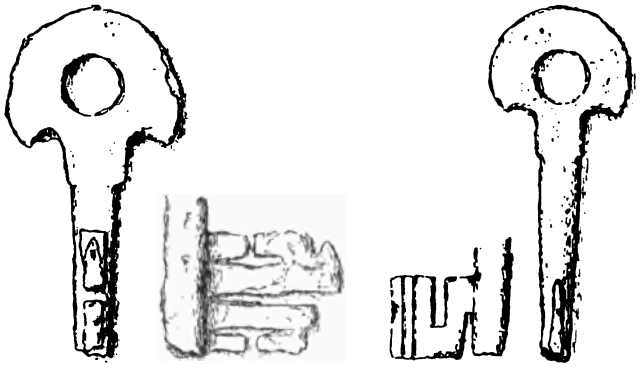

34, 35. — CLEFS GALLO-ROMAINES
trouvées à Bussy-Albieu dans un puits.
Réduction à la moitié.

petite pièce d'argent, de Philippe père ; mais l'oxy-

dation complète de l'une et de l'autre nous force à donner ces attributions sous toute réserve.

Comme pour le puits d'Allieu, le mobilier du puits d'Albieu paraît ne pas être postérieur au IIIe siècle. Mais il est à remarquer qu'à part le vase noir (XXIV, 3), les vases de forme et d'ornementation gauloises font totalement défaut.

Par la présence au même territoire d'un trousseau de clefs de valeur, abandonné dans un puits ; de la trouvaille de monnaies signalée par de la Mure ; de la pièce de Philippe père ; ne sommes-nous pas autorisés à croire qu'Albieu, comme tant d'autres localités romaines de notre région, a été ravagé par une des hordes de Barbares dont les invasions se ruèrent sur la Gaule au cours de la seconde moitié du IIIe siècle ?

Le terrier de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Thurin. — Communication de M. l'abbé Reure.

Les confréries ont été très populaires dans notre province, au moyen âge et même au commencement des temps modernes, et peut-être ont-elles pénétré jusque dans les moindres paroisses foréziennes.

Nous savons qu'elles existaient en Forez dès le milieu du XIIIe siècle, qu'elles avaient leur maison propre *(frarie)*, une administration autonome, indépendante, ou à peu près, du clergé paroissial, qu'elles se gouvernaient par des consuls élus chaque année, qu'elles alimentaient leur budget de quelques rentes fixes, d'aumônes, de cotisations, de droits

d'entrée payés par les nouveaux sociétaires, de legs, et que l'œuvre pie par excellence était d'inscrire dans son testament les confréries du Saint-Esprit du voisinage ; leur but était l'assistance des voyageurs indigents, et surtout des pauvres du pays, auxquels les confrères offraient un repas pendant les trois jours de la Pentecôte.

Mais, en réalité, on sait peu de chose de leurs commencements, de leur fin, de leur vie intime, de leurs ressources (1). Il est donc utile de réunir les rares documents qui subsistent encore, et qui peuvent éclairer l'histoire d'une institution si populaire, et cependant imparfaitement connue. Voilà pourquoi il me paraît bon de faire connaître sommairement à la *Diana* le terrier de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Thurin, qui m'a été communiqué par M. l'abbé Regeffe, missionnaire de la Société des prêtres de Saint-Irénée de Lyon.

En son état présent, c'est un cahier de papier petit in-4° de 14 feuillets (2). Mais il est très incom-

(1) On peut voir cependant sur ce sujet : Aug. Chaverondier, *Notice sur le recueil des testaments enregistrés en la chancellerie de Forez*. Saint-Etienne, 1888, in-8° (pp. 37 et 79) ; le même, *Inv. somm. des archives départ.*, t. II. Saint-Etienne, 1888, in-4° (B. 1850 et suiv.) ; — M. de Boissieu, *Excursion de la Diana à Saint-Galmier...* Montbrison, 1903, gr. in-8° (pp. 118 et 128) ; — H. Matagrin, *Le Collège de Saint-Symphorien-le-Châtel* (p. 1 et suiv.). Etc. — Voir aussi, dans le *Journal de Montbrison* du 10 novembre 1906, un intéressant article de M. E. Brassart, paru à la suite de notre communication.

(2) On a utilisé, pour protéger le cahier, un titre en parchemin qui paraît être une sentence arbitrale. Cet acte est rogné à droite et à gauche, troué, d'une lecture difficile ; on y lit pourtant le nom de « noble homme Hugues Raybe, dit Galles, escuyer ordinaire de la Royne ».

plet, car il ne commence qu'à l'ancien feuillet XVIII ; il nous manque donc le préambule, qu'il serait intéressant de connaître, et au moins la moitié des reconnaissances. Celles-ci sont rédigées en latin, et signées *Gayardon*. La première dont la date est donnée fut passée le 10 octobre 1512, les quatre dernières le 12 août 1513, à Saint-Thurin, et probablement dans la maison de la confrérie. Cette date peut paraître relativement récente ; mais il faut remarquer que ce terrier est un renouvellement, et qu'il mentionne quelquefois les « réponses » anciennes des tenanciers antérieurs.

Les tenanciers actuels sont Claude Vernin, Mathieu Vernin, Jean de la Ramey, Laurent de Montpeurier, Antoine-George de la Ramey, Pierre Menestrier, Claude Menestrier et Laurent de Lachat, des paroisses de Saint-Thurin et de Saint-Martin-la-Sauveté.

Les redevances devaient être payées chaque année, le jour de la Pentecôte, entre les mains d'Antoine de Solages et de Jean Chazel, consuls de la confrérie, et de leurs successeurs. Elles consistent en argent et en seigle, avec directe, lods et ventes, et « autres usages », mais toutes sont très modiques. Les mesures agraires sont le casson, la cartonnée, la demanchée, l'émynée ; les mesures de capacité, le carton et la coupe ; les monnaies, le denier viennois et le denier fort.

A la suite du terrier, on avait ajouté après coup les nouvelles acquisitions et autres titres concernant le temporel de la confrérie. De cette partie, il ne reste que deux feuillets, qui contiennent d'abord la vente faite le 26 juin 1516, par devant Me Laubépin

de Cosan, à Annet Chazel et Annet Rodier, pour lors consuls en charge de la confrérie, de 35 sols tourn. de rente sur une terre sise au lieu de la Roche. On lit enfin le commencement d'une convention passée par Benoît du Mont, paroissien de Saint-Thurin au mandement d'Urfé, avec Antoine de Solages et Antoine Ravyer, de la même paroisse, au nom de la confrérie du « sainct Esperit dudit Saint-Thurin ». La mutilation du document ne permet pas de connaître la fin et la date de l'acte.

On doit croire que la plupart des confréries du Saint-Esprit avaient, comme celle de Saint-Thurin, leur modeste terrier. Que devinrent leurs rentes, quand ces institutions eurent été supprimées en raison des abus qui s'y étaient glissés ? Il est probable qu'elles allèrent ou à l'hôpital du pays, s'il y en avait un, ou à un hôpital voisin, ou à la mense des églises paroissiales, ou qu'elles furent réunies aux revenus des écoles et collèges.

D'un vase en plomb, présumé fondu à Feurs. — Communication de M. E. Brassart,

M. E. Brassart dit :

Dans le numéro 118 de la *Revue épigraphique* (1), M. le commandant Espérandieu signale un vase en plomb trouvé à Aps (Ardèche) et conservé à Montélimar. Au milieu des quatre faces de ce vase rec-

(1) *Revue épigraphique*, t. V, p. 163, n° 1625.

tangulaire se lit dans un encadrement formé par un filet la marque du fabricant :

HERMIAS·F·F

Hermias F(...) f[ecit] = Fait à F..., par Hermias

M. Espérandieu ajoute : « Des localités connues dont le nom commençait par un F, celle de *Forum Segusiavorum*, aujourd'hui Feurs, était la plus voisine de la cité d'Aps où le bassin qui nous occupe a été acheté et vraisemblablement découvert. Un saumon de plomb, conservé au musée d'Avignon, semble d'ailleurs fournir le témoignage par l'estampille dont il est revêtu, qu'il existait des mines de plomb chez les Ségusiaves.... »

L'exploitation des mines de plomb de la Ségusiavie à l'époque romaine n'a pas dû être bien considérable, aucun auteur n'en fait mention. Cependant Auguste Bernard a allégué comme preuve matérielle de leur mise en valeur le saumon de plomb, dont parle M. Espérandieu, conservé au musée d'Avignon et qui porte l'inscription SEGUSIAVIC qu'il explique par *Segusiavi cuderunt* (1).

Mais M. Deloye conservateur du musée d'Avignon et après lui A. Steyert (2) font observer que ce lingot a été trouvé dans la commune de Bollène (Vaucluse) et, qu'à une faible distance de cette localité, se trouve, dans la Drôme, Suze-la-Rousse, d'où la traduction plus probable *Segusia vicus*.

D'ailleurs les découvertes d'objets antiques faites à

(1) *Description du pays des Ségusiaves*, p. 14 ; planche II.
(2) *Nouvelle histoire de Lyon*, I, 260.

Feurs n'ont à aucune époque fait supposer que l'industrie du plomb y fut particulièrement florissante. Je ne connais, trouvé en Forez, d'objet en plomb de l'époque gallo-romaine, qu'un cercueil quadrangulaire sans aucun ornement exhumé dans la commune de Civens, il n'a pas été conservé (1).

En terminant je me permettrai de signaler un autre *Forum*, beaucoup plus rapproché d'Aps que Feurs, et en communication facile avec cette localité par la vallée du Rhône, c'est Carpentras, *Forum Neronis Meminorum*.

Don par M. le marquis d'Albon d'un terrier du prieuré de Bard. — Communication de M. E. Brassart.

M. le marquis d'Albon a donné aux archives de la Diana un précieux document, un terrier du prieuré de Bard (2), provenant de la bibliothèque du château de Septème (Isère).

Ce terrier forme un volume de 304 feuillets papier, tant écrits que blancs ; les feuillets mesurent 0 25 × 0 36. Il est relié en pleine basane fauve couverte d'ornements poussés à froid ; cette reliure est renforcée par des courroies en cuir noir, cousues au moyen de petites lanières de peau blanche.

Sur la patte qui sert à le fermer se voient les traces d'un petit sceau en cire rouge qui paraît indi-

(1) *Bulletin de la Diana*, IV, 285.

(2) La majeure partie des archives du prieuré de Bard sont aux archives du Rhône, elles ont été inventoriées dans la série E. nos 2339 à 2360.

quer qu'à un moment donné notre terrier a été mis sous scellé. Le dessin ci-contre nous évitera une

36. — SCEAU DE LAURENT DE TALARU-CHALMASEL
prieur de Bard, chanoine de Lyon.
Grandeur naturelle.

longue description. Ce sceau porte des armes parties de Talaru-Chalmasel et de Malain ; il a dû appartenir à Laurent de Talaru-Chalmasel prieur de Bard en 1674, fils de Christophe et de Claudine de Malain (1).

Les minutes de ce terrier furent reçues au cours des années 1520, 1521, 1524, 1526, 1527, 1528, 1529 par Pierre Bret *(Petri Breti)*, de la paroisse de Verrières, clerc notaire, au profit de Marquis de Montboissier (*Marquisii de Montebussiero*), prieur de Bard (2), représenté par son procureur Jean Pargeur *alias* Pargeour *alias* Marco, prêtre.

---

(1) Talaru-Chalmasel porte *écartelé : au 1 et 4 parti d'or et d'azur à la cotice de gueules brochante ; au 2 et 3 de sable semé de molettes d'or au lion du même.* — Malain, en Bourgogne, porte *parti au 1 d'azur au sauvage de carnation tenant une massue d'or sur son épaule ; au 2 d'argent au lion de gueules.*

Cf. Le Laboureur, *Masures de l'Ile-Barbe*, 2e édit., II, 579, 580 ; — *Inventaire des archives du Rhône*, E. 2339.

Comme on le voit, sur le sceau en question, Laurent de Talaru-Chalmasel, à l'exemple de nombreux ecclésiastiques, partissait les armes paternelles de celles de sa mère.

(2) Marquis de Montboissier appartenait au chapitre de la cathédrale de Clermont dont il était doyen en 1525 ; il fut élu prévôt en 1528 (*Gallia Christiana*, II, 307, 315 *a*).

L'expédition en notre possession a été faite d'un seul jet, d'une très belle écriture et postérieurement à 1529. Au verso du dernier feuillet on lit : « Ce présent terrier a este esmolumente par moy garde du scel soubz signe huy xiiij^e jor du moys de juing lan mil cinq cens cinquante. GAY ».

En voici une analyse sommaire :

Bard (f° 1 à 177). — *Villages* : Celles, Vinolz, la Rivière, Malleval, la Molla, le Montey, Contéol, les Meysonis, Fredifont, Boiffoniéry, le Benevis, Viallard, la Bruyère, la Goutte, le Sauzey, les Crozet, Cordallieu. — *Territoires, lieux dits :* Cote Sarrazine, Goutte Sarrazine *juxta rivum labentem de Molla apud Escotay* ; Pierre Vert ; le Chier du Vert ; Font Yvert ; la Font doz Bruels ; au Clouzeulz *juxta.. iter tendens de furno de la Molla ad Pera Verd ex borea ;* Champt Huysel ; le Secour de Bart ; la croix du Moyne ; *Petra Coulhon* ; Pierre de la Pause ; Suberland ; *Fonte Salla* ; le pont del Bouchaut ; Lestra... *juxta iter tendens dos Meysonis apud Montembrisonem ex mane et quasi borea* ; le pont de Pleney ; Pierre Mambert ; Montpeyroulx ; *fontem Foquel* ; Montbaillard ; lo champ do fort ; puy de Bart ; au Clusel .. *juxta iter tendens de Fargerolles au Bruelz ex sero.* — *Tenanciers :* Bertrand, Baret, Barge, Marcou, Decelles, Bruneau, Griot, Gayte, Rondel, Vialard, Boyer, Bayle, Durbise, Jean et Claude du Crozet, personniers, Robert, Pierre et Laurent Bret, *cognati et parerii* (personniers), Jehan et Pierre Jambins, personniers.

Les ruisseaux n'ont pas de nom, leur direction est seule indiquée : *Rivum labentem doz Crozet versus Escotay ; Rivum labentem de Doaveysi apud Escotay.*

Verrières (f°s 180 à 235). — *Villages* : Soleilland, Paparoltes *alias* Paparotes (Robert ?), Condamines, Cognole (Conol), le Pin, Chazelettes, Peragu, les Ratys (les Rateys), le Verney, Pleney, Quereisieu. — *Territoires et lieux dits* : Entraigues ; la Guela *alias* loz Pomyer ; Oboent ; Montjaneys *juxta iter tendens de Rota apud Montembrisonem* ; Fontberland (près

Chazelettes).. *juxta rivum Curresie.* — *Tenanciers* : Bertrand, Condamines, Robert, Bret, Porte *alias* Darfeuille, Rival, Du Pin, Peilhon, Vial *alias* Chirat, Lhoste, Thomas et Etienne Grimod, personniers, Jean et Philippe Joy, personniers, Ras, Baro.

Rivum Curresie, la Curréze, près de sa source entre Verrières et Chazelles-sur-Lavieu.

Iter tendens de Montebrisone apud Rotam alias, mais très rarement, *apud Sanctum Empthemum.* C'est l'ancien chemin de Montbrison en Auvergne par Saint-Anthême, mais qui, au commencement du XVIe siècle, était plutôt désigné par le nom de la seigneurie, la Roue, dont dépendait Saint-Anthême.

Chazelles[-sur-Lavieu] (fo 222). — *Village* : les Salles. — *Tenancier* : Michel des Salles.

Ecotay (fos 237 à 255), paroisse de Moind. — *Territoires et lieux dits* : Mérignieu *alias* Chanteperdrix ; Brancieu... *juxta iter tendens d'Escotay apud Vinoulx* ; l'Olme ; Gote Moret ; Goute Oboen. — *Tenanciers* : Bartholin, Truchard, Tessonnier, Verdier, De Vaulx, Seyno ou Seyvo.

Rivum labentem do Bouchapt apud Modonium (l'Ecotayet).

Essertines[-en-Chatelneuf] (fos 258 à 269). — *Villages* : Hérieu, les Gouttes. — *Lieux dits* : *Podio Daulces* ; Fontyvert. — *Tenanciers* : Pignent, Truchard, Thevenon.

Lérigneux (fo 271). — *Village* : Fogery. — *Lieux dits* : les Gouttes... *juxta stannum domini du Chevalard ex borea.* — *Tenancier* : Innocent Fabri *alias* Tardieu.

Chandieu (fo 278). — *Tenancier* : *Anthonius de Fonte* (Lafond ?)

Montbrison (fo 279). — *Village* : Curcieu. — *Lieu dit* : Espinasses. — *Tenancier* : Pierre Desmier *alias* Giryn.

Les redevances sont en argent et en nature. En argent : *denarium, obolum, podigiam fortes novos.* — En nature : *Gallinæ ; bladi siliginis, avene ; meterum secussum, rasum, cupam,* me-

sures de Bard, d'Ecotay, de Châtelneuf ; — *vinum* (f° 216), le terrier indique le contenu d'une mesure, *metretam*, encore mal définie : *unam metretam sive chopinam vini (1).*

Censives voisines : du commandeur de Saint-Jean de Montbrison ; du S.-Esprit de Montbrison ; du seigneur du Soleillant (2) ; *domini de Barges.*

Il est fait mention d'un seul terrier plus ancien, celui reçu par Antoine Saignens (3).

Dans quelques réponses (f°s 165, 167, 175), les tenures sont expressément affranchies de la dîme : *Quæ res et possessiones superius confinate et declarate sunt libere et immunes ad prestandi decimam aut jus percipiendi decimam in eisdem.*

Lampes romaines découvertes en Algérie et en Tunisie. — Don de M. le commandant Farges.

M. l'abbé Berthelot remet, pour le musée de la Diana, de la part de M. le commandant Farges, dix lampes romaines en terre cuite, provenant de fouilles faites en Algérie et en Tunisie.

Des remerciements sont votés à M. le commandant Farges.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) Cf. le *Glossaire* de du Cange au mot *Metretum.*

(2) *Nobili viro Petro de Sancto Mauricio domino du Soleilland* (f° 59).

(3) Une copie de ce terrier, datée de 1513, existe aux archives du Rhône (E. 2341).

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par :

M. le marquis d'Albon : Terrier de la rente du prieuré de Bard au profit de Marquis de Montboissier, doyen du chapitre de Clermont, prieur dudit lieu, reçu P. Bret, notaire à Verrières, 1520-1529.

In-f° de 304 feuillets, papier, dont plusieurs blancs. Couverture basane gauffrée contemporaine. (V. analyse p. 143 et suiv.)

Anonyme : L.C.D.B. [La Chenaye des Bois], *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe, les noms des provinces, villes, terres, etc, érigées en principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance, achat ou donation du souverain, les possèdent encore aujourd'hui, les familles nobles du royaume, et le nom et les armes seulement de celles dont les généalogies n'ont pas été publiées.* Tomes I, II et III. Paris, Duchesne, 1757, 3 vol. in-8°.

M. l'abbé Bathia, curé de Saint-Michel, sa notice : *Les fileurs de soye de Virieu, Pélussin et Chavanay.*

Notes sur les origines et le développement de la filature et du moulinage à Pélussin de 1590 à 1790. (Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,* 1906). Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1906, in-8°.

Farges (commandant), d'Amplepuis : Dix lampes de l'époque romaine.

1° Diane sur un char traîné par deux griffons, Constantine, Algérie.

2° Tête de face avec oreilles et cornes de taureau, Tifech, même province.

3° Chien courant et aboyant, Aïn-Beïda, même province.

4° Lion marin, Tébessa, même province.

5° Faune à gauche, un thyrse à la main, Souk-Arras même province.

6° Deux cornes d'abondance, Kenchela, même province.

7° Poule et ses poussins, Carthage, Tunisie.

8° Cybèle sur un tigre, Sidi-Aïch, près Gafsa, Tunisie.

9° Faune, un thyrse à la main, Tunisie.

10° Tête d'aigle, Fériana, près Gafsa, Tunisie.

Terres cuites.

Dimensions extrêmes ; longueur $0^{m}10$-11 ; hauteur $0^{m}02$-03.

Fischer (Henri), agrégé de l'Université, chef de travaux pratiques à la faculté des sciences de Paris, sa notice : *Edouard Piette*, 1827-1906. Rennes, Oberthur, 1906, in-8°.

— Piette (Edouard), *Etudes d'ethnographie préhistorique,* IX. — *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.* (Extrait de l'*An-*

thropologie, tome XVII, janvier-avril 1906). Paris, Masson et Cie, in-8°.

— — *Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers.* Saint-Quentin, Ch. Poette, 1906, in-8°.

— — *Fibules pleistocènes.* (Extrait de la *Revue préhistorique*, 1re année, 1906, n° 1). Paris, Vigot frères, 1906, in-8°.

Galle (Léon) : Société des bibliophiles lyonnais. *Liste des sociétaires, statuts, publications.* Lyon, 1906, ms. in-4°.

Gouttefangeas (abbés J.-B. et J.-M.), leur publication : *Ruche claustrale et méthode claustrale.* Paris, Charles Amat, 1905, in-12.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Noël des Anges*, pour chant et piano ou orgue, paroles de Jules Trabucco. Lyon, Janin frères, 1906, in-4°.

— *Nuit de rêve*, chœur à quatre voix d'hommes, op. 300, paroles de P.-F. Teilhet. Lyon, « Accord parfait », 1906, in-8°.

Laire d'Espagny (comte de) : Protocole du notaire Vialon, de Saint-Haon-le-Châtel. XVIe-XVIIe siècles. In-4° de 144 pages incomplet du commencement et de la fin, jadis couvert de parchemin.

Planchet (abbé) : *Almanach paroissial de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison*, années 1906 et 1907. Saint-Maixent, s. d. (1905-1906), in-8°.

— *Supplément paroissial du canton de Montbrison.* Collection depuis le n° 52, 10 mars 1907.

Poncins (vicomte Edmond de), son ouvrage : *Inventaire du château de Montrond*, 1575. (Exemplaire tiré spécialement pour la Diana). Tours. Alfred Mame et fils, 1906, in-f°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) et Boudinhon : Pompéry (vicomte Olivier de), *Généalogie de la famille de Maniquet (Dauphiné, Lyonnais, Forez, Brie, duché de Nevers, île de la Martinique), seigneurs du Fayet, de Pelafort, des Bergeries, Brolles, Seigneulettes, Hennevilliers et autres lieux, barons de Fontaine-le-Châtel et de Saint Pierre du Mont.* Lyon, A. Rey et Cie, 1906, in-8°.

Echanges

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes-rendus des séances de l'année 1906. Bulletin*, août-décembre 1906.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, *Séance publique*, 1906.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, *Mémoires*, IVe série, tome X, années 1905-1906.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, *Procès-verbaux* et *mémoires*, 1906.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, nos 7 à 10, juillet-décembre 1906.

Chambre de commerce de Saint-Etienne : *Rela-*

tions de la fabrique de rubans de Saint-Etienne avec les Etats-Unis. La fabrique américaine de rubans. Notice historique. Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1906, in-8°.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome VIII, n° 54, 1906.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 13e année, nos 58 à 60, juillet-novembre 1906.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin*, 2e livraison, 1906.

— Sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, salle de l'hémicycle, à l'école nationale des Beaux-Arts, du 17 au 20 avril 1906, 30e session.*

— *Journal des savants*, 4e année, nouvelle série, nos 7 à 12, juillet-décembre 1906.

Revue de l'histoire de Lyon. Etudes, documents, bibliographie, tome V, fascicules 4 à 6, juillet-décembre 1906.

Revue épigraphique, tome V, 28e année, nos 119, juillet-septembre 1906.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée, tome XIV, nos 7 à 12, août-décembre 1906.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 13e année, nos 32 à 52, 6 juillet-23 novembre 1906 ; 14e année, nos 1 à 5, 30 novembre-28 décembre 1906.

Smithsonian institution, Annual report of the board

of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution, for the year ending june 30, 1905 et 1906. Report of the V. S. national museum.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, *Mémoires et procès-verbaux*, tome XIII, 1904-1905.

Société archéologique du Midi de la France, *Bulletin*, nouvelle série, n° 36, séances du 28 novembre 1905 au 3 juillet 1906.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin*, tome XIV, n° 185, 2e trimestre 1906.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, *Bulletin*, 3e série, tome VI, 2e livraison, 1906.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 37e année, tome XIII, nos 7 à 12, juillet-décembre 1906.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXVI, 2e livraison, juillet-septembre 1906.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin, mensuel*, 6e année, nos 7 à 12, juillet-décembre 1906.

Société de Borda, *Bulletin*, 31e année, 3e et 4e trimestres 1906.

Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin*, nos 3 et 4, 1906.

— *Mémoires*, tome XXI, 4e série, tome Ier, 2e partie, 1906.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, année 1906.

Société d'émulation du Doubs, *Mémoires*, VIIe série, 9e volume, 1906.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 39e année, juillet-décembre 1906.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 158e et 159e livraisons, juillet-octobre 1906.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie*, *Revue*, 18e année, nos 7 à 12, juillet-décembre 1906.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 23e année, nos 4 à 6, juillet-décembre 1906.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin*, 2e série, tome X, 3e et 4e trimestres 1906.

— *Mémoires*, tome XXIX, 2e série, 1905.

Société des Antiquaires de Picardie, *Album archéologique*, 15e fascicule. *La Picardie à l'exposition des primitifs français*, II, 1906.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, XXVIe volume, 4e à 6e livraisons, juin-novembre 1906.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXV, fascicules 3 et 4, juillet-octobre 1906.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue*, 8e année, 3e et 4e fascicules, 1906.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 7e année, nos 27 et 28, juillet-octobre 1906.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 44 et 45, 3e et 4e trimestres 1906.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, *Bulletin*, 12e année, n° 2, avril-juin 1906.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 25e année, 3e série, nos 19 et 20, 3e et 4e trimestre 1906.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, *Bulletin*, 4e série, tome IX, 1906.

Société française d'archéologie, *Congrès archéologique de France, LXXIIe session tenue à Beauvais en 1905*. Caën, H. Delesques, 1906, in-8°.

Société Gorini, *Bulletin*, 3e année, nos 11 et 12, juillet-octobre 1906.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, octobre-décembre 1906.

Société nationale des Antiquaires de France, *Mémoires*, XXIXe volume, 1905.

— *Mémoires et documents, Mettensia*, V, fascicule supplémentaire, 1906.

Université d'Aix, facultés de droit et des lettres, *Annales*, tome II, n° 2, octobre-décembre 1906.

Université de Lyon, *Annales*, nouvelle série, II. Droit, Lettres, fascicule XVI, *Les philosophes et la*

Société française au XVIIIe siècle, par Marius Roustan, 1906.

— Fascicule XVII, Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune de Siena del 1354 et 1369 pubblicati con introduzione ed indici da Giuliano Luchaire, 1906.

— Fascicule XVIII, *Physique sociale. Emploi combiné du système du quotient vrai et du système du quotient fictif pour la répartition des sièges dans la représentation proportionnelle*, par le docteur Monnayer, 1906.

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXVII, 4e, 5e et 6e livraisons, juillet-octobre 1906.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 7e année, n°s 40, 41 et 42, juillet-décembre 1906.

Bulletin monumental, 70e volume, n°s 3 à 6, 1906.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome LXIV, 1re à 6e livraisons, juillet-décembre 1906.

Revue archéologique, 4e série, tome VIII, juillet-décembre 1906.

Revue forézienne mensuelle illustrée, année 1906, volume IV, 16e année, n° 13 à 21, juillet-décembre 1906.

Acquisitions

Registre spirituel à l'usage de Barthélemy Berthaud, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison. Recueil autographe comprenant :

1° Acte de fondation de l'église Notre-Dame ; — 2° statuts donnés au chapitre par François Ier ; — 3e chapitre général de 1530 ; — 4e consentement donné par l'archevêque de Lyon à la fondation de l'église ; — 5e saluts qui se font à Notre-Dame après vêpres ; — 6e ordre de nomination des doyens et chanoines ; — 7e nom des fondateurs des prébendes ; — 8e avis aux confesseurs ; — 9e statuts ou règlements capitulaires de 1633 ; — 10e liste des reliques de Notre-Dame ; — 11e hymne à la Sainte Vierge de saint Casimir ; — 12e noms de saints envoyés par saint Pierre en Gaule et dont la mémoire et les reliques sont honorées en France ; — 13e cérémonies païennes sanctifiées par la piété chrétienne ; — 14e tombeau de la doctrine janséniste ; — 15e maximes.

Recueil de 197 feuillets non foliotés dont 102 blancs, petit in-4° recouvert de parchemin et dérelié, XVIIe siècle.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. l'abbé Berthelot, archiprêtre, curé de Notre-Dame de Montbrison, reçu le 25 juillet 1906.

M. Albert Bouvard, avoué à Montbrison, reçu le 8 novembre 1906.

M. Courbière, avenue de la Gare, à Montbrison, reçu le 8 novembre 1906.

M. l'abbé Pilonchéry, professeur à l'Institution Victor de Laprade, Montbrison, reçu le 8 novembre 1906.

Membre décédé

M. Point, notaire, rue Michelet, 9, à Saint-Etienne, membre titulaire.

Démissionnaires

M. Frédéric Baldit, avocat à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. Camille Briand, à Bellegarde, membre titulaire.

M. l'abbé Boucharlat, professeur, rue Sainte-Hélène, 35, à Lyon, membre titulaire.

M. Victor Jotillon, avocat, place d'Armes, 2, à Roanne, membre titulaire.

M. Joseph Lacroix, avocat, à Espalion, membre correspondant.

M. l'abbé Jean-Marie Marnat, prêtre retiré, à Vernaison, membre titulaire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890 ; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Médiolanum*, etc., etc.

Tome II. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez ; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc , etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

JANVIER — MARS 1907

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 5.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1907.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi 22 Octobre 1907, à 9 heures et demie du matin.

A 2 heures, séance publique.

SOMMAIRE :

A. D'ALVERNY. Les Hautes-Chaumes du Forez, 160.

Abbé GOUTTEFANGEAS. Découverte au village des Bessets de travaux anciens d'adduction d'eau, 211.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 212.

Mouvement du Personnel, 217.

JANVIER — MARS 1907.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 1907.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, abbé Barailler, abbé Bégonnet, de Boissieu, Mme de Bonand, MM. de Bonand, E. Brassart, Courbière, Crozier, baron Dugas de la Catonnière, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Jacquet, Lachmann, abbé Laffay, Laporte, vicomte de Meaux, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Pilonchéry, Mme la baronne Piston, MM. l'abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, A. de Saint-Pulgent.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance : S. E. le cardinal Coullié, MM. le comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, J. Déchelette, Leriche, Monery, abbé Reure.

Les Hautes Chaumes du Forez. — Communication de M. A. d'Alverny.

CHAPITRE I. — LE PASSÉ HISTORIQUE DES HAUTES-CHAUMES

Sur le passé reculé de la montagne du Forez, nous avons peu de documents utiles. A peine si un mot de Strabon (Κέμμενον ὄρος), une phrase de Ptolémée, citée par La Mure : « *Finitimi Arvernis sunt ii qui Cemenes montes incolunt Segusiani* », permettent de la comprendre dans la désignation de Monts Cemènes, dont nous avons fait Cévennes. César l'a peut-être traversée chez nous précisément :

Etsi mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter impediebat, tamen discussa nive sex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, summo militum labore ad fines Arvernorum pervenit : quibus oppressis inopinantibus, quod sic se Cebenna, ut muro, munitos existimabant, ac ne singulari quidem homini eo tempore anni semitae patuerant..... [Bell. Gall., lib. VII, cap. 8].

Vraisemblable aussi est le passage d'un conquérant d'une autre sorte, saint Martin. Sa légende est fixée par deux monuments rustiques, dans les gorges du Vizézy et du Lignon, à peine en dehors des Hautes-Chaumes proprement dites.

Mais ce serait glisser tout à fait en marge de l'histoire, que de suivre la tradition répandue sur le vocable de l'église St-Bonnet-de-Coureaux, et de faire passer par là le grand évêque de Clermont, qui voyagea trop, surtout dans sa châsse.

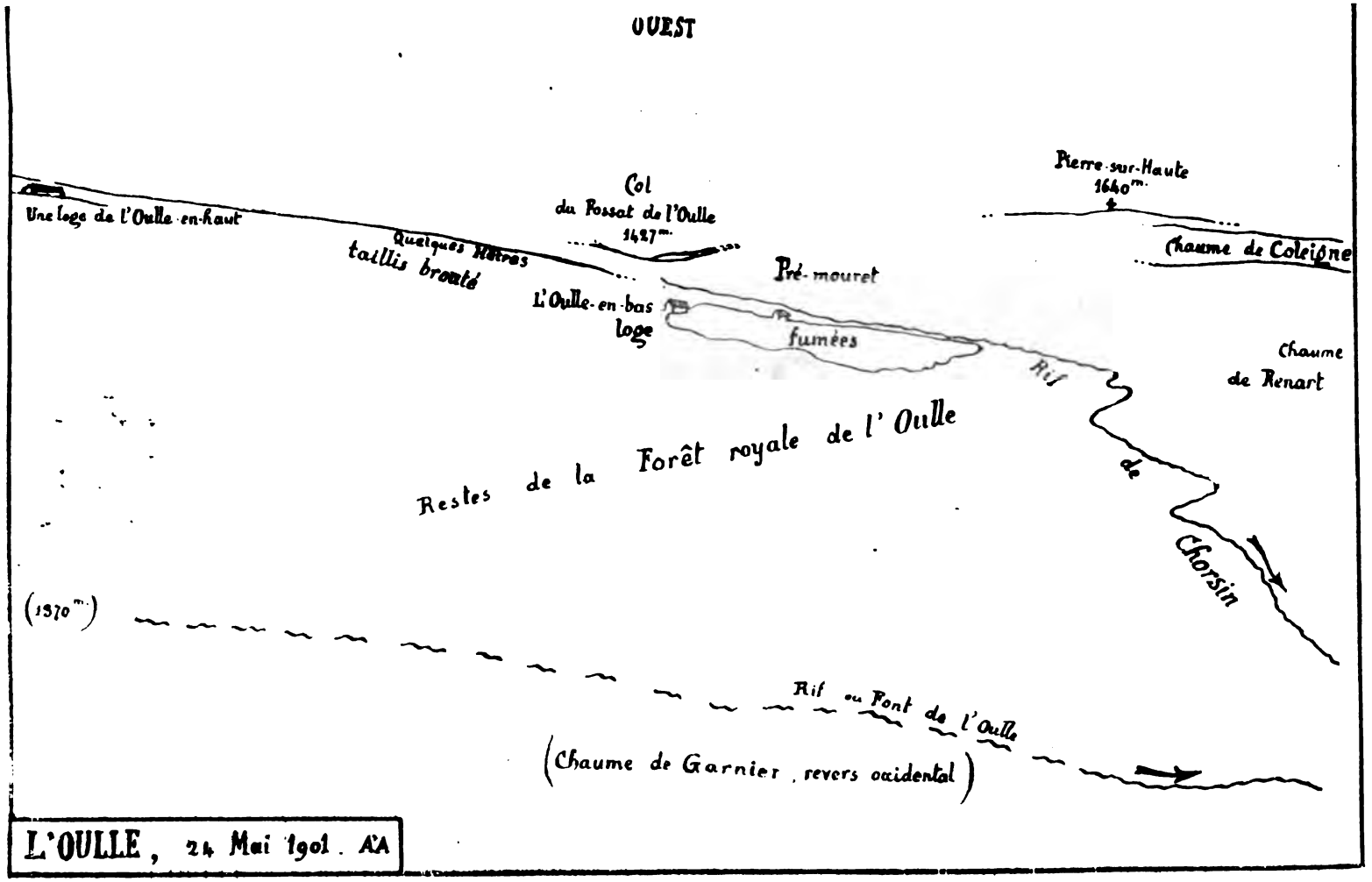
OUEST
Une loge de l'Oulle-en-haut
Quelques hêtres
taillis brouté
Col
du Possat de l'Oulle
1427m.
Pré-mouret
L'Oulle-en-bas
loge
fumées
Pierre-sur-Haute
1640m.
Chaume de Coleigne
Chaume
de Renart
Rif
de
Chorsin
Restes de la Forêt royale de l'Oulle
(1370m.)
Rif ou Pont de l'Oulle
(Chaume de Garnier, revers occidental)
L'OULLE, 24 Mai 1901. A.A

L'OULLE, 24 Mai 1901. AA

XXVI. — LES HAUTES CHAUMES DU FOREZ. — L'OULLE. — 24 mai 1901.

A. D'ALVERNY, phot.

Que certains passages de la montagne aient été fréquentés depuis une époque très reculée, cela paraît incontestable. On a trouvé à Coleigne, sur le chemin de Sauvain en Auvergne par le col du Fossat de l'Oulle, des substructions et quelques urnes gallo-romaines; à Gensannière, sur le chemin de Saint-Just-en-Bas à la Chamba par les Bruyères-Saillot (*solium* = seuil, col), des substructions, des pierres alignées, et des ornements métalliques d'interprétation assez équivoque. On a cru reconnaître des fortifications antiques ou même des monuments mégalithiques dans certains amas de rochers (1) vaguement alignés ou d'empilement bizarre, près du col du Béal menant de Chalmasel à la vallée de Vertolaye ; au Ché-Pavé, même à la croix de Pierre-sur-Haute, où les littérateurs rapportent à l'envi la légende d'un dolmen.

Sous toutes réserves, de la part des géologues, touchant les fortifications et les mégalithes présumés, et sans qualifier non plus de voies romaines de simples traces frayées dans la bruyère, il reste certain que les chemins cités plus haut, comme encore celui de Montbrison à Ambert par Dovezy, n'ont cessé d'être fréquentés depuis l'antiquité ; et il est vraisemblable qu'ils ne passaient pas tout-à-fait au milieu des bois.

Jusqu'ici donc, par les souvenirs archéologiques, rien de plus que des vraisemblances sur la question de l'état physique ancien des Hautes-Chaumes. Nous avons trouvé dans une étude botanique, en discutant les origines de la population végétale qui les couvre

(1) CHIRAT [s. m.] ; en mot composé, CHÉ : grand chirat. Exemples : le Ché-Pavé, le Ché de Gourgon (celtique *Ker* ?)

aujourd'hui, une certitude de l'extension ancienne des forêts, sinon tout à fait à la calotte du massif, du moins notablement au-dessus de la limite actuelle, et certainement, à tous les points où le relief est concave, jusqu'au voisinage immédiat des sommets. Mais nous n'avons pu préciser à quelle époque, peut-être fort reculée, la décadence forestière avait commencé.

La première mention historique que nous rencontrons en revenant à l'archéologie proprement dite fixera en partie notre opinion. Elle nous reporte au temps de saint Bernard et des premiers comtes de Forez, au XIIe siècle, période fourmillante d'activité sous la protection rapprochée, le gouvernement actif de ces souverains récemment chassés de Lyon dans leur petite capitale de Montbrison. Période de zèle guerrier et religieux, d'affaires et de commerce aussi, provoqués par les croisades. Et voici que les moines embrigadent les paysans, les instruisent et leur font développer la richesse de la terre. Les comtes et leurs compagnons dotent généreusement l'abbaye de la Bénisson-Dieu (près de Roanne) et nous voyons cette maison possessionnée, non seulement jusqu'à Nervieu, Ste-Foy, Bigny de Feurs, mais encore tout en haut de la grande montagne. La Bénisson-Dieu fut fondée en 1138 ; les donations principales durent être faites à saint Bernard ou à l'abbé Albéric vers 1150.

Un premier titre [Cte de Charpin-Feugerolles : *Cartulaire des francs-fiefs du Forez* — Archives départementales : fonds de la Bénisson-Dieu] confirme en 1201 une donation qui précéda le départ de Gui II de Forez et de ses compagnons pour la

Terre Sainte ; et nous lisons, après mention du bois et du domaine Regardière, le passage suivant :

« *Preter boscum quod est subtus viam, quod ad beneplacitum suum duxit retinendum.*

Sauf la partie du bois qui se trouve au-dessous du chemin, qu'il (Gui II) a jugé bon de conserver.

« *Nichilominus dedit illis pascua ad usus pecudum ipsorum propriorum, sicut strata demonstrat, qua tenditur de les chals de Salvayng per fontem lunctis ad petram Basane.*

Il a donné en outre pour l'usage des troupeaux de cette maison, les pâturages dont indique la limite le chemin qui va des chaumes de Sauvain à la pierre Basane par la font d'Ion (de l'Oulle).

« *Et notandum quod hec strata est ultra flumen aque sparse ;*

Qu'on prenne garde que ce chemin est au-delà du cours de l'eau dérivée (le rif (1) des Planches) ;

Et ab illa strata, omnia pascua que sunt versus Regardeiri dedit proprie propria domui Benedictionis »..... A partir de ce chemin et en deça du côté de Regardière, tous les pâturages sont donnés en propre à la maison de la Bénisson-Dieu.....

Par un autre titre [*Ibid.*] l'archevêque Renaud, oncle et tuteur de Gui IV de Forez, confirme un legs fait en 1206 par Guillaume de Chorsin ; et ce legs consiste dans la montagne de l'Oulle, au-delà de ce

(1) RIF [s. m.] (prononcez RI) : ruisseau d'une certaine importance ; GOUTT(A) [s. f.] : même sens, cours d'eau plutôt moindre ; FONT [s. f.] : source.

chemin cité dans le texte de 1201, jusqu'à la frontière de Forez : « *in pascuis, in terris, in pratis et in nemoribus* ».

Intéressants plus encore au point de vue de l'histoire et des mœurs, ces titres sont déjà pour nous bien caractéristiques. Ils prouvent que la montagne de Sauvain (les Fraux, Renart, Coleigne) était alors une chaume (les chals) ; et qu'aux endroits, désignés par des détails très clairs, sur la commune actuelle de St-Bonnet (l'Oulle, Garnier, la montagne de Coureaux), il y avait au moins autre chose que des bois. En 1201-1206, sans préjuger si un usage de cinquante ans les avait ainsi faits, ou s'ils étaient tels depuis longtemps, ces terrains étaient principalement *pascua, ad usus pecudum.*

On se sent un peu déconcerté dans la sensation instinctive du passé, et l'on se demande si l'on juge d'habitude bien sainement du recul des siècles, quand on entend, un beau dimanche, à la grand'-messe de Sauvain, nommer tranquillement Guillaume de Chorsin en tête du nécrologe ; quand on reconnaît, dans des titres comme ceux-ci, et signalés presque tous par leurs noms d'aujourd'hui, des bois, des ruisseaux, des chemins comme celui qu'on suit fort bien encore dans la bruyère, de Renart, dans les chaumes de Sauvain, à l'Oulle et à Pierre-Basane ; comme *l'aque sparse (sparsorium* du Cange = canal, béal) (1) et la *via* qui sépare en deux le bois de Regardière. Le comte se les réserve, certes : car ce n'est rien moins déjà que le béal comtal qui alimen-

(1) BUA [s. m.] ; BUAUX [m. pl.] : canal ; rigoles d'irrigation ; ABUALA [v.] : faire les rigoles, irriguer un pré.

tera encore, dans 700 ans, par le Vizézy, sa bonne ville de Montbrison.

Un siècle passe ensuite sans nous laisser de trace notable.

Le vendredi après la Toussaint 1317, fut rédigé un procès-verbal de reconnaissance de limites, et de bornage, entre Jean Ier, comte de Forez, pour les châtellenies de Châtelneuf, d'Ecotay et de Lavieu, d'une part ; et Bertrand de Solignac, d'autre part, pour la seigneurie auvergnate de la Roue-Montpeloux [Archives de la Diana ; publ. par P. Gras, *Revue foréẓienne,* t. II, 1869].

200 bornes furent placées sur une ligne frontière de 20 kilomètres environ, en grande partie la même qu'aujourd'hui entre les deux départements ; il est possible de suivre encore cette ligne, et de lire dans le texte ancien, dont voici quelques articles, une description suffisante du relief et des points remarquables du terrain.

« *Septimus limes est contra planiciem dicti montis, in aspectu dicte petre Baẓana juxta dictum iter* ». — On est en vue de la grande pierre Basane, et la distance à vol d'oiseau est d'environ 2000m. Cela suppose absolument un terrain dénudé ; car il ne s'agit pas d'une échappée accidentelle de la vue : toutes les autres bornes non cachées par un mamelon répètent ce même aspect.

« *Decimus limes est in descensu predicte planicie in quodam trivio ubi descendit iter per quod itur versus dictam petram Baẓanam et versus dictum lo Chavalar* ».

« *Quintus decimus est in valle prope dictum fontem del Chavalar* ». — Lo Chavalar, aujourd'hui, sur la

carte de l'Etat-major : le Plan Chevalet, est encore à 1300^{m} de la grande pierre Basane.

« *Vicesimus tertius est juxta quamdam ruppem que est ex directo opposito dicte magne petre* ».

« *Vicesimus quartus est in medio Calmi* »...

« *Vicesimus septimus est in eadem Chalma juxta dictum iter, in aspectu petre que dicitur petra Beczeaneta* ». — *In medio calmi, in eadem chalma :* on chemine donc toujours sur une chaume dénudée. Le « *dictum iter* » est celui « *per quod itur versus las combas de Bezeto* » — lire aujourd'hui sur la carte : Les Combes, près de la petite pierre Basane (Basanette). On se trouve tout près, à 4 ou 500^{m}, de ce singulier pointement basaltique : le fait de sa visibilité, grâce à la pente du terrain, ne prouve rien ici ; mais voilà qui devient plus caractéristique : le texte note la présence d'un bois, tranchant sur le reste du terrain dénudé :

« *Vicesimus nonus est in eodem descensu prope dictam petram Bazaneta, in opposito cujusdam nemoris ingentis* ». — Et ce bois isolé, une Sapinière, sur le flanc droit de la combe qui prend naissance ici, côté d'Auvergne, existe encore et se remarque tout aussi naturellement.

Voici, un peu plus loin, le chemin, toujours fréquenté des montagnards, sur la commune de Lérignieu, « *per quod itur de Montebrisone apud Ambertum* ». Et la borne suivante :

« *Tricesimus octavus est in calma que dicitur Daveysi, in introitu dicte calme, juxta dictum iter, itinere a parte Castri-novi remanente* ». — Ainsi la montagne de Dovezy est alors qualifiée de chaume : aujourd'hui, c'est un bois clair, ou une pâture

couverte de pins qui arrêtent la vue à quelque cinquante mètres.

Il semble superflu de suivre jusqu'à la 200e borne ce document si richement instructif. La conclusion s'impose. En 1317, la croupe montagneuse située entre l'Auvergne, à l'ouest, et les territoires de Coureaux, Roche, Lérignieu, à l'est, était dénudée tout comme on le voit aujourd'hui, peut-être plus complètement encore.

CHAPITRE II. — LES FORÊTS DEPUIS LE XIVe SIÈCLE.

Nous avons présenté ailleurs (1), dans son ensemble, l'histoire des rapports physiques du pâturage avec la forêt. Reste à examiner ici de plus près le sort économique de l'un et de l'autre ; à les suivre, au moins depuis le XIVe siècle, d'où les documents nous sont restés nombreux, entre les mains par lesquelles ils ont passé.

Sauf nombreux petits changements, achats et échanges, le territoire des monts du Forez, dans la région que nous en étudions, relevait de quatre mandements ainsi délimités :

Cousan, depuis la paroisse de St-Just-en-Bas, sur la commune actuelle de Gensannière, à peu près jusqu'au Lignon et au Jas de Bitou.

Chalmasel, pour le reste de Gensannière et la partie Nord de la commune actuelle de Chalmasel, mais seulement jusqu'au col entre Porché et le Ché-Pavé, la Goutte-noire qui en descend, et la suite de ce cours d'eau se jetant au Lignon. Le mandement s'est étendu, pendant une certaine période, sur

(1) *Revue des Eaux-et-Forêts*, Mai-Juin 1907.

les villages de Chaselles et Chevelière ; au milieu du XVIIIe siècle, il s'est agrandi du mandement de Montherboux. La maison de Talaru était possessionnée, en outre, en plusieurs paroisses sur le versant auvergnat, de sorte que la chaume de la Chamboite, de l'autre côté de la frontière, continuait Chalmasel.

Cousan reprenait, à partir de la Goutte-noire, les bois d'Engarin, dits aujourd'hui de Cousan, la montagne des Granges ou Plan-du-Content, ainsi que la partie sud de la paroisse de Sauvain, y compris la montagne de Renart, jusqu'au rif de Chorsin.

Dans la même paroisse de Sauvain s'étendait la seigneurie de *Montherboux*, très importante pour l'histoire pastorale, puisqu'elle comprenait la chaume de Coleigne jusqu'à la cime de Pierre-sur-Haute, et, au dessous, la chaume des Fraux, jusqu'au bas du puy de Montherboux. D'elle encore relevaient les bois de Coleigne, des Olles, et une partie du bois de Chorsin (rive gauche). La limite s'établissait par le rif de la Morte jusqu'au confluent avec la Goutte-noire, la Bonanche, le Goure, — Dizangue à Cousan —, la draye (1) de Dizangue à Coleigne, le Mas, — Mervillon, où fut l'ancienne église de Sauvain, à Cousan —, la Brosse, Bertaud, — Montagut, au moins en partie, à Cousan : il en est pourtant des réponses à un terrier de Montherboux en 1518.

Fief de Falcon de Rochefort en 1251, Montherboux appartient à Robert de Ronchivol en 1266, et passe ensuite pour plusieurs siècles aux d'Augerolles,

---

(1) DRAYE [s. f.] : chemin non empierré, large trace pour les bestiaux (*trahere ?*) ; CHARRER(1) [s. f.] : chemin carrossable, et souvent : rue d'un village ; VIOLET [s. m.] (ET muet) : sentier (*via*).

seigneurs de St-Polgue et de Roche-la-Molière. Mais il est déjà démembré au XVIe siècle, où Claude de Lavieu-Cousan fait aveu (1540) qu'il a « les deux tiers des communes qui sont dans le mandement du Sr de Montherboux, lequel mandement est dans la parroisse de Saulvaing, et le dict Seigneur n'en a qu'un tiers; et sont de peu de valleur, s'il n'est que por pastorger les bestes, pour ce que sont en pays de montaignes et mal à droict » (1). [Archives de Châteaumorand et de Boën].

Peu après, Montherboux, avec Palognieu et Chorignieu, quitte la famille d'Augerolles de St-Polgue, et est acquis le 9 mars 1556 par Jacques de Paulat. Légué par celui-ci à Sybille de Châtillon, il reste un siècle dans cette dernière maison, passe (1673) aux Camus d'Yvours, seigneurs de Boën, toujours avec Palognieu et Chorignieu ; est acquis par Louis II de Talaru-Chalmasel en 1744, et revient à Boën en 1780. Montherboux n'est pas l'exemple unique du sort agité de certains fiefs ; mais la complication en est déjà assez remarquable.

Au sud du rif de Chorsin, par sa rive droite, commençait la châtellenie de *Châtelneuf*, domaine comtal, puis royal, prolongé d'ailleurs sur l'autre rive du Lignon par une grande partie de la commune de St-Georges, et même de Chalmasel encore, jusqu'au hameau de Chancolon (acquisition faite au XIVe siècle des Rochefort). Ce domaine comtal, à part la chaume de Garnier, donnée comme on l'a vu à la Bénisson-Dieu, comprenait la chaume de Coureaux (ou du Rocher, ou de Regardière) et celle

(1) ADRET (A L') [adv.] : (ET presque muet): exposé au soleil, au Sud ; A L'EVERSÏN: au Nord, à l'envers du soleil.

de l'Oulle ; les bois de l'Oulle, de Chorsin et du Char ; la chaume de Basane, depuis la Goutte-fière et le puy Gourgon ; c'est-à-dire, à peu près toute la montagne sur les paroisses de St-Bonnet et de Roche, jusqu'à la Tressaillette, où commençait la seigneurie d'Ecotay.

Les droits effectifs des seigneurs se réduisirent peu à peu, et depuis une époque fort reculée, par l'effet d'abénévis ou baux à cens perpétuel. Bois et pâturages étaient tous grevés de ces concessions, soit privatives et délimitées, soit à jouissance indivise.

Voici l'un des plus anciens textes de ce genre, extrait d'un terrier de Chalmasel de 1360 :

« Matheus de Grossapt, homo levans et cubans dicti Domini Chalmazelli (Jean II de Marcilly) confitetur per juramentum suum se tenere de directo dominio et censiva dicti Domini res infra scriptas... partem suam nemorum Chapollioux ; item partem suam calmorum et aliorum nemorum et pasquorum et aliorum jurium que habet in eisdem, pro quibus rebus debet singulis annis dicto Domino et suis perpetuo sex solidos et novem denarios turron., duos rasos avene et dimidiam gallinam » [A. Jacquet, *ms.*]

En 1370, Jean Jarria fait fief à Anthoine, seigneur de Chalmasel (Antoine II de Marcilly), d'un bois et pré situés aux Chiers de Migoy [Inventaire des titres de la maison de Talaru, f° 27].

En 1518, Jeannin de Champal, paroisse de Sauvain, reconnaît devoir, à la forme d'un abénévis du 24 décembre 1511, cinq deniers tournois « pour la permission qu'il a de pasquerer son bestail, labou-

rer, faire terres, preindre boys pour chauffer, faire mayères (*madreriæ* = bois de construction) et charbonnières ès-bois et montagnes du dit seigneur (Dauphin d'Augerolles de Saint-Polgue et de Montherboux), savoir ès-bois de Chorsin, jouxte l'eau de Lignon (rif de Chorsin) de vent, le tènement de la Roa (la Roue) de matin, la montagne de Pléney de Colonyn (chaume de Coleigne) de soir et bise, les terres de la Seigneurie de Cosant de bise, les nerses et bois de Reynat (chaume de Renart) des aultres parties ... » [Terrier de Montherboux — Archives de la Loire, série E].

Nous choisissons, parmi la foule des textes, quelques exemples représentant les diverses manières dont se formulait la concession, tantôt avec désignation d'un terrain, confiné ou non (ici, et pour la réponse de Mathieu de Grossapt, il s'agit de la totalité des possessions du seigneur), tantôt par l'énumération des droits concédés. Voici, parmi des pièces inédites, un dernier abénévis de 1581, tout aussi caractéristique du vague des concessions accordées. Il est reproduit intégralement comme type du formulaire de ces actes.

« Bénévis du boys de Migoy, pour Claude Murat, Michiel Vial, Anth^e^ Vial, André Fayard et Jehan Murat ».

« HAULT ET PUYSSANT SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE DE LEUIS, chevalier de l'ordre du Roy, capp^ne^ de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, son conseiller en son conseil priué et d'estat, et chambrellain de Monseigneur frère de Sa Majesté ; Seigneur et Baron de Couzant, etc ; Lequel scachant de son bon gré et bien aduisé, considérant son proffit et utillité et des siens successeurs seigneurs

dud. Couzant et mandement, car ainsi faire luy plaist; Abéneuise et au tiltre d'emphitéose baille concedde et desliure, à Claude Murat surnommé le blanc, Michiel Vial, Anthoine Vial duront, André Faiard, laboureurs du village du Genestey, et Jehan Murat dict Veney, laboureur du villeige de la Roche, tous de la perroysse de St Justz en bas, p/sents et aceptans pour eulx et les leurs héritiers et de leurs maisons ; pouuoir et puyssance de prendre, couper et en mener du bois, au bois de Migoys en tout ce qui apartient à mond. Seigneur de Couzant pour en faire comme bon leur semblera. Et ce moyennant le cens et servis anuel et p.pétuel de chacung desd. abeneuisataires de six deniers tournois, qu'est deux soulz et six den. pour tous, qu'ilz et chacung d'eulx promectent rendre et payer à mond. Seigneur de Couzant et à sesd. successeurs tous les ans à une chacune feste de St Michiel au chasteau de Couzant, et les droictz de laudz et autres seigneuriaulx deubs de mesme cause que cesluy cy, quand ils escheront. Et pour introges lesd. abeneuisataires ont baillé réaulment et comptant à mond. Seigneur de Couzant quatre escuz solz, qu'il a prins, retirés, et s'en est contenté. Le tout faict avec promesses par foy et serements aux sainctz evangilles de Dieu, obliga(ti)ons, submissions des biens de mond. Seigneur et desd. abeneuisateurs et de chacung deulx à touttes cours royalles de Fourestz, ordinaires de Couzant et mandement, et autres de ce royaulme, renoncens à tous droictz à ces présentes contraires. FAICT et passé dans la ville de boën, maison de mond. Sr de Couzant, le dix-septiesme jour du mois de Juillet apprès midy l'an mil cinq cens quatre vingtz et ung.

Presents à ce messire Jehan marencé l'aîné du Sail, qui a signé, et led. mond. sieur de Couzant ; me Jehan Langloys lieutt. résidant à Précieu qui a aussi signé ; et lesd. abeneuisataires ont déclaré ne scavoir signer, de ce sommés par le not. soubné. DE LEUIZ. Ainsi a été receu et après expédié ausd. abeneuisataires par moy notaire royal. LABARGE ».

[Parchemin — Archives Peyron].

Ces concessions multipliées, imprécises dans la définition du droit accordé comme dans l'assiette sur le terrain, ne manquaient pas d'amener une foule de procès. Aucun seigneur n'y échappa.

Et d'abord, les bois Chapouilloux, de Chalmasel. Ils s'étendent depuis la rive gauche de la Gouttenoire jusqu'à la vallée supérieure du rif de Bayet, et au confluent de celui du Clusel. Au milieu du XVIe siècle, un grand procès est engagé entre Louis Ier de Talaru, demandant le règlement (aménagement et revision de droits d'usage) contre ses abénévisataires, qui avaient abusé de leurs droits « à « la defformation et degast d'iceux boys ». Une sentence du bailli de Forez, du 9 juillet 1558, confirmée par arrêt du Parlement de Paris du 23 mars 1562, règle le différend pendant depuis dix ans au profit de François Ier de Talaru, précisant et limitant les droits d'usage de ses censitaires ; mais force est de renoncer aux instances incidentes, et de débouter le Seigneur de sa demande en dommages-intérêts ! En ces sortes de procès, le gagnant n'est pas toujours fort avantagé [Inventaire des titres de la maison de Talaru, fo 41; *Recueil d'arrestz remarquables* par Claude Henris, t. I, p. 245 (extraits) ; A. Jacquet, *ms.* (in-extenso)].

Au surplus, le seigneur est engagé dans une série inextricable de concessions, et en accorde sans cesse de nouvelles : battant monnaie d'autant plus vite que ses besoins et frais de représentation à la Cour deviennent plus lourds, — et, à partir du XVIe siècle, les grands seigneurs résidant sur leurs terres sont rares, — il fait, c'est le mot, flèche de tout bois, et superpose aux usages en bois proprement dits, les usages au pâturage, les abénévis de prise d'eau, les concessions de scieries. De 1648 à 1664, Christophe de Talaru ne consent pas moins de treize « sestors (1) à faire ais et prises d'eau pour cela » dans ses bois de Chalmasel [Inventaire des titres... f°s 32 *sq.q.*].

La liquidation se fit par le partage général des bois entre tous les habitants du mandement et le seigneur (César-Marie de Talaru) suivant acte notarié du 29 août 1779. L'exercice du pâturage y reste seul indivis.

Les barons de Cousan, pour leur bois d'Engarin (depuis la rive droite de la Goutte-noire jusqu'à une ligne séparant ce tènement du haut bassin du rif de la Morte, au sud) virent pareilles vicissitudes ; et Jean de Lévis, un siècle avant ses voisins de Chalmasel, avait procès contre ses censitaires abusant de leurs abénévis. Une transaction arrêta ce procès le 7 septembre 1480, et, moyennant une augmentation de cens et servis, le baron passa par profits et

---

(1) Aujourd'hui SCÉTOL [s. m.] : scierie (*molendinum sestorium*) ; SCÉTA [v.] : scier des planches ; (SEÏA [v.] : faucher un pré) ; PAU [s. f.] : planche ; ÉCOIN [s. m.] : planche de rebut, méplate.

pertes les empiétements en question. [A. Jacquet, *ms.* (extraits)].

Aussi, lorsqu'en 1540, Claude de Lévis-Lavieu rédige son aveu et dénombrement pour la terre de Cousan, il reconnaît que ses bois ne lui sont pas d'un grand rapport :

« Item, à hault de la montaigne, ay ung bois de sappin appelé le Fanget (de *fagus*; vieux français : *fang* ; indice du mélange ou de l'alternance du Hêtre), qui n'est d'aulcung revenu, si ce n'est à faire hays (planches) aulcunes foys, quand j'ay à faire à bastir.

« Item, à hault de la montaigne, ay ung aultre boys de sappin appelé la Morte, qu'il n'est d'aulcung revenu, pour ce qu'il est en maulvais pays.

« Item, à hault de la montaigne, et à séparation d'Auvergne et de Fourestz, ay ma part en plusieurs boys qui ne sont d'aulcung revenu, pour ce qu'ilz sont en maulvais pays ». [Archives de Châteaumorand et de Boën].

Ce même bois d'Engarin, le 20 septembre 1755, reçut un règlement (aménagement) du grand-maître des Eaux-et-Forêts Juvénal Hennet de Courbois, en exécution de l'ordonnance de 1669 et d'un arrêt du Conseil d'Etat du 29 avril 1749. Cette mesure était générale, car nous possédons les procès-verbaux de règlement de tous les bois importants appartenant alors, propriété ou usage, à des communautés d'habitants : Migoy, paroisse de St-Just-en-Bas (aujourd'hui de Gensannière) ; Engarin, Coleigne ; la Valbertrand (bois de la rive droite de Chorsin, sur St-Bonnet de Coureaux). Tous ces bois, comme

ceux du domaine royal (l'Oulle et le Char) étaient gérés par le maître particulier des Eaux-et-Forêts à Montbrison. Les seigneurs, au milieu du XVIIIe siècle, n'avaient plus que les redevances censitaires à toucher : la maîtrise traitait directement de la gestion avec les paroisses ou les villages usagers.

Le sort des seigneurs de Montherboux, pour les bois de Coleigne et des Olles, fut semblable encore à celui de leurs voisins en Cousan. Après de multiples concessions particulières, abénévis général du 7 avril 1456. Procès entre les usagers et Louis II de Talaru-Chalmasel, acquéreur de la seigneurie en 1744. Règlement par le grand-maître en 1755.

L'abbaye de la Bénisson-Dieu, à qui l'on a vu concéder au XIIe siècle, sur la paroisse de St-Bonnet et la rive droite du rif de Chorsin, des bois avec la montagne de Garnier, fit les mêmes abénévis [Titres de 1400, 1544, 1574]; et les usagers, au moment où le grand-maître signa le règlement, en 1755, étaient indivisément les habitants des hameaux de la Valbertrand.

Le comte de Forez, puis le roi de France, n'ont pas tiré de leur domaine forestier un profit différent. C'étaient : le bois de l'Oulle, qui occupait la rive droite du rif de Chorsin en amont de la chaume de Garnier ; les bois de la montagne de Coureaux et de Basane, le Char, Gourgon, une partie de Regardière. L'ensemble était abénévisé aux habitants de Coureaux avant le XVIe siècle. On possède des lettres patentes du 15 mars 1566 et un acte d'abénévis du 25 juin suivant, confirmant les droits de ces habitants et de ceux de la Valbertrand [Terrier de la rente de Valprivas — Archives du Vicomte de

Meaux]. Plus tard, ces mêmes usagers soutiennent, à la suite de procès-verbaux et restrictions à leur jouissance par le maître particulier des Eaux-et-Forêts de Montbrison, un procès contre cette maîtrise : ils le gagnent, obtenant, le 4 juillet 1711, une sentence confirmative de leurs prétentions, même sur le bois du Char, qui pourtant était géré déjà suivant l'Ordonnance; les bois communaux ne le furent, comme on l'a vu, que 45 ans plus tard [Archives de la Chefferie des Eaux-et-Forêts de St-Etienne].

Cette montagne de Basane quitta le domaine royal en 1771 avec presque tous les autres biens de la châtellenie de Châtelneuf, par un échange sur les conditions duquel il vaut mieux ne pas insister ; il suffit de dire qu'il fut fait par l'abbé Terray entre un sien neveu et le domaine royal... Le petit bois du Char et celui, plus considérable, de l'Oulle, restèrent cependant à la couronne jusqu'à la Révolution. Ils furent vendus comme biens nationaux, et le bois de l'Oulle, sur lequel personne ne réclamait jouissance d'usages, — car c'était le seul, trop lointain, presque inexploitable, où l'on n'eût rien abénévisé, — fut défriché presque entièrement.

Les documents dont nous avons passé la revue assez fastidieuse, parce qu'ils se répètent sans cesse, montrent comment, et partout de même, grâce à des concessions d'abord vagues et précaires, puis plus nombreuses et confirmées, mais rarement délimitées ; à travers des procès incessants, la propriété des bois passa des seigneurs aux habitants ; d'une manière progressive, insensible, mais si complète cependant qu'à la Révolution, il ne restait aux premiers rien

ou presque rien du domaine utile. La raison économique en est claire : manque de moyens de mise en valeur, de routes, et de marché éloigné. Le baron de Cousan l'expliquait bien : « pour ce qu'ils sont « en mauvais pays ». Dans ces conditions, la main d'œuvre locale et le marché rapproché, la consommation sur place, font la loi ; le seigneur, quoi qu'il en ait, si puissant sire soit-il, est forcé de la subir de ses vassaux.

Pourtant, les quatre seigneuries entre lesquelles on voit partagées nos hautes chaumes et leurs bois n'appartiennent pas à des hobereaux quelconques. Ce sont les Marcilly, les plus notables compagnons des premiers comtes, puis les Talaru, famille vraiment illustre pendant cinq siècles, en Lyonnais et Forez. C'est le premier baron de Forez, Cousan. Ce sont, pour la petite seigneurie de Montherboux, un lambeau seulement de leurs domaines, les Rochefort, les d'Augerolles, les Châtillon. C'est enfin le souverain lui-même, le comte, le duc de Bourbon, le roi de France. Ils ont tous cédé à la même nécessité.

Les quelques années où la maîtrise de Montbrison administra plusieurs de ces forêts, nous ont laissé un témoignage utile de l'état dans lequel elles se trouvaient alors. Les aménagements inaugurés en 1755, suivant l'ordonnance de 1669 (tit. XXV), asseyent un quart en réserve et divisent le reste en 30 coupes ordinaires annuelles, où l'on peut exploiter tous les arbres ayant trois pieds de tour et davantage. Mais, à l'époque dont nous possédons les procès-verbaux de martelage, cette rotation prenait cours pour la première fois, et rencontrait le bois dans l'état où l'avait laissé l'usage ancien. Cet usage an-

cien consistait simplement dans la coupe d'arbres pris çà-et-là pour les divers besoins des usagers ou du seigneur, sans ordre et, — les pièces des procès le rappellent, — avec de nombreux abus. Il s'agit donc bien de peuplements jardinés à peu près comme ils le sont aujourd'hui.

Or en 1767, la 13e coupe du bois de Migoy (Gensannière) avait 15 arpents et 24 perches d'ordonnance. On y trouva 753 sapins exploitables, ce qui donne, à l'hectare, 97 tiges de plus de 1m de tour.

La 13e coupe du bois d'Engarin comptait, la même année, sur 15 arpents et 53 perches, 660 sapins exploitables, soit à l'hectare 83 tiges de plus de 1m de tour.

La 13e coupe du bois de la Valbertrand (St-Bonnet-de-Coureaux) comptait, la même année encore, sur 7 arpents et 36 perches, 215 sapins exploitables, soit à l'hectare 57 tiges de plus de 1m de tour.

Enfin, la coupe vendue en 1789 dans le bois royal du Char comptait, sur 10 arpents et 2 perches, 469 arbres exploitables, soit à l'hectare 92 tiges de plus de 1m de tour.

Si l'on note que, dans cette région, un peuplement normal de sapins, raisonnablement jardiné et suffisamment complet, porte à l'hectare environ 100 tiges au-dessus de 3 pieds ou de 1m de tour, on jugera que plusieurs des sapinières de la montagne étaient déjà à la fin du XVIIIe siècle assez délabrées ; mais aujourd'hui, dans ce qui reste des bois d'Engarin, par exemple, on ne trouverait guère plus de la moitié de ce chiffre. C'est qu'autrefois le manque de grands chemins restreignait un peu l'ardeur à

exploiter ces sapinières : l'on n'en pouvait exporter, et non sans difficultés, que des planches, jamais de pièces de charpente. C'est aussi que la jouissance en commun renforçait l'action, un peu sommaire, des officiers seigneuriaux, d'une surveillance de jalousie mutuelle beaucoup plus efficace. Peut-être encore le parcours, concédé comme l'usage en bois, en vertu de titres et moyennant redevances, ne pouvait-il se développer au-delà de toute mesure. Aujourd'hui, au contraire, les bois partagés, chacun reste libre d'abuser chez soi. Le pâturage, resté indivis, est sans limites et sans contrôle aussi. Le produit de ces forêts est réellement infime, et l'on n'est pas sans inquiétude sur la permanence même de l'état boisé en certains cantons.

CHAPITRE III. — LES PATURAGES JUSQU'AU XIXe SIÈCLE

On possède sur les chaumes ou pâturages proprement dits des pièces assez nombreuses : abénévis, terriers, lièves et reconnaissances diverses. Avant de passer en revue les principales montagnes pastorales, et de relever dans ces pièces les rares détails vraiment caractéristiques, il faut signaler dans quelques-unes une particularité énigmatique.

Plusieurs concessions (1518, 1532, etc.) comportent l'autorisation de cultiver (le seigle) : « semer bleds, iceulx prendre, lever et cueillir », ce qui paraît bien singulier si l'on cherche à se figurer aujourd'hui de telles cultures à 1400 ou 1500m d'altitude. Sans vouloir éclaircir entièrement le mystère météorologique, remarquons que ces chaumes, et

notamment celle des Fraux (Sauvain, partie comprise entre Molenvé, Chasserate, Montagut) et celle de Coureaux (St-Bonnet, partie comprise entre Regardière et la Goutte-fière), que concernent les actes en question, descendent jusqu'au-dessous de 1100^{m} d'altitude en certains points, et que là, autrefois comme aujourd'hui, une culture n'est pas impossible. Après tout, ce n'était peut-être là qu'une clause de style.

Les chaumes de Chalmasel paraissent toujours avoir été désignées sous le nom de *communes* : la reconnaissance de droits indivis des habitants sur elles est antérieure au XIVe siècle. Nombreuses pourtant sont les concessions de pâtures particulières, mais à titre de prés et loges, la chaume proprement dite n'étant pas appropriée. C'est encore le mode de jouissance actuel : ces bruyères sont restées communales. Leur usage, en fait, moyennant une taxe de pâturage infime, et sans aucun règlement, se trouve monopolisé par un nombre assez restreint de propriétaires de jasseries qui sont, celles-ci, leur propriété privée, au bord des bois, le long de la bruyère vaine et vague. Aussi n'a-t-on jamais vu, dans l'ancien mandement de Chalmasel, où pourtant la chaume est vaste (1000 hectares), ces groupes de loges que nous allons trouver ailleurs, les anciens *jas*.

Sur les autres seigneuries, en effet, la concession d'abénévis, soit particuliers, soit concernant tous les habitants d'un hameau, a porté sur un canton de montagne limité, et entraîné la jouissance en commun, minutieusement règlée. Telle fut la raison d'être de ces petits villages formés par des loges associées, qui disparaissent depuis peu de temps.

Le jas des Granges ou Plan-du-Content (mandement de Cousan) n'a pas encore tout à fait perdu ce type caractéristique. Il était abénévisé en 1459 aux mêmes tenanciers que Coleigne, dont nous parlerons avec quelque détail [Transaction de 1459 et ratification d'abénevis de 1655 — A. Jacquet, *ms.*].

Du même mandement de Cousan dépendait le jas de Renart, qu'on trouve appartenir en 1699 à Joseph-Mathieu Henrys, écuyer, seigneur de Chavassieu et d'Aubigny, fils du jurisconsulte montbrisonnais Claude Henrys ou Henris. Ce jas s'affermait alors 110 livres et 6 fromages de Roche (1) [A. Jacquet, *ms.*]. Il a 130 hectares.

De l'autre côté du rif de Chorsin, Garnier, qu'on a vu concéder à l'abbaye de La Bénisson-Dieu, resta la dernière des propriétés de cette maison sur la montagne. Le 25 octobre 1733, cette chaume fut abénévisée 210 livres et six douzaines de fromages de Roche, outre menues redevances [Archives départementales, S^ie^ H, fonds de la Bénisson-Dieu]. Elle a 240 hectares, et portait vers 1830 un troupeau de 202 vaches, du 6 juin au 14 octobre [J. Mervillon : *Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*, ms. — Archives de la Diana].

La montagne de Coureaux, mandement de Châtelneuf comme la précédente, était abénévisée aux habitants de Coureaux et de la Valbertrand par le domaine royal [actes déjà cités de 1566-67, confirmant concessions antérieures — Terrier de la rente de Valprivas]. Le total des redevances atteignait,

(1) C'est la *fourme*, le même fromage qu'aujourd'hui.

vers 1750, 54 livres et 60 ras (1) d'avoine [Liève de la châtellenie de Châtelneuf, Arch. départ. S^ie B, 2213].

La montagne de Basane, du même mandement et domaine, était abénévisée pour le total de 100 livres et 60 ras d'avoine. Celle de l'Oulle enfin, contenant [J. Mervillon, *loc. cit.*] 232 hectares, était abénévisée pour 250 livres, à la même époque toujours [Liève citée de Châtelneuf].

Plus au Sud, mandement d'Ecotay, la montagne de Lérignieu. Notons cette vente, du 14 juin 1548, par « Jehan Chambon, prêtre, et vicaire de Lérignieu, à Jean Brunel, dos Feys » (du Fay), et divers autres, de « sa part de la chaux ou montagne de Doveysi, située joignant le gat de Janetous » (*gua* = gué de Janetou, sur la Tressaillette) de bize; joignant la montaigne et chaulx du Roy notre Sire, appelée Basenne, de bize, et joignant la montagne et chaulx de Monsieur de la Roua » (chaumes de St-Anthême, seigneurie de la Roue-Montpeloux) « de vent, et joignant les boys de Monsieur d'Escotay, de matin » [*Bulletin de la Diana*, 1888, p. 253].

On vient de voir citer les chaumes de St-Anthême, qui dépendaient en grande partie, comme ceux (Pégrole et Champelose) de la commune actuelle de Valcivière, de la seigneurie de la Roue-Montpeloux. Plus au Nord, sur le même versant auvergnat, la chaume de la Richarde, mandement d'Olliergues; et celle de la Chamboite (2), aux seigneurs de Chalmasel.

---

(1) *Ras, bichet* ou *carton* : mesure ancienne peu différente du double décalitre.

(2) Prononcez à l'ancienne mode :... boëte.

Enfin, et revenant en Forez, voici Coleigne, mandement de Montherboux, la plus célèbre, parcequ'elle s'étend jusqu'à la croix de Pierre-sur-Haute et que les étrangers l'ont souvent visitée. Elle nous fournit une histoire assez complète des concessions seigneuriales, du mode de tenure et des règlements pastoraux.

Le vendredi, fête de St Pierre et St Paul de l'an 1459, par-devant Guillaume de Lavieu, seigneur de Roche-la-Molière et de Montherboux, une transaction termine un grand procès entre d'anciens abénévisataires et deux nouveaux prétendants.

« Cum esset debatum », dit le texte, « magisque speraretur in futurum... post multas altercationes... ». Nommons donc les acteurs de ces débats épiques.

D'un côté, les possesseurs: « Vincencius de Ulmo, Johannes Fabri alias Héritier, Johannes Boyffo alias Fabri, Matheus Boarelli, dicti loci de Pléney lo grant (le Champas, aujourd'hui); Bartholomeus de la Bonenchi, Anthonius de la Terrassi, Andreas filius Johannis Baro de Gucta-clara (Goutte-claire), Georgius filius Martini Baro, loci predicti, et Johannes Codurerii (Couturier), dicti loci de Gucta-clara. »

De l'autre, les demandeurs: « Johannes Goro et de sui auctoritate Anthonius de Lacu, suus filiaster (son gendre = fillâtre), de Plegney lo petit (le Goure aujourd'hui) perrochie de Salvaigii ».

La transaction admet, moyennant finances, bien entendu, ces demandeurs dans la société des pre-

miers tenanciers, et cela, en même temps pour la chaume de Coleigne et pour celle des Granges (calma de Comptens = le Plan-du-Content, nom encore usité), cette dernière montagne, mandement de Cousan, étant détenue par les mêmes. Les nouveaux sociétaires payeront les cens et servis comme les neuf autres, savoir quatre deniers tournois pour chaque bête aumaille, et autant pour trente bêtes à laine. Ils ne devront user du pâturage qu'à la *saison défensable*. Ils ne feront paître leurs moutons qu'aux endroits où la société aura décidé d'envoyer séparément toutes les bêtes à laine. Le nombre de bêtes qu'ils entretiendront devra rester le même que pour chacun des premiers sociétaires, « dicto tamen Johanne Boyffo excepto, qui in dicta calma de Colloingii potest ponere pro duobus, quia pro duobus solvit ».

Ainsi Jean Boyffon avait deux *actions*.

Ces parts dans la société des tenanciers de Coleigne se transmettaient fort régulièrement. En 1901, les frères Barel, au Champas, ont toujours une part de la chaume et une loge à Coleigne, comme leur ancêtre Matheus Boarelli, de Pleney-le-grant, en 1459. Le document qu'on vient d'analyser a été lu chez leur grand-père en 1844 [A. Jacquet, *ms.*]. Au terrier de Montherboux, reçu et clos par Antoine Grand en 1518, « Mathieu Baroz, de Goutte Claire, reconnait devoir 13 gros, 10 deniers, obole et poge, pour sa part du bénevis de la chaux de Colongny et pour le droit de pâture depuis le lieu du Fossat jusqu'à la chaux du seigneur d'Olliergues » [publié dans le *Bulletin* de la Diana, 1888, p. 82; *in extenso* aux Arch. Départ. (réponses en latin)]. Et en 1901,

les (Brosse)-Baroux, de Goutte-claire, sont toujours imposés pour la part qu'ils tiennent de Mathieu Baroz et de son ancêtre Johannes Baro, de Gucta-clara.

« Le 18e may 1685 après midy, au bourg de Sauvain, par-devant Annet Desmier, notaire royal, procureur d'office de Montherboux, Palognieu et Chorignieu », fut passé entre les tenanciers du « Jat et montagne de Cologny » un règlement dont les prescriptions témoignaient d'un vrai souci de la bonne tenue et amélioration du pâturage. En voici les articles principaux.

Le nombre des bêtes aumailles est fixé « à 208 grandes vaches avec leurs taureaux nécessaires et veaux tendrons accoutumez ».

Les tenanciers de Coleigne « ne pourront aller pacager leur bestail aux apartenances dudit Jact et montaigne les uns sans les autres », mais ils resteront tous ensemble depuis la première herbe de chaque année jusqu'au jour désigné pour la montée à Coleigne, dans la montagne des Fraux. Et cependant «pour prévenir le dépérissement de leur herbage, depuis la première herbe jusqu'au jour de la montée audit Jat de Coleigne, ils y feront dépaître entre eux à deux chaque jour, à leur rang et ordre »; et contre ceux qui sortiraient des limites pendant le temps appartenant à l'un des autres, peine d'amende. Les propriétaires lésés « seront crus à leur serment, attendu que c'est au lieu de montagne où il n'habite personne pour faire les prises ; et l'amende sera de vingt sols pour chaque vache, de laquelle somme ils en accordent le tiers pour la dépense, l'autre tiers

pour la marguillerie dud. Sauvain, et l'autre tiers pour le droit des officiers dud. Montherboux ».

Au jas de Coleigne, les tenanciers « changeront leur loges ou cabanes quand requis seront par la plus grande voix desd. tenanciers, aux endroits qu'ils jugeront les plus nécessaires pour bonifier et affranchir lad. montagne.

« Ils feront conduire la graisse ou fumier aux endroits les plus nécessaires par ceux qui habiteront aud. Jat, soit propriétaires ou fermiers, le tout quinze jours auparavant de se retirer dud. Jat chaque année, chacun de sa cabane; et sera aussi marqué l'endroit où il la faudra faire conduire par la plus grande voix desd. propriétaires et fermiers; à peine de l'amende de cinq livres contre chacun, applicable comme ci-dessus.

« Et s'il était nécessaire d'y faire un parc pour coucher le bétail dehors et pour bonifier lad. montagne aux endroits où l'on ne peut pas conduire la graisse ou fumier, chacun fournira les claies à proportion du bétail qu'il y aura.

« Pour servir led. troupeau, ceux qui auront le nombre depuis huit vaches jusqu'à dix ou douze, fourniront un taureau d'un an; et ceux qui auront le nombre depuis douze jusqu'à seize ou dix-huit, fourniront un taureau de deux ans aussi capable.

« Tiendront un pasteur (1) pour garder lesd. va-

(1) Le pâtre-chef était LOU CURA [s. m.] (le curé); chacun des autres, ordinairement des enfants, était un VACHÉRON [s. m.] Spécialement, parmi les VACHÉROU [m. pl.] on distinguait, de chaque côté du troupeau, un RELEVAU [s. m.], et par derrière plusieurs TOUCHEROU [m. pl.].

ches chacun à son rang et ordre ; et qui seront commandés par les deux plus âgés qui seront aud. Jact ; et ne pourront sortir leur bétail desd. loges soit le matin ou le midi les uns sans les autres, qu'ils n'aient été criés par lesd. deux plus âgés, ou par celui qui aura plus grand nombre de bétail, à peine de semblable amende.

« Et ne sera permis auxd. pasteurs qui garderont led. bétail, de porter aucun gros bâton ni masse, que seulement une longue houssine, à peine de pareille amende (5 lb.), vu les désordres qui en sont arrivés par le passé.

« Ils ne pourront tenir aucuns chevaux ni juments aud. jact, que pour conduire leur bagage, foin ou paille et autres choses nécessaires ; lesquels ne pourront coucher qu'une nuit et non davantage ; à peine, passé ledit temps, de l'amende de vingt sols applicable comme dessus.

« Et pour les pourceaux accoutumés à mettre aud. Jact, ceux qui auront le nombre de dix jusqu'à dix-huit vaches pourront mettre deux pourceaux ; et ceux qui n'auront que huit jusqu'à dix vaches ne pourront mettre qu'un pourceau, aux peine et amende de vingt sols, comme dessus est [A. Jacquet, *ms.*].

Il n'est pas fait allusion aux bêtes ovines : on en avait donc probablement reconnu le danger, et bien que les abénévis de 1459 les eûssent autorisées, ce règlement modèle les exclut.

En 1722, l'aveu et dénombrement que remet « Messire Gilbert de Camus, chevalier, seigneur de la ville et prévôté de Boën, Arthun et dépendants, Montar-

boux, Palognieu et Chorignieu, et autres », mentionne :

« Les jats de Coloine, dont les places ont été abénévisées par led. seigneur, au nombre de 220 : pour lesquelles on paye annuellement, pour chaque jat ou loge, outre la redevance contenue au terrier dud. seigneur, deux fromages de Roche, lorsque led. seigneur ou ses agents y vont compter les vaches desd. loges » [Arch. Départ. d. 141 S^on^ 1e; *in* Jacquet *ms.*].

Il est assez curieux de noter la ressemblance entre cette redevance et celle que payaient, en semblable circonstance, les *marcaires* des Hautes-Chaumes des Vosges; selon une coutume remontant au XIVe siècle, ils devaient au seigneur tous les fromages fabriqués avec le lait de la journée du 23 juin, veille de St-Jean-Baptiste. La remise de ce cens se faisait avec une certaine solennité : c'était la *Journée des Chaumes* [P. Boyé, *Les Hautes Chaumes des Vosges*, chap. IV].

Le 4 mai 1737, à Coleigne, nouveau règlement qui porte à 253 le nombre total des vaches admises au pâturage. Ses autres clauses confirment celles de 1685, et statuent — qu'avait-il pu se passer ! — que les « tenanciers ne pourront faire conduire et pacager lesdits bestiaux que par des pasteurs et bergers, et non par aucune femme » [A. Jacquet, *ms.*].

Le 25 septembre 1770, « César-Marie, marquis de Talaru, seigneur de Chalmazel, Montherboux, Sauvain en partie, Saint-Marcel et autres lieux ; chevalier, maréchal des camps et armées, gouverneur des villes et châteaux de Phalsbourg et Sarrebourg ; premier maître d'hôtel de la feue Reine, et en survivance de Madame la Dauphine... », renouvelle l'abé-

névis de Coleigne. Il se réserve « pour lui et ses successeurs, seigneurs de Montherboux, le droit d'envoyer paître sur ladite partie de montagne étant en pâturage quinze vaches avec leurs veaux. Et outre ce que ledit seigneur se réserve, le nombre des places de Cologny est fixé à 256 places, à raison d'une bête par place » [A. Jacquet, *ms.*].

Nous possédons ainsi, pendant un siècle, les données de l'exploitation de Coleigne, et notamment le nombre de bestiaux entretenus. De 208 têtes en 1685, on passe à 220 en 1722, à 253 en 1737, à 271 en 1770. Or, la surface totale de la chaume de Coleigne, fumées, pâture-bruyère, narses et rochers, est de 315 hectares. Mais il faut tenir compte, en outre, des bois où le parcours s'exerce également. Le bois de Coleigne avait en 1755, 349 arpents, soit 178 hectares. La moitié, environ 90 hectares, est accessible de la chaume de Coleigne ; et il est assez raisonnable d'admettre que deux hectares d'une forêt de ce genre peuvent offrir à peu près les mêmes ressources aux animaux qu'un hectare de pâture-bruyère. Il convient ainsi d'ajouter 45 hectares aux 315 de surface nue pour donner une idée juste du terrain utilisé par le troupeau. On voit alors que le *pâquier*, ou surface moyenne revenant à chaque bête aumaille, a passé entre 1685 et 1770, de 1ha, 7 à 1ha, 3, le nombre des vaches augmentant, et la valeur de l'herbage semblant bien croître d'une manière continue, au cours de ce XVIIIe siècle.

Un chiffre tout semblable va ressortir de l'étude des jasseries d'aujourd'hui.

Depuis la Révolution, un grand changement s'est introduit dans les usages pastoraux : la dissolution

du troupeau commun, le mode de tenure devenu individualiste.

Des textes typiques nous ont montré que, sauf à Chalmasel peut-être, les abénévis de pâturages étaient des contrats faits privativement, constituaient une possession héréditaire, avec des clauses précises et personnelles, avec des arrangements entre tenanciers voisins ou associés, avec un règlement pour la bonne gestion, dans l'intérêt des pasteurs solidaires aussi bien que pour la conservation du fonds seigneurial. Disparaît le seigneur, viennent les lois successorales de la Révolution, puis le Code civil, sur la même base du partage forcé et du morcellement indéfini. Que va-t-il advenir de ces droits, de ces clauses, de ces règlements ?

Les tenanciers se dégagent de leurs redevances, et deviennent maîtres du sol ; gratis d'ailleurs, car on ne trouve nulle part trace d'un rachat consacrant propriété en vertu des lois de 1789, 1790 et 1791 ; à ce moment, on laisse la commune propriétaire apparente de ces terres vagues ci-devant seigneuriales, et passe sous silence la question du cens. Libérés de leur dépendance commune envers un même seigneur, les tenanciers se trouvent par là déliés de presque toute leur dépendance mutuelle, de ce qui rendait obligatoires littéralement les règlements et coutumes des grands jas. Rien ne limite la jouissance de chacun, sinon le dommage immédiat à prouver par les autres, et le vague d'un procès possible.

Puis, lors des successions, comment éviter l'émiettement d'un droit essentiellement familial et attaché au feu, d'une tenure qui n'est possible qu'à partir

d'un minimum de surface et de bétail ? Les arrangements traditionalistes qui sont fréquents, même assez généralement suivis dans la montagne, l'usage de la quotité disponible, ne suffisent pas toujours. Que faire, bientôt, du droit à une fraction de place dans une loge ?

L'ancienne société des tenanciers, n'étant plus cimentée par une commune dépendance, et devenant indistincte par l'émiettement des actions, se trouve forcée de liquider. La seule manière est de partager le terrain, et après cinquante ans de froissements, de tâtonnements et de procès, on en vient là, à Sauvain d'abord, au milieu du XIXe siècle. Les autres communes ont suivi peu à peu.

Mais une difficulté pratique rend ces partages à jamais incomplets. Car, le morcellement successoral jouant sur le terrain cadastré, il arrive vite qu'une centaine de propriétaires différents, dont plusieurs étrangers à la commune, se trouvent, sur le papier, maîtres de quelques ares, parfois de quelques mètres carrés de bruyère, situés on ne sait où. D'autre part, on s'efforce de reconstituer l'héritage qui s'en va par des rachats incessants, mais çà-et-là ; de sorte que la configuration des parcelles de pâture devient inextricable. Là même où les partages ont été faits entre les usagers avec application d'un plan sur le terrain, l'arpenteur de village n'a su découper que de longs rectangles bien symétriques, mais sans rapport avec le relief et les commodités de parcours de la montagne. Aussi, si la jouissance en commun, comme vaine pâture, n'est pas de droit, du moins une foule de tolérances et de confusions nécessaires empêche chacun de rester rigoureuse-

ment chez soi, de jouir et d'améliorer pour soi. C'est ainsi qu'on a perdu le bienfait certain d'un règlement pastoral et d'un troupeau commun, sans acquérir le bénéfice possible de l'initiative individuelle.

Ainsi, en dépit des origines différentes selon les seigneuries, l'unité pastorale est partout aujourd'hui le troupeau d'un propriétaire, et non plus celui d'un canton de montagne. Chacun pour soi ; et, sur le terrain, ce principe économique se traduit par la disparition progressive des anciens jas, tandis que de nouvelles loges s'écartent par la bruyère. Ainsi le vieux Coleigne, qu'a conté Pierre Gras. En ruines aussi leurs usages, leurs traditions, un peu de la poésie de la montagne.

CHAPITRE IV. — ECONOMIE PASTORALE MODERNE.

On présente ici la monographie d'une jasserie moderne ; non pour refaire, moins bien que ne l'ont faite des auteurs compétents, une étude agronomique sans portée générale ; mais afin de fixer dans le souvenir un état présent, qui ne saurait être pris pour immuable, pas plus d'ailleurs qu'il n'est proposé comme modèle.

Cette monographie n'est pas vague et supposée : cependant, pour ne pas citer de noms, pour éviter aussi des répétitions, nous la formons par synthèse aussi serrée que possible de documents et de chiffres recueillis par nous en trois ou quatre exploitations de ce genre. Ce sont des données particulières, dans

des conditions ordinaires : d'autres jasseries fonctionnent autrement, et nous signalerons une partie des divergences fréquentes. Mais les données sont sincères ; les voici de première main, notes prises en bien des journées courues sur la bruyère, en plus d'une nuit blottie dans le foin des hautes loges.

La jasserie est le domaine pastoral d'un troupeau; on restreint quelquefois le sens du mot pour désigner la loge (mot forézien) ou le buron (auvergnat), le bâtiment d'exploitation, l'étable-fromagerie, le chalet en un mot. Mais un troupeau n'habite pas toujours une seule loge: au contraire, et le plus fréquemment, l'inalpage (séjour sur la montagne) est discontinu: telle loge ou tel canton de montagne sert au printemps et à l'automne, telle autre jasserie au milieu de l'été. Comme cette migration fait souvent changer le troupeau de commune, et même de département (de Roche, de Saint-Anthême, de Valcivière ou de Job, à St-Bonnet de Coureaux et à Sauvain), on risque de compter deux fois les mêmes têtes, et une statistique exacte de la population pastorale est très difficile.

Notre troupeau hante donc deux jasseries, dont l'aspect est à peu près le même. La loge, où l'on fait rentrer les vaches pour la traite du soir et pour la nuit, d'où elles sortent chaque matin après la traite, si le temps le permet, est un bâtiment de pierre, couvert de tuiles creuses ou de chaume, souvent à demi-caché dans le sol, enterré sur un de ses pans; par là on accède de plain-pied au fenil, sous le toit. Sous les perches ou le plancher grossier de ce fenil, l'étable, avec une double rangée de planches incli-

nées sur lesquelles reposent les bêtes, sans litière (1). Une cloison de bois la sépare de la cuisine : le lit de feuilles où dorment les jassiers remplit un coffre engagé dans cette cloison. Une vaste cheminée, avec un tour à crémaillère pour la marmite (2), un cheneau (3) pour égoutter les fourmes tout le long de son grand manteau ; quelques escabeaux à trois pieds (4), une table, un coffre (arche) ; les ustensiles de fabrication du fromage, table à pétrir (5), moules, récipients divers (6) ; la baratte (7). Une toute petite fenêtre percée dans le mur très épais, le sol dallé. C'est tout, et c'est assez pour cette salle unique, exiguë et encombrée. Les baquets (8) où reposent la crème et le lait sont rangés dans l'étable même.

A côté de la construction, un jardinet (9) de surface à peu près égale (100 à 200^{mq}), clos d'un petit

---

(1) Dans l'étable : — CRÈP(I) [s. f.] : la crèche ; — TRÎN [s. m.] : appentis, baraque ou compartiment en planches pour le menu bétail, les porcs ou les veaux.

(2) POUÉR(O) [s. f.] : grande marmite de 80-100 l., rare aujourd'hui ; auvergnat : AULL(A) [s. f.].

(3) CHANA [s. f.]

(4) SELL(O) [s. f.]

(5) SELL(O)-FROUMAGÈR(I) [s. f.] : trois pieds et une tablette à rebords avec rainures pour égoutter le petit-lait.

(6) FOUÉCELL(O) [s. f.]: sébile de bois ou de fer-blanc percée de trous, fond du moule à fourmes ; — CHLIERS(OU), ou moins bien ÉCHLIERS(OU) [s. m.], (prononcez CH très doux, à peu près *ghliers'* : cercle ; ici, cylindre sans fonds, en fer-blanc ou rarement en bois, percé comme une écumoire, qu'on pose comme hausse sur la fouécello; — [PILON [s. m.] (mot français) : bille de bois qui fait piston dans le chliersou et presse le caillé sous le poids d'une pierre; — LOSS(A) [s. f.[(louche) : cuiller à écrémer.

(7) FRENIA [s. f.]

(8) BAT(O) [s. f.]

(9) HEURT [s. m.] (*hortus*).

mur en pierres sèches, où l'on cultive des choux. Dans un lieu abrité, non loin de la loge, s'est trouvée une source, faible mais bien fraîche. Elle alimentera l'abreuvoir, mais on y a bâti d'abord une petite cave. L'eau ruisselle sur le sol, entre les étagères où sont rangés les fromages. C'est là qu'ils mûrissent.

Partant d'un endroit souvent éloigné dans la montagne, une prise d'eau, suivie d'un « béal » aboutit un peu au-dessus de l'étable, à un réservoir (1). C'est en levant le tampon-bonde de bois qui ferme le fond de ce bassin, qu'on produit chaque matin une chasse d'eau assez considérable. Elle lave les planches où le bétail a reposé, et emmène les substances fertilisantes (2), parfois dans un second réservoir, enfin sur les fumées (3) par les rigoles d'irrigation.

Ces prés fournissent le foin (4) qui sera consommé sec, et qu'on entasse au fenil, d'abord pour les mauvais jours, puis pour donner, même en temps normal, un supplément de ration. On fauche aussi de vastes surfaces de bruyère, et engrange par chars entiers ce fourrage de famine. Les fumées, surtout dans les jasseries hautes, ne sont pâturées qu'exceptionnellement, à l'automne, peu avant la descente des troupeaux. Au contraire, il est assez

---

(1) SERVE [s. f.]

(2) BRIDOU [s. m.]: purin (*putridus*); FOUMARÉ [s. m.] :fumier.

(3) FUMÉES [f. pl.]: les prés, irrigués au purin, des jasseries; — PRA [s. f.] : un pré de vallée ou de plaine, d'un assez grand tènement ; — SAGNE [s. f.] : bon pré, plutôt petit, joignant une habitation ; ailleurs, au contraire : pré tourbeux.

(4) FEN [s. m.] ; auvergnat : FET (EN, ET, presque muets).

fréquent, si le propriétaire dispose, dans la vallée, de prés donnant des ressources suffisantes pour l'hivernage, que les fumées ou sagnes des jasseries basses soient pacagées et non fauchées.

C'est qu'on y monte de bonne heure, en mars ou au commencement d'avril à 1000^{m} d'altitude ; au 1er mai dans la première de nos jasseries types (1300^{m}). Plus haut, la neige (1), qui vient assez tard et qui parfois laisse encore voir la bruyère à Noël, demeure aussi très longtemps ; rarement l'accès des cimes est tout à fait libre avant la fin de mai, et les dates d'inalpage aux jasseries hautes restent, comme elles étaient fixées jadis, du 6 juin au 8 septembre. On revient à la jasserie basse jusqu'au 1er novembre, ou plutôt jusqu'à épuisement de la provision de foin.

Pour compléter l'énumération des ressources du troupeau, sans plus décrire la lande ou la pelouse des sommets, il faut bien signaler encore le parcours en forêt, considéré par la plupart des montagnards comme une ressource accessoire indispensable. On sait trop bien pourtant sa maigre valeur pastorale, et le dommage qui en résulte, surtout dans les hauts cantons de la sapinière. Mais la lande est sans abri, et l'on est entraîné là malgré tout.

Piteuses sont les bêtes, assoiffées, harcelées des taons, par les rudes heures d'été, sur la bruyère nue. Elles cherchent refuge aux pentes encore boisées, si

---

(1) HIVAR [s. m.] : neige ; CUNZÈR(I) [s. f.] (*congeries*) : amas de neige accumulée par le vent dans les replis de terrain. Il s'en trouve souvent à la mi-juillet, et même plus tard. Cependant, de mémoire d'homme, la neige n'a passé l'année.

leur loge est loin ; et les plateaux se voient déserts jusqu'au déclin du jour.

Le soleil se dérobe d'autant plus brusquement au versant forézien, qu'il l'a réveillé plus matin. Il penche à peine, et soudain, sur ces croupes obliques, du haut de la crête un instant frangée d'or, jette comme un coup d'épervier, à perte de vue, l'ombre rapide. Tout de suite, un petit souffle frissonne. Le soir s'emplit de sonnailles, le veau s'ébroue dans l'étable. Une vache surgit, puis deux, puis toutes, posément, les yeux ronds, bavant sur l'herbe. Maintenant, derrière la porte close, d'un petit sifflement rythmé, le lait mousse au seau creux. La nuit est faite.

Ce troupeau appartient à la race ferrandaise : population à la robe tachetée (1), aux cornes peu amples, à double courbure, aux membres plutôt longs pour la taille qui reste médiocre, elle ne peut passer pour une variété sélectionnée et bien fixée ; elle varie beaucoup, au contraire, suivant les essais de toute sorte qu'on lui fait subir. Il lui reste le mérite d'une aptitude laitière assez constante, bien que modeste, joint à celui d'une très grande rusticité. Les vaches rouges (race d'Aubrac) ne sont pas rares, mais, dans la région Nord et Centre des monts du Forez, elles restent tout à fait une minorité : on s'y

---

(1) BARDEL(A) [adj.] : (vache) à robe tachetée par grandes plaques ; c'est le type classique.
ÉTIAL(O) [s. f.] : étoile ; (vache) marquée en tête d'une étoile.
GRIV(A) [s. f.] : grive ; (vache) à robe grivelée.
MOUCH(O) [s. f.] : mouche ; (vache) à robe mouchetée.
NÉ [adj. m.], NÉR(I) [f.] : noir.
ROUÉ [adj. m.], ROUÉR(I) [f.]: rouge.

défie de leur lactation incertaine ; le fait est qu'elles résistent moins bien à la mauvaise nourriture. La population bovine totale sur les pâturages du versant Loire semble être aujourd'hui d'environ 2500 têtes.

Une jasserie loge ordinairement un taureau (1), et 20 à 35 vaches ou génisses (2) ; celles-ci pour 3/8 environ, les vaches en lait pour 5/8 du total. Ce troupeau se renouvelle graduellement, et en principe s'entretient pendant l'hiver dans le pays même. L'exploitation sur les chaumes de bêtes de commerce, achetées au début de la saison, revendues à l'automne, reste rare, et ne porte guère que sur les moutons (3), à Chalmasel presque uniquement. On conserve donc, sur les naissances de l'année, un nombre suffisant de petites génisses pour assurer le recrutement : mais toutes les autres, et tous les mâles, sont vendus âgés de quelques jours. Les élèves conservées sont entretenues 2 ou 3 ans sans produit, 3 ou 4 ans en lait, et éliminées à peu près à 6 ans. Un troupeau bien typique de 32 têtes compte un taureau, 19 laitières et 12 jeunes. Sur les 17 ou 18 nouveaux-nés, on en conserve 6, élimine les 11 ou 12 autres ; aux foires d'automne, on vend 5 vaches âgées.

La ration considérée ici comme normale et suffisante pour une vache adulte, qui peut peser 300 à 350 k., est de 10 k. de foin sec par jour : cette quantité correspond aussi à un peu plus de 25 k., et un

---

(1) BIAU [s. m.]

(2) BRAV(A) [s. f.]

(3) MONTON [s. m.] ; DE MONTOU [m. pl.] : des moutons ; FEÏA [s. f.] : brebis.

peu moins de 30 k., de fourrage vert. Mais pour discuter les ressources d'ensemble d'une jasserie, il convient de compter sur un poids moyen plus faible (250 à 275 k.) d'une tête de bétail à cause de la présence de 3/8 de jeunes bêtes. Sur la même base, la ration moyenne ressort à 8 k. C'est à peine 3 o/o du poids vif.

En fait, cette nourriture se prend, partie en foin provenant des fumées, partie en herbe ou bruyère pâturée. Le chiffre caractéristique d'une exploitation pastorale est la surface mise à la disposition du troupeau, calculée pour une tête moyenne de bétail: c'est le pâquier. Il varie ici entre 1,^{ha} 9 et 1,^{ha} 4 des médiocres jasseries aux meilleures ; et dans cette surface globale la proportion des fumées à la bruyère passe corrélativement de 0,3/1,6 à 0,5/0,9. Pour le troupeau de 32 têtes de nos jasseries-types, 13 hectares de fumées et 41 hectares de bruyère représentent une bonne moyenne. Ces terrains sont répartis entre deux jasseries différentes, où le troupeau séjourne alternativement, et en tout six mois. Les fumées donnent 2000 à 2200 k. de foin sec à l'hectare : on a donc 27.000 à 28.000 k. à consommer en 200 jours d'inalpage, ce qui représente une ration de 4,^{k} 3 par tête en moyenne. Reste donc à trouver dans la bruyère, les jours de beau temps, l'équivalent de la différence avec la ration totale nécessaire de 8 k., soit : 3,^{k} 7.

La traite (1) se fait dans l'étable, le matin, avant

(1) MOUIDRE [v.]: traire; AIGNIA [v.]: caresser pour faire venir le lait; REGOUTJINA [v.]: terminer la traite jusqu'à la dernière goutte.

le départ pour la bruyère ; le soir, au retour. On obtient, sur la moyenne de toute une saison, pour rendement d'une vache laitière, un peu plus de 5 litres par jour. Ce lait (1) donne environ 5 o/o de beurre (2) ; mais le premier produit est le fromage.

De forme cylindrique très haute, pesant 2 k. 500 environ, la fourme cache sous une croûte dure et rougie par un champignon particulier, une pâte blanche mouchetée de bleu, dont la qualité varie beaucoup avec les conditions de fabrication. En moyenne, il faut employer pour une fourme 40 litres de lait, dont 20 intacts et 20 écrémés totalement. On met ce lait en présure à une douce chaleur. Là paraît bien être le meilleur du secret pour une fabrication supérieure ; les conditions en ont été expérimentées et restent simples : usage de présures titrées, température fixe, emploi de lait ayant reposé pour ce demi-écrémage un temps connu, assez court pour éviter les fermentations. Mais ces scrupules sont rares dans les loges, et les jassiers d'aujourd'hui obtiennent le caillé par à peu près. Ils le pétrissent sur une table à rainures et à rebords, le salent, le pressent dans un moule en fer-blanc, sous une bille de bois, toute une journée, laissent égoutter et sécher quelques jours dans la cuisine, rangent en cave.

La maturation en cave est le second point délicat. Quelquefois la production des mouchetures bleues de la pâte est provoquée par des piqûres de mie de pain moisi ; parfois on s'en rapporte au voisinage

(1) LÆ [s. m.] (prononciation intermédiaire entre lè et là) : lait ; LÉBAI [s. m.] : premier lait de la vache qui a vêlé ; LAITA [s. f.] : petit lait.

(2) BUR(O) [s. m.]

de fromages de l'année précédente, conservés dans ce but, et que l'on nomme mères-fourmes. Pour toute cette transformation de la croûte et de la pâte, rien n'est indifférent dans l'agencement, la température, l'usage antérieur de la cave, et dans le temps que les fromages y séjournent ; mais l'intervention de l'homme est ici moins facile à diriger, et les phénomènes moins connus. Tous ces soins ne sont pas non plus à la portée de toutes les exploitations, surtout des petites. Il en résulte une qualité extrêmement irrégulière des fourmes du commerce ; et comme, sous leur épaisse croûte rouge, il est difficile de les juger une à une, les prix restent très bas, bien que certains échantillons soient excellents, parce que la qualité moyenne est fort médiocre.

Un *lien* de fourmes (5 pièces) se vend dans la montagne 12 à 15 francs. En 1726, une pièce de procédure estimait 300 livres un lot de 500 « fromages de Roche » [A. Jacquet, *ms.*]. Si l'on attribue à la livre en 1726 la puissance d'achat de 3 fr. d'aujourd'hui, la fourme aurait eu, à cette époque, un prix assez voisin du cours actuel, plutôt moindre.

La fabrication du beurre ne présente rien de particulier. On le vend sous forme de beurre salé. Outre la qualité principale, on a souvent aussi un sous-produit de la fabrication des fourmes : lorsque l'écrémage préalable a été mal réglé, ou par suite d'une mauvaise mise en présure, le caillé ne retient pas toute la matière grasse, qui passe alors dans le petit-lait ; on y récupère, après repos et commencement de fermentation, ce beurre de qualité inférieure.

Résumons l'exploitation pastorale que nous avons prise comme type, en esquissant son budget.

Bases : 32 bêtes, nourries 6 mois en deux jasseries d'une surface totale de 54 hectares.

Produit brut : 500 fourmes, soit 20 par semaine, ou une par 8 vaches et par jour ;

500 k. de beurre, soit 20 k. par semaine ;

on a gardé 6 élèves, vendu 12 veaux et 5 vaches.

Le troupeau est nourri l'hiver par le même propriétaire sur ses terres de la vallée. Il faut donc attribuer à la montagne la moitié seulement du croît du cheptel, puisque la montagne n'entretient le troupeau que six mois ; par contre, il convient de la débiter de l'intérêt du capital-bétail pour six mois aussi.

		Recettes	Dépenses
500 fourmes à 2 f. 50 c.		1250 f.	
500 k. de beurre à 1 f. 80		900 f.	
12 veaux à 5 f. = 60 fr. . .			
5 vaches à 250 f. = 1250 fr. . .			
Croît du cheptel :	1310 fr. . .		
dont la moitié est :		655 f.	
Intérêt et amortissement (7 p. °/o) de deux jasseries, valant chacune 2500 fr. ; ci :			350 f.
Intérêt du capital-bétail :			
20 bêtes adultes à . . 300 f. = 6.000 f.			
12 jeunes à . . . . 150 f. = 1.800 f.			
Ci, intérêt pendant 6 mois à 5 °/o de	7.800 f.		195 f.
Gages du domestique et de sa femme : . .			500 f.
Impôts et assurances :			150 f.
Frais de matériel et de ravitaillement ; sel, vivres :			300 f.
Bénéfice net :	1310 fr. =	2805	-1495

Soit par hectare et par an un peu plus de 20 fr. net.

Ce chiffre résulte d'une exploitation peut-être légèrement supérieure à la moyenne. On obtient un résultat parfois plus fort, si la proportion des fumées à la bruyère est plus avantageuse ; un plus mauvais dans les trop petites jasseries où les frais généraux sont lourds.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble d'un domaine de ce genre se vend aujourd'hui de 330 à 400 fr. l'hectare. Cette autre donnée cadre bien avec le résultat précédent.

Sur les Hautes-Chaumes des Vosges, M. Pierre Boyé [*Op. cit.*, chapitre XII] indique comme prix de location actuels à l'hectare, 22 fr. en moyenne, et comme extrêmes 13 à 37 fr. Si l'on prend garde que c'est là un fermage, tandis que la montagne du Forez donne 20 fr. de produit net à l'exploitant, on notera une différence considérable en faveur des chaumes vosgiennes. C'est, entre autres raisons, que celles-ci sont plus petites, relativement abritées, en climat moins sec ; et que le géromé ou le gruyère se vend plus cher que la fourme.

Dans les Alpes aussi, le produit est généralement supérieur. Plusieurs montagnes y nourrissent une tête de bétail sur moins de 1 hectare, quelquefois 0,ha 6 ou 0,ha 7 seulement. Notre exploitation paraîtrait, là-bas, assez ridicule. Cependant le sol granitique est, en soi, d'une fertilité médiocre, et ne supporte pas la comparaison avec les terrains calcaires et marneux des Alpes, situés, par surcroît, sous un climat beaucoup plus humide.

Mais s'il est peu raisonnable de rêver d'égaler, à Pierre-sur-Haute, les pâtures modèles de la Haute-Savoie ou du Jura, il serait d'autant plus vain de se dissimuler les lacunes de notre système et de renoncer aux améliorations possibles, que celles-ci sont entrevues ou connues depuis longtemps ; voire, que nous les avons trouvées presque toutes formulées très pratiquement dans le règlement de Coleigne de 1685. Il n'est guère en ceci d'innovation qui ne fût vieille pour nos pères.

On osait davantage : un siècle plus tard, pour renouveler d'un coup les troupeaux et l'industrie, le marquis de Talaru ne craignit pas de mander des taureaux suisses, et même deux braves armaillis, experts en gruyère. Ce fut une belle alerte. Les vaches foréziennes baissèrent les cornes ; la fourme — donjon en miniature, selon Pierre Gras —, se fortifia. Les armaillis courent encore. A dire vrai, le règlement local du XVIIe siècle était plus sérieux que cet essai : ce n'est pas en changeant la robe des vaches ni la hauteur du fromage qu'on enrichit une région pastorale. Mieux vaut s'occuper du sol.

Il reste à faire pour utiliser complètement les eaux, plus précieuses ici par leur rareté relative ; pour mieux répartir le purin provenant des loges, aujourd'hui gaspillé en irrigations surabondantes dans les fumées. Faute d'eau ou de facilités topographiques pour étendre plus loin ce liquide, on pourrait reprendre en partie la confection du fumier. son transport et son épandage à l'état solide ; le parquage en certains cas favorables ; peut-être l'usage de quelques engrais minéraux.

D'un autre côté, si comme il semble bien, notre

infériorité tient surtout à la sècheresse du climat, la raison conseillerait d'en atténuer les effets en brisant les vents par de nombreuses petites plantations en rideaux d'abri. Si un vaste canton dénudé était ainsi échiqueté en petites parcelles presque encloses, et, en somme, constitué comme un pré-bois, le ruissellement trop rapide des eaux pluviales serait, comme les vents, arrêté : on conserverait par là sur le sol les principes fertilisants et la terre meuble même, qui aujourd'hui sont lessivés et courent aux torrents. La bruyère céderait la place à l'herbe nourrissante.

Enfin, comme on l'a indiqué déjà, la fabrication du beurre et du fromage doit s'améliorer, à peu de frais et de soins. Mais on ne parviendra pas à faire entrer dans la pratique ces soins techniques comme les soins culturaux, sans recourir à une association plus ou moins développée. Or, depuis un siècle, on tend précisément à l'inverse.

Ce qui était facile jadis avec le grand jas et le troupeau commun, ce qu'il apparaît bien qu'on avait commencé avec succès au XVIIIe siècle, est moins aisé aujourd'hui, dans notre système individualiste. Taine n'hésiterait pas à conclure que la Révolution a dérangé notre industrie pastorale tranquillement en progrès, et l'a lancée dans une voie sans issue. Mais si, pour nous, cette leçon vaut bien un fromage, les philosophes ne sont vraiment pas tenus de prendre au sérieux des intérêts aussi humbles.

NOTE LINGUISTIQUE ET TOPOGRAPHIQUE. (*Feuille de la carte de l'Etat-Major 167, S. W. et N. W.*).

Nous rétablissons dans notre texte, les noms de lieux, autant que possible tels qu'ils sont compris aujourd'hui. La prononciation, d'ailleurs peu fixe, est difficile à noter à cause

d'inflexions ou de sons trop spéciaux, qui demanderaient presque des caractères nouveaux : aussi adoptons-nous plutôt une interprétation française aussi simple que possible, et purement phonétique si l'étymologie n'apparaît pas très claire.

L'accent tonique obligatoire rend la plupart des finales, surtout *ou* (masculin), *i* et *o* (féminins), presque muettes. Le petit lexique inscrit en notes est celui du patois spécial de la montagne (Chalmasel et Sauvain surtout). Il ne concorde donc pas toujours exactement avec l'excellent, mais plus général, *Dictionnaire du patois forézien* de L. P. Gras. D'ailleurs, sa langue n'est pas non plus absolument pure : des causes bien naturelles introduisent des mots ou des altérations, soit d'origine auvergnate, soit au contraire venant du bas pays (Saint-Georges, Boën, Montbrison). Notez, par exemple, le mot *foin* : *fet* (Auvergne) : *fen* (Chalmasel : *fan* et *fon* (plus bas et plus au sud). En général, le patois purement montagnard a les inflexions et les consonnes les plus douces. D'un autre côté, le français gagne aussi de plus en plus, et beaucoup des mots cités, déjà moins usités, tendent à disparaître.

Il faut noter, pour la bonne interprétation des textes anciens, que la désignation d'un lieu en patois se fait rarement par : *à* tel endroit, mais par : *vers* le..., ou *vers* la..., et se prononce à peu près : *vèill'*... Ceci a donné lieu à des confusions et fausses transcriptions fort compliquées. Exemple caractéristique : le bois des Olles (vèillez-Olles), écrit : Eglisolla (1578), la Glezolle (1518), Glilizolles (1532), et Lélizolles (1674).

Plusieurs noms de lieux, constants sur les anciens titres, ont disparu : Par exemple, le bois d'Engarin n'est plus connu que sous le nom de bois de Cousan ; les villages de Pléney-le-grand (pléney = *planities*) et Pléney-le-petit sont aujourd'hui le Champas et le Goure ; le rif de Gouttaneyr(i) n'a plus guère de nom, autre que la Font-de-Lignon.

C'est pour les ruisseaux surtout qu'il est nécessaire de fixer la nomenclature, fût-ce au prix d'un peu d'arbitraire : car certains n'ont pas de nom, ou bien en portent plusieurs, dont quelques-uns prêtent à confusion. Nous réservons celui de Lignon, conformément à l'usage local, au ruisseau dont la

source est à la Perrouze, et qui sépare aujourd'hui les communes de Gensannière et de Chalmasel. Puis, du nord au sud, le rif du Cluzel (*Chiouzet*), qui vient de la Pigne par Manjasson, reçoit sur sa rive droite le rif de Bayet, descendant du col du Béal et du Pas de la croix, et passe au pont du Lachet. Il reçoit encore à droite la Goutte-noire, venue de la Font-de-Lignon, entre Porché et le Ché-Pavé ; puis le rif de la Morte, venu de Pierre-sur-Haute ; et le tout ensemble, séparant aujourd'hui Chalmasel de Sauvain, descend au pont de la Vialle et au Lignon. Entre Sauvain et Saint-Bonnet-de-Coureaux, le rif de Chorsin, qui descend du col du Fossat de l'Oulle et de Prémouret (*Pra-mourié*), portant aussi ce nom dans la première section de son cours ; il reçoit sur sa rive droite le rif ou la Font de l'Oulle ; plus loin, du même versant, le rif des Planches, aliàs de Gourgon, ou de Garnier, ou (à tort) de Basane ; mais cet affluent ne lui donne point d'eau, car il est dérivé par le béal-comtal et jeté au Vizézy. Le rif de Chorsin a porté aussi les noms de Coretet et de Pierre-Brune ; il passe au Pont de la Pierre au-dessous de Sauvain, avant de se jeter au Lignon.

Le Vizézy proprement dit descend de la grande pierre Basane, et reçoit sur sa rive gauche la Goutte-fière, qui verse de Gourgon au Nord. La Tressaillette, qui prend sa source un peu au Sud de la petite pierre Basane, passe à Lérignieu, et rejoint la rive droite du Vizézy à Essertine.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

J. Baché : *L'abbaye de la Bénisson-Dieu* — Lyon, A. Brun, 1880.

Aug. Bernard : *Histoire du Forez*. — Montbrison, Bernard l'aîné, 1835.

Baron de Chabert de Boën : Archives.

F. Bénardeau : *Correction de la Loire et de ses affluents*. — Moulins, F. Charmeil, 1900.

P. Boyé : *Etude historique sur les Hautes Chaumes des Vosges* — in *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, 1900-1902.

Cadastre : Matrices ; Etats de sections 1791-1837 ; Tableaux de la consistance territoriale et des revenus des propriétés non bâties 1879-1881.

E. Cardot : *Restauration, aménagement et mise en valeur des pâturages de montagnes* — Paris, Imprimerie Nationale, 1900.

Comte de Charpin-Feugerolles : *Cartulaire des francs-fiefs du Forez* — Lyon, Perrin, 1882.

Chefferie de Saint-Etienne (Eaux-et-Forêts) : Archives.

Département de la Loire : Archives.

Société La Diana : Archives ; *Mémoires* ; *Bulletin*.

V. Durand (et Dr H. Dulac) : *Registre audiencier de la justice de Cousan* — in *Bulletin* de la Diana, 1887-1888.

Ch. Flahault : *Les limites supérieures de la végétation forestière* — in *Revue des Eaux-et-Forêts*, 1901.

F. Gebhart : *Mise en valeur des terres incultes du Massif Central de la France.* — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1890.

A. Le Grand : *Statistique botanique du Forez* — St-Etienne, Théolier, 1873-1876.

Ant. Granjon : *Statistique du Département de la Loire* — ms 1806 — bibliothèque de la Diana.

L.-P. Gras : *Dictionnaire du patois forézien* — Lyon, A. Brun, 1880.

— *Procès-verbal de reconnaissance des limites du Forez et de l'Auvergne* — in *Revue forézienne*, 1869.

— *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon* — St-Etienne, Chevalier, 1864.

A. de Grossouvre : *De l'aménagement et de la conservation des eaux.* — in *Bulletin de la Société d'Agriculture du Cher*, 1905.

Claude Henrys : *Recueil d'arrestz remarquables...* — Paris, Pepingue, 1660.

Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche : *Inventaire des titres de la Maison de Bourbon* — Paris, Plon, 1874.

A. Jacquet : Matériaux pour l'histoire de Chalmazel : notes historiques, descriptives et linguistiques sur Chalmazel et ses environs ; matériaux pour l'histoire de St-Georges-en-Cousan — Mss. 1840-1865, bibliothèque de M. le chanoine Peyron.

A. Mathey : *Le pâturage en forêt* — Besançon, Jacquin, 1900.

Vicomte de Meaux : Archives.

J. Mervillon : *Premier essai statistique sur la commune de St-Bonnet-le-Courreau* — ms. 1821-1845 — bibliothèque de la Diana.

J.-M. de La Mure : Documents inédits — Ms. XVIIe s. — bibliothèque de la ville de Montbrison ; — *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, 1868.

Noëlas : *Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de St-Haon-le-Châtel* — St-Etienne, Chevalier, 1867.

Jehan Papon : *Recueil des arrestz notables de nos courts souveraines* — Paris, 1557.

Chanoine A. Peyron (Boën) : Archives.

— *Chalmasel et son clergé* — in *Bulletin* de la Diana, 1905.

Prost : *Notice historique sur la commune de St-Bonnet-le-Coureau* — Montbrison, Conrot, 1864.

Mario Proth : *Au pays de l'Astrée* — Paris, Librairie internationale, 1868.

R. Recorbet (la Chaux, Boën) : Archives.

Revue forézienne : 1re série, 1867-1870.

T. Rochigneux : *Excursion archéologique de la Diana 1892* — *Bulletin* de la Diana.

Cl. Roux : *Le domaine et la vie du Sapin* — Lyon, Association typographique, 1905.

E. du Sauzey (château de St-Vincent-de-Boisset) : Archives.

Sonyer du Lac, ed. d'Assier de Valenches : *Fiefs du Forez* — Lyon, Perrin, 1858.

Talaru (Inventaire des titres de la Maison de) — XVIIIe s., copie ms. du XIXe s.. archives de la Diana.

L. F. Tessier : *L'idée forestière dans l'histoire* — in *Revue des Eaux-et-Forêts,* 1905.

Noël Valois : *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat de Henri IV* — Paris, Imprimerie Nationale, 1886-1893.

P. Vessiot : *Etat forestier de la Loire et de la Haute-Loire* — Paris, *Société des Agriculteurs de France,* 1905.

Découverte au village des Bessets, commune d'Arthun, de travaux anciens d'adduction d'eau. — Communication de M. l'abbé Gouttefangeas.

Les chaleurs excessives de l'année 1906 ont permis de reconnaître qu'une des pièces d'eau du village des Bessets est alimentée par une conduite creusée dans le *gore.* Des fouilles très superficielles faites vers la fin de la sécheresse n'ont pas procuré des indications concluantes sur l'âge du travail en question. Si le temps le permet de nouvelles recherches seront entreprises au cours de l'été 1907.

M. l'abbé Gouttefangeas ajoute que la région des Bessets est couverte de débris gallo-romains. Il y a donc des chances pour que les recherches projetées amènent des découvertes intéressantes.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons

Ont été offerts par MM :

Broc de Seganges (commandant du), ses notices : *Anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins, Liste des doyens et membres de la collégiale. Notice sur le doyen Claude Feydeau.* Moulins, (Etienne Auclaire), 1907, in-8°.

— *Excursion autour de Saint-Amand-Montrond (autrefois pays bourbonnais), Drevant, Ainay-le-Vieil, Meillant, la Celle, Bruère, Noirlac, Saint-Amand-Montrond. Notes historiques et planches hors texte.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*). Moulins, (Etienne Auclaire), 1907, in-8°.

Collet (A.), professeur à l'Université catholique de Lyon, ses publications : *Notice sur les eaux minérales de Saint-Alban (Loire).* Lyon, A. Rey et Cie, 1907, in-8°.

— *Notice sur les sources minérales de Saint-Alban (Loire)*, suite. Lyon, A. Rey et Cie, 1907, in-8°.

Déchelette (Joseph), sa notice : *La peinture corporelle et le tatouage.* (Extrait de la *Revue archéologique*). Paris, Ernest Leroux, 1907, in-8°.

Reure (chanoine), son travail : *Les origines et*

l'histoire de l'établissement thermal de Sail-les-Châteaumorand jusqu'à sa restauration (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome XV). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1906, in-8°.

Richard (Paul), sa notice : *Irénée Richard, peintre lyonnais. Notice historique.* Trévoux, J. Jeannin, 1907, in-8°.

Echanges.

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes-rendus des séances de l'année 1907. Bulletin,* janvier-février.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, nos 1, 2 et 3, janvier-février 1907.

Chambre de commerce de Saint-Etienne, *Résumé des travaux pendant l'année 1906.*

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin,* tome VIII, n° 55, 1907.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne,* 14e année, n° 62, janvier-mars 1907.

Loire (préfecture de la) : Fréminville (Joseph de), archiviste, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loire. Archives civiles, série B, n° 1907 à 2308. Chambre des comptes de Montbrison (suite). Chambre domaniale de Montbrison,* tome III, 1906.

— — *Rapport de M. l'archiviste départemental.*

Conseil général. Sessions ordinaires d'août 1894, 1898, 1900, 1904, 1906. Saint-Etienne, 1894-1906, 5 fascicules in-8°.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin archéologique*, 3e livraison, 1906.

— *Journal des savants*, janvier-mars 1907.

Revue de l'histoire de Lyon, tome VI, fascicules 1, janvier-février 1907.

Revue épigraphique, 28e année, n° 20, tome V, octobre 1900-mars 1907.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XI, nos 1 à 3, janvier-mars 1907.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 14e année, nos 6 à 18, 4 janvier-29 mars 1907.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 38e année, nos 1 à 3, janvier-mars 1907.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin*, 7e année, nos 1 à 3, janvier-mars 1907.

Société de Borda, *Bulletin trimestriel*, 32e année, 1er trimestre 1907.

Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin*, n° 1, 1907.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, janvier-février 1907.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 160e livraison, janvier 1907.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie, Revue*, 19e année, nos 1 à 3, janvier-mars 1907.

Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 24e année, n° 1, janvier-février 1907.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, 27e volume, 1re livraison, février 1907.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 8e année, n° 29, janvier-mars 1907.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 26e année, 3e série, n° 21, 1er trimestre 1907.

Société d'histoire et d'antiquités de Stockolm ; Kongl, Vitterhets historie, och antikuitets akademiens manadsblad. Trettiandra, trettitredje och trettifjarde argangarna, 1903-1905.

— Fornvannen meddclanden frau K. Vitterhets historie och antikuitets akademien, 1906.

Société Eduenne, *Mémoires*, nouvelle série, tome XXXIV, année 1906.

Société Gorini, *Bulletin*, 4e année, n° 13, janvier 1907.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, janvier-mars 1907.

Société neuchâteloise de géographie, *Bulletin*, tome XVII, 1906.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin*, 1906.

Abonnements

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 8e année, n° 43, janvier-février 1907.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome LXV, 1re, 2e et 3e livraisons, janvier-mars 1907.

Revue archéologique, 4e série, tome IX, janvier-février 1907.

Acquisitions

Jamot (Claudius), *Inventaire général du vieux Lyon, maisons, sculptures, inscriptions*, nouvelle édition. Lyon, A. Rey et Cie, 1906, in-8°.

Moret (abbé J.-J.), *Histoire de Saint-Menoux. Temps préhistoriques, — vie et culte de saint Menoux, — l'abbaye, — la paroisse, — la commune, — époque révolutionnaire, — temps modernes.* Moulins, Crépin-Leblond, 1907, in-8°.

Taine (Hippolyte-Adolphe), *Les origines de la France contemporaine. L'ancien régime, — la révolution, — le régime moderne.* Paris, Hachette et Cie, 1904-1906, 12 vol. in-12.

Villain (G.), *La France moderne (Haute-Loire).* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1906, gr. in-8°.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membre décédé

M. Jules Poinat, ancien avoué, à Saint-Rambert-sur-Loire, membre titulaire.

Démissionnaire

M. l'abbé Augustin Boucharlat, 35, rue Sainte-Hélène, à Lyon, membre titulaire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Médiolanum*, etc., etc.

Tome II. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc , etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

AVRIL — SEPTEMBRE 1907

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — Nos 6 et 7.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1907.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

La date de la prochaine réunion trimestrielle sera indiquée par une convocation spéciale.

SOMMAIRE :

Vicomte DE MEAUX. Nécrologie, 222.

Chanoine SACHET. Les sceaux des archevêques de Lyon au XIXe siècle, 224.

Chanoine REURE. Le vin de Garambeau et la querelle des vins du Roannais au XVIIe siècle, 262.

Abbé BREUIL. La cachette Magdalénienne de la Goulaine, 268.

Marquis D'ALBON. Notes généalogiques sur les familles Murat et de la Veuhe, 276.

Comptes et Budgets, 286.

Où L'Astrée a-t-elle été écrite? Note de M. le chanoine Reure, 290.

Programme de l'excursion de Saint-Marcellin, Sury-le-Comtal, Saint-Rambert, 293.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 296.

Mouvement du Personnel, 309.

✝

La Société de la Diana vient d'être cruellement frappée : le 4 novembre 1907, M. le vicomte Camille de MEAUX est décédé en son château d'Écotay à l'âge de 77 ans.

Nul ne ressentira cette perte plus que les membres de notre compagnie ; car ils pouvaient à chaque séance apprécier l'incomparable mérite de leur Président qui, historien, orateur, homme politique a porté si haut le renom de notre Forez.

AVRIL — SEPTEMBRE 1907.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 1907

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Achalme, d'Alverny, abbé Barailler, Baudot, Beauverie, abbé Bégonnet, abbé Berthelot, Beyssac, de Boissieu, Mme de Bonand, E. Brassart, Broutin, abbé Buer, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, abbé Chazal, abbé Chevrolat, Coste, Coudour, Crozier, Dareste de la Chavanne, J. Déchelette, Desjoyaux, Dèzes, baron Dugas de la Catonnière, Dumas, L. Dupin, abbé Dupré, Durel, E. Faure, Ferran, Giron, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Granger, Grubis, H. Jacques, Jacquet, Lachmann, abbé Lafay, Laporte, Leblanc, Leriche, de Longevialle, abbé Mar-

sanne, vicomte de Meaux, abbé Michaud, Monery, marquis de Noblet la Clayette, abbé Patissier, dr Perdu, abbé Perret, Mme la baronne Piston, abbé Planchet, Pradier, abbé Relave, abbé Reure, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Sachet, abbé Saignol, de Saint-Genest, A. de Saint-Pulgent, abbé Sapin, Testenoire, B. Thevenet, J. Thevenet, N. Thiollier, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale : S. E. le cardinal Coullié, MM. l'abbé Basson, Courbière, N. Desjoyaux, d'Espagny.

A deux heures, M. le Président ouvre la séance et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

La liste des confrères que nous avons perdus depuis notre dernière réunion est encore tristement longue aujourd'hui. Parmi eux, les uns s'associaient à nos études, apportaient soit ici, soit à côté de nous leur contingent à l'histoire de notre pays.

M. l'abbé Langlois, archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château, a, si je ne me trompe, inauguré sous nos yeux avec le concours d'un autre prêtre la série des pasteurs poussés par l'amour de leur paroisse à mettre en lumière ce qu'elle fut jadis, cette série si brillamment continuée aujourd'hui. Nous devons à ses recherches une histoire de Saint-Bonnet solidement documentée et lorsqu'un jour quelqu'un de ses successeurs poursuivra cette histoire à travers notre époque, les œuvres qu'il a faites lui-même tiendront bonne place.

M. Henri Matagrin, né à Saint-Laurent-de-

Chamousset sur les limites du Forez et du Lyonnais avait observé de près les deux provinces limitrophes ; il nous a laissé sur leur histoire mêlée ensemble des mémoires et des communications qui l'éclairent.

D'autres confrères honorablement et utilement occupés de quelque autre manière étaient attirés vers nous par leur affection pour la petite patrie ; ils nous savaient gré de la faire revivre en son passé.

Tels étaient M. Coadon venu de la ville de Saint-Etienne dans le canton de Saint-Rambert, au village de Saint-Cyprien qui conservera longtemps le souvenir du bien qu'il a fait.

M. l'abbé Peyrieux hautement apprécié parmi les chapelains de la basilique de Fourvière.

M. Point qui ne l'était pas moins parmi les notaires de Saint-Etienne.

M. l'abbé Trabucco issue d'une famille justement estimée et toujours prête à rendre service à Montbrison où il débuta dans le ministère ecclésiastique et tandis qu'il exerçait son zèle avec un succès remarquable à la prison aussi bien qu'en qualité de vicaire à la paroisse de Saint-Pierre, trouvait encore le temps de consulter assidûment les livres de la Diana ; il a concouru à préparer le catalogue de notre bibliothèque.

A cette bibliothèque, M. l'abbé Rey curé de Pomeys vient de laisser les livres rassemblés par lui avec un soin attentif et curieux tant sur le Forez que sur le Lyonnais, attestant ainsi tout ensemble son attachement pour notre Société et son goût persévérant jusqu'à la fin pour les études historiques.

Enfin nous avons conduit ici à la dernière demeure, où il repose maintenant à côté de son père, M. Paul de Laprade, dont le nom évoque parmi nous le plus cher et le plus illustre souvenir et qui, dans sa vie prématurément et soudainement brisée, s'est montré fidèle à toutes les traditions que ce nom rappelle et digne de les perpétuer ».

Les sceaux des archevêques de Lyon. — Communication de M. le chanoine Sachet.

Messieurs,

Le bouleversement occasionné par le brusque et douloureux exode de notre administration diocésaine de son antique palais des archevêques de Lyon et le désarroi inévitable d'une installation précipitée à Fourvières ayant fait tomber sous mes yeux quelques-uns des sceaux de nos archevêques au siècle dernier, l'idée me vint de vous offrir le tableau raisonné et complet de cette précieuse collection.

Avoir à solliciter pour vous une telle faveur de votre vénéré Président d'honneur son Eminence le Cardinal Coullié me parut tout de suite une bonne aubaine, l'obtenir me fut un jeu, et je dois à la haute bienveillance de son Eminence pour notre chère Société le plaisir de vous présenter aujourd'hui cette note sur *les sceaux des Archevêques de Lyon au XIXe siècle.*

Vous saurez, Messieurs, reconnaître cette faveur; mais, après avoir fait parvenir à son Eminence l'expression et l'hommage de votre profonde grati-

tude, vous me permettrez de remercier aussi en votre nom Mgr Comte, vice chancelier de l'archevêché, et M. le chanoine Corret, archiviste, à la vigilance desquels est confié ce précieux dépôt et qui non contents de me faciliter mes recherches, ont bien voulu encore me confier pour vous ces pièces curieuses.

Ces sceaux sont au nombre de plus de 70 et ils se rapportent à 9 archevêques ou administrateurs apostoliques du diocèse, en y comprenant ceux de Mgr de Marbeuf le dernier titulaire de l'ancien régime.

Le XVIIIe siècle, en effet, s'était clos sur le nom de Mgr de Marbeuf qui, transféré d'Autun à Lyon en 1788 et empêché par la Révolution d'occuper son siège primatial, s'éteignit loin de notre ville le 15 avril 1799. Les sceaux de ce prélat, les plus anciens que possède l'archevêché, ouvrent la série des pièces de nos modernes archives et je n'ai pas cru devoir vous en priver en les séparant des autres.

Après eux, vient le sceau peu connu jusqu'ici de M. Verdollin administrateur apostolique du diocèse de Lyon de 1799 à 1802 ; puis, par ordre de date et en exemplaires plus ou moins nombreux, se présentent les sceaux du cardinal Fesch et de Mgr de Pins, du cardinal de Bonald, de Mgr Ginoulhiac et des cardinaux Caverot, Foulon, Coullié.

Ces sceaux, en relief ou en creux, timbres secs ou timbres humides, sont de différentes grandeurs, depuis le sceau de 0,048 destiné aux pièces de grand format telles que lettres d'ordination, lettres de provisions etc., jusqu'au sceau de 0,012 destiné à la correspondance privée des archevêques et au

scellement des pierres sacrées et des reliquaires portatifs.

A côté d'eux, s'étale la série des sceaux de l'archevêché ou sceaux de chancellerie, tous en relief et dans lesquels, autour des mêmes armes, celles du prélat, la légende du siège : *Archiepiscopatus Lugdunensis et Viennensis*, ou bien *Archevêché de Lyon et de Vienne* a remplacé la légende personnelle (1).

Cette double série est accompagnée d'un certain nombre de fers à pousser sur les reliures et de gravures en relief pour timbrer les diplômes et les affiches. Nous les joindrons à cette collection, afin de ne rien négliger de ce qui concerne les armes de nos archevêques.

YVES ALEXANDRE DE MARBEUF

1788-1799.

Né à Rennes le 16 mai 1734, reçu chanoine de Lyon le 5 août 1752, préconisé évêque d'Autun le 15 juin 1767, sacré à Saint-Jean par Mgr de Montazet le 12 juillet de la même année, transféré sur le siège de Lyon le 15 septembre 1788, mort à Lubeck le 15 avril 1799.

Armes personnelles : *d'azur à deux épées d'argent croisées et pommetées d'or, posées en sautoir, la pointe en bas.*

---

(1) Nous ne parlons, bien entendu, que des sceaux en cuivre les seuls destinés à nous survivre et ne signalerons même pas les timbres en caoutchouc faits pour la commodité du service mais qui ne sauraient donner d'empreintes assez nettes ni surtout assez durables,

Le premier sceau que nous ayons de Mgr de Marbeuf, le plus grand de toute la collection (0,048 × 0,044), est très intéressant pour nous (pl. XXVII, 2) ; c'est celui qu'avait le prélat en arrivant à Autun. L'écu, entouré d'un cartouche du sommet duquel émergent la croix et la crosse épiscopales, est timbré d'une couronne comtale et la légende porte le titre glorieux pour notre église de comte de Lyon : *Yvo. Alexander. de. Marbeuf. ep. Æduensis. comes. Lugd.* Mgr de Marbeuf, en effet, membre de l'illustre chapitre de Lyon n'avait pas manqué, comme tous ceux qui étaient élevés à la dignité épiscopale, de solliciter de ses collègues la permission de conserver sur son siège « l'habit de l'Eglise et le titre de comte de Lyon ».

Cette permission demandée en son nom par le doyen lui fut accordée le lendemain de son sacre le 13 juillet 1767 (1). Mgr de Marbeuf s'empressa donc de graver dans ses armes ce titre précieux ; il timbra l'écu d'une couronne comtale et ajouta à sa légende : *comes Lugdunensis.*

Il est à remarquer qu'il n'y introduisit pas la croix pourtant si décorative accordée par Louis XV ; nous avons dit dans notre ouvrage qu'aucun de ses collègues ne semble avoir plus que lui usé de ce privilège (2).

---

(1) « Sur la demande de Monsieur le Doyen pour et au nom de M. l'Evêque d'Autun, la Compagnie lui a conservé la croix et le titre de comte ». *Act. cap.* liv. C XCII, f° 113.

(2) Voyez *La croix des chanoines comtes de Lyon*, page 62. — Le musée de Lyon possède un sceau de Mgr de Marbeuf évêque d'Autun, semblable à celui que nous décrivons ici, mais plus petit (0,027 × 0,023) et anépigraphe.

Les quatre autres sceaux que nous avons appartiennent à l'archevêque de Lyon. Trois sont en creux et destinés aux empreintes de cire, le quatrième est en relief et destiné aux empreintes à l'encre comme on commençait à le pratiquer à la fin du XVIIIe siècle.

Des trois sceaux creux, deux sont de dimensions à peu près semblables (0,036 × 0,030 et 0,034 × 0,027), ils sont légèrement bombés, peu finement gravés et très usés l'un et l'autre (pl. XXVII, 3), mais le dessin en est différent (1) ; le troisième plus petit (0,025 0,021) est beaucoup mieux gravé et très bien conservé (pl. XXVII, 1). Il est d'ailleurs en argent, c'est le seul de la collection qui soit d'un métal précieux. Le XIXe siècle, en effet, ne semble pas avoir connu cette richesse, tous les sceaux qu'il nous a laissés sont en cuivre. Ces sceaux sont avec virole, de forme ovale et avec filet au pourtour, nous le disons une fois pour toutes et ne le répéterons pas au cours de cette description.

Chose singulière, nous avons dans notre collection Lyonnaise les deux premiers *Ordos* de Mgr de Marbeuf, celui de 1789 et celui de 1790 ; or tous deux portent les armes du prélat accolées à celles du chapitre, comme cela d'ailleurs s'était pratiqué déjà au XVIIe et au XVIIIe siècle (2), mais ces

---

(1) M. Louis Brun le propriétaire de la librairie ancienne si connue de tous les travailleurs lyonnais a dans sa collection particulière un sceau de Mgr de Marbeuf se rapprochant de ces deux modèles, mais d'un autre dessin encore et, lui aussi, en assez mauvais état de conservation.

(2) Voir à la Bibliothèque de Lyon les *Ordos* de 1673, 1741 et 1775, n°s 363, 382 et 991.

armes sont encore celles de l'évêque d'Autun, deuxième manière, c'est-à-dire avec la couronne ducale et la croix du St-Esprit. On le comprend pour 1789, Mgr de Marbeuf n'ayant pris possession de son siège, et encore par procureur, que le 29 octobre 1788, mais cela est plus surprenant pour

37. — Mgr. DE MARBEUF
Armoiries, gravées sur les *Ordos* de 1789 et 1790.

1790, alors que le mandement de carême de 1789, daté du 28 janvier, a déjà le sceau primatial : Aimé Delaroche l'imprimeur n'avait pas dû se presser beaucoup pour se procurer un fer nouveau propre à Lyon et vraisemblablement il avait utilisé celui d'Autun (fig. 37).

Le sceau en relief, un sceau de chancellerie bien entendu (fig. 38), est tout semblable aux sceaux creux mais encore un peu plus petit (0,024 × 0,020).

38. — MGR DE MARBEUF
Sceau en relief. — *Original.*

Dans tous ces sceaux, l'écu est entouré du cordon

du St-Esprit dont Mgr de Marbeuf avait été décoré à Autun, le 1er janvier 1785 et adossé à la croix primatiale ; la couronne de comte a été remplacée par une couronne ducale et le chapeau a pris cinq houppes ; tous les quatre sont anépigraphes (1).

ADRIEN LAMOURETTE

Evêque constitutionnel

1791-1794.

En marge de ces sceaux, comme son propriétaire hélas ! était en marge du devoir, nous signalerons celui de Lamourette, évêque constitutionnel de 1791 à 1794. Ce sceau assez grossier mesure 0,030 × 0,024 ; il offre une croix et une crosse en sautoir surmontées d'une mitre et a pour légende : ✱ *Evêché de Rhône et Loire Métropole de Sud-Est* (fig. 40). Ce que nous en reproduisons ici n'est qu'une empreinte qui fait partie de la collection

(1) Pour être complet et ne rien négliger du peu qui nous reste de l'ancien régime, nous signalerons un très joli fer à

39. — MGR. DE MONTAZET
Fer à dorer pour reliure.

dorer de Mgr de Montazet : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or 2 et 1, aux 2 et 3 de gueules à deux balances d'argent posées l'une sur l'autre* (fig. 39).

Rozas au musée de Lyon et dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Dissart. Mais nous

40. — ADRIEN LAMOURETTE
Sceau en creux, d'après une empreinte de la collection Rozas.

avons pu identifier le sceau lui-même, car il se retrouve aux archives municipales sur deux pièces différentes : 1° Une approbation du conseil de M. l'évêque, donnée le 31 janvier 1792 à M. Montagnon curé de Duerne qui « sur les hostilités insupportables qu'il ne cesse d'éprouver de la part de l'ancien curé réfractaire et d'un grand nombre de paroissiens ses adhérents qui mettent sa vie en danger », sollicitait « provisoirement la desserte de la paroisse de St-Héand attendu qu'il est demandé par tous les habitants ». Ce sceau est plaqué sur pain à cacheter et c'est sur lui — cela paraît encore — qu'a été relevée l'empreinte Rozas. — 2° des « Lettres de vicaire dans l'église métropolitaine (lettres de vicaire général), données à Lyon le 22 mars 1793, second de la République française, à J. B. Guy, par Adrien Lamourette par la miséricorde divine et dans la communion du St-Siège apostolique évêque du département de Rhône et Loire, métropole de l'arrondissement du Sud-Est ». Ces lettres sont imprimées, le nom de l'élu et la date de la promotion seuls sont à la main. Elles sont signées de Lamourette et, par mandement, de Ponson second vicaire

métropolitain. Le sceau est plaqué sur cire vierge, il est identique au premier.

A côté de cette pièce, s'en trouve une autre toute pareille, mais dont la date et les signatures sont différentes. Elle est du 20 mars, antérieure par conséquent de deux jours à la précédente, et porte les contreseings de Servier premier vicaire métropolitain et Teillard vicaire secrétaire métropolitain. Ce que cette pièce a de précieux pour nous, c'est que le sceau de Lamourette y est d'un autre modèle, plus petit (0,028 × 0,024) et plus artistique. La croix et la crosse s'y entrelacent d'une manière plus gracieuse, elles vont se rapprochant davantage comme dans une croix de Saint-André et de chaque côté se profile une branche de lauriers ; la légende est celle-ci : *Ev. métrop. de Rhône et Loire.*

Ce sceau sur cire à cacheter rouge n'était pas assez bien venu, ni en assez bon état de conserva-

41. — ADRIEN LAMOURETTE
Sceau en creux, d'après une empreinte des archives municipales de Lyon.

tion pour que nous puissions en reproduire photographiquement l'empreinte, nous l'avons fait dessiner (1) (fig. 41).

(1) Archives municipales de Lyon. Série P5. — Nous adressons ici nos remerciements à Monsieur Rocheix archiviste pour la parfaite obligeance qu'il a mise à nous chercher ces pièces dans son dépôt.

Nous n'avons retrouvé nulle part le sceau de Primat l'autre évêque constitutionnel de 1798 à 1802. Rien n'empêcherait que ces deux intrus, n'ayant pas d'armes personnelles se soient servis de ce même sceau banal, mais la légende : *Evêché de Rhône et Loire* ne saurait convenir au second, car le département de Rhône et Loire ayant été divisé par la convention en 1793, Primat s'intitulait : *Evêque métropolitain de l'Eglise de Lyon.* Les pièces signées de son nom sont du reste fort rares.

J.-B. VERDOLLIN

administrateur apostolique

1799-1802.

Vicaire général de Mgr de Marbeuf, M. Verdollin fut, à la mort de ce prélat, nommé administrateur apostolique du diocèse de Lyon, par deux décrets consécutifs, l'un de la congrégation des cardinaux délégués par Pie VI pour les affaires de France, du 28 août 1799, l'autre du conclave de Venise, du 12 mars 1800, décrets sanctionnés l'un et l'autre par un bref de Pie VII du 17 septembre 1800. Il administra le diocèse jusqu'à la signature du Concordat en 1802.

Le sceau que posséde de lui l'archevêché est en relief et mesure 0,030 × 0,025. Les armes sont : d'azur au cœur d'or surmonté d'une étoile d'argent. L'écu est timbré d'une couronne comtale et entouré de deux palmes d'où émergent la mitre et la crosse.

Légende : ✱ *Administrator Apostolicus diœcesis Lugdunensis* (fig. 42).

42. — J. B. VERDOLLIN
Sceau en relief. — *Original.*

Dans ces armes, la couronne comtale rappelle l'Eglise de Lyon ; le cœur et l'étoile sont des pièces personnelles. Quant à la croix et à la crosse, elles sont ici l'emblème du pouvoir de juridiction dévolu à l'administrateur, mais non du caractère épiscopal dont M. Verdollin ne fut jamais revêtu. La volute de la crosse d'ailleurs est tournée en dedans, comme pour les abbés mitrés dont la juridiction est toute intérieure.

Nous connaissons trois autres sceaux semblables : le premier se trouve au musée de Lyon, le deuxième appartient à M. Louis Brun, le troisième est la propriété de M. François Morel dont tous les amateurs lyonnais ont admiré les riches collections. De ces trois sceaux, les deux premiers sont à peu près identiques au nôtre quoique d'une touche différente, le dernier s'écarte davantage de ce modèle, il est d'ailleurs inférieur comme gravure.

Ces quatre sceaux, tous en relief et avec légende, sont certainement des sceaux de chancellerie ; ils ont dû être faits à Lyon par ordre et à l'usage des vicaires généraux les collègues de M. Verdollin qui

s'intitulèrent dès lors : *co-administrateurs apostoliques du diocèse de Lyon.* Monsieur Verdollin, en effet, pas plus que Mgr de Marbeuf ne parut à Lyon pendant la tourmente.

Après bien des recherches infructueuses dans les dépôts publics, nous sommes parvenu à identifier ce sceau et à l'attribuer d'une manière certaine à M. Verdollin auprès de M. l'abbé Vanel curé de St-Bonaventure à Lyon, dont tout le monde connaît la compétence sur cette période de notre histoire religieuse. M. Vanel, en effet, possède trois pièces de M. Verdollin munies de son cachet sur cire rouge.

De ces trois pièces, deux sont relatives à sa nomination comme administrateur apostolique de Lyon. La première, datée de Lubeck le 25 octobre 1799, est la communication officielle qu'il fait au chapitre, *Illustrissimis dominis canonicis ecclesiæ metropolitanæ Lugdunensis,* du décret de la congrégation des cardinaux le nommant en cette qualité le 28 août 1799 ; elle est munie de deux cachets, un premier pour copie conforme du décret, un second pour signature de la lettre d'envoi, tous deux sans légende bien entendu et mesurant seulement 0,021 × 0,017. La deuxième est la communication faite, le 29 mars 1800, à Monsieur le comte de Rully chanoine de Lyon, du décret du conclave du 12 mars confirmant celui des cardinaux ; le cachet est tout à fait semblable aux deux précédents. La troisième est une supplique adressée au pape le 2 mars 1801 à l'effet d'obtenir des indulgences ; elle est datée d'Hildesheim en Basse-Saxe ; le cachet y est le même aussi mais il est plus grand et mesure 0,025 × 0,021 : ce sont les

proportions exactes du sceau en relief moins la légende.

Dans ces quatre empreintes sur cire à cacheter rouge, les pièces de l'écu sont effacées mais la forme de l'écu lui-même et les détails de son ornementation : couronne comtale, mitre et crosse, guirlandes etc. ne laissent aucun doute sur son attribution; la parfaite similitude des accessoires est une preuve suffisante de l'identité du sceau lui-même.

RENÉ DESMONTIERS DE MÉRINVILLE
administrateur apostolique
1802-1803

Entre Monsieur Verdollin dont les pouvoirs expirèrent avec le concordat et le cardinal Fesch premier titulaire du nouveau régime, il y eut encore un autre administrateur apostolique, savoir Monseigneur René Desmontiers de Mérinville, ancien évêque de Dijon, qui, nommé par le premier consul à l'évêché de Chambéry le 9 avril 1802, reçut d'abord la mission d'administrer le diocèse de Lyon jusqu'à l'arrivée du nouvel archevêque. Monseigneur de Mérinville présida la cérémonie du rétablissement du culte à Saint-Jean le jour de la Pentecôte 6 juin 1802 et resta à Lyon jusqu'à l'installation du cardinal Fesch au commencement de 1803, mais il ne semble pas avoir eu de sceau spécial en cette qualité. Evêque titulaire de Chambéry et exerçant à Lyon une fonction essentiellement transitoire, il n'eut pas, pendant cet intérim, d'autre sceau que celui de son siège.

Nous avons découvert à la Bibliothèque de Lyon (1), quatre certificats délivrés par lui à des prêtres séculiers pour les reconnaître comme adhérents à sa communion. Ces certificats tous pareils — ce sont des imprimés remplis à la main — et tous datés du même jour 23 vendémiaire, an XI, portent avec la signature autographe du prélat, son cachet imprimé. Or si l'en-tête de ces lettres est libellé au nom de l'administrateur de Lyon : « Nous René Desmontiers (*sic*) de Mérinville évêque de Chambéry et de Genêve administrateur du diocèse de Lyon », ni la signature ni le cachet ne reproduisent ce titre ; Mgr de Mérinville signe : † *R. évêque de Chambéry et de Genêve* et son cachet porte : *d'azur aux lettres D et M en monogramme* avec la légende : *Sig. Episc.*

43. — MGR DESMONTIERS DE MERINVILLE
Sceau en creux, d'après une empreinte à la Bibliothèque de Lyon.

Camberiensis et Genevensis 0,032 × 0,025 (fig. 43). Quant au mandement que nous avons de lui « donné à Lyon le 11 août 1802 » il n'a pas d'armes et n'offre en tête qu'un bandeau banal et tout de fantaisie (2).

C'était du reste l'usage à cette époque où les nou-

(1) Bibl. de Lyon. ms. fonds Coste 75 (1564-1567).

(2) Dans ce mandement Mgr de Mérinville est appelé *Desmonstiers*.

veaux titulaires des sièges étaient pour la plupart dépourvus d'armes personnelles. Nous avons une importante collection de mandements correspondant à cette période, notre ami, M. le chanoine Pallière, en a une très belle aussi, la Bibliothèque de Lyon en possède un certain nombre soit dans le fonds général, soit dans le fonds Coste, or de toutes ces pièces émanées de Verdollin, Lamourette, Primat, de Mérinville, aucune n'a de blason ; il n'y a même généralement pas de bandeau.

JOSEPH CARDINAL FESCH

1802-1839

Né le 3 janvier 1763, nommé archevêque de Lyon le 29 juillet 1802, préconisé le 4 août, sacré à Paris le 15, Monseigneur Fesch arriva dans sa ville épiscopale le 5 décembre, mais il ne s'installa que le 6 janvier 1803. Créé cardinal le 17 janvier, il fut bientôt nommé ambassadeur auprès du Pape, puis revint à Lyon et, après une première disparition en 1814, reparut aux Cent jours pour se retirer définitivement à Rome en 1815. Il y mourut le 13 mai 1839.

Nous avons du cardinal Fesch quatre sceaux tous en creux. Les deux premiers sensiblement du même format (0,030 × 0,025 et 0,028 × 0,025) n'ont que le chiffre du prélat, un J et un F entrelacés et posés sur un champ d'azur, comme cela se pratiquait au commencement du XIXe siècle (1) (pl. XXVII, 5).

(1) M. Brun possède un sceau du même type et sensiblement du même format, mais légèrement bombé et où la forme de l'écu est différente.

Les deux autres ont à l'écu un St Jean debout avec son agneau. Le plus grand (0,045 × 0,036) a pour légende : *Josephus Fesch Archiepiscopus Lugdunensis Viennensis Ebredunensis* ; le plus petit (0,036 × 0,030) est anépigraphe (pl. XXVII, 4 et 6).

Ces armes nouvelles sont celles que le cardinal adopta dès son arrivée à Lyon pour l'usage de sa chancellerie. Tous les mandements que nous avons de lui, depuis le premier celui de sa prise de possession le 2 janvier 1803 jusqu'aux derniers publiés sous son nom, en sont ornés.

Il en est de même des affiches dont on peut voir une très belle série à la Bibliothèque de Lyon (1) ; et, ce qui est plus significatif encore, les diplômes, lettres d'ordination et autres pièces officielles signées par lui sont scellés de son sceau avec les initiales J. F., et ont en tête le patron de l'église primatiale.

Ces armes n'ayant rien de personnel au prélat pouvaient, avec raison, être regardées comme celles du siège et c'est grâce sans doute à ce caractère général qu'elles ont pu figurer pendant l'exil du Cardinal sur les mandements publiés en son nom comme sur les lettres émanées de ses vicaires généraux.

On les retrouve jusque sur le mandement rédigé au nom des chanoines pour le retour de Louis XVIII le 16 avril 1814 et sur la lettre adressée par le roi à messieurs les vicaires généraux pour leur annoncer que le 21 janvier étant un dimanche, en 1821, le service anniversaire pour Louis XVI aurait lieu le samedi 20 (2).

---

(1) Fonds Coste, Affiches du culte, t. II.
(2) Fonds Coste, Affiches du culte, t. II.

Peut-être le Cardinal avait-il eu cette idée heureuse de créer en dehors de son sceau personnel des armes à l'usage de son église, en tout cas elles furent regardées comme telles et servirent certainement de sceau de chancellerie comme nous le prouvent ces deux curieuses empreintes que nous avous cueillies dans la belle collection de médailles religieuses de M. Tricou. La première avec la légende : *Prima sedes Galliarum* est un pur sceau de secrétariat applicable à toutes les pièces ; nous avons au dernier moment retrouvé le sceau lui-même dans les archives de l'église : il est gravé très à fond et mesure 0,03 × 0,025. La seconde est spéciale et les mots *Olea sancta* ajoutés à la légende nous apprennent

44 JOSEPH CARDINAL FESCH 45

Sceaux creux d'après des empreintes de la collection de M. Tricou.

que ce sceau a servi à fermer les boîtes contenant les Saintes Huiles à une époque où les communications étant moins faciles et moins promptes qu'aujourd'hui on était obligé de les confier à des messagers publics (fig. 44, 45).

Elles restèrent à l'usage de la cathédrale et furent même poussées plus tard sur la couverture d'un certain nombre de livres liturgiques par exemple : le cérémonial de l'installation de Mgr de Bonald, les offices de la quinzaine de Pâques etc., livres

destinés au service du chœur, mais à aucune époque elles ne furent les armes du Chapitre. Lorsque ce corps reprit un sceau, à la mort de Mgr de Bonald en 1870, il rétablit avec raison le lion et le griffon affrontés d'autrefois et timbra l'écu de l'ancienne couronne comtale avec la légende : + *Sigillum capituli Lugdunensis* (1) 0,033 × 0,026 (pl. XXVIII, 1).

La maison Emmanuel Vitte héritière des Rusand, des Périsse et des Pélagaud, imprimeurs de l'archevêché au siècle dernier, possède encore ce fer, que nous trouvons gravé sur les heures de Lyon jusqu'en 1824 (fig. 46).

46. — Emblème à l'usage de l'église cathédrale St-Jean, 1802 à 1870.

47. — J. CARD. FESCH. Sceau accompagnant la signature du cardinal sur les *Ordos*, les catéchismes, etc.

Gravures conservées à l'imprimerie E. Vitte de Lyon.

La même imprimerie conserve aussi le fer avec lequel furent marqués les *Ordos*, catéchismes et livres de prières de cette époque (fig. 47). C'est tou-

(1) Ce sceau moderne fut composé et dessiné par M. Steyert à la demande de son condisciple, M. Jutet, le maître des cérémonies que personne n'a oublié, et la première pièce où il figure est le mandement du chapitre de l'église primatiale de Lyon à l'occasion de la mort de Mgr de Bonald le 25 février 1870.

jours le St Jean debout avec son agneau, mais entouré de la légende : *Jh Fesch arch. de Lyon. Vienn. et Embr. Primat des Gaules* (1).

Le catéchisme de 1883 — toujours du cardinal Fesch — porte encore ces armes. Toutefois ce sceau disparut de l'*Ordo* dès 1820. C'était le moment où l'on redoublait d'efforts à Rome pour arracher sa démission au cardinal et où le ministère, en France, défendait à ses grands vicaires d'avoir des rapports avec leur archevêque. L'administration diocésaine crut donc prudent d'y renoncer.

Quant aux livres liturgiques, tels que missels, bréviaires, graduels etc., ils portent tous ces armes vagues que nous fournit encore l'imprimerie catho-

48. — Emblème impersonnel
placé jusqu'en 1830 sur le titre des bréviaires, heures du diocèse, etc.
Gravure conservée à l'imprimerie E. Vitte.

lique (fig. 48) : la croix primatiale et la crosse en sautoir, avec au nœud la couronne comtale et le Pallium. Par-dessus, la mitre et la légende : *Prima sedes Gal-*

(1) Nous devons à la bienveillante amitié de M. Vitte de pouvoir joindre à notre collection un certain nombre de ces vieux fers, et nous le félicitons d'avoir trouvé dans M. Combe, l'habile directeur de son imprimerie, un collaborateur d'assez de goût et de zèle pour recueillir ces restes précieux du passé et en composer le très curieux album où ils s'étalent.

XXVII. — LES SCEAUX DES ARCHEVÊQUES DE LYON AU XIXe SIÈCLE.

1, 2, 3, Mgr. de Marbeuf. — 4, 5, 6, S. E. le cardinal Fesch. — 7, 8, Mgr. de Pins. — 9, S. E. le cardinal de Bonald.

XXVIII. — LES SCEAUX DES ARCHEVÊQUES DE LYON AU XIXe SIÈCLE.

1, Le chapitre primatial. — 2, Mgr. Ginoulhiac. — 3, 4, S. E. le cardinal Caverot. — 5, 6, 10, S. E. le cardinal Foulon. — 8, 11, S. E. le cardinal Couillé. — 9, S. E. le cardinal de Bonald.

liarum ; armes anciennes d'ailleurs et que nous voyons au bréviaire de Rochebonne en 1737 et à celui de Montazet en 1760, comme à celui de Fesch en 1815 ; on les retrouve jusque sur la couverture d'un mandement de Mgr de Montazet dont la première page a ses armes personnelles (1). Ce sont ces armes impersonnelles qu'adopta l'*Ordo* à partir de 1820, jusqu'à l'arrivée de Monseigneur de Pins en 1826 ; il les garda même au frontispice jusqu'en 1830.

Le Cardinal Fesch eut plus tard un autre sceau aux armes impériales : *d'azur à l'aigle d'or empiétant un foudre du même, le foudre chargé d'un écusson ovale d'argent sur lequel est un F de sable, la tête de l'aigle tournée à senestre et les ailes abaissées.* L'écu y est entouré du cordon de la légion d'honneur sur lequel se détache la lettre N, et le tout repose sur le manteau impérial (2). Mais ces armes ne portent pas le titre ni les insignes d'archevêque de Lyon et nous ne les avons vues employées sur aucune pièce de l'administration diocésaine.

---

(1) Bibliothèque de Lyon, n° 110, 380.

(2) Voyez *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, par L. Morel de Voleine et H. de Charpin, p. 214.

FRANÇOIS DE PIERRES DE BERNIS

administrateur apostolique

1817-1819

En 1817, Lyon eut encore un autre administrateur apostolique. En effet, Louis XVIII ayant, en vertu du concordat de 1817, nommé le 8 août Mgr François de Pierres de Bernis, ancien archevêque d'Alby, archevêque de Lyon, Pie VII respectueux des droits du cardinal Fesch toujours titulaire du siège, refusa de le préconiser en cette qualité, mais par un bref du 1er octobre de la même année, il le nomma administrateur apostolique du diocèse. Mgr de Bernis garda ce titre deux ans entiers jusqu'à sa promotion à l'archevêché de Rouen en 1819 ; c'est à lui que pendant ce laps de temps Rome adressa toutes les affaires concernant le diocèse de Lyon et avant d'être préconisé pour son nouveau siège il dut donner sa démission de son titre d'administrateur, mais il n'en exerça jamais les fonctions, ses bulles ayant été retenues au ministère comme celles de tous les autres évêques de France nommés à cette époque (1). Il n'eut donc pas à prendre d'armes spéciales, il en avait du reste de personnelles: *d'azur à la bande d'or accompagnée en chef d'un lion du même, armé et lampassé de gueules.*

---

(1) On ne put retirer ces bulles qu'en 1823, il y en avait alors 24.

JEAN-PAUL-GASTON DE PINS
administrateur apostolique
1824-1839

Né à Castres le 8 février 1766, préconisé évêque de Limoges le 27 septembre 1822, nommé administrateur de Lyon par bref du 26 décembre 1823, Mgr de Pins prit possession le 17 février 1824 par Mgr Besson curé de St-Nizier, évêque élu de Metz. Il s'installa le lendemain et consacra Mgr Besson le 28. Préconisé archevêque d'Amasie le 3 mai 1825, il administra le diocèse de Lyon pendant 15 ans. A la mort du cardinal Fesch, il eut le chagrin de ne pas lui succéder sur son siège. Il se retira alors à la Grande Chartreuse, puis chez les missionnaires des Chartreux à Lyon et mourut à Fourvière le 30 novembre 1850.

Armes personnelles : *de gueules à trois pommes de pin d'or, 2 et 1* ; devise : *L'un des neuf barons de Catalogne.* L'écu timbré d'une couronne ducale est entouré du cordon de St-Michel avec la croix primatiale en pal.

Nous avons de Mgr de Pins : quatre sceaux différents tous en creux. Deux de ces sceaux (0,045 × 0,035 et 0,026 × 0,022) ont l'écu posé sur un simple cartouche ; ils sont par conséquent antérieurs à 1827. Le plus grand est entouré de cette légende : *J. P. Gaston. de. Pins. archiep. Amasien. admin. apost. lugdun.* (pl. XXVII, 8). Dans les deux autres (0,020 × 0,025 et 0,020 × 0,017) l'écu repose

sur le manteau de la pairie à laquelle Mgr de Pins fut élevé le 5 novembre 1827 (pl. XXVII, 7) (1).

A côté de ces sceaux creux, tous personnels, se pla-

49 50

MGR DE PINS. — Sceaux en relief.
Originaux

cent deux sceaux de chancellerie en relief, le plus petit (0,031 × 0,026) avec le cartouche, le plus grand (0,042 × 0,037) avec le manteau. Tous deux ont la légende : *Archevêché de Lyon* (fig. 49, 50).

---

(1) A ces quatre sceaux ovales, nous pouvons ajouter l'empreinte d'un sceau rond, de 0,019 de diamètre, sans doute à l'usage domestique du Prélat. Cette empreinte, comme celle

51. — MGR DE PINS
Sceau en relief d'après une empreinte de la collection Rosaz.

du sceau Lamourette, fait partie de la collection Rosaz au musée de Lyon, et nous a été signalée, elle aussi, par M. Dissart (fig. 51).

LOUIS-JACQUES-MAURICE CARDINAL DE BONNALD

1840-1870

Né à Milhau le 30 octobre 1787, sacré évêque du Puy le 27 avril 1823, préconisé archevêque de Lyon le 27 avril 1840 (1), Mgr de Bonald fut installé à Saint-Jean le 2 juillet de la même année. Créé cardinal le 1er mars 1841, il mourut le 25 février 1870.

Armes personnelles : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à l'aigle d'or, aux 2 et 3 d'or au griffon de gueules,* l'écu timbré d'une couronne ducale avec la croix primatiale en pal.

Nous avons du cardinal de Bonald : trois sceaux en creux dont deux, les plus grands, sont pareils et un timbre sec.

Les sceaux en creux qui mesurent 0,026 × 0,022 et 0,018 × 0,015 sont anépigraphes (pl. XXVII, 9) ; le timbre sec qui mesure 0,045 × 0,035 a pour légende : ✱ *Ludovicus Jacobus Mauritius de Bonald archiep. Lugd. et Vienn.* (pl.XXVIII, 9).

A ces sceaux personnels s'ajoutent trois sceaux de chancellerie tous en relief et à peu près du même format (0,032 × 0,026 — 0,031 × 0,027 et 0,031 ×

(1) A la mort du cardinal Fesch, une ordonnance royale du 15 juin 1839 nomma au siège de Lyon Joachim-Jean-Xavier cardinal d'Isoard archevêque d'Auch, mais Mgr Isoard, né à Aix en Provence le 23 octobre 1766, mourut à Paris le 7 octobre 1839 avant d'avoir pris possession de son nouveau siège.

0,026). L'un a pour légende : *Archidiœcesis Lugdu-*

52 53 54

LOUIS-JACQUES-MAURICE CARDINAL DE BONALD
Sceaux en relief, — *Originaux*

nensis ; les deux autres : *Archevêché de Lyon* (fig. 52, 53, 54).

55 — L.-J.-M. CARDINAL DE BONALD
Armoiries pour mandements, affiches, etc.
Gravure conservée à l'imprimerie E. Vitte.

L'imprimerie catholique a du cardinal de Bonald : quatre clichés pour timbrer les diplômes et les affiches. Ils mesurent 0,095 × 0,08 — 0,064 × 0,052 (fig. 55) — 0,04 × 0,033 et 0,027 × 0,024 ; le

plus petit est en cuivre massif. M. Brun en a un cinquième exactement conforme au premier, moins la devise et l'Archevêché un sixième plus grand que tous les autres car il mesure 0,10 × 0,105 devise comprise (1).

(1) Les archives du secrétariat conservent aussi un très beau fer à dorer de Mgr de Bonald évêque du Puy (0,032 × 0,028). Les armes étant personnelles au prélat sont les mêmes, mais l'écu est entouré du *pallium* dont l'église

56. — MGR DE BONALD
évêque du Puy
Fer pour reliure. — Collection de M. L. Brun
Original.

du Puy est décorée ; au sommet se voient la crosse et la mitre épiscopales ; le chapeau n'a que quatre houppes. M. Brun a un fer pareil à celui-ci mais de proportions presque doubles (0,062 × 00,5) (fig. 56). Tous deux sont en cuivre massif ; ils furent apportés par Mgr de Bonald à son transfert sur le premier siège des Gaules : à Lyon on ne fit rien d'aussi beau.

JACQUES-MARIE-ACHILLE GINOULHIAC

1870-1875

Né à Montpellier le 3 décembre 1806, sacré évêque de Grenoble le 1er mai 1853, préconisé archevêque de Lyon le 27 juin 1870, mort le 17 novembre 1875.

Ancien professeur de théologie, Mgr Ginoulhiac, nommé évêque de Grenoble, avait mis dans ses armes, avec la croix, le dauphin de Viennois et la gloire de Dieu sous la devise : *Dei Sapientiam.* En passant sur le premier siège des Gaules, il écartela *aux 1 et 4 de gueules au lion d'argent,* qui est de l'église de Lyon, *aux 2 et 3 d'or au dauphin de gueules* qui est de Viennois.

L'écu est timbré d'une couronne comtale ; au bas pend la croix de la légion d'honneur, dont Mgr Ginoulhiac fut officier, au-dessus se lit la devise du siège : *Prima sedes Galliarum.* On sait que Mgr Ginoulhiac avait revendiqué ce titre au concile du Vatican et qu'il y siégea en effet comme Primat des Gaules.

Quoique simple archevêque, Mgr Ginoulhiac met cinq houppes au chapeau, ce qu'avait fait avant lui Mgr de Pins. L'usage semble établi aujourd'hui de réserver cette distinction aux cardinaux, mais c'est un usage moderne et il n'y a pas de règle à cet égard : « Il est indifférent, » nous dit le P. Ménestrier (1).

Nous avons de Mgr Ginoulhiac : cinq sceaux en

(1) *Nouvelle méthode raisonnée du blason,* MDCCXXXIV, page 210.

creux et deux en relief. Les sceaux en creux mesurent 0,036 × 0,027 (pl. XXVIII, 2) — 0,035 × 0,026 — 0,023 × 0,019 et 0,017 × 0,013. Le quatrième est en double exemplaire ; le cinquième et plus petit n'a pas la croix de la légion d'honneur. Les sceaux en relief tout pareils aux sceaux creux

57

58

MGR GINOULHIAC
Sceaux en relief. —*Originaux.*

mesurent 0,048 × 0,036 et 0,035 × 0,026 ; ils sont anépigraphes (fig. 57, 58).

L'imprimerie catholique a de Mgr Ginoulhiac :

59. — MGR GINOULHIAC
Armoiries pour mandements, affiches, etc.. — *Original.*

quatre fers 0,10 × 0,087 — 0,07 × 0,06 — 0,035 × 0,03 (fig. 59) et 0,027 × 0,024 dont deux, les deux du

milieu, sont en cuivre massif et ont servi pour marquer les reliures (fig. 60).

60. — MGR GINOULHIAC
Fer à reliure. — *Original*

M. Brun a un bois pour timbrer les diplômes semblable au troisième de ces fers (fig. 59).

LOUIS-MARIE-JOSEPH-EUSÈBE CARDINAL CAVEROT
1876-1887

Né à Joinville le 26 mai 1806, préconisé évêque de St-Dié le 21 avril 1849, tranféré à Lyon le 26 juin 1876. Créé cardinal le 12 mars 1877, mort le 23 janvier 1887.

D'azur à l'agneau pascal d'argent, nimbé d'or, debout sur un autel du même, épanchant son sang jaillissant d'une blessure de gueules dans une coupe d'or et senestré en chef du monogramme grec du Christ aussi d'or. L'écu entouré du pallium ; au-dessus la devise du siège : *Prima sedes Galliarum*, au-dessous la devise personnelle : *Dilectione et pace.* Le chapeau de l'archevêque a quatre houppes, celui du cardinal cinq, nous retrouverons cette distinction avec les cardinaux Foulon et Coullié.

Nous avons de Mgr Caverot : de l'archevêque, trois sceaux en creux (0,024 × 0,021 — 0,023 × 0,020 (pl. XXVIII, 3) et 0,016 × 0,012), ces deux derniers en double exemplaire et un timbre sec de 0,046 × 0,039, avec cinq houppes et entouré de cette légende : + *Ludov. Maria. Jos. Euseb. Archiep. Lugdun. et Vienn.* ; du cardinal, quatre sceaux en creux (pl. XXVIII, 4) (0,031 × 0,027 — 0,023 × 0,019 — 0,022 × 0,017 et 0,020 × 0,018) et un timbre sec 0,047 × 0,039) avec la légende : + *Lud. Mar. Jos. Eus. Card. Caverot Archiep. Lugdun. et Vienn.* Ce sceau est, après celui de Mgr de Marbeuf le plus grand de la collection.

Pour la chancellerie nous avons, de l'archevêque:

quatre fers dont le plus grand (0,093 × 0,074) appar-

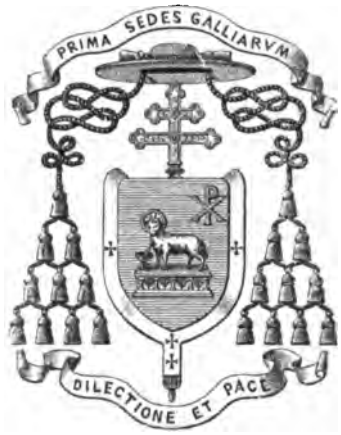

61. — MGR CAVEROT
Armoiries pour mandement, etc. — Collection de M. Tricou. — *Galvano*

tient à l'archevêché, le deuxième (0,055 × 0,044) à M. Tricou (fig. 61), le troisième (0,039 × 0,031) à M. Vitte, le quatrième et plus petit (0,027 × 0,023) à M. Morel.

Du cardinal; deux sceaux en relief, un de 0,040 × 0,033 avec la légende : *Archidiœcesis lug-*

62 63
L.-M.-J.-E. CARDINAL CAVEROT
Sceaux en relief. — *Originaux.*

dun. et Vienn. (fig. 62); l'autre de 0,039 × 0,032 avec la légende : *Archevêché de Lyon et de Vienne* (fig. 63)

et deux beaux fers à dorer, cuivre massif (0,09 × 0,07 — fig. 64 — et 0,057 × 0,045). L'imprimerie Ca-

64. — L.- M.- J.- E. CARDINAL CAVEROT
Fer pour reliure
Original.

tholique a deux fers plus petits (0,040 × 0,032 et 0,027 × 0,022), mais du même dessin.

JOSEPH-ALFRED CARDINAL FOULON

1887-1893

Né à Paris le 29 avril 1823, sacré évêque de Nancy le 1er mai 1867, archevêque de Besançon le 30 mars 1882, archevêque de Lyon le 26 mai 1887, créé cardinal le 24 mai 1889, mort le 23 janvier 1893.

D'azur à la croix pattée d'or ; devise : *In multa patientia.*

A son arrivée à Lyon, les armes de Mgr Foulon étaient, comme à Besançon, posées sur un cartouche avec, au-dessus, une couronne ducale, au-dessous, deux palmes et, par derrière, la croix archiepiscopale ; il y ajouta encore la devise du siège : *Prima sedes Galliarum.*

Mais en devenant cardinal, Mgr Foulon débarrassa l'écu de tous ses accessoires ; le cartouche, la couronne, les palmes disparurent et il ne resta que la croix en pal ; les armes apparurent dès lors plus simples et partant plus héraldiques.

Nous avons de Mgr Foulon, de l'archevêque : deux sceaux en creux (pl. XXVIII, 5) (0,027 × 0,024 et 0,012 × 0,010), ce dernier, en double exemplaire, est le plus petit de toute la collection, et un sceau en relief avec la légende : + *Sigillum Josephi archiepiscopi Lugdunensis* (0,040 × 0,034) (fig. 65).

Du cardinal, cinq sceaux en creux (0,034 × 0,028 (pl. XXVIII, 6) — 0,027 × 0,023 — 0,020 × 0,017 — 0,015 × 0,013 et 0,013 × 0,012) ; et un sceau en

relief avec la devise : + *Sigillum Josephi card. Foulon arch. Lugdunensis* (0,040 × 0,032) (fig. 66).

Pour la chancellerie : de l'archevêque, un sceau

65

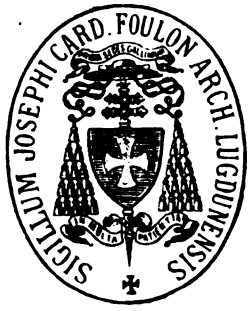

66

J.-A CARDINAL FOULON
Sceaux en relief. — *Originaux.*

en relief de 0,039 × 0,033, avec la légende : *Archevêché de Lyon* (fig. 67), et un timbre sec de 0,037 × 0,031 avec la légende : *Archevêché de Lyon et de Vienne* (pl. XXVIII, 10).

67

68

J.- A. CARDINAL FOULON
Sceaux en relief. — *Originaux.*

Du cardinal, un sceau en relief de 0,040 × 0,032 avec la légende : *Archevêché de Lyon* (fig. 68).

L'imprimerie catholique a de Mgr Foulon trois fers : un de l'archevêque (0,045 × 0,035) (fig. 69) et deux du cardinal (0,065 × 0,049 et 0,033 × 0,024)

69. — MGR J.-A FOULON
Armoiries pour mandements, etc.. — *Original.*

Ces fers, comme ceux des autres prélats sont plus ou moins fatigués par l'usage : Nous avons choisi pour les reproduire ceux qui nous promettaient les meilleures empreintes.

PIERRE-HECTOR CARDINAL COULLIÉ
1893.

Né à Paris le 14 mars 1829. Préconisé évêque de Sidonie et coadjuteur d'Orléans le 29 septembre 1876. Préconisé archevêque de Lyon le 15 juin 1893. Créé Cardinal le 19 avril 1897.

De gueules au buste de St Nicolas nimbé d'or, accosté

des lettres S et N, au chef d'azur avec la bannière de Jeanne d'Arc flottante. Devise : *Obedentia et dilectio.*

Ces armes et cette devise, Messieurs, faites pour le siège d'Orléans avaient jailli du cœur même de notre futur archevêque.

Enfant de St-Nicolas et fils spirituel de Mgr. Dupanloup, Mgr Coullié avait tenu, en acceptant d'être le soutien du grand évêque vieillissant, à unir dans ses armes ce qu'il appelait alors les deux extrémités de sa vie : St-Nicolas qui avait présidé à sa formation sacerdotale et Jeanne d'Arc dont il allait devenir désormais le chevalier et l'apôtre. Mais la Providence avait sur lui d'autres desseins. Nommé à l'archevêché de Lyon, l'évêque d'Orléans objecta cette bannière de la pieuse héroïne qui flottait dans ses armes comme un signe et comme un gage de fidélité. « Eh bien ! lui répondit-on de Rome, vous la ferez flotter à Lyon » et vous savez comment Mgr Coullié est devenu chez nous le promoteur assidu et fervent du culte de Jeanne d'Arc. L'évêque a changé de siège, mais la devise et les armes, comme la pensée et le cœur, sont demeurés les mêmes.

A l'exemple de Mgr Foulon, Mgr Coullié, en devenant cardinal, supprima le cartouche.

Nous avons de Mgr Coullié : de l'archevêque, quatre sceaux en creux (pl. XXVIII, 7) 0,028 × 0,023 — 0,025 × 0,022 — 0,021 × 0,018 et 0,015 × 0,012 : un sceau en relief (0,038 × 0,032) avec la légende : ✱ *Sig. Petri Hectoris archiepiscopi Lugdunensis* (fig. 70), et un timbre sec (0,045 × 0,037) avec la légende : + *Sig. Petri Hectoris archiepiscopi Lugdunensis* (pl. XXVIII, 11).

Du cardinal : quatre sceaux en creux, (0,028 × 0,023 — 0,022 × 0,018 — 0,016 × 0,012 et 0,014 × 0,011)

70

71

P.-H. CARDINAL COULLIÉ
Sceaux en relief.. — *Originaux.*

(pl. XXVIII, 8) et un sceau en relief : (0,040 × 0,032) avec la légende : + *Sigillum Petri card. Coullié archiep. Lugdunensis* (fig. 71).

Pour la chancellerie : de l'archevêque, un sceau en relief de 0,19 × 0,033 avec la légende : *Archevêché*

72

73

P.- H. CARDINAL COULLIÉ
Sceaux en relief. — *Originaux.*

de Lyon (fig. 72), et trois fers de 0,074 × 0,075 (fig. 74) — 0,046 × 0,037 et 0,030 × 0,024.

Du cardinal, un sceau en relief de 0,040 × 0,032 (fig. 73) avec la légende : *Archevêché de Lyon* ; et trois fers qui mesurent 0,073 × 0,054 — 0,045 × 0,033 et 0,031 × 0,024.

74. — MGR COULLIÉ
Armoiries pour mandements, etc. — *Galvano.*

Restons-en là, Messieurs, et conservons longtemps encore au XXe siècle ce sceau de Pierre-Hector cardinal Coullié qui a scellé la consécration de la Basilique de Fourvière et dont la devise répond si bien aux sentiments intimes de nos cœurs : *Obedientia et dilectio.*

Le vin de Garambeau et la querelle des vins du Roannais au XVIIe siècle. — Communication de M. l'abbé Reure.

De tout temps, comme on sait, les pays vignobles ont été fort jaloux de la finesse de leurs produits. Quoi qu'en dise Sganarelle, rien ne ressemble plus à un fagot qu'un autre fagot ; mais les vins, mille qualités subtiles en modifient le goût et le bouquet. Bien que les modestes vignes du pays roannais n'aient jamais prétendu, que je sache, aux honneurs du cru classé, Ambierle, Saint-Haon, Renaison, Saint-André disputeront longtemps encore sur les mérites comparés de leurs coteaux.

Ils disputaient déjà il y a deux cent cinquante ans. Nous en avons pour preuve un très rare opuscule que j'ai eu la petite chance de rencontrer, et dont voici le titre :

Discours du vin de Garanbaud. Ou il est traité des vins principaux du pays de Roannois : enrichy d'un petit tableau pour ceux qui sont sujets à la crapule, et aux douleurs de teste, excitées par des vapeurs Bachiques. A Lyon, M. DC. LXIX (1).

Cette mince plaquette s'ouvre par une dédicace « A Monsieur, Maistre Louys Burelle, Lieutenant en la Prévosté de la Bénisson-Dieu, et en la Juris-

(1) In-8°, 32 pages, titre compris. — Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul que je connaisse, une déchirure a emporté une partie du titre, que j'ai rétablie d'après le titre de départ. Le mot *principaux*, qui manquait même au titre de départ, a été restitué par conjecture.

diction du prieuré de Noailly ». L'auteur, sur un ton badin, propose à M. Burelle de porter des lois sévères contre ceux qui commettent le crime de négliger la culture de leurs vignes. Et quant à ceux qui trouveraient à gloser sur son éloge du vin de Garambeau, il leur donne le conseil, avant de « vomir le venin de leur détraction », de boire quelques gorgées de ce vin généreux, qui les inclidera à l'indulgence, et « leur ostera toute amertume de cœur ». On voit qu'il est homme d'esprit, et qu'il se gardera de prendre trop au sérieux l'apologie du Garambeau.

Cette dédicace est signée : *M. Le Seurre de la Bellerie.* Qu'est-ce que ce personnage ? Messire Michel Le Seurre, ou Leseure, bachelier de Sorbonne, était curé de Noailly en 1642 et 1653, et même il y bâtit un presbytère, en partie avec ses deniers personnels (1). Il y a bien de l'apparence que ce curé de Noailly n'est autre que le panégyriste du vin de Garambeau.

Si on s'étonnait de voir un grave pasteur s'égayer sur une fantaisie assez peu sacerdotale, nous rappellerions que les curés de jadis, précisément parce que la foi était plus robuste et plus simple, avaient les coudées plus franches et la langue plus libre que les nôtres. Celui de Noailly savait sans doute qu'il ne scandaliserait personne en traitant facétieusement une matière qui n'avait rien de triste.

---

(1) Bâché, *L'Abbaye de la Bénisson-Dieu,* p. 200 ; Vachet, *Les Paroisses du dioc. de Lyon*, p. 258 ; Prajoux, *Le Village, le prieuré et les fiefs de Noailly* (*Roan. illustré,* 6e série, p. 142). — *La Bellerie* ne serait-il pas un titre fantaisiste ?

Au reste, même en cet opuscule dont le titre n'éveillait pas des idées austères, Messire Michel Le Seurre reste encore curé de quelque manière. La seconde partie de son livre (1) décrit les effets abrutissants du vin... surtout du mauvais vin ; et il me semble y entendre l'écho lointain des prônes où le bon curé de Noailly avait accoutumé de vitupérer, non toutefois sans boutades plaisantes et sans traits caustiques, ceux de ses paroissiens qui étaient un peu trop enclins à la dive liqueur.

Cependant l'intérêt de l'ouvrage n'est pas là, mais dans la comparaison du Garambeau avec les autres vins du Roannais (2). Le Seurre commence par mettre sous nos yeux le bon vignoble de Garambeau : « En la paroisse de Noüailly, à deux lieues de S. Saon (3), de Roanne, de Marcigny et de Charlieu (4), assez près de l'Abbaye Royalle de la Bénisson-Dieu du costé du matin, est assis un petit vignoble, appelé les Perelles de Garanbaud (5), où de toutes les advenuës il faut monter : il mériteroit d'estre nommé les Perelles de Mont-beau, parce que dudit lieu, la veuë nous fait découvrir les rares beautez des collines dudit S. Saon, Renoison et

(1) Page 19 et suiv.

(2) Page 8 et suiv.

(3) Constamment écrit ainsi, pour *St-Haon* ; l'imprimeur lyonnais, ne connaissant pas cette locatilité, aura probablement mal lu le manuscrit.

(4) Bien entendu, ces évaluations de distance sont des plus approximatives.

(5) *Garambeau*, dans les cartes de Cassini et de l'Etat-Major, sur le chemin de la Bénisson-Dieu à la Croix de la Perche, à 1300 mètres environ de Noailly, et un peu plus de deux kilomètres de la Bénisson-Dieu.

Ambierte (*sic*), d'où ruisselle richement un vin délicieux de leurs vignobles fertils. Son terroir est composé d'une terre graveleuse remplie de petits cailloux translucides et transparents qui, par analogie, invitent le soleil à y déployer ses plus favorables rayons. Il est nécessaire d'en savoir les vertus et les forces pour en bien user, lesquelles je ne puis et ne veux entreprendre d'expliquer, qu'au préalable je ne prenne de cette gracieuse et amiable liqueur, laquelle m'excitera un doux anthousiasme, dans le transport duquel mon esprit apprendra facilement ses propriétez merveilleusement singulières ».

Ainsi muni et lesté d'un, peut-être, Dieu lui pardonne ! de deux verres de son délectable Garambeau, Le Seurre peut gaillardement commencer son itinéraire à travers les vignobles du Roannais.

Mais, avant d'entreprendre cette agréable tournée, il ne croit pas pouvoir se dispenser d'une dissertation préliminaire sur le vin, « ce feu de Prométhée, ce nectar vivifique, lequel par sa subtilité pénètre nos corps, et par sa force rallume la chaleur naturelle de toutes nos parties ». *Vin* vient du mot latin *vis*, qui signifie vigueur ! N'allez pas croire qu'il procède du mauvais principe. Bien au contraire, c'est un présent de Dieu : à telle enseigne que Notre Seigneur en a bu aux noces de Cana, et que saint Paul le recommande à son disciple Timothée !

Le Seurre arrive enfin à son sujet, et voici quel est son plan. Après avoir dûment dégusté, comparé les vins du Roannais, et trouvé « le plus généreux, le plus friand et délicat », il le mettra en face du Garambeau, qui l'attend de pied ferme, et se prépare à soutenir la lutte avec vaillantise.

Tout d'abord, après les avoir essayés par simple acquit de conscience, écartons certains vignobles qui ne peuvent prétendre à être des concurrents sérieux : ceux de Saint-Romain-la-Motte, de Saint-Germain-Lespinasse, de Saint-Forjeux, de Vivans, de Briennon, de Noailly (le Garambeau excepté), tous « d'une substance assez grosse et terrestre ». Le vin de Pouilly-les-Nonnains, blanc, doux et sentant son fruit, serait déjà un peu plus digne de considération et de respect.

Mais, sans nous attarder plus longtemps en ces médiocres terroirs, allons au plus vite nous rafraîchir dans les beaux vignobles de Renaison, de Saint-Haon et d'Ambierle. Norre voyageur, consciencieusement, religieusement, les tâte l'un après l'autre, et prononce son arrêt en faveur du vin de Renaison, qui « vient du verbe *renaistre* » !

De là, il revient sur ses pas, traverse la plaine, et comme il fait très chaud ce jour-là, arrive fort altéré à Mably, où il rend visite au vignoble nouvellement planté par M. Odin, « ce grand et excellent génie de Roanne ». Petite flatterie sans conséquence.

Cependant Le Seurre se hâte de retourner à grandes enjambées vers son cher Garambeau, et de voler à son secours ; car Renaison, triomphateur de la *Côte*, l'a insolemment défié. Il ne reste plus en présence que ces deux rudes adversaires. Il faut convenir que, jusqu'en mars, Renaison a l'avantage ; mais le printemps venu, lorsque Garambeau s'est bien dépouillé, et qu'il pétille dans le verre, clair, net, blanc, ou plutôt d'une belle couleur framboisée, Renaison est obligé de baisser le caquet. « S'il a emporté la victoire jusques à ce temps, qu'il la cède

maintenant à nostre Garanbaud, qui lui fera bien ouvrir les portes pour déloger, aussi bien qu'il fait celles des plus secrets conduits de nostre corps, lesquels il pénètre quasi en un moment par la subtile ténuité de sa substance ».

Mais Renaison ne veut pas rendre les armes ; comment vider ce gros différent ? Hé bien ! on s'en remettra à la décision arbitrale des courriers et postillons qui circulent sur le grand chemin de Paris à Lyon, fins connaisseurs, en tout cas éternellement assoiffés par état, et qui ne demandent pas mieux que de compulser les savoureuses pièces du dossier. « La querelle fut enfin terminée, après beaucoup de dupliques et répliques, nonobstant oppositions et appellations quelconques, par la sentence glorieuse qu'obtint nostre Garanbaud ».

La plaquette de Le Seurre m'a paru avoir un double intérêt. Je ne sais, ni ne tiens à savoir si le vignoble de Garambeau avait les étonnantes vertus que lui attribue un patriotisme de clocher (1) ; mais, en tout cas, cette excursion dans nos cantons vinicoles est assez piquante.

L'opuscule n'est pas non plus sans valeur littéraire. Tandis qu'à Paris, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la littérature française arrivait à son apogée, elle se traînait presque toujours, en province, dans des formes pesantes et laborieuses ; je n'en veux pour exemple que les ouvrages de La Mure, si précieux, mais si péniblement écrits. Le mince

(1) M. l'abbé Freigne, curé de Noailly, m'écrit que Garambeau est toujours planté en vignes, et que le vin de ce terroir jouit encore d'une estime particulière dans le pays.

volume de Le Seurre de la Bellerie est, au contraire, légèrement et agréablement tourné. Il n'est pas exempt de mauvais goût, mais, à tout prendre, spirituel, d'un tour vif et original, et l'auteur y a pris le ton moitié sérieux, moitié plaisant, plus plaisant que sérieux, qui était de mise en pareille occasion.

La Cachette Magdalénienne de la Goulaine. — Communication de M. l'Abbé H. Breuil, professeur agrégé à l'Université de Fribourg (Suisse).

M. J. Déchelette donne lecture de ce mémoire.

A l'occasion de la découverte, en Seine-et-Oise, d'une cachette de lames du Grand Pressigny, M. A. de Mortillet vient de rappeler à l'attention les cachettes analogues mises au jour en divers points du territoire.

La découverte de la Goulaine (1), près la Motte-St-Jean (Saône-et-Loire) est l'objet d'une mention spéciale ; elle est indiquée comme néolithique.

Ayant eu, dernièrement, l'occasion d'examiner la nombreuse série de cette trouvaille conservée au muséede Roanne, et que M. J. Déchelette voulut bien me permettre de manier, je suis en mesure de dire que cette intéressante cachette est *certainement* attribuable au paléolithique, et probablement au *magdalénien* proprement dit.

(1) L'authenticité de ces objets ne saurait être suspectée ; je partage en cela l'opinion de M. d'Acy, mais celui-ci les avait cru néolithiques, trompé par leur grande fraîcheur.

LA DÉCOUVERTE

Je ne puis faire un inventaire complet de la découverte ; pour cela, je renvoie volontiers au travail de M. Francis Pérot, qui évalue le contenu à environ 400 pièces, dont plus de 200 lames en silex rouge translucide de 0^m 10 à 0^m 18 de longueur, 130 lames de silex jaune, brun, noir, quelques grattoirs retouchés, qu'il croit pouvoir opposer aux formes paléolithiques de l'Yonne et du Périgord, de nombreuses lamelles à bords tranchants et extrémité acérée.

M. Pérot parle aussi d'un « coin, ou hache ébauchée » ; cet objet ne vient pas de la cachette, d'après ce que l'inventeur, Veillerot, a dit nettement à M. Déchelette. Le chiffre d'objets indiqué par lui-même ne dépasse pas 400, et s'éloigne beaucoup des chiffres bien exagérés de 870 et de 1500, cités, non sans réserve, par M. A. de Mortillet. — Celui-ci rapporte que tous ces objets, parmi lesquels il y avait aussi des nucleus et des percuteurs, étaient rangés avec soin sous une grande dalle appuyée contre un rocher (1).

La description de M. F. Pérot est muette sur ce dernier détail, il nous dit (2) que des éclats de silex, à la surface de la pente, donnèrent à Veillerot l'idée de faire quelques fouilles ; il rencontra, sous un pied de terre, un lit de cailloux roulés mélangés d'argile, et reposant sur le lœss ; là se trouvait un important

(1) Adrien de Mortillet, in *L'Homme Préhistorique*, 1907, p. 72.

(2) F. Pérot. *Rapport sur l'Atelier Paléolithique de la Goulaine*, in *Mémoires de la Soc. Eduenne* 1893.

atelier.... M. Bonnet (1) nous dit, qu'étant donné le peu de place occupé par les vestiges, c'était plutôt l'emplacement d'une hutte où pouvaient travailler trois ou quatre ouvriers qu'un véritable atelier.

Ce sont questions où je ne puis faire mieux que de citer ces archéologues ; mon opinion sera plus autorisée pour souligner les pièces importantes qui datent ce gisement.

LES OBJETS CARACTÉRISTIQUES.

Laissant de côté les nucleus à facettes bien régu-

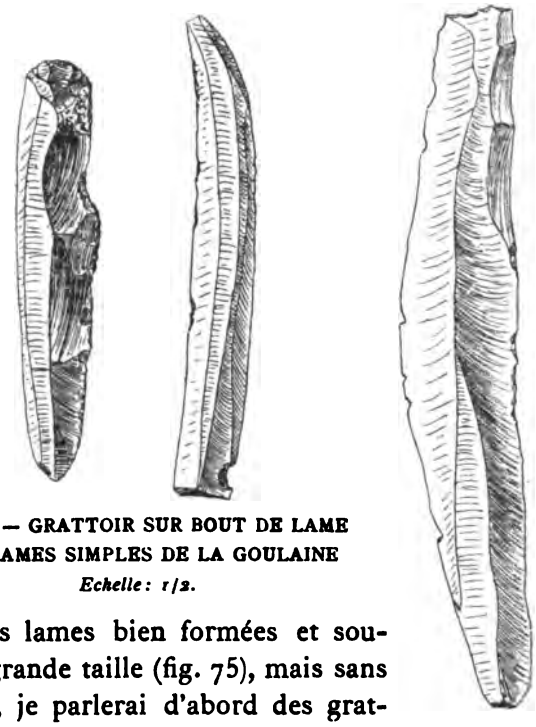

Fig. 75. — GRATTOIR SUR BOUT DE LAME ET LAMES SIMPLES DE LA GOULAINE
Echelle : 1/2.

lières, les lames bien formées et souvent de grande taille (fig. 75), mais sans retouche, je parlerai d'abord des grattoirs et des burins fabriqués avec ces lames. Au

(1) *Annales* de l'Académie de Macon, 1904, p. 361.

musée de Roanne, j'ai noté environ 6 grattoirs sur bout de lame, plus ou moins allongés (fig. 75, n° 1); l'un d'eux est double, assez court, un peu retouché le long d'un bord sur la face supérieure, usé à l'extrémité la plus étroite, et portant de nombreuses esquilles sur la face inférieure, le long de l'autre tranchant (fig. 76, n° 5).

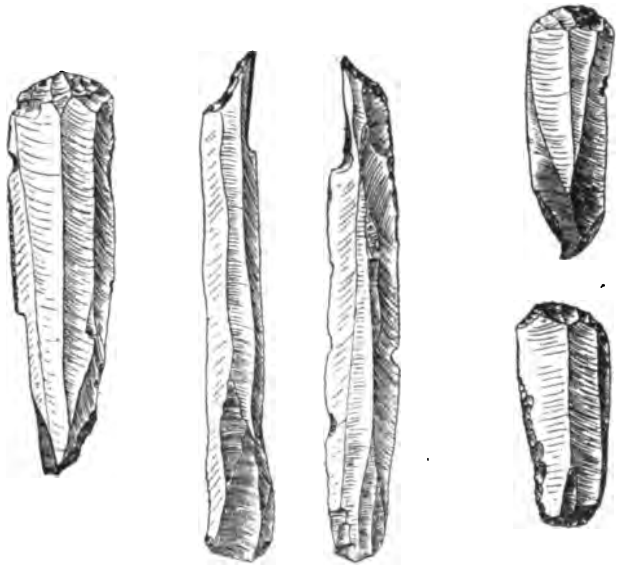

Fig. 76. — GRATTOIR DOUBLE, GRATTOIRS BURINS, ET BURINS MAGDALÉNIENS DE LA GOULAINE.
Echelle : 1/2.

Deux grattoirs sur bout de lame sont associés à des burins façonnés au bout opposé; chez l'un d'eux, cette particularité n'est pas très nette (fig. 76, n° 4), mais chez l'autre, elle est parfaitement caractérisée : le « coup du burin » a été donné le long d'un bord, et l'autre, vers l'extrémité, est retouché obliquement (fig. 76, n° 1).

Les deux burins sur extrémités de lames allongées que j'ai encore à signaler sont à peu près du même type, mais la retouche latérale est plus oblique et se creuse un peu, le « coup du burin » a entamé davantage le bord opposé. Les deux exemplaires sont presque exactement symétriques (fig. 76, n° 2 et 3). Ils semblent avoir servi. Cette observation s'applique à beaucoup des objets de la Goulaine que j'ai étudiés ; beaucoup ont servi, et présentent ces fines ébrèchures des tranchants, ces dentelures accidentelles des bords qui marquent l'usage.

Ces lames n'étaient donc pas simplement le contenu d'un atelier, c'était, au même titre que les objets d'un abri sous roche, un *mobilier* de station. Si peu d'entre elles présentent des retouches, cela justement est caractéristique d'une période déterminée, le magdalénien, où, dans bien des cas, l'extrémité seule était spécialisée en burin, en perçoir, en grattoir. La série des lames et instruments de la Goulaine caractérise le magdalénien ; la forme prédominante de sesburins d'angle à retouche terminale oblique indiquerait peut-être le magdalénien inférieur ou moyen, le « Gourdanien », s'il est permis de transporter en Charollais les observations faites en Dordogne d'une part, en Suisse d'une autre part.

J'ai réservé, pour terminer, l'étude de cette fameuse plaque en forme de croissant retouché en arc de cercle, dont la grande dimension (0^m 33 × 0^m 12) a frappé les premiers antiquaires qui se sont occupés de la Goulaine (1).

---

(1) Ce silex a été publié en simili-gravure par M. G. Bonnet, *Le Charollais préhistorique, Annales* de l'Acad. de Mâcon, 3e série, tome IX, 1904, pl. XIV.

XXIX. — GRAND SILEX DE LA GOULAINE. — MUSÉE DE ROANNE.
Echelle 1/2.
Simili-gravure gracieusement prêtée par l'Académie de Mâcon.
(V. la note, page 272).

Je crois qu'on y attache un peu trop d'importance. En tout cas, il est moins unique qu'on ne pourrait croire. Dans la même cachette, une autre plaque de silex reproduit, en plus petit, et avec moins de régularité, les mêmes caractères : les deux faces sont brutes ; la silhouette est celle d'un triangle isocèle à base très évasée ; cette base est une cassure naturelle, profondément patinée, plane ; l'un des côtés présente une large facette de même origine, et une face d'ablation d'un grossier éclat. Le côté opposé du triangle isocèle est retouché en arc de cercle très régulier, par éclats enlevés sur les deux faces, empiétant fortement les uns sur les autres ; le tranchant courbe ainsi réalisé est relativement régulier, mais très mousse.

J'ai pensé que ce pourrait bien être simplement un nucleus avec le dos préparé d'une première lame prête à être enlevée ; cette idée me paraît même avoir quelque aspect sérieux, mais en examinant bien l'échantillon que je viens de décrire, j'ai constaté, le long du tranchant, un émoussement général des arêtes, et de nombreuses petites surfaces brillantes qui semblent indiquer un usage prolongé.

Cette constatation est contraire à l'hypothèse qu'il s'agirait de blocs de silex préparés pour la taille.

Un fait, observé par le Dr Capitan à Limeuil (Dordogne) me paraît éliminer décidément cette explication : dans ce gisement, à nombreuses aiguilles et harpons à double rang de barbelures, à becs de perroquet en silex, parfaitement caractérisé, par conséquent, comme magdalénien supérieur (Lorthétien), M. Capitan a recueilli, avec de curieuses réminiscences de grattoirs carénés (généralement assez différents

de ceux de l'Aurignacien), une série d'objets qui étaient nouveaux pour moi ; parmi les grattoirs carénés, un certain nombre deviennent extraordinairement étroits ; leur arête dorsale, soigneusement retouchée, dessine un arc de cercle très régulier ; les retouches caractérisant le grattoir caréné s'évanouissent le plus souvent ; dans ces conditions, l'objet, posé à plat, a l'aspect d'un racloir moustérien, à tranchant retouché en arc de cercle très convexe ; mais la corde de cet arc est occupée par un plan vertical, parfois sans retouche, analogue à la facette naturelle de nos objets de la Goulaine, dernier reste de la face d'éclatement des grattoirs carénés ; les deux faces sont également retouchées à grands éclats se rapprochant du plan de l'objet, et le tranchant semi-circulaire soigneusement égalisé (fig. 77).

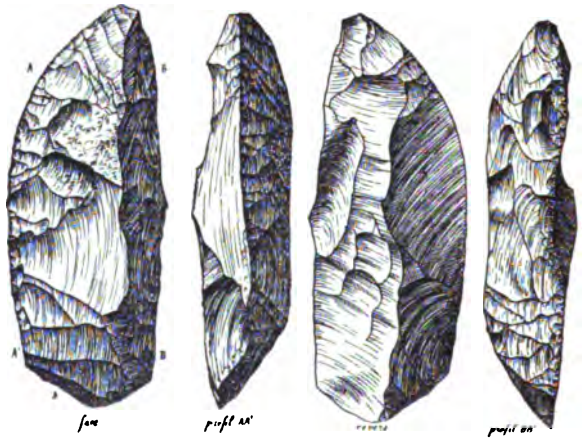

Fig. 77. — RACLOIR EN ARC DE CERCLE DU GISEMENT LORTHETIEN DE LIMEUIL (Dordogne).
A comparer à la grande pièce en croissant de la Goulaine.
Collection Capitan.
Echelle : 1/2.

A la dimension près, ces objets de Limeuil, d'un

type inédit, rappellent complètement le grand objet taillé en croissant de la Goulaine.

Cet objet rentrerait donc, comme les autres, dans le magdalénien proprement dit.

Il m'est assez difficile de me hasarder à en expliquer l'usage ; étant donné sa grande dimension, ce pourrait être une sorte d'enclume, de percuteur dormant, sur lequel on cassait les os.... ????

CONCLUSION

L'âge de la cachette de la Goulaine est donc éclairci ; elle est magdalénienne, et se place, dans le paléolithique récent, entre la découverte à Montault (Landes), faite par M. Mascaraux, de milliers de pointes solutréennes dans un silo de moins de deux mètres de large, et la découverte de Volgu. Je terminerais par quelques mots au sujet de cette dernière.

Je l'attribue, sans hésitation, au Solutréen, malgré l'hypothèse récemment émise par M. Rutot, et qui tendrait à la faire descendre dans le néolithique.

Le rapprochement fait par lui entre la pointe Belge et les pointes de la célèbre cachette ne peut être maintenue : les particularités de l'objet Belge ne se rencontrent *jamais* sur des objets solutréens Français, fragmentés ou non ; au contraire, il est *très fréquent*, à Laugerie Haute particulièrement, de trouver des fragments de pièces aussi grandes que celles de Volgu et tout à fait des mêmes caractères. Je ne connais, au contraire, aucun débris néolithique qui puisse en être rapproché en France. L'éminent conservateur du musée de Bruxelles me

saura gré, j'en suis certain, de lui exprimer franchement mon opinion à ce sujet. Encore un détail, concernant Volgu : une des pointes de ce gisement qui avait disparu au moment de la découverte, a été, ultérieurement, remise au musée de Lyon par un intermédiaire discret ; l'an dernier, M. Chantre me la faisait examiner ; j'ai été très intéressé par le fait, que je remarquai, qu'elle était complètement enduite d'ocre rouge, ou plus exactement, de paillettes de fer oligiste qui se sont décomposées partiellement.

Cette particularité souligne encore l'étrangeté de la découverte de Volgu : l'usage de l'ocre dans les sépultures, se retrouvant dans une cachette, ferait penser à un dépôt votif, ou tout au moins à des objets sacrés, peints en rouge et précieusement serrés.

Notes généalogiques sur les familles Murat et de la Veuhe. — Communication de M. le marquis d'Albon.

A la suite de la transcription de plusieurs actes concernant les Murat, Jean de la Veuhe, trésorier de France en la généralité de Lyon, a écrit de sa main l'état de ses revenus, le testament de son père et de sa mère, son propre contrat de mariage, et ensuite la naissance de chacun de ses enfants.

Ce recueil de documents forme un cahier de 128 folios, couvert en parchemin. Je l'ai acquis, au printemps 1907, à Paris, chez le libraire Gougy.

Presque tous les « livres » de ce genre, où les hommes d'autrefois avaient coutume de reproduire leurs titres ou de consigner les principaux actes de

leur existence, offrent aux érudits un certain intérêt et méritent d'être conservés.

Ici, tout d'abord, les actes concernant les Murat nous ont permis d'établir la généalogie de cette famille peu connue, qui se fondit dans les de la Veuhe.

Jean de la Veuhe, l'auteur de notre recueil, demeuré orphelin vers l'âge de quatorze ans, alors qu'il étudiait les belles-lettres au collège des Jésuites à Lyon, dut sans doute, en partie, à la protection de son tuteur, « noble Jacques de la Veuhe », baron d'Aunoy, capitaine des gardes du comte de Soissons (1), la double fortune qui lui advint, au printemps de l'année 1606 : — un grand mariage avec l'héritière la plus en vue à Lyon, Claude Grolier, fille de Imbert de Grolier du Soleil, capitaine de la ville, et la position enviée de trésorier de France.

Le jeune ménage s'installait rue Saint-Barthélemy, au-dessus de la « montée des degrés du Change », dans le logis de M. de Noyelle, maître apothicaire de la ville, et y demeurait jusqu'en 1613, pour aller ensuite habiter, toujours dans la paroisse de Saint-Paul, le logis du commis de la poste, « vis-à-vis du puy de la Sel », rue de Flandres, aujourd'hui quai de Bondy.

Dans cet espace de temps, naissaient six enfants : d'abord trois garçons, puis trois filles. Par une

(1) Voir sur ce personnage et sur les autres de la Veuhe l'intéressant ouvrage de notre distingué confrère M. l'abbé Pierre-Maxime Relave : *Sury-le-Comtal en Forez*, essai d'histoire et d'archéologie, 1 vol. in-8°, VIII — 552 pp., E. Brassart, Montbrison.

sorte de fatalité, un des garçons ne vécut que deux heures, et les autres, au bout de quelques semaines, quittaient ce monde, où le parrainage d'Imbert de Grolier et celui du baron d'Aunoy semblaient leur promettre un bel avenir. Les trois filles, nées ensuite, Anne, Claude, Germaine vinrent, au contraire, à merveille. Elles eurent pour marraines les femmes les plus distinguées de la ville : Anne Grolier, femme du trésorier de France Baraillon, Claude d'Epinac dame de Greysolles, sœur de feu l'archevêque de Lyon ; pour parrains, les personnages les plus considérables, Mathieu Sève, trésorier général de France, et ce Nicolas Grolier, capitaine de la ville, que l'on voit figurer, en brillant équipage, dans la belle gravure représentant l'entrée solennelle de Louis XIII.

Enfin, sur le tard, Jean de la Veuhe eut un héritier de son nom. Ce fut Laurent de la Veuhe, comte de Chevrières, baron de Cury, conseiller du roi, qui succéda à son père, en 1638, comme trésorier de France. Nommé prévôt des marchands en 1666, Laurent de la Veuhe se vit bientôt dépouillé de cette haute magistrature et remplacé, peu après, par Mascrany de la Verrière, en vertu d'un ordre du roi. Cette disgrâce fut déterminée par un incident fort singulier qui fit alors le plus grand bruit.

Un sieur Pierre Lanchenu, chargé du recouvrement des taxes mises sur les gens d'affaires par la Chambre de Justice de Lyon, revenait, un soir, d'une maison de campagne située sur le coteau de Saint-Just, près de la chapelle de Saint-Roch, lorsqu'il fut attaqué par cinq hommes masqués, roué de coups de bâton, et laissé pour mort. Sur la plainte de la

victime, des commissaires furent envoyés par le roi. Le procès parut démontrer que l'agression avait eu pour instigateurs le prévôt des marchands lui-même, Laurent de la Veuhe, et le premier échevin Prost, irrités de l'excessive rigueur avec laquelle Lanchenu avait exercé des poursuites. Le prévôt et l'échevin furent condamnés à mort par jugement souverain des sieurs Du Gué et de Bezons. En outre, aux termes de l'arrêt, la maison de Laurent, « scise en Bellecour » — rue de Boissat (Boissac) — devait être rasée et, au milieu du sol, un poteau planté avec une table de cuivre où l'arrêt fût gravé. Le prévôt, qui n'avait pas attendu le prononcé du jugement pour prendre la fuite, ne fut pendu qu'en effigie, et obtint plus tard des lettres de rémission. — Les *Notes et Documents* de Péricaud (12 août 1666 et 30 août 1667) et la *Revue Lyonnaise* contiennent d'intéressants détails sur ce curieux épisode, qui ne se rapporte que très indirectement à l'étude des documents réunis par Jean de la Veuhe.

Celui-ci se borne à nous donner la généalogie de sa famille, sans y ajouter un mot de commentaire, ni à propos des morts successives de ses trois premiers enfants, ni au sujet de ses belles alliances ou de ses satisfactions d'ambition et de fortune.

En revanche, il nous a laissé un de ces documents qui ne se rencontrent pas très fréquemment et dont l'histoire économique fait, avec juste raison, le plus grand cas : c'est l'état de ses revenus de toutes catégories, une de ces déclarations tout à fait sincères, comme les rêvent en vain les partisans de l'impôt sur le revenu. A elle seule, peut-être, cette pièce valait que ces notes fussent tirées de l'oubli.

[*De la main de Jean de la Veuhe, trésorier de France en la généralité de Lyon*]

Estat sommaire de mon revenu annuel (1612 ?) :

Premierement rentes nobles chacune annee soixante six escus deux tiers cy . . . . . LXVIe IIlb.

Rentes constitues (*sic*) foncieres trente un escus cy. XXXIe.

Rentes constitues (*sic*) sur le domaine de Forestz . XXVe.

Rentes constitues (*sic*) sur la taillhe . . . . Le.

Pensions fontieres annuelles . . . . C. LXVIe IIlb.

Louaiges ordinaires cent soixante et un escus cy . C. LXIe.

Revenus de boys annuels . . . . . Ve.

Fagotz . . . . . IIIe.

Thuilles . . . . . VIIIe.

Carrons . . . . . IIIlb.

Cent annees (*sic*) de vin, a raison de deux escus l'annee, se montent deux cens escus cy . . . . . IICe.

Revenus des commandes du bestail qui est en nous granges soubz son principal de mil neuf cens escus, cinquante escus cy . . . . . Le.

Revenus de pourceaulx, ou louaiges de pres des granges, cent trente deux escus, cinquante solz cy . CXXXIIe Ls.

Trente meyterees chanvres chacune annee, a raison de quatre escus la meyteree, cent vingtz escus cy. . CXXe.

Mil cent cinquante livres frommaige, a raison de deux solz troys deniers la livre, quarante troys escus cy . XLIIIe.

Quatre cens dix sept livres boeurre a raison de deux solz et six deniers la livre reviennent a dix huict escus quarante solz cy . . . . . XVIIIe XLs.

Chappons ou gellines cent cinquante, a raison de six solz piece, reviennent a quinze escus cy . . . . XVe.

Sept mille oeufs a raison de vingtz solz le cent reviennent a vingt troys escus vingt solz cy . . . xxiiie (*sic*).

Apportz ou revenus d'obligations soubz de quinze mille escus de principal mil escus cy . . . . . me.

Troys cens sestiers grains, a raison de troys livres vingtz solzle sestier, l'un pourtant l'aultre, mil escus cy . me.

Huilles de noix soixante lampes, a dix solz la lampe, se montent six escus quarante solz cy. . . . vie xls.

Somme toute revient le tout ce que dessus a troys mille et cent et quatorze escus dix sols cy . . iiim cxiiiie xs.

* *

I N.. MURAT (fils de Pierre) eut entre autres :

1° Jean Murat, qui suit.

2° Françoise, épouse Claude Paris.

3° Claude, prêtre.

4° Agnès, épouse Jean Guyot.

II. Jean Murat (ou de Murat), châtelain de Saint-Victor (1525), notaire royal, habitant St-Rambert, teste le 13 mars 1536/7. Il épousa: 1° Agnès de Tournon (fille de honorable homme Antoine de Tournon, contrôleur de Forez) † avant 1525 ; 2° Jeanne Bicieu. Il eut comme enfants :

1° (du premier lit) Germaine, épouse (par contrat du 13 février 1524/5) Louis Dalmes, notaire et greffier de Forez, natif de Souternon, lieutenant pour le Roy en la seigneurie de Marcilly le Châtel en 1542.

2° Thomas, qui suit.

3° Catherine, épouse Rambert Gerentet.

4° Rose, épouse Grégoire de la Forge.

5° Catherine.

6° Jeanne.

III. Thomas Murat (ou de Murat), licencié ès lois, capitaine et châtelain de St-Victor, habitant Montbrison, épousa Helionore Forestier, fille de Simon, marchand de Craponne ; il testa le 31 décembre 1540 devant Jean Poincet, notaire de Montbrison, instituant héritier son neveu Grégoire Dalmes à

charge de « porter le nom de Murat avec les armes ». (Sa veuve se remaria, par contrat du 2 juillet 1542, avec honorable homme Antoine de Veze, marchand, fils de feu Pierre de Veze, docteur en médecine de la ville de Brioude, et de Aelix Perpezat). Thomas n'eut qu'une fille, posthume :

IV. Germaine de Murat, née en 1541, épousa noble Jacques Delaveuhe, seigneur de Collonges et d'Estra, conseiller et élu et trésorier pour le Roy au pays, domaine et comté de Forez; les deux époux firent leur testament mutuel le 7 septembre 1592 à St-Rambert dans leur maison d'habitation dite de Chasteaugaillard. Leurs enfants furent :

1° Marguerite, épouse Jean Lauraire, châtelain de Fontanes (1592).

2° Catherine, épouse Jean du Rosier, capitaine-châtelain de Feurs (1592).

3° Rolline, épouse : 1° Michel Lymosin, avocat au bailliage de Forez; 2° (avant 1592) noble Claude de la Tour, sieur du Plaix, capitaine de St-Rambert (1592).

4° Marie, épouse Denis de Lesgallery, trésorier et élu de Forez (1592).

5° Isabeau, épouse Mathieu Fortunes, docteur en médecine (1592).

6° Madeleine, épouse : 1° Jean Ferriol, notaire royal. 2° (avant 1592) noble Jacques du Rosier, conseiller du Roy;

7° Anne épouse, par contrat du 28 mai 1591, noble Vital Chappuys.

8° Jean, qui suit :

V. Noble Jean Delaveuhe, sieur de Collonges, chevalier, conseiller du Roy, était, au moment du testament de ses parents, âgé de treize ou quatorze ans, et étudiant au collège des Jésuites à Lyon; il fut mis sous la tutelle de « noble Jacques Delaveuhe, baron d'Onoy, seigneur de Montaignet, de Laval et de Mons, capitaine des gardes de monseigneur le comte de Soissons prince du sang »; nommé trésorier de France par lettre du 23 mai 1606, il fut installé au bureau des finances de Lyon le 1er septembre 1606; il mourut le 19 février 1638. Il avait épousé, à Lyon,

par contrat du 5 avril 1606, Claude Grolier (baptisée le 15 novembre 1587), fille de Imbert de Grolier, sieur du Soleil, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de la ville de Lyon, et de dame Lucrèce Albisse.

[*De la main de Jean de la Veuhe*]

Nombre ou memoyre des enfans procréés et nés du précédent mariaige, ensemble les jour et an de leur naissance, scavoir :

1° Imbert Delaveuhe qui nasquit le 25 jour du moys de juin mil vIc et sept a St-Rambert, ou il a este baptise par messire Anthoyne Roddou chanoine et cure de l'esglise dud. lieu. Son parrain a esté messire Imbert Grollier, chevallier de l'ordre du Roy, sieur du Soleil, son ayeul maternel ; et damoyselle Germaine de Murat son ayeule paternelle a este sa marraine. Il ne vesquit que jusques au 28 jour d'aoust suyvant de lad. annee.

2° Jehan Delaveuhe qui nasquit aussy aud. St-Rambert le dimanche premier jour de juin mil six cens et huict et ne vesquit que deux heures, apres avoir esté ondoye par led. messire Anthoyne Roddou.

3° Jacques Delaveuhe nasquit aussy le second jour de juin de l'annee mil vIc et neuf a Lyon, au logis de monsieur de Noyelle Me appothicaire de lad. ville qui est rue St-Barthellemy, au dessus de la montee des degres du Change ; il fust ondoye par messire Simileau vicaire de l'esglise de St-Paul, attendant la venue de noble Jacques Delaveuhe baron d'Aunoy en Brie, seigneur de Montaignac, Sury, St-Marcellin, St-Romain, Montseup, d'Essalois et plusieurs aultres terres, au pays de Forestz, qui estoit prie d'estre parrain ; il ne vesquit que jusques a la feste de St-Luc au moys d'octobre de lad. annee, sans avoir esté pourte a l'esglise pour y recepveoir les ceremonies catholliques et Romaines.

4° Anne Delaveuhe est nee a Lyon le jour Ste-Anne vingt sixiesme de juillet de l'annee mil vIc dix, au susd.

lougis ; elle a esté baptisee par le susd. messire Simileau en l'esglise St-Laurens, pres celle de St-Paul ; son parrain a este noble Vital Chappuys sieur de Villette et de Villeroy conseiller et esleu pour le Roy au pays et eslection de Forestz, et damoyselle Anne Grollier femme de monsieur Baraillhon tresorier de France aud. Lyon, sa tante maternelle.

5° Claude Delaveuhe est nee aud. Lyon mesme lougis que cy devant le vingt septiesme jour de janvier de l'annee presente mil vi^c douze ; elle a este pourtee et tenue sur les fonds de baptesme a St-Laurens par noble Mathieu Seve tresorier general de France et damoyselle Claude d'Espinac, dame de Greysolles.

6° Germaine Delaveuhe est nee aud. Lyon au lougis de monsieur Galliot commis de la poste qui est vis a vis du puy de la Sel, rue de Flandres, le lendemain des festes de la Penthecostes, vingt neufiesme de may mil six cens treize sur les cinq heures de soir ; elle a este portee et tenue sur les fonds de baptesme aud. St-Laurens par Nicolas Grollier escuyer capp^ne de la ville de Lyon et forces d'icelle, son oncle maternel, et damoyselle Germaine Fortune femme de monsieur Fabry docteur es droits et procureur du Roy au grenier de sel dud. Lyon, sa cousine germaine.

[*Les notes de Jean de la Veuhe s'arrêtent ici. Il faut ajouter à ses enfants*] :

(7°) Laurent Delaveuhe qui succéda à son père comme trésorier de France, par lettres du 2 juillet 1638, et fut installé au bureau des finances de Lyon le 15 décembre 1638 ; prévôt des marchands en 1666, il résigna sa charge de trésorier de France en 1676 (Cf. *Armorial*, de Michon).

Comptes.

M. le Trésorier présente le compte de l'année 1906. Il est approuvé à l'unanimité (V. annexe n° 1).

Budget additionnel 1907 et budget primitif 1908.

M. le Président donne lecture du budget additionnel pour 1907 et du budget ordinaire pour 1908. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés, sans observation à l'unanimité (V. annexes 2 et 3).

Excursion pour 1907.

M. le Président invite l'assemblée à désigner la localité que la Société visitera cette année.

Quelques personnes proposent Sury-le-Comtal dont l'histoire par l'abbé Relave vient d'être distribuée à tous les membres de la Diana.

D'autres personnes réclament une excursion dans le Forez-Viennois, sur les bords du Rhône. Cette excursion demanderait deux journées consécutives, mais elle permettrait en outre de visiter la ville de Vienne.

Il est passé aux voix et le projet de visite à Sury, Saint-Marcellin, Saint-Rambert recueille le plus grand nombre d'adhésions. Les commissaires désignés sont MM. Jordan de Sury, abbé Relave, T. Rochigneux, abbé Signerin, E. Brassart.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

ANNEXE N° 1

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1906.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget primitif	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	3850 »	3780 »	3660 »	120 »
2. Cotisations à 15 fr.	1800 »	1710 »	1680 »	30 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	40 30	40 30	» »
Totaux.....	5860 »	5730 30	5580 30	150 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget primitif	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.	400 »	272 20	272 20	» »
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100 »	118 05	118 05	» »
4. Chauffage.....	100 »	58 85	58 85	» »
5. Indemnité au concierge	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions.....	3000 »	1505 60	1505 60	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	351 50	351 50	» »
8. Fouilles et moulages.....	100 »	88 »	88 »	» »
9. Frais d'encaissement.....	140 »	135 55	135 55	» »
10. Achat de jetons..	200 »	18 50	18 50	» »
11. Imprévu.....	150 »	103 70	103 70	
Totaux.....	5860 »	3971 95	3971 95	» »

BALANCE

Recettes effectuées.....	5.580 30
Dépenses effectuées.....	3.971 95
Excédent de recettes.....	1.608 35

BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes prévues au budget additionnel	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédent de recettes de l'exercice 1904	2456 70	2456 70	2456 70	» »
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées	150 »	150 »	120 »	30 »
3. Restes à recouvrer sur la vente des publications éditées par la Société	50 »	152 50	102 50	50 »
4. Intérêts de fonds en dépôt	10 »	46 45	46 45	» »
Totaux	2666 70	2805 65	2725 65	80 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget additionnel	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Restes à payer sur les frais du bureau.	200 »	110 70	110 70	» »
2. Frais d'impression	1000 »	» »	» »	» »
3. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
4. Subvention pour la publication de l'Histoire de Sury-le-Comtal	600 »	» »	» »	» »
5. Supplément pour l'entretien du musée	266 70	» »	» »	» »
6. Capital réservé	300 »	300 »	300 »	» »
Totaux	2666 70	710 70	710 70	» »

BALANCE

Recettes effectuées.....	2725 65
Dépenses effectuées.....	710 70
Excédent de recettes	2014 95

Résultats généraux de l'exercice 1906

Recettes du budget ordinaire.....	5.580 30	8.305 95
Recettes du budget additionnel	2.725 65	
Dépenses du budget ordinaire.....	3.971 95	4.682 65
Dépenses du budget additionnel ...	710 70	
Excédent de recettes à reporter au budget additionnel de 1907.....		3.623 30

ANNEXE N° 2

BUDGET ADDITIONNEL DE 1907.

Recettes

1. Excédent de recettes de l'exercice 1906.....	3.623 30
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées	180 »
3. Restes à recouvrer sur la vente de publications éditées par la Société.....	50 »
4. Intérêts de fonds en dépôt	20 »
TOTAL.....	3.873 30

Dépenses

1. Frais d'impression.....	1.673 30
2. Subvention pour la publication de l'Histoire de Sury-le-Comtal	1.000 »
3. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire..	300 »
4. Acquisition de volumes.....	200 »
5. Supplément d'entretien du musée et de la bibliothèque	400 »
6. Capital réservé.....	300 »
TOTAL.....	3.873 30

BALANCE

Recettes	3.873 30
Dépenses	3.873 30
Excédent	» »

ANNEXE N° 3
BUDGET ORDINAIRE DE 1908

Recettes

1. Cotisations à 30 francs	3.600	»
2. Cotisations à 15 francs	1.500	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société	50	»
TOTAL	5.350	»

Dépenses

1. Traitement du bibliothécaire	1.200	»
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	400	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes	100	»
4. Chauffage	90	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions	2.500	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures	450	»
8. Fouilles et moulages	50	»
9. Frais d'encaissement	140	»
10. Achat de jetons	200	»
11. Imprévu	100	»
TOTAL	5.350	»

II.

OU L'*ASTREE* A-T-ELLE ÉTÉ ÉCRITE ? — NOTE COMMUNIQUÉE PAR M. L'ABBÉ REURE.

Un comité vient de se former, sous la présidence d'honneur de M. René Bazin, de l'Académie Française, pour ériger un buste à Honoré d'Urfé dans la petite ville de Virieu-le-Grand (Ain), où il a ordinairement vécu pendant les dernières années de sa vie. Ce modeste monument serait sans doute mieux à sa place au milieu de nous ; mais l'idée est louable, et nous espérons que bon nombre de Foréziens voudront apporter leur obole à cette œuvre pieuse. Par une chance heureuse et rare, la politique n'est pour rien dans l'affaire ; parmi les vice-présidents d'honneur, on voit côte à côte M. le préfet de l'Ain et Mgr l'évêque de Belley.

Toutefois, le prospectus contient une assertion que nous devons rectifier. On y dit que le roman de l'*Astrée* « fut écrit tout entier à Virieu par d'Urfé ». C'est ce que je vais examiner en quelques mots.

La question en vaut la peine. Dans l'*Astrée*, il faut distinguer deux aspects bien différents : sa valeur littéraire, et son influence. On peut discuter le mérite du roman ; l'admiration ne s'impose à personne, bien que l'ouvrage assurément ne soit pas vulgaire, et que la pastorale ne soit que le cadre de très fines analyses et de hautes pensées morales. Mais, en tout cas, on ne peut contester l'action exercée par ce livre sur les lettres et sur la société au XVIIe siècle. L'*Astrée* est une date, une date capitale, dans l'histoire de la littérature française : fait hors de toute controverse, et qu'il nous serait aisé d'établir par d'innombrables témoignages, les uns déjà bien connus, les autres que nous avons découverts par nos recherches personnelles.

Il est donc intéressant de savoir où ce roman fameux a été écrit. Rappelons que le premier volume a été publié en 1607, le second en 1610, le troisième en 1619. Le quatrième, composé par Honoré d'Urfé, n'a cependant été imprimé

qu'après sa mort (1), en 1627 ; le cinquième, ou la *Conclusion*, publié en 1628, est de Baro, son secrétaire (2).

Ne nous flattons pas d'arriver, sur le point qui nous occupe, à des précisions rigoureuses ; et cela par la raison que d'Urfé réside tour à tour à Châteaumorand, à Virieu, a Bâgé, à Paris, à Chambéry, à Turin près du duc de Savoie, sans parler de ses missions diplomatiques à Rome et à Venise, de son voyage à Lorette pendant l'hiver de 1604, et des guerres qui le retinrent longtemps en Piémont ou dans le comté de Nice. A Paris en particulier, il fit un long séjour, du mois de février 1608 au printemps de 1610, quelquefois seul, mais presque toujours avec Diane de Châteaumorand ; les deux époux étaient logés rue de Béthisy, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Quand Honoré tenait à jouir d'une tranquillité parfaite, il se réfugiait à Senoil en Valromey, qu'il avait acquis de ses deniers propres, ou à Montormentier, petit château du Bourbonnais appartenant à Diane, où, le 25 juillet 1605, il commença le sixième livre de la *Savoisiade*.

Cependant on peut dire que, de 1600 à 1613, mais surtout jusqu'à 1608, Châteaumorand (3) a été sa résidence habituelle et ordinaire. C'est donc à Châteaumorand, à raisonner d'après les vraisemblances, qu'il a écrit, au moins en très grande partie, les deux premiers volumes de son roman. On peut même à peine en douter pour le premier ; car, de 1603 à 1606, si on en excepte le voyage de Lorette, d'Urfé ne semble guère s'être éloigné de Châteaumorand. Le second a dû être achevé à Paris

Vers 1614, pour des motifs que je n'ai pas à examiner ici, Honoré se sépara de Diane à l'amiable, et s'installa définitivement au château de Virieu-le-Grand, où il réunit une

---

(1) Honoré d'Urfé est mort le 1er juin 1625.

(2) Nous ne parlons, bien entendu, ni des éditions incomplètes de la IIIe partie (1618) et de la IVe (1624), ni des prétendues Ve et VIe parties publiées par Borstel.

(3) Commune de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire).

belle collection de livres (1). C'est là, très probablement. qu'Honoré a écrit le troisième volume de l'*Astrée*.

Quant au quatrième, c'est beaucoup moins certain. D'Urfé s'était réconcilié avec Diane, et revenait fréquemment à Châteaumorand, où on le trouve le 21 novembre 1621, le 2 mai et le 4 septembre 1623, le 10 mars 1625, jour où il répond à la singulière lettre des *Parfaits amants*, que lui avaient envoyée des princes et de grandes dames d'Allemagne. Il est d'ailleurs très vraisemblable que les documents jusque-là exhumés ne nous font pas connaître tous les séjours faits à Châteaumorand par d'Urfé, de 1621 à 1625 ; d'autant plus que divers actes le montrent en rapports suivis avec Diane. On les rencontre ensemble à Virieu, à Bâgé, à Saint-Just-en-Chevalet ; le 22 janvier 1621, Honoré donne même à Diane une grande marque de confiance, en lui passant procuration générale pour l'administration de ses affaires. Les relations des deux époux étant redevenues tout-à-fait amicales, d'Urfé devait retourner souvent à Châteaumorand. Il est du moins certain, comme on l'a vu, qu'Honoré a fait plusieurs séjours à Châteaumorand pendant les quatre dernières années de sa vie, et très probable qu'il y a passé tout l'été de 1623 ; et, par suite, il est probable que, si d'Urfé a écrit à Virieu la plus grande partie du quatrième volume de l'*Astrée*, il en a cependant composé de longs passages à Châteaumorand.

Nous n'avons pas voulu charger cette simple note de nos preuves et de nos références, la plupart empruntées à des documents tirés des archives de Châteaumorand ; mais nous sommes prêt à les fournir à ceux qui contesteraient nos dires.

---

(1) L'inventaire de ses meubles, livres et papiers, fait au château de Virieu du 16 au 19 juin 1625, est aux archives de Châteaumorand.

III.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A SAINT-MARCELLIN, SURY-LE-COMTAL & SAINT-RAMBERT.

le 23 juillet 1907.

Commissaires : MM. Jordan de Sury, abbé Relave, T. Rochigneux, abbé Signerin, Eleuthère Brassart.

PROGRAMME

GARE DE SURY-LE-COMTAL

Chapelle Saint-Etienne du XIIe siècle, remaniée au XVIIe et au XIXe siècle.

En route pour Saint-Marcellin, au sortir du viaduc du chemin de fer on trouve, à gauche, un tronçon d'un très ancien chemin jalonné d'antiquités qui très probablement mettait en communication, à l'époque gallo-romaine, Saint-Rambert (*Occiacum*) avec la voie Bolène ; — en face, le territoire de Leschaux d'où la pierre pour les premiers fours à chaux a été extraite ; — à droite, dans les arbres, de l'autre côté de la Mare, Aubigny, dont les bâtiments modernes indiquent l'emplacement occupé par la maison forte de ce fief.

SAINT-MARCELLIN

Bourg fortifié. — La partie la plus ancienne des remparts doit remonter au XIIe siècle ; la partie la plus récente au XVe.

Eglise du XIIe siècle, allongée au XIXe siècle. — Chapelles des XVIe et XVIIe siècles — Façade romane très simple et néanmoins monumentale. — Rétable du XVIIe siècle.

Chapelle de l'ancien cimetière, hors les murs, fin XIIe siècle, aujourd'hui convertie en halle, sur la façade inscriptions funéraires intéressantes. — Au-dessus de l'arc triomphal, joli campanile. Elle était sous le vocable de Sainte-Catherine.

Maisons remarquables des XVe et XVIe siècles.

En dehors des remparts, fief du Colombier, maison forte du XVIe siècle fortement modifiée au XVIIIe siècle.

SURY-LE-COMTAL

Eglise, XVe siècle ; — chapelle seigneuriale du XVIIe ; — agrandissements exécutés aux XVIIIe et XIXe siècles. Portail du XVIe siècle très ample, surmonté d'une galerie à balustre du XVIIe siècle. Clocher de la fin du XVe siècle, haut de plus de 30 mètres, le plus beau de la plaine du Forez ; de tous côtés la silhouette en est superbe.

Château, reconstruit vers 1620 ; — cheminées en pierre de cette date, ornées postérieurement d'une décoration en bois sculpté.

Cheminées, plafonds, boiseries en chêne sculpté, exécutés de 1640 à 1653 par Germain Baudouin et Claude Désiré, vraisemblablement dans l'ordre chronologique suivant : *Grand Salon, Salon d'été, Chambre d'Abraham, Chambre de Diane, Chambre de Samson* et enfin *Chambre Rouge.*

SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE

En arrivant, dans les vignes, à gauche, chapelle *St-Côme*, en ruines, XIIe siècle.

Chapelle *St-Jean-Baptiste*, où se célébrait jadis le service paroissial, remaniée à diverses époques, lambris du XVIIe siècle ; — l'arc triomphal est supporté par deux colonnes trapues que surmontent de précieux chapiteaux romans, ornés de personnages et d'animaux fantastiques.

Eglise du *Prieuré* relevant de l'Ile-Barbe, actuellement église paroissiale ; — clocher porche du XIe siècle aujourd'hui englobé dans la construction du XIIe ; — sur le transept,

tour de proportions imposantes : son exécution et son ornementation sont très remarquables ; — au midi, porte bouchée, ornée d'un tympan en appareil réticulé, en haut de chaque jambage, immédiatement sous le linteau sont sculptés, en épargne, deux lions ; — façade dont la porte principale et les portes latérales ont été refaites au XVIIe ou au XVIIIe siècle ; on y voit deux inscriptions très frustes et divers fragments gallo-romains qui y ont été employés comme matériaux.

A remarquer tout particulièrement une curieuse frise, se composant alternativement de bas reliefs à personnages et d'étoiles exécutées en maçonnerie appareillée, qui orne sur trois côtés le clocher porche.

Au nord de l'église, porte romane de la cour du prieuré, très simple comme exécution, mais produisant néanmoins un très grand effet.

Dans la sacristie, étoffe de soie datant au plus tard du XIe siècle, fabriquée en Sicile.

Dans l'église, tombe de Jacques de la Veuhe du XVIIe siècle. Les caractères de l'inscription sont en fer forgé, incrustés dans la dalle.

La ville. Au sortir de l'enceinte du prieuré, curieuses maisons des XVe et XVIe siècles dont la plupart ont leurs étages supérieurs en bois et en encorbellement.

Elles produisent des effets très pittoresques, leur couleur quoique sombre est particulièrement harmonieuse et chaude.

Toutes les années de grands vides se creusent dans le vieux Saint-Rambert. Avant dix ans le fer et le ciment auront remplacé les pans de bois encore debout à l'heure présente. Le temps presse, il faut qu'artistes et archéologues viennent en recueillir les derniers souvenirs.

IV.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons

Ont été offerts par MM :

Condamin (chanoine), ses livre et notice : *La renaissance méridionale au XIXe siècle, d'après un ouvrage récent.* (Extrait de l'*Université catholique*, 15 juillet 1907). Lyon, Emmanuel Vitte, 1907, in-8°.

— *M l'abbé Antoine Peyrieux, chapelain de la basilique Notre-Dame, à Fourvière, Lyon* (2 janvier-1842 — 29 avril 1907). (Extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 10 mai 1907). Lyon, Emmanuel Vitte, 1907, in-8°.

Gonnard (Henry), son livre : *Excursion archéologique de la Société de la Diana aux gorges de la Loire, de Saint-Rambert à Saint-Victor, à Cornillon et à Aurec le 2 août 1899. Compte-rendu.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1907, in-8°.

Meaux (vicomte de) : *Premier congrès général des catholiques de la Loire, compte-rendu édité par les soins et aux frais du comité de défense sociale et religieuse du département de la Loire.* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1907, in-8°.

Paris (abbé J.-F.), sa notice : *Marcoux (Loire), son*

clergé de 1606 à la Révolution. Listes et notes. (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars 1907). Lyon, Emmanuel Vitte, 1907, in-8°.

Reure (chanoine) : Deplace (G. M.), *De la persécution de l'Église sous Buonaparte.* Lyon, Ballanche, 1814, in-8°.

— — *Observations grammaticales sur quelques articles du dictionnaire du mauvais langage.* Lyon, Ballanche père et fils, 1810, in-12.

— [Abbé Duguet], *Règles pour l'intelligence des saintes écritures.* Paris, Jacques Estienne, 1775, in-12.

— Fénelon, *Collection de lettres chrétiennes. Lettres choisies.* Genève, Suzanne Guers ; Paris, J.-J. Risler, 1836, in-12.

— Majoux (J.-M.), *Mémoire pour les maires du canton de Saint-Georges-en-Couzan contre la communauté des sœurs de Saint-Joseph de Chalmazel.* Montbrison, (Conrot), 1864, in-4°.

Rey (abbé Jacques), ancien curé de Pomeys : Alléon Dulac, *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Tomes I et II. Lyon, Claude Cizeron, 1765, 2 vol. in-12.

— *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1787.* Lyon, Aimé de la Roche, 1787, in-8°.

— *Annuaire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, années 1863 à 1896. Lyon, Périsse, Pélagaud, Vitte etc, 1863-1896, 34 années reliées en 5 volumes in-12.

— *Biographie du clergé contemporain*, par un so-

litaire, 26e livraison, tome III, *M. Grivel.* Paris, A. Appert, 1841, in-12.

— *Etudes sur l'église de Lyon et réfutation d'une brochure ayant pour titre : L'église de Lyon depuis l'évêque Pothin jusqu'au pasteur Viret, de 152 à 1563,* par un membre de son clergé. Lyon, Girard et Josserand, s. d., in-8°.

— *La province au XVIIIe siècle. Mandrin.* Bourg, Ad. Dufour, s. d., in-8°.

— Bard (Joseph), *Derniers mélanges de littérature et d'archéologie sacrée.* Lyon, Chambet fils, 1847, in-8°.

— Beaunier (dom), *Recueil historique, chronologique et topographique des archevéchez, évéchez, abbayes et prieurez de France tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale, avec le nom des titulaires, la taxe en cour de Rome, telle qu'elle est sur le livre de la Chambre apostolique, les revenus, les unions et pensions sur ces bénéfices et le nombre des cures. Le tout distribué par diocèses, par ordre alphabétique et enrichi de dix-huit cartes géographiques, avec les armes des archevêques.* Tome I et II. Paris, Alexis-Xavier-René Mesmier, 1726, 2 vol. in-8°.

— Brachet (le Dr), *Statistique de Givors, ou recherches sur le nombre des naissances, des décès et des mariages, et sur leurs rapports entre eux et avec les saisons,* etc. Lyon, Louis Perrin, 1832, in-8°.

— *Bulletin des lois de la République française,* nos 29, 30, 31, 242, 258. Paris, imp. nat., an II — an VII, 5 fascicules in-8°.

— Cariot (abbé), *Notice biographique sur l'abbé*

Chirat de Souzy. Lyon, Girard et Josserand, 1857, in-8°.

— Christophe (abbé), *Notice biographique et littéraire sur François-Zénon Collombet* (avec fac-simile d'une lettre autographe de Collombet, Rome, 1842). Lyon, Aimé Vingtrinier, s. d., in-8°.

— [Cochard (N.-F.)], *Notice statistique du canton de Sainte-Colombe* (les Hayes, Longes et Trèves, Tupin-Semons), Lyon, Rusand, s. d., in-8°.

— *Compte-général des revenus et des dépenses fixes au 1er de mai 1789*. Paris, imp. royale, 1789, in-4°.

— Corps législatif. Conseil des Cinq Cents. *Discours prononcé par M. J. Chénier*, président. Séance du 26 thermidor (14 juillet). Paris, imp. nat., messidor an VI, in-8°.

— *Décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution des municipalités*. Paris, imp. nat., 1789, in-8°.

— *Décrets de l'Assemblée nationale concernant la division du royaume en quatre-vingt-trois départements*. Paris, imp. nat., 1790, in-8°.

— *Discours de M. Thouret, membre du Comité de Constitution, fait à l'Assemblée nationale sur la nouvelle division territoriale du royaume*. Paris, Bauvoisin, 1789, in-8°.

— Donnet (le cardinal), *Un voyage au mont Pilat en Forez. Lettre à M. le vicomte Hippolyte de St Trivier à Bourg-Argental*. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1869, in-8°.

— Durieux (abbé J.), *Tableau historique de la per-*

sécution religieuse dans la grande révolution française d'après des documents authentiques déposés dans les archives de l'archevêché de Lyon. Lyon, Briday, 1869, in-8°.

— Gaspard (B.), *Histoire de Gigny, au département du Jura, de sa noble et royale abbaye et de saint Taurin, son patron, suivie de pièces justificatives.* Lons-le-Saulnier, (Frédéric Gauthier), 1843, in-8°.

— Godard (Charles), *Une visite à l'abbaye de la Trappe de N.-D. des Dombes, département de l'Ain.* Lyon, Bellon, 1869, in-8°.

— Grivel (abbé), *Chronique du Livradois.* Ambert, Grangier, 1852, in-8°.

— Guicciardin (François), *L'histoire de l'Italie, translatée d'italien en français et présentée à très-vertueuse, très-haute et très-puissante dame et princesse Katherine de Médicis, reyne de France, par Hierosme Chomedey, gentilhomme et conseiller de la ville de Paris.* Paris, Jacques Kerver, 1568, in-8°.

— Lyonnet (abbé), *Souvenirs biographiques sur M. l'abbé Pastre, ancien préfet apostolique de l'Ile Bourbon, chanoine de l'église primatiale.* Lyon, Sibuet, Ronet et Cie, 1839, in-8°.

— Martin (abbé F.), *Notice sur la fondation du monastère de la Trappe de Notre-Dame des Dombes.* Bourg, (Millet-Bottier), 1865, in-8°.

— Mazade d'Avaize, *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon.* Tomes I à IV. Lyon, Yvernault et Catin, 1810, 4 vol. pet. in-12.

— Meyfred (F.), *Tableau historique et statistique de Lyon et du département du Rhône.* Lyon, J. Giraud, 1844, in-8° (incomplet).

— Pavy (abbé L.-A.), *Les cordeliers de l'Observance à Lyon ou l'église et le couvent de ce nom depuis leur fondation jusqu'à nos jours*. Lyon, Sauvignet et Cie, 1836, in-8°.

— Pavy (abbé L.-C.), *Les recluseries*. Lyon, Briday, 1875, in-8°.

— Poullin de Lumina, *Histoire de l'Eglise de Lyon depuis son établissement par saint Pothin dans le second siècle de l'Eglise jusqu'à nos jours*. Lyon, Jean-Louis Berthoud, 1770, in-4° (incomplet).

— *Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le mercredi 27 juin 1770*. Paris, imp. nat., 1770, in-4°.

— Torombert (Honoré), *Eloge historique de M. Vouty de la Tour, ancien conseiller au parlement de Dijon et ancien président de la Cour d'appel de Lyon, l'un des commandans de la Légion d'Honneur, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, prononcé à l'Académie de Lyon, en séance publique, le 29 mai 1826*. Lyon, (Louis Perrin), 1826, in-8°.

— *Tour (le) de France, publication nationale illustrée. Description pittoresque des sites, vues, monuments, coutumes, mœurs et usages de la France, ouvrage publié avec la collaboration des écrivains les plus célèbres et illustré par les meilleurs artistes. Lyon*, par Jules Lermina ; *Saint-Etienne*, par Marius Vachon. 2e année, 1er semestre 1877. Paris, F. Debons et Cie, s. d. (1877), in-4°.

— Vanel (abbé), *Histoire du couvent des Minimes de Lyon*. Lyon, Briday, 1870, in-8°.

— Recueil de lettres et cartes autographes :

M. Ed. Alletz, Mme de Barbery, MM. Berthet, A Bignon, Bochard, Bombonnel, L.-C. de Bourbon (Naündorf), Caro, maréchal de Castellane, de Chantelauze, A.-P. Chocarne, Mgr Combes, Dargaud, Delangle, E. Deveria, Devienne, R. P. Didon, R. P. du Lac, Victor Duruy, A. Esquiros, Mgr de Falloux, commandant Faurax, J. Favre, O.-N. Forgues, A. Fould, cardinal Foulon, docteur Gailleton, prince Galitzin, Mgr Geay, A. Germain, M. Gilardin, Mgr Gonindard, A. Gratry, duchesse d'Hamilton, comte d'Haussonville, général Herbillon, Imberdis, J. Janin, Jayr, Me Lachaud, G. Laguerre, A. de Lamartine, V. de Laprade, cardinal de Lavigerie, E. Lavisse, P. Lescœur, Mme E. Littré, Mgr Lyonnet, M. Marsan, A. Martin, A. Mézières, F. Mistral, Fr. Ozanam, cardinal Perraud, A.-P. Perrone, Arm. de Pontmartin, général comte de Précy, Puvis de Chavannes, Rance-Bourey, Ch. Robin, Rouland, Sainte-Beuve, Mgr de Salinis, F. Sauzet, Mgr Soubrier, J. Simon, Ad. Thiers, Fréd. Thomas, Vallès.

Ribier (René de) : *Les archiprêtres de Mauriac, prieurs de St Thyrse d'Anglards.* Paris, H. Champion, 1907, in-8°.

Echanges.

Académie delphinale, *Bulletin*, 4e série, tome XX, 1906.

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes-rendus des séances de l'année 1907*, *Bulletin*, mars-juillet.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, nos 3 à 6, mars-juin 1907.

Académie de Vaucluse, *Mémoires*, 2e série, tome VII, 1re et 2e livraisons, 1907.

Académie du Var, *Bulletin*, tome LXXIV, année 1906.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome IX, nos 57, 1907.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, *Mémoires*, tome XIV, années 1901-1905.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 14e année, nos 63 et 64, avril-juillet 1907.

Ministère de l'Instruction publique, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, tome V, 2e livraison, nos 89398 à 95412.

— *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, 1903-1904.

— *Inventaire général des richesses d'art de la France, Province, monuments religieux*, tome IV, 1907.

— *Journal des savants*, avril-juillet 1907.

— Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, *Bulletin*, n° 30, 1907.

— Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin archéologique*, 1re livraison, 1907.

— — Section des sciences économiques et sociales, *Bulletin*, année 1906.

Revue de l'histoire de Lyon, tome VI, fascicules 2 à 4, mars-août 1907.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XI, nos 4 à 7, avril-juillet 1907.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 14e année, nos 19 à 35, 5 avril-26 juillet 1907.

Société archéologique de Montpellier, *Mémoires*, 2e série, tome III, 2e fascicule 1907.

— *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, publiés d'après les documents originaux. Tables chronologiques et tables alphabétiques des matières*, 2 fascicules, 1907.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, *Bulletin archéologique et historique*, tome XXXIV, 1er à 4e trimestres 1906.

Société archéologique et historique de la Charente, *Bulletins et Mémoires*, tome VI, 7e série, années 1905-1906.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin*, tome XIV, nos 186 à 188, 3e et 4e trimestres 1906, 1er et 2e trimestres 1907.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 38e année, nos 4 à 7, avril-juillet 1907.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXVII, année 1907, janvier-mai 1907.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin*, 38e année, nos 4 à 7, avril-juillet 1907.

Société de Borda, *Bulletin trimestriel*, 32e année, 2e trimestre 1907.

Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin*, no 2, 1907.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, nos 3, 4 et 5, mars-mai 1907.

Société d'émulation du Doubs, *Mémoires*, 7e série, 10e volume, 1905.

— *Mémoires. Table générale récapitulative, 1841-1895.*

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 39e année, janvier-juin 1907.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 161e et 162e livraisons, avril-juillet 1907.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie. Revue*, 19e année, nos 4 à 7, avril-juillet 1907.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 24e année, nos 2 à 4, mars-août 1906.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin*, 2e trimestre 1907.

— *Bulletin et Mémoires*, tome XXX, 2e série, 1906.

Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 1er trimestre 1907.

Société des Antiquaires du Centre, *Mémoires*, XXXe volume, 1906.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, 27e volume, 2e et 3e livraisons, mars-juillet 1907.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXVI, fascicules I, II, III, janvier-juillet 1907.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 9e année, 2e fascicule, 1907.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, *Procès-verbaux des séances*, fascicule XX, 30 juillet 1903 au 29 décembre 1905.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 8e année, nos 30 et 31, avril-septembre 1907.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 46 et 47, 1er et 2e trimestres 1907.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, *Bulletin*, 12e année, nos 3 et 4, et 13e année, nos 1 et 2, juillet 1906-juin 1907.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, *Bulletin*, tome XXXIV, année 1905.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 26e année, 3e série, nos 22 et 23, 2e et 3e trimestres 1907.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, *Supplément* du tome XXIV *du Bulletin*. *Malacographie du département du Var. Mollusques terrestres et des eaux douces et saumâtres*, Atlas de XXII planches dessinées sous la direction de l'auteur, M. Paul Berenguier, 1904.

Société Gorini, *Bulletin*, 4e année, no 15, juillet 1907.

Société historique de Compiègne, *Bulletin*, tome XII, 1907.

— *Procès-verbaux, rapports et communications diverses*, 1906.

— *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert de Roussy*, 3e partie, *Cimetière gallo-romain*, 1906.

Société historique et archéologique du Maine, *Revue historique et archéologique du Maine*, tomes LX et LXI, 2e semestre 1906 et 1er semestre 1907.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, avril-septembre 1907.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin* et *Mémoires*, 7e série, tome VI, *Mémoires*, 1906.

Société philomatique de Paris, *Bulletin*, 9e série, tome VIII, 1906.

Université d'Aix. Faculté de droit, *Annales*, tome I, nos 1 et 2, janvier-juin 1907 ; faculté des lettres, *Annales*, tome I, nos 1 et 2, janvier-juin 1907.

Abonnements.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXVIII, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1907.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 8e année, nos 44 à 46, mars-août 1907.

Bulletin monumental, 71e volume, nos 1 et 2, 1907.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome LXV, 4e à 6e livraisons, et tome LXVI, 1re et 2e livraisons, juillet-août 1907.

Revue archéologique, 4e série, tome IX, mars-juin 1907.

Acquisitions

Brossard (E.), *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799)*, notices publiées par M. J. de Fréminville, tome II, *Convention-Directoire*. Saint-Etienne, Chevalier, 1907, in-8°.

Jacotin (Antoine), archiviste de la Haute-Loire, *Preuves de la maison de Polignac. Recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez, etc.* (IX-XVIIIe siècles), tomes I à IV. Paris, Ernest Leroux, 1898-1906, 5 vol. in-4°.

Lecoy de la Marche (A.), *Saint Martin*. Tours, Alfred Mame et fils, 1890, in-4°.

Poidebard (W.), J. Baudrier et L. Galle, *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*. Lyon, au siège de la Société des bibliophiles, 1907, in-4°.

V.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. François Goure, à Montbrison, reçu le 25 mai 1907.

M. Pierre Giron, à Montbrison, reçu le 20 juin 1907.

M. André Granger, rue de la Mulatière, 127, à Saint-Etienne, reçu le 20 juin 1907.

M. Robert Poidebard, rue de Jarente, 11, à Lyon, reçu le 20 juin 1907.

M. Louis Châtel, rue Sala, 8, à Lyon, reçu le 2 août 1907.

Membres décédés.

M. Alexandre Coadon, rue de la Comédie, 5, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. l'abbé Langlois, curé archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château, membre titulaire.

M. l'abbé Peyrieux, chapelain de Fourvière, à Lyon, membre titulaire.

M. l'abbé Jacques Rey, curé de Pomeys (Rhône), membre titulaire.

M. l'abbé Jules Trabucco, curé de Fontaines-Saint-Martin (Rhône), membre titulaire.

M. Paul de Laprade, rue Vaubecour, 42, à Lyon, membre correspondant.

M. Henri Matagrin, rue Bourgelat, à Lyon, membre correspondant.

Démissionnaires.

M. l'abbé Faure, curé de Saint-Laurent-Rochefort, membre titulaire.

M. Pétrus Granger, ancien notaire, rue de la Bourse, 31, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. l'abbé Paul Penel, vicaire à Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, membre titulaire.

M. l'abbé Louis Serre, curé de Bellegarde-en-Forez, membre titulaire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Médiolanum*, etc., etc.

Tome II, — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc , etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1907.

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 8.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1908.

(suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1907.

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME XV. — N° 8.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1908.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1907

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, abbé Bégonnet, de Boissieu, E. Brassart, abbé Chazal, Courbière, Crozier, Dugas de la Catonnière, Giron, H. Gonnard, Goure, Jacquet, Lachmann, abbé Lafay, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, Dr Perdu, baron des Périchons, abbé Pilonchéry, abbé Planchet, abbé Reure, Rochigneux, L. Rony, Testenoire-Lafayette.

Se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance : MM. l'abbé Buer, Bouvard, Chassain de la Plasse, J. Déchelette, Leriche, Monery, J. Rony, de Saint-Pulgent, abbé Sapy.

La séance est ouverte à deux heures. M. le Président parle en ces termes :

« Depuis notre dernière réunion, nous avons encore perdu trois de nos confrères : MM. Neyrand, Chaize, Thevenet.

« M. Charles Neyrand appartenait à notre Compagnie comme à toutes les Sociétés qui faisaient honneur au Forez. Mais d'ailleurs, dans sa vie laborieuse et bienfaisante, il n'avait guère de loisir à donner aux recherches historiques. Il participait à l'histoire de notre pays, d'une autre façon, en s'y faisant d'avance une place à lui-même, une place dans l'histoire industrielle, puisqu'il prenait par un travail assidu part aux progrès de la métallurgie ; une place dans l'histoire politique, puisqu'il a représenté son pays au Conseil général, à la Chambre des députés ; une place enfin et surtout dans toutes les œuvres chrétiennes et sociales, où nous l'avons vu figurer au premier rang, où sa mémoire ne saurait être oubliée.

« M. le président Chaize n'était pas originaire de Montbrison. Sa carrière judiciaire l'y avait amené et, quand elle se termina, il y resta, retenu sans doute par l'estime qu'il avait inspiré, mais aussi par l'attrait que notre vieille et paisible cité exerce, on l'a vu plus d'une fois, sur ceux même qui d'avance ne lui appartiennent point. Aussi M. Chaize s'intéressait-il volontiers à tout ce qui intéressait Montbrison. Il était l'un des anciens de notre Société, son admission remontait à l'époque même de sa fondation ; il suivait assidûment nos séances et il a

enrichi notre bibliothèque d'un précieux ouvrage : la Géographie d'Elisée Reclus.

« M. Thevenet, agent voyer, architecte de la ville de Montbrison, en même temps qu'il poursuivait sans cesse à travers nos chemins et nos maisons, nos rues et nos places, l'amélioration de la voirie, ne négligeait pas les vestiges du passé. Nous lui devons plus d'un document trouvé par lui dans ses fouilles, plus d'une indication sur quelque voie, quelque débris antique découverts au cours d'un travail moderne. Exemple qui mérite d'être signalé, dont nous devons lui savoir gré, que nous souhaitons voir imité ».

Un poème d'Antoine du Verdier retrouvé. — Communication de M. l'abbé Reure.

Aujourd'hui encore, Messieurs, je vous demande la permission de puiser dans mon petit trésor de notes sur notre vieille littérature forézienne ; et ce sera, cette fois, pour vous entretenir d'un opuscule d'Antoine du Verdier que j'ai récemment retrouvé.

Dans le travail que j'ai écrit, en 1897, sur du Verdier (1), j'avais dû, faute de mieux, me contenter de mentionner son *Misopolème* d'après le catalogue qu'il a donné de ses propres ouvrages (2), car je ne l'avais rencontré nulle part. Depuis une chance heureuse, — ces chances arrivent surtout à ceux qui

(1) *Le Bibliographe Antoine du Verdier*, Paris, 1897 ; in-8°, 68 pp.

(2) Dans sa *Bibliothèque*, éd. de Lyon, 1585, in-f°, p. 80.

les cherchent ! — a fait tomber entre mes mains un exemplaire, unique peut-être, de ce poème. A travers un fatras de vers médiocres, on y trouve une ou deux pages d'assez belle venue, et des sentiments généreux ; l'ouvrage est une sorte de manifeste politique, et une justification du second édit de pacification ; enfin du Verdier s'y met lui-même en scène, avec le maréchal de Saint-André, Poncenat, trop célèbre à Montbrison, sa femme et quelques-uns de ses amis du Forez. C'est assez, il me semble, pour retenir un instant notre attention.

Antoine du Verdier, avant de devenir un paisible employé de l'administration des finances, avait porté les armes en sa jeunesse, et pris du service dans la compagnie de Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon. Le *Misopolème* nous apprend qu'il prit une part active aux guerres religieuses, et même qu'il courut de grands périls en Normandie. Les pourparlers préliminaires de la paix de 1568 ayant amené la suspension des hostilités, du Verdier en profita pour venir à Paris, où il entendit proclamer solennellement l'édit de pacification du 23 mars, enregistré le 27 au parlement, et dont la durée devait être bien courte : dès la fin de l'été, catholiques et huguenots, également mécontents, s'entendirent pour le déchirer (1). Mais du Verdier, comme beaucoup d'autres, crut de bonne foi que cet acte royal, inspiré par le chancelier de l'Hospital et par la Reine mère, marquait la fin des discordes civiles. Avant de rentrer dans le Forez, et de revoir son joli château

(1) Il fut officiellement révoqué le 28 septembre 1568 ; mais les hostilités avaient déjà recommencé.

de Valprivas, il écrivit de verve, à Paris, le *Misopolème* ou *Discours contre la guerre* (1).

N'allons pas croire, d'après le titre, que du Verdier soit un « antimilitariste ». Au contraire, loin de rougir du harnais, il porte très fièrement sa fine cuirasse ciselée, et c'est ainsi qu'il s'est fait portraituré dans son portrait gravé en 1567 (2). Son dessein est de partager ses jours entre Mars et Minerve (3), et, tout en cultivant les lettres, de suivre toute sa vie la profession des armes (4). Mais, si Antoine du Verdier aime son métier et l'estime honorable, s'il est obligé de reconnaître la nécessité de la guerre, cela ne l'empêche pas de voir avec clairvoyance les

(1) En voici la description bibliographique :

Le Mysopoleme ou Bref Discours contre la guerre, pour le retour de la paix en France. A Monseigneur Messire Guillaume de Gadaigne chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hômes d'armes, Seneschal de Lion, Baron de Lunel, Seigneur de Sainct Victor, Verdun, Bouthion, Barmont. Etc. Par Antoine du Verdier Gentilhomme de la province Lyonnoise hommes d'armes de la compaignie dudit seigneur [*Marque de l'imprimeur*]. A Paris, par Denis du Pré Imprimeur, demeurant en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Verité, 1568. — In-4°, 8 ff. chiffrés, titre compris. Au v° du titre, dédicace en prose à G. de Gadagne, datée de Paris, 15 avril 1568. Suit (ff. 2 à 7 v°) le *Mysopolème*, en vers, signé de la devise bien connue de l'auteur : « Tard ennuyé de voir ». Au r° du f. 8 et dernier est un *Sonnet*, et le v° de ce f. est blanc. — Du Verdier envoya son poème à son compatriote Etienne du Tronchet, qui l'en remercia par une lettre où il appelle *Pierre du Verdier* le jeune écrivain encore peu connu, ce qui a causé une singulière méprise (Voir ma notice, p. 18, note).

(2) En tête de la 1re éd. de la *Prosopographie*, qui cependant n'a été publiée qu'en 1573, Lyon, Ant. Gryphe, in-4°.

(3) *Et Marti et Minervæ.*

(4) « Non que je desdaigne les armes, lesquelles veux suyvre toute ma vie pour le service de mon Roy » (Dédicace du *Mysopolème*).

affreux malheurs qu'elle traîne après elle, surtout en ces temps d'anarchie où presque aucune discipline ne tempère la brutale fureur du soldat. Il maudira donc librement la guerre, en homme qui a le droit de parler, parce qu'il a vu de près les calamités de cette époque lamentable, et parce qu'il a fait son devoir, et qu'il ne s'est pas escrimé contre le huguenot les pieds sur les chenets.

Mon intention n'est pas d'analyser ce poème, si court qu'il soit. Du Verdier reprend son sujet de très haut. Dieu créa la terre et l'homme dans la paix. Mais le péché originel a tout gâté, et a déchaîné sur le monde le fléau de la guerre. Les paroles de paix qu'on lit à toutes les pages de l'Evangile n'ont pas empêché les peuples chrétiens eux-mêmes de s'entr'égorger : « L'homme est à l'homme loup ». Du Verdier arrive peu à peu à ce siècle de fer, où les « faux prophètes » du Calvinisme ont armé le frère contre le frère, et fait couler des ruisseaux de sang. Poncenat a payé à Cognat les massacres de Montbrison ; Saint-André, dont la fortune fut si longtemps prospère, est enfin tombé misérablement près de Dreux. Du Verdier a trouvé, pour peindre ces jours tragiques, des vers que nous ne comparerons pas aux tirades enflammées d'Agrippa d'Aubigné, mais qui cependant ne sont pas sans vigueur :

De là tant de gens vyeulx de leurs enfans privez,
De là tant d'orphelins qui sont mal arrivez,
Tant de pauvres maisons, et tant de veufves dames,
Pour leurs marys defluncts ayans dolentes ames,
Le peuple spolyé, les bledz par tout foulez,
Maisons mises à bas, les villaiges bruslez.
Descouvrir les tombeaux et enfouyr la terre,

Se venger sur les corps que le sépulchre enserre, (1)
Par grand' cupidité dedans les cercueilz voir,
Vouloir des trépassez un tribut recepvoir,
Vrays signes de folye, etc.

Et voilà pourquoi le roi, quand il a vu un moyen honorable de donner la paix à son pauvre peuple, a bien fait de signer l'édit de pacification, quoi qu'en pensent certains politiques à courte vue, qui murmurent des concessions plus apparentes que réelles — selon du Verdier — faites par Charles IX aux Protestants.

Du Verdier jouit d'avance des douceurs que la paix lui promet. Il se voit déjà dans son cher pays de Forez, au milieu des bons amis qu'il a laissés là-bas, et qui, depuis longtemps, n'ont plus entendu parler de lui :

Mon Agathe (2) yray voir, qui baiser me viendra,
Et ses bras sur mon col joyeuse elle estendra ;
Comme loyale espouse ell' pleurera de joye,
Disant : O qu'ayse suys qu'en santé vous revoye.
Je voirray mes amis qui s'esjouiront fort
De voir l'amy vivant qu'ils avoient cuidé mort.
Au seigneur de Chaumont (3) je diray les alarmes
Qui par le tararan nous ont faict mettre en armes ;
Je feray le récit au sieur du Soleilhant (4)
Comme l'office ay faict d'un très bon surveillant :

---

(1) Ne serait-ce pas une allusion à Poncenat dont le cadavre, peu de jours après la bataille de Cognat, fut déterré et jeté à la rue par les soldats de l'armée catholique ?

(2) Agathe des Gouttes, mère de Claude du Verdier, première femme d'Antoine du Verdier, qui épousa en secondes noces Philippe Pourrat.

(3) Probablement Jacques Paparin, seigneur de Chaumont et de Château-Gaillard en Forez.

(4) Probablement Noël de Chastillon, seigneur du Soleillant.

Comme le plus souvent, et quasi les nuicts toutes,
Pour sa seurté tault estre au guet et aux escoutes.
A mon frere diray (1) que la guerre doulce est
A ceulx qui ne l'ont veüe, et ne scavent que c'est.
Que fay je donc icy, que tost ne les accoste ?
Adieu, soldatz, adieu ; je voys prendre la poste (2).

Les auteurs de la décoration en bois sculpté du château de Sury. — Communication de M. l'abbé Relave.

Je puis aujourd'hui, à ma très grande satisfaction, vous donner la liste complète et sûre des artistes et ouvriers d'art auxquels le Forez est redevable de la décoration en bois sculpté du château de Sury. Ils étaient au nombre de cinq, et voici comment ils sont désignés, à la date du 30 janvier 1648, dans le contrat de mariage de l'un d'eux, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver.

« Me Germain Baudouin me menuzier de Champaigne, me Claude Désiré seculteur de Chastillion sur Sayne en Bourgonnie (3), me Pierre Jouvenet aussy seculteur de la ville de Roan en Normandie (4), me Estienne Rollet menuzier de Saint-Martin en Bourbonnoys (5) », et enfin celui qui se mariait et qui avait

(1) Ce frère d'Antoine du Verdier nous est absolument inconnu (voir cependant ma notice sur Antoine du Verdier, p. 9).

(2) L'année suivante parut à Lyon *Le Philopolème, ou Exhortation à la guerre* (Lyon, Arnoullet, 1569) qui, à en juger par le titre, serait une réponse à l'opuscule de du Verdier, auquel il n'est cependant fait aucune allusion.

(3) Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or).

(4) Rouen (Seine-Inférieure).

(5) St-Martin en Bourbonnais, St-Martin des Lais (Allier) ou St-Martin d'Estreaux (Loire).

eu l'heureuse idée de se faire assister à son contrat par ses quatre compagnons, « m^e Dimanche Marceau m^e menusier de Villezapoisson en Bourgonnie (1) ».

A quelle date les travaux de décoration avaient-ils commencé ? Un autre document, qui est à peine moins précieux que le contrat de mariage de Dimanche Marceau, va nous le dire.

Pierre Descoubleau, en véritable grand seigneur qu'il était, avait négligé de payer Germain Baudouin, et il lui devait à sa mort plus de 2.000 livres. Sa veuve paya cette dette, comme elle fit sans doute pour beaucoup d'autres ; elle la paya partie en fonds, partie en espèces, et j'ai retrouvé la « Relasche de fonds contenant quictance » qui fut passée par elle à cette fin. Marie-Christine de Cremeaux reconnaît dans cet acte, à la date du 17 novembre 1661, qu'il est dû à Germain Baudouin « la somme de 2303 livres 7 sols restant à payer de la somme de 4600 livres à quoy se sont trouvé monter les gaiges dudict Baudouin despuis le 20e aoust 1641 jusques au 30 juin 1660 à raison de 240 livres tournois par an *pour avoir travaillé pendant ledict temps de sondict art et mestier de menusier et conduict toute l'architecture de menuserie qui se veoit à présant dans le chasteau dud. Sury* ».

Voilà qui est explicite et précis. Germain Baudouin, dessinateur ornemaniste et habile ouvrier d'art, a eu la direction de tout le travail ; c'est lui qui a conçu dans son ensemble et dans ses détails la décoration, à la fois si variée et si une du château de Sury, et il ne s'est pas contenté d'en fournir les

(1) Villapourçon (Nièvre).

plans et dessins, il a concouru à l'exécution, il est le principal auteur des parties secondaires de l'œuvre, guirlandes, rinceaux, fleurons, rosaces, etc. Il s'est adjoint pour l'aider dans cette partie du travail et surtout pour exécuter les travaux de simple menuiserie qui exigeaient ici une habileté et une science particulières, deux hommes du métier, Dimanche Marceau et Etienne Rollet, que nous appellerions aujourd'hui des menuisiers spécialistes. Mais il y avait dans sa conception une partie qui relevait de l'art pur, de la statuaire, et qu'il était incapable de réaliser lui-même. Pour celle-là il s'est pourvu de deux véritables sculpteurs, Claude Désiré et Pierre Jouvenet, et ceux-ci sont, avec Baudouin lui-même, les auteurs de ce qui est vraiment inestimable dans la décoration du château de Sury.

Au commencement de 1648, les cinq hommes sont à l'œuvre, et l'entreprise est en plein cours d'exécution. Les travaux ont commencé à la fin de l'année 1641, avec l'entrée de Baudouin au service de Pierre Descoubleau; ils prendront fin, au moins pour leur partie essentielle et supérieure, vers 1652, avec le départ de Désiré pour Saint-Etienne. A la date en effet de 1653, il n'y a plus à Sury que Baudouin et Marceau, qui y ont élu domicile et y resteront jusqu'à leur mort. Ils sont toujours au service du marquis de Sury, mais c'est pour donner la dernière main à l'œuvre en achevant certains accessoires, et entretenir le tout. Cette période n'est plus une période d'activité comme la précédente, et lorsque Germain Baudouin épousera Jeanne Maisonnet, veuve d'Ennemond Beycoste marchand boucher, il n'aura à son contrat, le 24 janvier 1654,

aucun compagnon de travail ; il sera simplement assisté de Me Jacques Boclon « agent des affaires de mond seigneur marquis » et sieur Rambert Chevalier marchand de Sury, *ses amis*.

Etienne Rollet a quitté Sury au plus tard en 1652, et il n'y a laissé absolument aucune trace. Ni lui, ni Marceau ne savaient signer : c'est une preuve de plus que l'un et l'autre n'étaient capables que de travaux d'ordre secondaire et qu'il n'y a pas à leur donner une place parmi les maîtres de l'œuvre.

Les véritables maîtres de l'œuvre ont été, avec Baudouin, Désiré et Jouvenet. Ce dernier appartenait évidemment à la famille d'artistes de ce nom qui florissait alors à Rouen ; à considérer les dates, il pourrait avoir été l'oncle du célèbre peintre Jean Jouvenet, qui est né à Rouen en 1644, et dont tout le monde connaît la *Résurrection de Lazare* et le *Jésus chassant les vendeurs du temple*. Mais je ne puis rien affirmer. Lui aussi a quitté Sury au plus tard en 1652 et n'y a laissé aucune trace. Est-il mort jeune, ayant encore peu produit ? Ou bien a-t-il été l'un des nombreux artistes qui ont produit dans notre région et ailleurs tant d'œuvres anonymes et qu'on ne sait aujourd'hui à qui attribuer ? Le cas de Désiré est significatif, et prouve que l'on peut avoir du génie, produire beaucoup, produire pendant plus de cinquante ans, et demeurer inconnu de la postérité. Sans l'unique ligne qu'un maître maçon de Saint-Etienne, Claude Beneyton, devenu par hasard historien et archéologue, a consacrée à la chaire de Notre-Dame, on saurait à peine qu'un sculpteur du nom de Désiré a existé à Saint-Etienne au XVIIe siècle, et les mentions éparses de son nom

dans les registres paroissiaux de Sury, comme dans ceux de Saint-Etienne, ne feraient rien soupçonner de sa valeur (1).

Il est évidemment impossible de faire le départ exact entre le travail de Désiré et celui de Jouvenet dans l'œuvre de sculpture du château de Sury. Toutefois, si l'on considère l'évidente parenté qu'il y a entre les morceaux les plus achevés de cette œuvre et les figures de la chaire de Notre-Dame, que c'est, ici et là, la même souplesse, la même vérité des attitudes, la même grâce harmonieuse, surtout la même intensité de physionomie et d'expression, on n'hésitera pas à attribuer, dans les figures si admirables du château de Sury, la meilleure part au maître de Châtillon-sur-Seine.

Il demeure ainsi définitivement acquis que le château de Sury a été décoré, de 1641 à 1652, par trois artistes : un ornemaniste dessinateur et sculpteur, Germain Baudouin, et deux sculpteurs proprement dits Pierre Jouvenet et surtout Claude Désiré, qui étaient aidés, pour la partie secondaire du travail, par deux ouvriers habiles à employer et à travailler le bois, Dimanche Marceau et Etienne Rollet.

---

(1) M. J.-B. Galley a publié, le 15 janvier 1908, dans une revue stéphanoise, *Chambre noire et pinceau*, un document inédit sur Désiré, d'où il résulte qu'à la date de 1700, le grand artiste était admis à l'hospice de la Charité de St-Etienne, tandis que sa femme entrait à l'Hôpital. «... On le traitera comme domestique, dit l'acte ;... Et sera obligé d'apporter ses meubles et outils à la Maison ; Et où sa femme qui est à l'Hostel Dieu viene à sortir et qu'elle eust besoin de son lict on luy le rendra avec la moytié des drapz..... » Ce dernier détail achève de peindre la misère du pauvre couple.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — MARIAGE ENTRE DIMANCHE MARCEAU Me MENUZIER DE VILLEZAPOISSON EN BOURGOIGNE D'UNE PART, ET MARIE DELOVAIN D'AULTRE. DU XXXe JANVIER 1648.

A tous ceulx qui verront ces présentes nous Emmanuel de Lascaris d'Urphé marquis de Bâgé, chevalier de l'ordre du roy bailly de Forest sçavoir faisons que pardevant le notaire royal au bailliage de Forest soubsigné et en la présence des tesmoins cy apprès nommez mariage a esté traicté promis et juré en face de notre mère Ste Esglize lequel Dieu aydant s'accomplira entre Me Dimanche Marceau me menuzier de Villezapoisson en Bourgonnie résidant de présent en la présente ville de Suri le Comtal fils naturel et légitime de deffunct Jean Marceau marchand dud. lieu de Villezapoysson et de Dimanche Nourry ses père et mère espoux advenir d'une part, et Marye Delosvain vefve de feu Estienne Terrenoire vivant me courdonnier dud. Sury espouze advenir d'aultre part, et ce au traicté amyable de leurs parens et amys à l'effect que dessus icy assemblés, sçavoir de la part dud futur espoux de Me Germain Bodoin aussy me menuzier de Champaigne, me Claude Désiré seculteur de Chastillion sur Sayne en Bourgonnie, me Pierre Jouvenet aussy seculteur de la ville de Roan en Normandie, et de me Etienne Rollet menuzier de St Martin en Bourbonnoys, tous résidans à présent aud Sury et travaillant avec led futur espoux au service de Monseigneur le marquis dud Suri, et lad future espouze assistée de Me Pierre Faure bourgeoys dud. Sury son cousin, et de Me Georges Provenchier marchand dud lieu son compère tous icy présens de l'advis et conseil desquels sus nommez et autres parents et amys desd partyes iceulx futurs espoux et espouze se sont promis et juré se prendre et espouzer l'un l'aultre en vrays conjoinctz et mariez entre les mains de Mre Jean de Tournon bachelier en théollogie pbre curé dud Sury aussy icy présent et pour cest effect eux présenter en face de nre dicte mère Saincte Esglize pour y recevoir la bénédiction nuptialle touttes foys et quantes que l'une des partyes en requerra l'aultre, les sollempnitez de l'esglize préallablement

observées à peyne de tous despans dommaiges et interestz et afin que le présent mariage puisse mieulx sortir à effect se sont iceulx futurs espoux et espouze de leurs grés et bonnes vollontez constitués et constituent en doct mariage et verchière en faveur des présentes tous et ungs chascuns leurs biens meubles immeubles, droicts, noms, raisons et actions présents et advenir générallement quelconques qu'ils ont promis et promettent apporter et remettre l'ung en la compaignie de l'aultre au jour des espouzailles et cellébration de ce présent mariage et après icelle tous ceulx qui leurs arriveront par cy après lesquels tiendront tous lieux de biens doctaux et tout ce que led futur espoux se trouvera avoir receu de sad. future espouze il le luy a promis rendre et restituer ou à autres qui pourraient avoir droict d'elle au cas toutesfoys que lad restitution advienne et non aultrement avec la somme de cent livres tournois que led. futur espoux a donné à sad future espouze pour droict d'augmant et survie payable au cas qu'elle survive à sond futur espoux l'an révollu apprès le décedz dud futur espoux, et par semblable donation que dessus lad future espouze donne à sond futur espoux pour droict d'augmant et survie et au cas comme dict est qu'elle vienne à décedder avant que luy la somme de quarante livres tournois payable led cas advenu l'an révollu après le déceds d'elle, et a esté convenu et arresté par exprès entre lesd futurs espoux et espouze que tous acquets et concquets qui se pourront faire durant le présent mariage, ils seront commungs et à moytié entre eulx jaçon (*malgré*) que dans les contracts il n'y aye que l'un d'eulx nommé ny comprins car ainsy l'ont les partyes vollu consenty et accordé promettant icelles partyes respectivement par leur foy et serment avoir tout le contenu en ces présentes pour agréable l'observer et n'y contrevenir a peyne de tous despans dommaiges et intérestz. A ces fins ont obligé tous et ungs chacuns leurs biens qu'ils ont soubsmis à touttes cours royales ordinaires de Forest, officiallité de Lyon et autres de ce royaulme de France et ont renoncez et renoncent à tous droicts aux présentes contraires avec les clauses requises et nécessaires. Faict et passé aud Sury maison où réside led Delosvain le trentiesme jour du moys de janvier mil six cent quarante

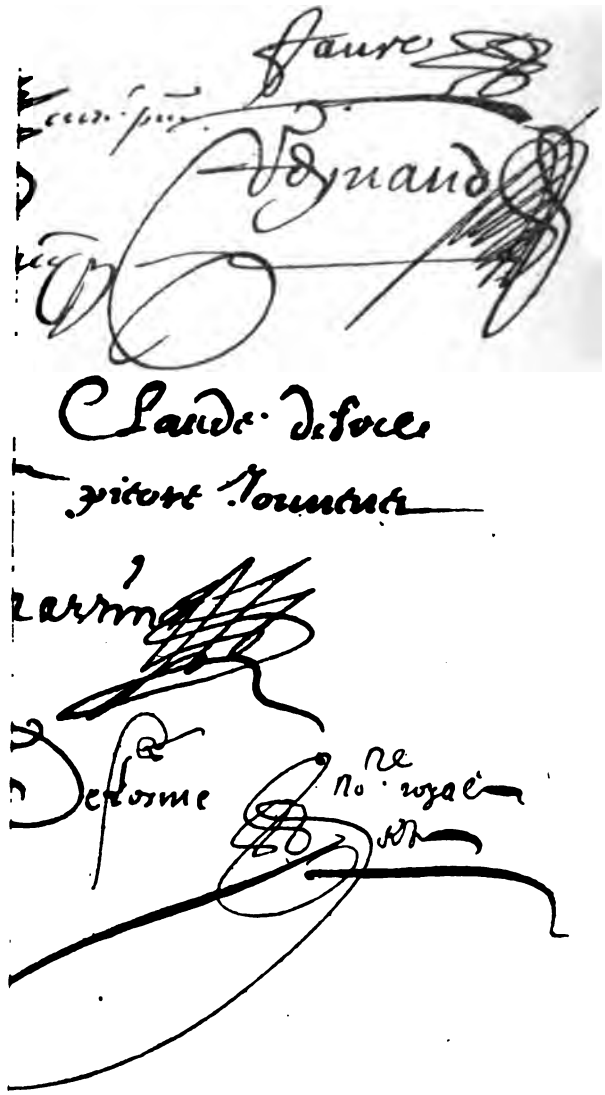

LLANT A LA DÉCORATION DU CHATEAU
·COMTAL,
ıge de Dimanche Marceau.
1648.

huict apprès midi en présence dud sieur de Tournon Me Pierre Reynaud marchand Me Rambert Chevallier aussy marchand et Gaspard Martin clerc tous dud Sury tesmoins requis qui ont signé avec lesd. Bodoin, Désiré, Jouvenet, Faure et Provenchier et lesd futurs espoux et espouze avec led Rollet ont déclairé ne sçavoir signer de ce enquis et sommé nottiffié de faire sceller ces présentes dans le temps et aux peynes de l'édict.

DE TOURNON curé présent	FAURE
	REYNAUD
GERMAYN BAUDOUYN	CLAUDE DÉSIRÉ
G. PROVENCHIER	PIERRE JOUVENET
CHEVALLIER présent	G. MARTIN
JEHAN CHAMOIS	DELOSME nre royal
de Saint Amour	

II. — RELASCHE DE FONDS CONTENANT QUICTANCE PASSÉE PAR MADAME LA MARQUISE DE SOURDYS A SIEUR GERMAIN BAUDOUIN. DU 17e NOVEMBRE 1661.

Comme ainsy soit que sieur Germain Baudouin me menusier de Sury le Comtal auroit faict assigner au baillage de Forestz haute et puissante dame Marie-Christienne de Cremeaux d'Entragues vefve de feu Mre Pierre Descoubleau de Sourdys vivant seigneur marquis dud Sury et autres places mère et tutrice de leurs enfants aux fins de soy veoir condempner à luy payer en la susd quallité la somme de deux mille trois cens trois livres sept sols restant à payer de la somme de quatre mil six cens livres à quoy se sont trouvé monter les gaiges dudict Baudoin despuis le vingtiesme aoust mil six cens quarente un jusques au dernier jour de juin mil six cens soixante à raison de deux cens quarente livres tournois par an pour avoir travaillé pendant ledict temps de son dict art et mestier de menusier et conduict toute l'architecture de menuserie qui se veoit à présent dans le chasteau dud Sury où résidoit led. feu seigneur marquis de Sourdys à laquelle demande lad dame auroit respondu qu'elle ne pouvoit empescher les prétentions dudict Baudoin mais qu'estant mère et tutrice de son fils héritier substitué de feu

Mre Jacques de la Veuhe vivant seigneur de Montaignac et encore de ses deux filles héritières soubs bénéfice d'inventaire de leur dict père elle ne sçavoit en quelle quallité des deux elle debvoit payer ladicte somme mais à toutes fins ne pouvant esviter ledict payemant en quelle quallité que ce soit pour satisfaire à la sentence qui est intervenue audict baillage en date du vingt uniesme mars dernier signé Pasturel greffier contenant adjudication audict Baudoin des fins de sa demande, et n'ayant ladicte dame quand à présant suffisammant des deniers entre ses mains, elle est contraincte luy relascher certains fonds despendans desd. hoiries destachés des domaines et non préjudiciables à iceulx ainsy que le dict feu seigneur marquis les a jouy et faict faire à moitié par divers particulliers, lesquels fonds suivant l'estime qui en a esté faicte par experts nommés par les partyes feront partie de ladite somme de deux mil trois çens trois livres sept sols. A ces fins s'est personnellement establye ladicte dame marquise laquelle es susdites quallités de son gré et pour esviter aux frais qui s'en pourroient ensuivre en exécution de la susdite sentence a relasché et relasche audict Baudoin présant et aceptant les fonds cy apprès mentionnés en toute proprietté et jouissance pour luy et les siens présans et à l'advenir assçavoir.

Premier une terre fromentale située au vignoble dud Sury appelé de l'Osme contenant cinq mesterées ou environ joignant la terre de Jacques Charpenay de bise, la vigne du Nre royal soussigné de soir, la vigne des hoirs à Estienne Gérentet de vent et celle de Simon Robin de matin, icelle terre estimée la somme de cent livres ;

Item une autre terre contenant cinq mesterées ou environ et une autre terre autrefois vigne y joignant contenant autres cinq mesterées ou environ située au territoire dud Sury appellé Ostachin lesdictes deux terres joignans ensemble et sont confinées par la vigne de Pierre Ravel de vent, la vigne de Jean Bostrand de soir, la terre despendant du domaine des Bruns que tient à présant en ferme Philibert Gouilhod de matin, la vigne de Claude Désiré (1) de soir, et encore

(1) Cf. *Bull. de la Diana*, XIII, p. 118.

celle de Barthélemy Hospital de bise, lesd deux terres estimées la somme de cent dix livres tournois ;

Item une autre terre contenant six mesterées ou environ située aud. Sury territoire des Vignasses et ladicte terre estant varenne joignant la terre de Claude Michalon de vent, la vigne du sieur Mathieu Pasquier aussy de vent, la terre de Barthélemy Chastelard et la vigne d'Estienne Cizeron aussy de matin, la terre despendant du domaine de la Grange bruslée du village du Mont appartenant à l'hoirie dud seigneur marquis de bise, lad terre confinée estimée soixante-douze livres tournois ;

Item autre terre scize aux Vignasses lès ledict Sury contenant six mesterées ou environ joignant la terre de Pierre Brun de vent, la terre de Me Mathieu Gérentet notaire royal, la terre d'Antoine Roncel de matin, la terre de Me Jean Plagnieu et sa femme de bize, ladicte terre confinée estimée soixante-douze livres tournois ;

Item aultre terre scize aud lieu des Vignasses contenant trois mesterées ou environ joignant les terres de Me Jacques Chirat esleu à Montbrison de bize, matin et vent, et la terre d'Antoine Morel de soir estimée trente-six livres tournois ;

Item une autre terre verchière scize au territoire appellé de Reveu lès led Sury contenant deux mesterées ou environ joignant la terre de Me Georges Ronzault conseiller secrétaire du roy de vent et soir, la terre de Mre Tristan Cussonnel prêtre dud Sury de bize, la terre d'Estienne Dumondey escuyer résidant aud lieu de matin, lad terre estimée soixante livres tournois ;

Item une terre contenant une mesterée ou environ territoire des Peyrolles joignant le chemin de Fontalun de soir, la vigne des hoirs Mathieu Morel de vent, la vigne de Rambert Neyret de bize, et la terre de Magdeleine Neyret de matin, lad terre estimée trente livres tournois ;

Item autre terre contenant quatre mesterées ou environ scize aux Rozeaux en la grand praherie dud. Sury joignant la terre des héritiers du sieur Relogue chastelain de Saint-Rambert de bize, la terre d'Antoine Forest et sa femme de vent, le pré des Sinquandins de soir, et le chemin tendant

dudict Sury à Précieu de matin, ladicte terre confinée estimée soixante livres tournois ;

Item aultre terre contenant quatre mesterées ou environ située au Royat du Grand Mont joignant la terre dud Me Mathieu Gérentet de bize et matin et la terre dépendant du domaine dud. feu seigneur marquis dud Sury de soir et vent, ladicte terre confinée estimée la somme de cent livres ;

Item aultre terre contenant quatre mesterées ou environ terre varenne de peu de valeur scituée vers la Combe joignant la terre du seigneur de Rostain de bize et vent, la terre d'Antoine Roncel aussi de vent, la terre de l'hoirie dud feu seigneur marquis de Sourdys de soir et matin, la terre confinée estimée vingt livres ;

Item aultre terre chambonnalle contenant trois quartz de mesterée ou environ scituée à la grand rue Franche dud Sury joignant icelle rue de matin, la terre de Jacques Charpenay de soir, la terre dud. nommé Perrin de bize, et la terre des hoirs André Langlade aussy de soir, lad terre confinée estimée soixante livres tournois ;

Item aultre terre verchière scituée aux Verchières du Marché dud. Sury contenant quatre mesterées ou environ joignant le viollet servant auxd. terres Verchières de soir, les terres de Baptiste Michalon et Michel Bénévant de bize, les terres dud sieur Dumondey et de Mathieu Mosnier de vent, et encore la terre verchière de Grégoire Pital de matin, icelle terre confinée estimée cent vingt livres tournois ;

Item aultres terres scituées aux Saignes séparées en trois, la première contenant une mestérée fromentalle ou environ joignant le chemin servant aux vignes et terres des Saignes de soir, la vigne et terre dud Me Mathieu Gérentet de vent, la vigne des héritiers de feu Mre Georges Provenchier prêtre curé de Magnieu de bize, la vigne des héritiers de Mathieu Surdel de matin, la seconde desd terres est d'une mesterée ou environ joignant aud chemin de matin, la vigne de Benoîte Dumont de matin, et les terres des hoirs feu Ennemond Beycoste de soir et bize, la troixiesme desd terres contenant une aultre mesterée ou environ aussy fromentalle joignant au susd chemin de matin lesd terres des hoirs feu

Ennemond Beycoste de vent et soir, et la terre de Jean Meysonnet de bize, lesd trois mesterées terre estimées en tout quatre vingt dix livres tournois ;

Revenant toutes les susdictes sommes à l'universelle de neuf cens trente livres tournois.

Et d'aultant que la valeur desd fonds ne peult satisfaire à lad somme de deux mil cens trois livres sept solz tournois contenue par lad sentence ladicte dame establye a payé reallemant et comptant en présence du nre et tesmoings audict Baudoin icy présant et acceptant la somme de treize cens soixante trois livres sept sols tournois que ledict Baudoin a retiré en son pouvoir et dont il s'est contenté et contente et en a quicté et quicte ladicte dame et les siens, au moyen de quoy et pour lad somme présentemant receue de treize cens soixante trois livres sept sols tournois par ledict Baudoin, il cedde et remet à ladicte dame acceptante tous les droicts noms raisons et actions qu'il peult avoir et prétendre sur lesd hoiries desd seigneurs de Montaignac et de Sourdys donnant pouvoir ledict Baudoin à lad dame de la recouvrer contre qui elle verra bon estre sans que ledict Baudoin soit tenu en aulcune maintenue ni garantye comme ne recevant que ce qui luy est bien et justement deub sur les hoiries car aultrement il n'auroit faict lad cession, ce faisant ledict Baudoin a quicté et quict ladicte dame de tout ce qu'il luy est adjugé par la susd sentence tant au principal, intérests que despans et avecq promesse de n'en rien plus demander...

Faict et passé audict Sury le Comtal, chasteau de lad. dame ou dud. feu seigneur son mary, le dix septiesme jour du mois de novembre mil six cens soixante un apprès midy en présence de Me Jacques Boclon capp chastelain et juge de St Romain le Puy et Monceupt qui a signé avecq lesd parties et Jean Pinen bolangier dud Sury tesm. requis qui a desclaré ne scavoir signer de ce enquis et sommé. Soit scellé. Marie DANTRAGUE, Germayn BAUDOUYN, BOCLON, DELOSME nre royal rt.

Le compte du bailli de Mâcon, 1304-1305. — Communication de M. le marquis d'Albon.

Le Secrétaire, en l'absence de M. le marquis d'Albon, donne lecture de quelques articles d'un compte du bailli de Mâcon pour l'année comprise entre la St-Jean-Baptiste 1304 et la St-Jean-Baptiste 1305. L'original est conservé à la Bibliothèque Nationale. Le Secrétaire signale particulièrement les faits intéressants notre région.

Ce document fort important sera prochainement publié dans le *Bulletin*.

Brevet de capitaine accordé à Pierre de Châteauneuf par le duc de Mayenne. — Don de M. Bonnassieux.

M. Bonnassieux offre à la Diana un brevet de capitaine de cent hommes d'armes, accordé à Pierre de Châteauneuf baron de Rochebonne par Charles de Lorraine duc de Mayenne, le 14 mars 1591.

Ce parchemin avait été employé au commencement du XIXe siècle à couvrir un méchant cahier de compte.

Le secrétaire en donne lecture ; il sera prochainement publié dans le *Bulletin* avec d'autres documents concernant Pierre de Châteauneuf.

Le Président,
Vicomte de Meaux.

Le Secrétaire,
Eleuthère Brassart.

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes et communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Aboen (familles d'), 58.

Albieu, Aiguille d'Albieu, commune de Bussy-Albieu, 132, 133, 135.

ALBON (marquis d'). Notes généalogiques sur les familles Murat et de la Veuhe, 276.

ALVERNY (A. d'). Les Hautes Chaumes du Forez, 160.

Arthun, les Bessets, 211.

Assemblées générales 17, 221. — V. Séances trimestrielles.

Aubrin (saint), ses reliques à Notre-Dame, à Montbrison, en 1442, 53.

Aurec (Haute-Loire), petite ville murée, paroisse, château, compte-rendu de l'excursion, 117.

Bard, terrier du prieuré, 143 *et suiv.*

Baudouin (Germain), maître sculpteur et menuisier qui dirigea, de 1641 à 1660, les travaux de décoration du château de Sury-le-Comtal, 318 *et suiv.*

Bazane, Grande pierre Bazane, commune de Roche, 165, 166 ; — Petite pierre Bazane, commune de Lérigneux, 165, 166.

Béal comtal, commune de St-Bonnet-de-Coureaux, 163, 164.

Berthaud (Barthélemy), chanoine de N.-D. de Montbrison au XVIIe s., son registre spirituel. 157.

Bessets (les), commune d'Arthun, 211.

Bonald (Louis-Jacques-Maurice, cardinal de), archevêque de Lyon, ses sceaux, 247.

Bourges (Francisque), son éloge, 2.

Brassart (Eleuthère). Note sur la famille de la Vernade, 51. — Le sceau de Mathieu d'Aboen, 58. — Découvertes de puits antiques à Chalain d'Uzore et à Bussy-Albieu, 131. — D'un vase en plomb présumé fondu à Feurs, 141. — Don par M. le marquis d'Albon d'un terrier du prieuré de Bard (analyse de ce terrier), 143. — Programme de l'excursion à Saint-Marcellin, Sury-le-Comtal et Saint-Rambert, 293.

Breuil (Abbé H.). La cachette magdalénienne de la Goulaine, 268.

Budgets, 60, 63, 285, 288.

Buissonnées (les), commune de Chalain d'Uzore, 132.

Bussy-Albieu, 132 *et suiv.* ; — Albieu, Aiguille d'Albieu, 132, 133, 135 ; — Churand, 133 ; — Goutte-Belin, 132.

Camaldules du Val-Jésus (les), commune de Chambles, maison religieuse, 82.

Caverot (Louis-Marie-Joseph-Eusèbe, cardinal), archevêque de Lyon, ses sceaux, 253.

Cartes postales Foréziennes, collection à la Diana, 5.

Chabert (Paul, baron de), son éloge, 18.

Chaize (Hippolyte), son éloge, 312.

Chalain d'Uzore, 131 ; — la Thuilière, les Buissonnées, les Tissots, 132.

Chalmazel, *passim* de 160 à 192. V. Jasseries.

Chambles, 84 ; — les Camaldules, 83 ; — le Châtelet, 84 ; — Essalois, 82 ; — Notre-Dame de Grâces, 83.

Chandieu, terrier du prieuré de Bard, 146.

Châtelet (le), commune de Chambles, ancien prieuré relevant de l'abbaye de Conques en Rouergue, 84.

Châtelneuf, *passim* de 160 à 192.

Châtelus, excursion, programme, 66.

Chazelles-sur-Lavieu, terrier du prieuré de Bard, 146.

Chorsin, commune de Sauvain, 163, 164 *et suiv.*

Churand, commune de Bussy-Albieu, 133.

Coadon (Alexandre), son éloge, 223.

Coleigne, commune de Sauvain, jasseries, 161 *et suiv.*

Comptes du trésorier, 60, 61, 285, 286.

Confrérie du Saint-Esprit, à St-Thurin, 138.

Constancin (famille), de Sail-lès-Châteaumorand, 30 *et suiv.*

Cornillon, château et paroisse, commune de St-Paul-en-Cornillon, compte rendu de l'excursion, 86, 124.

Coullié (S. E. le Cardinal). Lettre pour s'excuser de ne pas assister à la séance du 11 janvier, 2 : — du 6 novembre, 128. — Ses sceaux, 258.

Déchelette (Mgr), hommage de la Diana à l'occasion de son élévation à l'épiscopat, 60.

Déchelette (Eugène), son éloge, 129.

Désiré (Claude), sculpteur à Sury-le-Comtal en 1648, mort à St-Etienne, 318 *et suiv.*

Desmontiers de Mérinville (Mgr René), administrateur apostolique du diocèse de Lyon, son sceau, 236.

Dons faits à la Société par l'Académie des sciences morales et politiques, 68. — MM. abbé Aulagne, 42, 68. — Albon (marquis d'), 143, 148. — Anonyme, 148. — Baloffet, 68. — Bathia (abbé), 148. — Bertrand (A.), 68. — Bitard des Portes, 42, 68. — Bonnassieux, 336. — Broc de Seganges, 212. — Collet, 212. — Condamin (chanoine), 296. — Déchelette (J.), 212. — Farges (commandant), 147, 149. — Fischer, 149. — Galle, 150. — Germain de Maidy 68. — Gonnard (H.), 296. — Gouttefangeas (abbés), 150. — Lachmann, 69, 150. — Laire d'Espagny (comte de), 150. — Laprade (P. de), 69. — Lévis-Mirepoix (marquis de), 69. — Meaux (vicomte de), 296. — Ojardias, 69. — Paris (abbé), 296. — Planchet (abbé), 150. — Poncins (vicomte Edmont de), 151. — Reure (chanoine), 212, 297. — Rey (abbé J.), 223, 297. — Ribier, 302. — Richard (P.), 213. — St-Pulgent (A. de), 151. — Vazelhes (H. de), 69.

Dusser (Louis), son éloge, 129.

Ecotay, terrier du prieuré de Bard, 146.

Essalois, château, commune de Chambles, 82.

Essertines-en-Châtelneuf, terrier du prieuré de Bard, 146.

Estampilles sur vases antiques, 136, 142.

Excursion, en 1906, à St-Héand, Fontanès, Grammond, St-Symphorien-le-Château, 15 ; programme, 65 ; — en 1899 aux gorges de la Loire de St-Rambert à St-Victor, à Cornillon et à Aurec, compte rendu par Henry Gonnard, 79 ; — en 1907, à Sury-le-Comtal, St-Marcellin, St-Rambert, 285 ; programme, 293.

Fesch (Joseph, cardinal), archevêque de Lyon, ses sceaux, 238.

Feurs, 141.

Fonds Gourney, commune de Sail-lès-Châteaumorand, 19, 38.

Fontanès, excursion, programme, 15, 66.

Foulon (Joseph-Alfred, cardinal), archevêque de Lyon. ses sceaux, 256.

Game (famille), de Sail-lès-Châteaumorand, 36 *et suiv.*

Garambeau, vignoble, commune de Noailly (Loire), 262.

Gensannière, *passim* de 160 à 192.

Ginoulhiac (Jacques-Marie-Achille), archevêque de Lyon, ses sceaux, 250.

Gonnard (Henry). Excursion archéologique de la Société de la Diana aux gorges de la Loire de St-Rambert à St-Victor, à Cornillon et à Aurec, le 2 août 1899, compte rendu, 79.

Goulaine (la), près la Motte-St-Jean (Saône-et-Loire), cachette magdalénienne, 268.

Goutte-Belin, commune de Bussy-Albieu, 132.

Gouttefangeas (abbé). Découverte au village des Bessets, commune d'Arthun, de travaux anciens d'adduction d'eau, 211.

Grammond, excursion, programme, 15, 66.

Grangent, commune de St-Just-sur-Loire, château et chapelle, compte rendu de l'excursion, 81.

Inscription antique sur un des vases d'Albieu, 135 ; — sur un vase en plomb trouvé à Aps (Ardèche), 142.

Isoard (Joachim-Jean-Xavier, cardinal d'), archevêque nommé au siège de Lyon, 247.

Jansagnière. V. Gensannière.

Jasseries, communes de Roche, Sauvain, Chalmasel, 161 à 206.

Jouvenet (Pierre), sculpteur travaillant en 1648 à la décoration en bois du château de Sury, 318 *et suiv.*

Lachard (abbé), son éloge, 129.

Lafay (Octave), son éloge, 18.

Lamourette (Adrien), évêque constitutionnel, ses sceaux, 230.

Langlois (abbé), son éloge, 222.

Laprade (Paul de), son éloge, 224.

Lérigneu, terrier du prieuré de Bard, 146 ; — la Petite pierre Bazane, 165, 166.

Le Seurre (Michel), curé de Noailly, 1642, 1653, auteur Forézien, 263.

Marbeuf (Mgr Yves-Alexandre de), archevêque de Lyon, ses sceaux, 226.

Marceau (Dimanche), menuisier travaillant en 1648 au château de Sury, 318 *et suiv.*

Matagrin (Henri), son éloge, 222.

Meaux (vicomte de). Exposé de la situation et des travaux de la Sociéié, nécrologie, 4, 18, 128, 222, 312.

Moind, sceau de Mathieu d'Aboen, 58.

Montazet (Mgr de), archevêque de Lyon, fer à dorer pour reliure, 230 *n.*

Montboissier (Marquis de), prieur de Bard au XVIe siècle, 144.

Montbrison, église paroissiale de St-André, 43 ; — Indulgences concédées en vue de l'achèvement de l'église N.-D., 43 ; — terrier du prieuré de Bard, 146.

Montherboux, seigneurie, commune de Sauvain, 168 *et suiv.*

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 68, 148, 212, 296.

Mouvement du Personnel, 76, 158, 217, 309.

Murat (famille), 276.

Neyrand (Charles), son éloge, 312.

Noailly, 263 *et suiv.* ; — Garambeau, 262.

Notre-Dame de Grâces, commune de Chambles, maison religieuse, 83.

Peyron (abbé), son éloge, 129.

Pierre-sur-Haute, commune de Sauvain, *passim* de 161 à 206.

Pierres de Bernis (Mgr François de), administrateur apostolique du diocèse de Lyon, 244.

Pins (Mgr Jean-Paul-Gaston de), administrateur apostolique du diocèse de Lyon, ses sceaux, 245.

Poinat (Jules). Ballade de la Diana, 113.

Primat, évêque constitutionnel, 233.

Relave (abbé). Dignitaires ecclésiastiques de Sury au XVe et au XVIe siècles, 6. — L'église paroissiale de Saint-André de Montbrison et le prieuré de Savignieu en 1423. — Indulgences concédées en vue de l'achèvement de l'église N.-D. de Montbrison en 1423 et 1442, 43. — Les auteurs de la décoration en bois sculpté du château de Sury-le-Comtal, 318.

Reure (chanoine). Un mot sur Geneviève d'Urfé, 13. — Les origines et l'histoire de l'établissement thermal de Saillès-Châteaumorand, 19. — Le terrier de la Confrérie du Saint-Esprit de Saint-Thurin, 138. — Le vin de Garambeau et la querelle des vins du Roannais au XVIIe siècle, 262. — Où l'*Astrée* a-t-elle été écrite, 290. — Un poème d'Antoine du Verdier retrouvé, 313.

Rey (abbé Jacques), son éloge, 223.

Roche Bazane, Grande pierre Bazane, 165, 166.

Rochigneux (Thomas). Note sur la famille de la Vernade, 51.

Rollet (Etienne) menuisier travaillant, en 1648, au château de Sury, 318 *et s.*

Sachet (chanoine). Les sceaux des archevêques de Lyon au XIXe siècle, 224.

Sail-lès-Châteaumorand, Sail-les-bains, établissement thermal, 19 ; — Fonds Gourney, 19.

Saignol (Alexandre), son éloge, 3.

Saint-Alban, sources d'eaux minérales, 27.

Saint-Bonnet-de-Coureaux, *passim* de 160 à 192 ; — Béal comtal, 163, 164.

Saint-Haon-le-Châtel, protocole du notaire Vialon, 150.

Saint-Héand, excursion, programme, 15, 65.

Saint-Just-sur-Loire, Grangent, 81.

Saint-Marcellin, programme d'excursion, 293.

Saint-Paul-en-Cornillon, Cornillon, 86, 124.

Saint-Rambert-sur-Loire, programme d'excursion, 294.

Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), excursion, programme, 16, 67.

Saint-Thurin, confrérie du Saint-Esprit, 138.

Sauvain, *passim* de 160 à 192 ; — Chorsin, 163, 164 *et suiv.* ; Coleigne, 161 *et suiv.* ; — Montherboux, 168 *et suiv.* ; — Pierre-sur-Haute, 161 à 206. V. Jasseries.

Savignieu, prieuré, 43.

Sceaux : de Mathieu d'Aboen, 58 ; — de Laurent de Talaru-Chalmasel, prieur de Bard, 144 ; — des archevêques de Lyon au XIXe siècle, 224 *et suiv.*

Séances trimestrielles : 1906, 11 janvier 1 ; — 26 juin (assemblée générale), 17 ; — 6 novembre, 128 ; = 1907, 31 janvier, 159 ; — 20 juin (assemblée générale), 221 ; — 22 octobre, 311.

Sury-le-Comtal, prieuré et prieurs, 6 ; — curés, 11 ; — programme d'excursion, 293, 294 ; — les auteurs de la décoration en bois sculpté du château, 318.

Talaru-Chalmasel (Laurent de), prieur de Bard, son sceau, 144.

Thevenet (Benoît), son éloge, 313.

Tissots (les), commune de Chalain d'Uzore, 132.

Trabucco (abbé), son éloge, 223.

Urfé (Geneviève d'), 13.

Verdier (Antoine du), le *Misopolème* retrouvé, 313.

Verdollin (J.-B.), administrateur apostolique du diocèse de Lyon, 233 ; — son sceau, 234.

Vernade (famille de la), 51, 52.

Verrières, terrier du prieuré de Bard, 145

Veuhe (famille de la), 276.

FIGURES DANS LE TEXTE

Armoiries, dessins de M. H. Gonnard :

1, Du Bertrand ; — 2, Escoubleau de Sourdis, 82.

3, Saint-Pol ; — 4, d'Apchon ; — 5, Christine de Cremeaux d'Antragues, 83.

6, Gadagne ; — 7, Pouderoux, 84.

8, Lavieu, 100.

9, Jarez ; — 10, Beaudiner, 101.

11, Poitiers ; — 12, Bastet de Crussol, 102.

13, Layre, 103.

14, Montagny ; — 15, Brion, 104.

16, Albon, 105.

17, Tournon ; — 18, Polignac ; — 19, Lévis-Ventadour, 106.

20, Montmorency-Luxembourg, 107.

21, Lauzières, 108.

22, Villars ; — 23, Fay-Pollin ; — 24, Nérestang, 109.

25, Jacquier ; — 26, La Farge, 110.

27, Grimod de Bénéon, 111.

28, Solemniac, 120.

29, La Roue-Montpeloux ; — 30, Pierrefort, 121.

31. — Inscription gallo-romaine gravée en caractères cursifs, 135.

32, 33, 34, 35. — Clefs gallo-romaines trouvées à Bussy-Albieu, dans un puits, 137.

36. — Sceau de Laurent de Talaru-Chalmasel, 144.

37, 38. — Sceaux de Mgr de Marbeuf, 229.

39. — Fer à dorer pour reliure aux armes de Mgr de Montazet, 230.

40, 41. — Sceaux d'Adrien Lamourette, 231, 232.

42. — Sceau de J.-B. Verdollin, 234.

43. — Sceaux de Mgr Desmontiers de Mérinville, 237.

44, 45, 46, 47, 48. — Sceaux ou emblèmes de S. E. le cardinal Fesch, 240, 241, 242.

49, 50, 51. — Sceaux de Mgr de Pins, 246.

52, 53, 54, 55, 56. — Sceaux, armoiries, fer à reliure de S. E. le cardinal de Bonald, 248, 249.

57, 58, 59, 60. — Sceaux, armoiries, fer à reliure de Mgr Ginoulhiac, 251, 252.

61, 62, 63, 64. — Sceaux, armoiries, fer à relier de S. E. le cardinal Caverot, 254, 255.

65, 66, 67, 68, 69. — Sceaux et armoiries de S. E. le cardinal Foulon, 257, 258.

70, 71, 72, 73, 74. — Sceaux et armoiries de S. E. le cardinal Coullié, 260, 261.

75, 76. — Silex de la Goulaine, *dessins de M. l'abbé Breuil*, 270, 271.

77. — Silex de Limeuil, *dessin de M. l'abbé Breuil*, 274.

PLANCHES HORS TEXTE

I. — Sail-lès-Châteaumorand. — L'établissement thermal, *phototypie* d'après une lithographie de 1847 ou 1848, 40.

II. — Sceau de Mathieu d'Aboën, *photogravure*, 58.

III. — Grangent, Essalois et les Camaldules, *dessin de M. H. Gonnard*, 81.

IV. — Essalois, *dessin de M. H. Gonnard*, 82.

V. — Les Camaldules, *dessin de M. H. Gonnard*, 83.

VI. — Notre-Dame de Grâces, *dessin de M. H. Gonnard*, 84.

VII. — Chambles, *dessin de M. H. Gonnard*, 84.

VIII. — La presqu'île et le prieuré du Châtelet, *dessin de M. Henri Gonnard*, 85.

IX. — Le prieuré du Châtelet, *dessin de M. H. Gonnard*, 85.

X — Cornillon, vue à l'ouest, *dessin de M. H. Gonnard*, 86.

XI. — Cornillon, vue à l'est, *dessin de M. H. Gonnard*, 87.

XII. — Porte d'entrée du château de Cornillon, *dessin de M. H. Gonnard*, 88.

XIII. — Citerne du château de Cornillon, *dessin de M. H. Gonnard*, 89.

XIV, XV. — Clocher de Cornillon en 1860, et état actuel, *dessins de M. H. Gonnard*, 96, 97.

XVI. — Dalle tumulaire de Jean II de Layre (1470), *dessin de M. H. Gonnard*, 98.

XVII. — Croix de l'église de Cornillon, *dessin de M. H. Gonnard*, 99.

XVIII. — Porte d'armoire dans la sacristie de Cornillon, *dessin de M. H. Gonnard*, 100.

XIX. — Château et église d'Aurec, *dessin de M. H. Gonnard*, 118.

XX. — Château d'Aurec, *dessin de M. H. Gonnard*, 118.

XXI. — Puits antique à Bussy-Albieu, cruche du moyen âge et terrine gallo-romaine, *phototypie*, 131.

XXII, XXIII, XXIV, XXV. — Urnes et cruches gallo-romaines trouvées dans des puits à Chalain d'Uzore et Bussy-Albieu, *phototypies*, 132, 133, 134, 135.

XXVI. — Les Hautes-Chaumes du Forez — L'Oulle, *phototypie d'après un cliché de M. d'Alverny*, 160.

XXVII, XXVIII. — Les sceaux des archevêques de Lyon au XIXe siècle, *phototypies*, 242.

XXIX. — Grand silex de la Goulaine, *photogravure*, 272.

XXX. — Signatures des artistes travaillant en 1648 à la décoration du château de Sury, *photogravure*, 325.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DE LA DIANA *le 29 août 1862.*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA DIANA *du 27 août 1863 au 15 décembre 1864.*

REVUE FORÉZIENNE. Histoire et archéologie. 1re à 4e année, 1867-1870. 4 volumes.

BULLETIN DE LA DIANA :

Tome I, 1876 et 1881 ; — Tome II, 1882 et 1884 ; — Tome III, 1885 et 1886 ; — Tome IV, 1887 et 1888 ; — Tome V, 1889 et 1890; — Tome VI, 1891 et 1892 ; — Tome VII, 1893 et 1894 ; — Tome VIII, 1895 ; — Tome IX, 1896 et 1897 ; — Tome X, 1898 ; — Tome XI, 1899 et 1900 ; — Tome XII, 1901 ; — Tome XIII, 1902 et 1903.

MÉMOIRES :

Tome Ier. — Auguste Bernard. Histoire territoriale du Lyonnais ; — Vincent Durand, Recherches sur la station antique de *Médiolanum*, etc., etc.

Tome II, — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Vincent Durand, *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez; — Fouilles à Feurs ; — Anatole de Gallier, Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume. Les Pagan et les Retourtour ; — Henry Gonnard, Découverte de monnaies anciennes à Montbrison ; — Honoré de Turge, Sépultures antiques du mont d'Uzore ; — etc., etc.

Tome III. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais, (suite) ; — Vincent Durand, De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et Alaunorum* mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire* ; — Ph. Testenoire-Lafayette et H. Gonnard, Bulletin numismatique ; — etc , etc.

Tome IV. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais (suite) ; — Joseph Delaroa, Oraison funèbre de Florimond Robertet, forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble ; — Vincent Durand, Colonnes itinéraires de Pommiers, — Puits antiques à Trelins, — Etablissement céramique à Montverdun, — Habitations gallo-romaines à Nollieu, à Pralong, à Saint-Just-en-Chevalet, — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, La Galiney de la Tour-en-Jarez ; — etc., etc.

Tome V. — Auguste Bernard, Histoire territoriale du Lyonnais

suite et fin). — Vincent Durand et Antoine Vachez, Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers ; — Frédéric Noëlas, Funérailles d'une fille noble au XVe s. ; — C.-P. Testenoire-Lafayette, Henri III en Forez.

Tome VI. — Jean-François Duguet, curé de Feurs, Feurs, mémoire inédit, suivi de l'histoire de la famine de 1709, publiés et annotés par M. Vincent Durand.

Tome VII. — Eleuthère Brassart, La grotte des fées, commune de Sail-sous-Cousan ; — Vincent Durand, Lettre du Conseiller Moissonnier ; — Adolphe Coste, Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVIe et XVIIe siècles ; — Antoine Guillemot, Chartes de franchises de Vollore, 1312 ; — Jules Le Conte, Recherches sur les anciennes religieuses et sur les syndics du monastère de Sainte-Claire de Montbrison ; — Philippe-Testenoire-Lafayette, Bulletin numismatique ; — Antoine Vachez, Bellegarde et la Liègue, étude historique ; etc., etc.

Tome VIII. — André Barban, Recueil d'hommages, aveux et dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe au XVIe siècle.

Tome IX. — Maurice de Boissieu, Généalogie de la maison de Saint-Chamond ; — Antoine Guillemot, Tarifs de droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X. — C.-P. Testenoire-Lafayette, Histoire de l'abbaye de Valbenoîte, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Etienne de Furan en Forez, 1184-1791.

Tomes XI et XII. — Visite pastorale faite en 1745 et 1746 par Monseigneur Henri-Constance de Lort de Serignan, évêque de Mâcon, de la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire, publiée par M. Joseph Déchelette.

ÉLOGE DE VICTOR DE LAPRADE, par M. le vicomte de Meaux, prononcé à la Société de la Diana, le 16 juin 1884, portrait en héliogravure.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE FORÉZIENNE DE ROANNE, EN 1890. Rapport présenté à la Société de la Diana par Edouard Jeannez et illustré de quarante planches en phototypie par Paul Roustan.

LES PEINTURES MURALES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE EN FOREZ, publiées par J. Déchelette et E. Brassart, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux, 29 grav. dans le texte, 20 pl. en héliogravure.

Montbrison, le gérant, E. Brassart.

OF